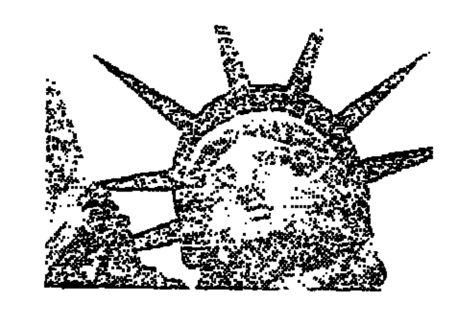


Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 12875 – 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine – SAMEDI 21 JUIN 1986

Les aléas européens de la cohabitation

La cohabitation entre l'Elysée et Matignon avait fonctionné de façon assez harmonieuse lors du sommet des pays occidentaux les plus industrialisés au début de mai dernier, à Tokyo – au prix, il est vrai, d'un certain effacement volontaire de M. Chirac et grâce au doigté de son ministre des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond. La préparation du conseil européen de La Haye, qui se réunira les 26 et 27 juin, laisse penser que les choses seront cette fois un peu plus difficiles. C'est du moins l'impression produite par les déclarations, vendredi 20 juin, des porte-parole respectifs du premier ministre et du président de la République.

Pour M. Bujon de l'Estang, conseiller diplomatique de M. Chirac, un sommet européen, à l'inverse de la réunion de Tokyo, doit prendre des décisions concrètes qui influent directement sur la vie des Français. Il s'agit donc par excellence d'une activité de nature gouvernementale, au sens où l'entend le fameux article 20 de la Constitution, lequel stipule que « le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation ».

Pour Mme Gendreau-Massaloux, porte-parole de l'Elysée, au contraire, les questions traitées lors des conseils européens, concernant la construction de l'Europe, relèvent « au premier chef » de l'autorité du président de la République. Etant entendu que la présence de M. Chirac dans une telle rencontre est par ailleurs « normale », puisque beaucoup de ces questions ont une incidence sur la gestion des affaires françaises.

Ce n'est donc pas sur le détail de ces dossiers, du moins à ce stade de la préparation du sommet, que se manifestent de réelles divergences d'appréciation. Ni même, à proprement parler, sur la place respective de MM. Mitterrand et Chirac : on insiste à Matignon sur le fait qu'il ne saurait y avoir de différend d'ordre protocolaire avec l'Elysée, et que le chef de l'Etat sera « naturellement » aussi celui de la délégation française à La Haye. Ce qui est sensible en revanche, c'est le souci du premier ministre et de son entourage de bien marquer que, désormais, les sommets européens sont avant tout la chose du gouvernement et de son chef.

Présentation qui n'est évidemment pas innocente : ce qui est en cause n'est pas tant la politique européenne de la France, pour laquelle M. Chirac n'a au demeurant jamais affiché de véritable passion (à l'inverse de M. Mitterrand), que la possible marginalisation diplomatique du chef de l'Etat, implicitement invité à se cantonner à des fonctions de représentation. Evoquant les rencontres – fréquentes – entre le président et M. Kohl, M. Bujon de l'Estang a d'ailleurs utilisé une formule qui, rosserie calculée ou involontaire, en dit long : M. Chirac, a-t-il dit, préfère avoir avec le chancelier ouest-allemand des entrevues moins nombreuses mais qui soient « des rencontres de travail »...

On imagine mal que M. Mitterrand laisse s'instaurer sans réagir une telle répartition des rôles, du moins sur le terrain de la diplomatie, qui est, avec celui de la défense, l'essentiel de son domaine dans la configuration actuelle. Ne saisira-t-il pas l'occasion du centième anniversaire de la naissance de Robert Schuman pour parler justement de l'Europe dans son message au Parlement ? Et est-ce tout à fait innocemment qu'il a saisi l'occasion de la conférence de presse marquant la fin de la visite de M. Hu Yaobang pour réaffirmer que la France ne participerait pas, du moins au niveau de « la puissance publique », à l'IDS américaine ? Là aussi, la divergence avec M. Chirac est plus apparente que réelle. Mais les apparences, en politique...

LES PROPOSITIONS SOVIÉTIQUES SUR LE DÉSARMEMENT

M. Reagan crédite Moscou d'un «sérieux effort»

La Chambre des représentants américaine a adopté, jeudi 19 juin, par 256 voix contre 145, une résolution invitant M. Reagan à respecter, en matière d'armements stratégiques, les limites du traité soviéto-américain SALT-2, signé en 1979. Au même moment, le président américain reconnaissait que les dernières propositions soviétiques sur le désarmement représentent un « sérieux effort » et pourraient marquer un « tournant » dans les négociations.

De notre correspondant

Washington. – M. Reagan a, jeudi 19 juin, donné acte à l'Union soviétique d'une bonne volonté nouvelle dans la recherche d'un accord sur la réduction des armements nucléaires, parlant d'un « *sérieux effort* », qui, a-t-il dit, « *pourrait marquer un tournant* » dans l'instauration d'un monde « *plus sûr et plus pacifique* ».

Appelant, dans le même souffle, M. Gorbatchev à « *passer à l'action au nom de la paix* » et à aller de l'avant dans la préparation d'un deuxième sommet, le président américain a ainsi affirmé une foi à bien des égards neuve dans la possibilité de conduire un dialogue fructueux avec Moscou.

Plus notable encore, M. Reagan avait tenu, pour prononcer ce discours, à se rendre à Glassboro, dans le New-Jersey, c'est-à-dire dans la ville où Lyndon Johnson et Alexei Kossyguine avaient eu, en juin 1967, les entretiens qui avaient ouvert la voie à la signature, cinq ans plus tard, de premier accord SALT sur la limitation des armements stratégiques. Symboliquement au moins, un discret hommage à la détente est donc venu, de cette manière, souligner la disponibilité, affichée par M. Reagan, à prendre en compte les pas faits par l'URSS.

BERNARD GUETTA.

(Lire la suite page 4.)

LE ROLE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

La majorité appréhende un «gouvernement des juges»

M. Chirac donnera une conférence de presse, le lundi 21 juillet, à l'initiative des journalistes parlementaires. Au moment où une certaine impatience se manifeste dans les rangs de la majorité, quelques voix – encore discrètes – s'inquiètent de ce que sera le comportement du Conseil constitutionnel et craignent un « gouvernement des juges ». Le président de cette institution, M. Robert Badinter, souhaite de son côté élargir l'audience de ses travaux.

Le Conseil constitutionnel doit se prononcer, à partir du 26 juin prochain, sur les lois habilitant le gouvernement à agir par ordonnances (privatisation et retour au scrutin majoritaire) qui font l'objet de recours à l'initiative des députés et des sénateurs socialistes.

Cette perspective inquiète le gouvernement et les responsables de la majorité. Sans doute ces derniers ne s'expriment-ils sur ce sujet qu'en privé. Mais ils le font de manière concertée et avec suffisamment d'insistance et de vigueur pour qu'on y prête attention. De leur point de vue, en effet, la réforme de M. Giscard d'Estaing en 1974 élargissant les possibilités de saisine du Conseil constitutionnel a entraîné une dérive qui risque de conduire cette institution à un véritable « *gouvernement des juges* ». Ils n'hésitent pas en envisager la remise en cause du rôle joué par le Conseil si celui-ci venait à freiner par ses décisions l'action du gouvernement.

En leur temps, les socialistes avaient dénoncé le caractère politique de l'institution, après des décisions (sur les nationalisations notamment) qui leur étaient défavorables. Tout se passe aujourd'hui comme si la droite voulait engager une épreuve de force préventive pour dissuader le Conseil de la gêner. Dans le même temps, M. Robert Badinter a essuyé un refus des présidences de l'Assemblée et du Sénat à sa demande de contacts officiels entre le Conseil et les Assemblées.

(Lire nos informations page 6.)

LA DROITE ESPAGNOLE EN CAMPAGNE

Don Manuel contre Felipe

Les Espagnols votent le dimanche 22 juin pour le renouvellement des Cortès. Selon le dernier sondage publié par *El Pais*, les socialistes du premier ministre Felipe Gonzalez devraient conserver la majorité absolue aux Cortès, malgré la campagne active de M. Manuel Fraga Iribarne.

De notre envoyée spéciale

Madrid. – On affichait *Starfighters* à l'Imperial, un cinéma de province comme on n'en fait plus, avec son rideau rouge, son avant-scène et son balcon branlant menaçant de s'effondrer sous une foule trop nombreuse. Mais le public, mercredi 18 juin, n'était pas venu pour cela. Le spectacle était vivant et de choix. Tolède recevait à l'Imperial M. Manuel Fraga Iribarne, leader de la droite espagnole, pour l'une de ses dernières prestations pré-électorales.

Pendant ce temps, à Madrid, on enterrait les morts tombés la veille sous les balles d'un commando de l'ETA. D'un côté, la cérémonie officielle au quartier général des forces armées, sans les corps et sans les familles. De l'autre, un enterrement phalangiste où, après les insultes contre le gouvernement « *assassin* », on salua, bras tendu, les cercueils enveloppés dans un drapeau frappé de l'aigle franquiste.

Dans Tolède, ville de garnison où le bidasse dispute la rue aux touristes, où siège face à l'imposant Escurial l'Académie de l'infanterie à laqelle appartenaient deux des victimes, on aurait pu attendre de don Manuel qu'il fît plus qu'une allusion à ce drame. Il n'en fut rien. L'atmosphère d'ailleurs n'était pas au drame mais à une joyeuse et tapageuse hystérie.

Comment, dans une aussi petite salle, arrive-t-on à faire autant de bruit ? Les dames, majoritaires dans l'assistance, maquillées et endimanchées comme pour les grandes occasions, luttent de l'éventail contre la chaleur étouffante. Les groupies de la Coalition populaire trépignent, ces jeunes filles qu'on voit partout où s'arrête la caravane électorale, coiffées d'un gracieux canotier blanc, trop systématiquement blondes pour prétendre représenter la jeunesse de ce pays.

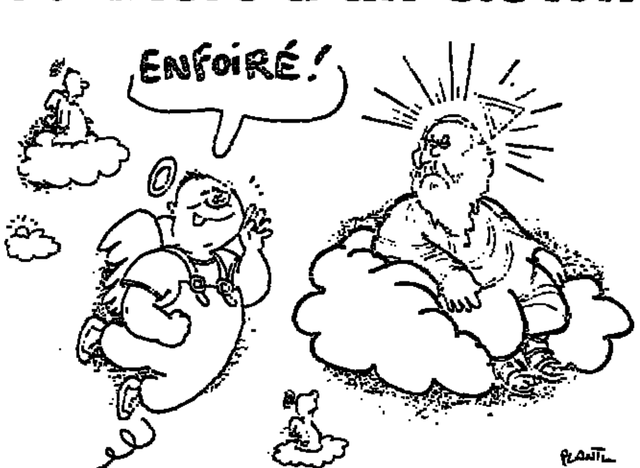
L'objet de leur passion, don Manuel, le regard perpétuellement mobile dans un visage dur et figé, aux commissures des lèvres tombantes, semble s'impatienter tandis que le candidat local appelle les électeurs du pays de Don Quichotte à s'inspirer du bon sens de Sancho et à ne pas disperser leurs voix.

CLAIRE TRÉAN.

(Lire la suite page 5.)

COLUCHE TUÉ DANS UN ACCIDENT

La mort d'un clown



Coluche, qui est mort, jeudi 19 juin, dans un accident de moto, avait pris pour devise : « Un pour tous, tous pourris. » Et puis il l'avait démentie. Du disque en faveur de l'Ethiopie, aux restos du cœur, brouillant son image de clown, décapant, admiré ou haï, il était devenu soudain la bonne conscience d'une France repue.

(Lire nos informations page 22.)

FRANCE-BRÉSIL, FINALE AVANT LA LETTRE

La chasse au piranha

Brésil-France à Guadalajara et Mexique-RFA à Monterrey, le samedi 21 juin ; Argentine-Angleterre à Mexico et Belgique-Espagne à Puebla, le dimanche 22 : l'avant-dernier week-end de la Coupe du monde de football s'annonce passionnant.

Au stade Jalisco, où il est invaincu depuis 1970, le Brésil affronte les Français en un match qui constitue une finale avant la lettre.

De notre envoyé spécial

Guadalajara. – Maxime Bossis, stoppeur à gages fort réputé au Mexique, connaît déjà le nom de sa future commande : le Brésilien Careca. Quatre matches. Quatre buts. Max le taciturne va donc regarder le magnétoscope, reconnaître le terrain, les itinéraires habituels de l'impétrant, ses manies, ses travers. Il va cibler en somme ce jeune Brésilien. Et tenter, lui qui adore la pêche au vif, d'attraper ce piranha.

Maxime Bossis est un « pro ». Il jouera le Brésil comme on exécute un contrat. Ni plus, ni moins. Sans états d'âme apparent, ni excitation superflue. Le grand Bossis est un tueur affable, mais un tueur. On lui avait « *confié* » le Soviétique Belanov, lutin empoisonnant. Quatre buts lui aussi. Belanov a calé, faisant même au cours du match France-URSS l'offrande d'un glaçon à son geôlier, comme on partage le pain et le sel.

On lui avait réservé Altobelli. Le plus beau des beaux. Quatre buts encore. L'Italien est sorti du terrain en jurant de ne plus jamais jouer en équipe nationale.

Maxime Bossis cache sous la silhouette dégingandée d'un dépendeur d'andouilles, l'efficacité redoutable d'un souffleur d'étoiles. Et ça, sans jamais se prendre lui-même pour un astre.

Par les temps qui courent, la douce folie des grandeurs qui saisit certains joueurs français, ces rendez-vous accordés comme s'il s'agissait d'aller rendre visite à la reine, le fait est plutôt rassurant.

L'équipe de France a fait retraite à Chapala. Motus et bouche cousue ! Vous voulez un rendez-vous, mon brave ? Voyez mon majordome.

Le lieu est superbe. Le site, comme l'on dit dans les bons ouvrages, enchanteur. Le temps est calme. Les troupes sont fraîches. S'il n'y avait les cactus et les arbres en fleurs, ce serait le lac du Bourget et le doux clapotis des flots ocres. En somme, l'endroit rêvé pour taquiner la muse, ou le gougeon. Ou les deux à la fois. Mais pas les joueurs français.

Henri Michel, le patron de l'équipe de France, a tenu conférence sous son palmier. Comme en sa cour.

PIERRE GEORGES.

(Lire la suite page 10.)

débats

LES DÉTOURS DE LA VIE

Les possibilités de l'ingénierie génétique sont en train d'épuiser même les amateurs de science-fiction. Le docteur Louis René, à propos de la « grossesse masculine », estime que ce qui est techniquement possible (à gros risques) n'est pas forcément licite. Jean Dausset et Jacques Ruffié s'en prennent à la sociobiologie et à la confusion entre l'évolution culturelle et l'évolution biologique.

L'inacceptable grossesse masculine

Le médecin n'a pas à matérialiser l'androgyne

par le docteur LOUIS RENÉ (*)

LA grossesse chez l'homme ? c'est techniquement possible. Et de prédire que cette grande première médicale aura lieu incessamment, peut-être avant ! Des femmes qui n'avaient aucune chance de devenir naturellement enceintes n'ont-elles pas dès maintenant bénéficié de ces progrès ? Donnons aux termes techniques le sens strict qu'ils ont.

La fécondation n'est qu'un stade de la reproduction sexuelle : la fusion d'un élément fécondant et d'un gamète fécondé aboutissant à la possibilité d'un nouvel individu. On sait obtenir une fécondation hors de l'organisme humain, et transférer l'embryon dans un organisme qui, dès lors, devient gravide. L'existence, connue depuis longtemps, de grossesses abdominales (et non tubaires comme c'est le cas de l'immense majorité des grossesses extra-utérines) a prouvé que le péritoine n'était pas impropre à la nidation d'un œuf fécondé.

A quel prix !

Quant aux progrès de l'hormonologie, ils permettraient de pallier l'insuffisance, voire l'absence, d'hormones nécessaires, à deux conditions : que l'homme ne sécrète plus d'hormones mâles (castration) et qu'il y ait apport d'hormones substitutives.

Tout cela est techniquement acquis, mais ne garantit pas le déroulement régulier et favorable d'une grossesse harmonieuse jusqu'à son terme. Or la seule chose qui vaille, c'est la naissance d'un enfant vivant et bien conformé, ainsi que la sauvegarde du corps nourricier. La sécurité de l'accouchement est devenue une exigence morale, même en cas de césarienne. Certes, l'extraction chirurgicale d'un fœtus qui s'est spontanément développé dans le péritoine maternel est possible. Mais à quel prix ! Des risques majeurs pour le fœtus, généralement porteur de malformations graves, des risques vitaux pour la mère, du fait de l'implantion du placenta sur des organes non adaptés à cette fonction.

Comme le dit fort bien Claude Sureau : *« La grossesse abdominale est vraiment l'une des situations obstétricales les plus dangereuses, probablement celle qui met le plus sérieusement en péril la vie de la mère et celle de son enfant. »*

Dans l'état actuel de la science, les risques de cette tentative de grossesse abdominale sont tels qu'essayer chez l'homme pareille expérience est inacceptable. D'autant que la demande, n'est justifiée ni par la « fabrication » d'un enfant qui ne peut être traité comme un objet, ni par l'insistance de la requête qui – les psychologues l'ont affirmé à plusieurs reprises – ne coïncide pas avec la pulsion profonde authentique.

Le médecin n'a pas à matérialiser un mythe fort ancien que Platon, déjà, décrivait avec son androgyne.

(*) Président de la section d'éthique au conseil national de l'ordre des médecins.

Transmission biologique et transmission culturelle

Quitter la prison de l'ADN pour accéder à la conscience et à la liberté.

par JEAN DAUSSET et JACQUES RUFFIÉ (*)

L'ÉVOLUTION du vivant suit une direction privilégiée : celle qui voit peu à peu les comportements innés, génétiquement programmés et fixes, remplacés par des comportements acquis, modifiables à tout moment. Cette « loi du relaiement » soulignée par Albert Vandel culmine chez l'homme. Elle permet à l'individu de quitter la prison de l'ADN qui lui impose actions et réactions « automatiques » pour accéder à la conscience et à la liberté. L'abeille naît et meurt avec les mêmes aptitudes. L'homme s'enrichit de connaissances toute sa vie.

Chacun apporte sa contribution au volume de la culture. Ses expériences sont communiquées à ses contemporains, qui les transmettent à leur tour à ceux qui leur succéderont. Ainsi, notre patrimoine culturel et technique s'accroît de génération en génération. Encore aujourd'hui, nous vivons sur l'agriculture et l'élevage, mis au point il y a dix millénaires par quelques tribus du Proche-Orient qui subsistaient jusque-là de la cueillette et de la chasse : c'est-à-dire selon un mode de prédation ne différant guère de celui rencontré dans le monde animal.

C'est grâce à la communication logique, aux possibilités d'éducation, que se fait la transmission culturelle. La transmission biologique est lente : elle suit les lois de la génétique, va des parents aux enfants et n'intéresse donc, à chaque fois, qu'un groupe restreint de sujets.

Une mutation – même hautement favorable – mettra beaucoup de temps à se répandre; elle ne le fera, progressivement, qu'au fil des générations. La transmission culturelle, au contraire, est rapide : aujourd'hui, grâce aux mass media, une innovation technologique (l'équivalent culturel d'une mutation) peut passer immédiatement de l'inventeur à des millions d'individus. Aussi l'évolution culturelle – qui caractérise le palier humain – n'est pas comparable à l'évolution organique qui mena jusqu'à nous. Leur confusion est à la base de théories complètement injustifiées, telle que la sociobiologie.

Toute vie humaine, aussi modeste soit-elle, constitue une aventure unique, qui ne se reproduira jamais plus.

« Un vieux qui meurt »

Dans un ouvrage récent (1), une malencontreuse erreur d'impression a totalement déformé une citation de l'un de nous ; il est écrit, page 269 : *« Faut-il estimer, avec Jean Dausset, qu'il n'est pas nécessaire de maintenir en vie quelqu'un qui ne possède plus de possibilités sexuelles? »*, alors qu'il faut évidemment lire : *« Faut-il estimer, avec Jean Dausset, que,* pour la nature, *il n'est pas nécessaire de maintenir en vie*, etc. ».

« Un vieux qui meurt, dit un proverbe africain, *est une bibliothèque qui brûle. »* L'écriture, puis l'imprimerie – et maintenant l'informatique – ont permis de limiter l'incendie en fixant les connaissances. C'est sur leur progrès que repose notre avenir. La science nous révèle que le hasard souvent évoqué suit une route : celle de la conscience et de la liberté, plus apte que celle des comportements aveugles à exploiter au mieux notre niche écologique.

Etant conscients et libres, nous sommes responsables. C'est ce qui fait la dignité de la condition humaine, qui demeurera toujours inassimilable au modèle animal.

(*) Professeurs au Collège de France.

(1) Jacques Ruffié, *le Sexe et la Mort*, éditions Odile Jacob, 1986, p. 269.

DES LECTEURS

Miettes du général

Les écrits du général de Gaulle sont inépuisables. Déjà des éditeurs des *Lettres, notes et carnets* avaient dû ajouter un supplément aux premiers volumes ; aujourd'hui, l'Institut Charles-de-Gaulle (1) publie quatorze de ses lettres au colonel Emile Mayer, stratège visionnaire et méconnu dont il admirait la lucidité et qu'il considérait comme un de ses maîtres.

La correspondance que publie la revue *Espoir* (nº 54) s'échelonne de 1928 à 1938, date de la mort du colonel. Au cours de cette décennie décisive, l'auteur de *Vers l'armée de métier* manifeste la clairvoyance qui lui sera trop tardivement reconnue. De Trêves, en Allemagne occupée, de Gaulle écrit le 21 décembre 1928 : *« L'armée* [française] *du Rhin n'en a plus pour longtemps (...) Il faut être convaincu que l'Anschluss est proche, puis la reprise par l'Allemagne, de force ou de gré, de ce qui lui a été arraché au profit de la Pologne. Après quoi on nous réclamera l'Alsace. Cela me paraît écrit dans le ciel. »* Et de Beyrouth, où il vient d'arriver, alors qu'approche l'Exposition coloniale, triomphe de la France « impériale », de Gaulle, le 24 avril 1930, après avoir exprimé sa confiance de voir l'armée *« achever l'empire »*, ajoute aussitôt : *« Est-ce un bien de devenir un empire ? Ceci est une autre histoire. »*

Les réponses du colonel Mayer mériteraient certainement aussi une publication.

MAURICE DELARUE.

(1), rue de Solférino, 75007 Paris.

Le sport complice

Le sport sert régulièrement de paravent en cachant les atteintes aux droits de l'homme ou la misère des populations. A Berlin, en 1936, en Argentine, en 1978, à Moscou, en 1980, les « affrontements pacifiques » des terrains ont masqué les assassinats, les enlèvements et les tortures (...). A l'heure où beaucoup de Mexicains cherchent de quoi manger, les sportifs français s'inquiètent... du genou de Bats ou de la *tourista* de Bellone ! Les non-sportifs se réfugient dans un silence complice (...).

Le sport est bien un opium du peuple puisqu'il sert à détourner notre attention de l'essentiel. En 1988, les Français, sportifs et non sportifs, vont-ils accepter sans sourciller que les Jeux olympiques, cette « grande fête de la fraternité », se déroulent dans un pays, la Corée du Sud, *« où des centaines de personnes sont emprisonnées chaque année pour avoir critiqué le gouvernement »* ? (Voir le rapport accablant d'Amnesty, p. 3 du *Monde* daté du 12 juin). Il est temps de se mobiliser. Les clameurs des stades ne doivent pas, une nouvelle fois, couvrir les cris des prisonniers. Après le COBA (boycott de l'Argentine) et le COBOM (boycott des Jeux de Moscou) pourquoi pas le COBOC (Comité de boycott des Jeux en Corée du Sud), vaste mouvement qui regrouperait tous ceux qui pensent que les droits de l'homme doivent passer avant les droits des sportifs ?

MICHEL CAILLAT,
journaliste
coauteur des Dessous de l'olympisme
(Editions La Découverte).

Le professeur ou le casque

Nous sommes des professeurs de français licenciés pour motif économique : en effet, notre employeur, l'ACTIM (1), organisme de coopération dépendant des ministères du commerce extérieur et des finances, a supprimé son service d'enseignement du français à des professionnels étrangers. Ce service de formation linguistique, unique en son genre, était chargé notamment d'élaborer et d'assurer des cours de français technique, dans plus de quarante secteurs d'activités, à l'intention de spécialistes étrangers de haut niveau, potentiels acheteurs de techniques et de matériels français. C'est ainsi que, dans les douze dernières années, quatre mille cadres, venus d'une cinquantaine de pays différents, avaient bénéficié d'une formation en français.

L'ACTIM était doté par l'Etat, en 1985, d'un budget de 130 millions de francs *« pour promouvoir les exportations françaises »*.

Dorénavant, c'est par traducteur ou casque interposés que se chercheront les contacts, n'en déplaise au président Mitterrand, que l'on croyait pourtant être un défenseur sincère de la francophonie.

MICHÈLE BARRIELLE,
FRANÇOISE COQUEREAU,
MARC-ANDRÉ DUBOUT,
FRANÇOIS LABLANCHERIE.

(1) Agence de coopération technique, industrielle et économique, Paris.

Les mauvais payeurs

Il convient d'ajouter à l'article de Mᵉ Amson (*le Monde* du 23 mai) que le taux de l'intérêt légal est majoré de cinq points à l'expiration d'un délai de deux mois à compter du jour où la décision de justice est devenue exécutoire, fût-ce par provision » (loi du 11 juillet 1975, art. 3.). En conséquence, le mauvais payeur supporte actuellement un taux d'intérêt de 14,5 % à partir du jour ci-dessus spécifié.

PIERRE FRÉMOND,
jurisconsulte
(Paris.)

La BN aux enchères ?

A propos de la privatisation de TF 1, un point nous préoccupe : qu'adviendra-t-il des milliers – des millions peut-être – de kilomètres de bobines enregistrées, lesquelles constituent un témoignage précieux de notre histoire depuis quarante ans ? Vont-elles être vendues, dispersées aux quatre vents d'entreprises commerciales qui pourront en disposer au gré de leurs intérêts ou... de leur indifférence ? (...)

Et si, par exemple, le ministre de la culture décidait, sous prétexte de non-rentabilité, de vendre la Bibliothèque nationale aux enchères ? En effet, les archives audiovisuelles ne sont-elles pas complémentaires de celles de l'édition ?

Une raison supplémentaire, donc, pour que les trois filles de la télévision : TF 1, A 2, FR 3, demeurent au service de tous, dans le secteur public ! Restent, pour le privé, de nombreux canaux disponibles : 6, 7, 8, 9 10...

FRANÇOISE HERVÉ.
(Paris.)

Le vote des immigrés

M. Charles Millon note (*le Monde* du 15 mai), *« en précisant sa pensée »*, qu'*« il n'est bien sûr pas question de reconnaître les droits politiques (droit de vote, éligibilité) à des étrangers »*. La chose lui semble aller de soi.

Je lui fais observer qu'aux Pays-Bas ces droits-là viennent d'être accordés aux allogènes pour les élections municipales. L'identité et la souveraineté n'en ont nullement souffert, dans une nation dont l'hymne et le drapeau (tricolore) datent du seizième siècle.

Ajoutons que l'appel aux urnes ne suffit pas pour accélérer l'intégration de ceux qui se trouvent dans nos murs. Mais il rend possible une participation à la vie civique commune, en abattant des barrières d'incompréhension et de racisme.

H. BRUGMANS,
recteur émérite
du collège d'Europe
(Bruges, Belgique).

Sunnites et chiites

Dans *le Monde* du 6 juin, sous le titre « Mosquée en chantier » à Evry (région parisienne), je lis : *« Ce fait n'a d'ailleurs rien à voir avec un retour à l'intégrisme, étranger à la tradition de l'Islam en France, majoritairement sunnite. »* Il est ici présupposé une égalité double : chiites = intégristes et sunnites = non-intégristes », qui est erronée. Il existe, et ils sont fort nombreux dans les pays les plus divers, des intégristes sunnites (parmi bien d'autres : les célèbres Frères musulmans d'Egypte et du Soudan) tout comme il existe des chiites ouverts à un aggiornamento de l'islam.

M. CASSIAN BRACONNIER,
maître-assistant
à l'université d'Abidjan.

« Solidarité, Solitude » d'Adam Zagajewski

Intellectuel en Pologne : air varié

SON auteur a beau le trouver *« un peu frivole »*, le petit recueil d'essais publié par Adam Zagajewski traite d'un sujet plutôt sérieux : la situation d'un intellectuel (pas de tous) dans la Pologne d'aujourd'hui. Mais Zagajewski le fait à sa manière, l'air de ne pas y toucher, gambadant aux frontières de la philosophie, de la simple réflexion et de la poésie.

L'un des cinq textes rassemblés prend même par endroits l'allure d'un faux dialogue, à la manière d'un Diderot particulièrement désinvolte, entre l'auteur et un bon et brave Danois censé représenter l'Occidental pétri de bonnes intentions qui découvre l'univers d'en face, ces hommes qui sont *« à l'est de l'Ouest »*.

Le titre – *Solidarité, Solitude* – résume bien et le propos et la démarche intellectuelle d'un auteur qui aime procéder par opposition de thèmes, en progressant peu à peu, de variations en variations (et avec parfois quelques redites), mais en évitant sagement tout ce qui pourrait ressembler à une synthèse.

Par Solidarité, il faut certes entendre ce phénomène né à un moment où ni *« l'esprit négatif »* ni *« l'esprit par trop positif »* n'ont, pour une fois, paralysé l'action. Mais c'est aussi un mouvement d'idées, collectif comme tout mouvement, et qui en tant que tel n'est pas sans danger pour l'écrivain ou l'artiste, qui doit à tout prix préserver sa part de solitude, d'inutilité. Ne pas se contenter de servir ce qui, de toute évidence, est juste et bon. Avoir le droit de s'occuper, aussi, des papillons ; sans toujours porter sur ses épaules le poids de toute une nation, destin auquel l'histoire, la maudite histoire, a toujours voué les intellectuels polonais.

Danger supplémentaire, ce fardeau est en un sens trop facile à porter, maintenant que, sur le plan des idées, sinon dans la réalité, l'idéologie communiste a mordu la poussière : *« L'antitotalitarisme fait de moi presque un ange, c'est une lessive qui lave plus blanc que blanc »...*

Garder ses distances, sa liberté. Mais sans non plus verser dans le scepticisme, finalement bien confortable, la certitude de l'échec. Zagajewski, comme tant d'autres Européens de l'Est, témoigne d'un manque évident de sympathie pour Hegel, ce *« dialecticien sans tact »* qui vient si opportunément au secours des puissants de ce monde. Mais il règle aussi – gentiment – leur sort à tous ces observateurs *« un peu trop perspicaces »* et autres *« amateurs d'Alain Besançon »* pour lesquels, dans cette partie de l'Europe, tout mouvement d'insoumission, Solidarité en tête, est voué à l'échec. Bien sûr, *« ils avaient raison. Comme aurait eu raison une sage-femme disant à un nouveau-né que ça ne vaut pas la peine, que ça n'a pas de sens, que tout finira par la souffrance et la mort, que ça ira de mal en pis »*.

Avec plus d'égards, Zagajewski discute aussi les thèses de Milan Kundera, dont l'Europe centrale est de toute évidence un peu trop tchèque et trop fascinée par la « culture » pour être la sienne. Mais c'est surtout l'écho d'une autre voix, celle du *« railleur inspiré »*, Gombrowicz, que l'on entend dans ce livre. Contrairement à son grand aîné, notre auteur ne souhaite pas faire semblant de se retirer de l'histoire, ni même échapper, lui qui vit aujourd'hui à Paris, à sa condition et donc à ses devoirs de Polonais. Mais il a aussi besoin d'autre chose, de respirer un peu, comme tant d'autres intellectuels de Varsovie ou de Cracovie qui profitent, quand ils le peuvent, d'invitations d'universités occidentales pour, tout simplement, changer d'air.

JAN KRAUZE.

★ Traduit du polonais par Laurence Dyèvre. Fayard, 197 p., 75 F.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social :
570 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* ».
Société anonyme des lecteurs du *Monde*.
MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.



Le Monde PUBLICITE S.A.

5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXᵉ

1984

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $; Yougoslavie, 110 nd.

étranger

AFRIQUE

Afrique du Sud

Le couvre-feu est instauré dans la région de Port-Elizabeth

De notre envoyé spécial

Johannesburg. – Un couvre-feu allant de 21 heures à 4 heures du matin a été instauré, jeudi 19 juin, dans les townships noires de treize circonscriptions judiciaires de la région de Port-Elizabeth (partie orientale de la province du Cap). Il est, d'autre part, interdit de porter des tee-shirts ou tout autre vêtement où sont imprimés les sigles, les noms et les slogans de quarante-sept organisations contestataires. Ces nouvelles mesures, prises en application de l'état d'urgence, interdisent également à tout habitant de cette région de se rendre dans une autre township que celle où il réside.

Depuis une semaine, le fonctionnement d'une soixantaine de grandes surfaces appartenant à six chaînes commerciales est perturbé par des grèves dues à l'arrestation massive de dirigeants du syndicat de cette profession, dès l'instauration de l'état d'urgence, le 12 juin. D'autres sont en fuite de crainte d'être interpellés.

Certains grands magasins ont dû fermer leurs portes. Les responsables des chaînes, préoccupés par la situation, ont demandé à rencontrer M. Louis Le Grange, ministre de la loi et de l'ordre. L'un d'eux parle d'« *interférence de l'Etat dans les relations industrielles* ».

Ces grèves démontrent que les milieux syndicaux ont été particulièrement touchés par les rafles opérées depuis la mise en vigueur de l'état d'urgence. Il est toujours impossible de connaître le nombre des personnes appréhendées, ainsi que leur identité. Un député de l'opposition progressiste, M. Graham Mac Intosh, qui, au Parlement, avait commencé à lire une liste de « *présumés* » prisonniers, a dû s'interrompre face aux protestations et aux huées des parlementaires de la majorité. Son collège, M. Ray Swart,parle de « *milliers de disparus* », de gens arrêtés un peu partout, dont les familles sont sans nouvelles. Des propos qui lui ont valu d'être taxé de « *déloyauté* » par le ministre adjoint de l'information, M. Louis Nel.

Le régime de détention

Tout détenu, en vertu de l'état d'urgence,n'a le droit ni d'écrire des lettres, ni d'étudier, ni de regarder la télévision ou d'écouter la radio. Les seules lectures autorisées sont celles de la Bible, des livres saints ou de « *magazines sélectionnés* ». Les colis sont interdits, de même que l'envoi de literie, draps, etc., et de cigarettes. Une heure de sortie en plein air doit être accordée au minimum, indique la réglementation publiée le jour de l'entrée en vigueur de l'état d'urgence.

Toute contravention aux dispositions énoncées, qui vont de la tentative de suicide aux « *chants, sifflements ou bruits inutiles* », ou « *tout acte contraire au bon ordre et à la discipline* » sont passibles de « *la privation de un, plusieurs, ou tous les repas de la journée* », d'une punition corporelle ou d'un isolement total, qui ne doit pas, enprincipe, dépasser les trente jours. Si la sentence va au-delà et si la punition est combinée avec une « *diète complète* » (six jours maximum), un intervalle de quatorze jours doit être ménagé entre les périodes sans nourriture.

Aucun mandat d'arrêt n'est nécessaire pour pouvoir procéder à une arrestation. La période de détention initiale en application des lois de l'état d'urgence est de quatorze jours. Mais il suffit d'un ordre écrit du ministère aux autorités pénitentiaires pour prolonger l'incarcération « *aussi longtemps que l'état d'urgence est en vigueur* ».

« *L'Etat, le chef de l'Etat, tout membre du cabinet, tout membre des forces de l'ordre, ou toute autre personne au service de l'Etat* » sont présumés avoir agi de « *bonne foi* » pour assurer « *la sécurité du public et le maintien de l'ordre* » et ne peuvent pas être poursuivis.

MICHEL BOLE-RICHARD.

M. Kohl propose un sommet occidental sur les sanctions

Le chancelier ouest-allemand, M. Helmut Kohl, envisage la tenue d'un sommet réunissant les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la France et la RFA, pour discuter des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, a-t-on appris, jeudi 19 juin, à Bonn, de source gouvernementale. M. Kohl a déjà fait part de son projet à l'actuel président de la Communauté, le premier ministre néerlandais, M. Ruud Lubbers, et attend les réactions des chefs d'Etat concernés.

A Washington, le porte-parole de la Maison Blanche, M. Larry Speakes, a fait état des « *doutes sérieux et* [de] *la vive opposition* » du président Reagan au projet de loi adopté mardi par la Chambre des représentants, qui interdit aux sociétés américaines toute relation économique avec Pretoria. Alors que le ministre sud-africain des affaires étrangères, M. « Pik » Botha, assure que la population noire serait « *la première victime* » de ces sanctions, l'ANC (Congrès national africain) a fait part de sa satisfaction.

M. Bujon de l'Estang, conseiller diplomatique du premier ministre, a affirmé que Paris « *est toujours disponible à l'égard de mesures restrictives et très favorable à l'égard de mesures positives* » (aide en faveur des populations noires). Il a ajouté que des sanctions peuvent ne pas être « *très efficaces* », dans la mesure où elles « *durcissent les durs* » à Pretoria et « *frappent dans leur vie matérielle les plus défavorisés* ».

Ethiopie

Selon Médecins sans frontières

L'AIDE INTERNATIONALE SERT A « DÉPORTER LES POPULATIONS »

L'Ethiopie est en train de vivre une « *situation comparable* » à ce que le Cambodge de Pol Pot a connu, a estimé, mardi 17 juin, l'organisation humanitaire Médecins sans frontières, au cours d'une conférence de presse. A l'occasion de la visite à Paris du ministre éthiopien des affaires étrangères, M. Goshu Wolde, MSF demande notamment l'arrêt des transferts forcés de populations, ainsi que la constitution d'une commission d'enquête indépendante sur l'utilisation de l'aide internationale.

Selon le docteur Rony Brauman, président de MSF, « *l'argent de chacun, à titre privé ou de contribuable, de la CEE ou des Nations unies, sert aujourd'hui à déporter des populations, à les encadrer, les enrégimenter sous la houlette du parti, la nourriture jouant le rôle d'arme de chantage* ». « *Pis*, a ajouté M. Brauman, *dans des régions comme à Harrar, où les paysans, sans être vraiment riches, avaient largement de quoi se nourrir, des villages sont rasés ou « réorganisés », les biens saisis. Dans cette province, sur quatre millions de gens, un million et demi de paysans ont été déplacés dans des coopératives ou fermes d'Etat, sans nécessité économique, puisqu'ils produisaient suffisamment pour assurer leur subsistance.* »

Plus de cinq cent mille personnes, affirme MSF, ont fui vers la Somalie ces quatre derniers mois pour échapper, non à la famine ou à la sécheresse, mais aux violences exercées contre eux par leur gouvernement. L'aide internationale finance cette « *collectivisation forcée* », cette « *destruction agraire* », qui conduit l'Ethiopie à s'enfoncer dans la pénurie, a ajouté M. Brauman.

MSF a été expulsé d'Ethiopie en décembre dernier pour avoir dénoncé les conditions effroyables dans lesquelles sept cent mille personnes avaient été déportées, cent mille d'entre elles ayant trouvé la mort au cours de ces transferts.

Tunisie

LE PRÉSIDENT BOURGUIBA AU CONGRÈS DU PARTI SOCIALISTE DESTOURIEN

« Mon fils Mohamed Mzali est digne de ma confiance... »

De nos envoyés spéciaux

Tunis. – « *Le jeu est calmé, mais le jeu continue.* » Telle est la conclusion de la première journée du congrès du Parti socialiste destourien (PSD), après le discours d'ouverture du président Bourguiba, qui a confirmé M. Mohamed Mzali dans ses fonctions de secrétaire général du PSD et de premier ministre (nos dernières éditions du 20 juin). Aussitôt la tension est retombée comme si le congrès était terminé à peine après avoir commencé. Qu'avait donc dit Habib Bourguiba ? Tout simplement : « *Mon fils, Mohamed Mzali, auquel j'ai confié sous mon autorité les responsabilités de premier ministre et de secrétaire général du parti, est digne de ma confiance aussi bien aujourd'hui que pour l'avenir.* »

Pour les proches du premier ministre « *la* » phrase ayant été prononcée, l'affaire était entendue. D'autant plus qu'avant de quitter la tribune le « combattant suprême » avait confié la présidence du congrès à M. Mzali, ce qui constitue une entorse aux usages.

Mais M. Mzali n'a pas que des amis, même (et surtout) au sein des instances dirigeantes du PSC. Il ne faut donc pas s'étonner si certains congressistes se sont empressés de faire remarquer que le certificat de bonne conduite décerné par le président l'était à titre précaire, puisque ce dernier n'avait pas évoqué clairement, comme il le fit tant de fois pas le passé, la quesion de sa succession et n'avait pas nommément désigné le premier ministre comme son dauphin.

La scène de la remise en selle du premier ministre, surprenante pour le profane, résume assez bien la situation politique en Tunisie. Plus d'une millier de congressistes attendent depuis plus d'une heure l'arrivée du président de la République. Soudain, au fond de la salle, il paraît. Le veil homme, en costume noir et cravate grise, a été juché sur les épaules de deux de ses gardes du corps, un troisième lui soutenant le dos pour qu'il ne tombe pas en arrière. C'est en cet appareil, et au milieu des « hourras », que le président de la République est porté au pied de la tribune. Après quoi, il est hissé sur l'estrade et de là sur un podium d'où il va lire, parfois non sans mal, le texte de son intervention, sous l'œil plus qu'attentif de M. Mansour Skhiri, directeur du cabinet présidentiel et ministre de la fonction publique et de la réforme administrative.

Le sphinx de Carthage

M. Skhiri, ou le sphinx de Carthage, parachuté pour la première fois dans ces assises ! L'ancien gouverneur de Monastir – la ville natale de M. Bourguiba – a su s'imposer, depuis quelques mois, comme un des plus proches collaborateurs du président et sans doute comme l'un des plus sincères ennemis de M. Mzali. Mais M. Skhiri n'est pas le seul représentant de ce qu'on appelle déjà la nouvelle « *garde rapprochée* » de Carthage, du nom du palais présidentiel. Un peu en retrait, on peut apercevoir M. Bel Hassine, nouveau chargé de mission de la présidence, aux compétences mal définies. Et, au bas de la tribune, Mme Saïda Sassi, la nièce du président – qui fait office de maîtresse de maison au palais présidentiel depuis que Mme Bourguiba a préféré quitter les lieux, – tend le cou avec une anxiété non dissimulée pour voir comment l'obstacle sera franchi...

Tout de suite après la prestation présidentielle, M. Mzali présente le rapport d'activité du parti. C'est bien là qu'on attend ce défenseur du pluralisme et du processus démocratique. Comment va-t-il, cette fois-ci, assumer son passé et le concilier avec la réalité du jour, qui ne plaide pas – c'est le moins qu'on puisse dire – avec le respect du pluralisme politique et de l'indépendance syndicale ?

M. Mzali, il faut le reconnaître, fait merveille, utilisant à fond les ressources de ce qu'il appelle « *l'option du socialisme pragmatique* » et « *la sage direction du président Bourguiba* ». Est-il convaincant ? Et peut-il l'être sans contester la complémentarité de PSD et de l'Etat que vient d'exalter le président de la République ?

Le dilemme du premier ministre

« *Notre parti*, dit-il, *ne craint pas le pluralisme* » et a besoin d'une « *atmosphère démocratique* ». Mais c'est pour ajouter aussitôt qu'« *il nous importe peu que les partis se multiplient ou non* », à condition que « *le peuple reste groupé autour de notre parti comme c'est le cas aujourd'hui et comme ce le sera à l'avenir si nos discours sont sincères et nos principes inébranlables* ». Autrement dit : oui au pluralisme, à conditions que le peuple reste fidèle à un seul parti.

Le dilemme est sans doute émouvant pour M. Mzali, mais tant qu'il n'aura pas été tranché, le débat sur la démocratisation de la vie politique tunisienne relèvera surtout de l'académisme. D'autant que le premier ministre n'hésite pas, un peu plus tard, à se réjouir de la mise au pas de la centrale syndicale UGTT, dont l'ancien responsable, M. Habib Achour, purge une peine de trois ans de prison pour « *irrégularités de gestion* ».

La bonne volonté de M. Mzali n'est pas en cause, mais peut-être la mission qu'il assume avec stoïcisme est-elle impossible. Le passage le plus révélateur du discours du premier ministre est celui dans lequel il demande à ses concitoyens « *de faire fi de toutes les menées insidieuses, de s'abstenir de colporter les rumeurs et de diffuser les nouvelles infondées et de se détourner des voies de la perversion* ». Est-ce un expert qui parle ? Sans doute. Mais il se refuse à être une victime.

JACQUES AMALRIC et MICHEL DEURÉ.

Tchad

○ *Démission du colonel Kamougue.* – Le colonel Kamougue a annoncé, jeudi 19 juin à Paris, sa décision d'abandonner ses fonctions de vice-président du GUNT, mouvement d'opposition au régime de M. Hissène Habré, présidé par M. Goukouni Oueddeï, mais s'est dit « *disponible pour rechercher avec d'autres Tchadiens un autre cadre de règlement* ».

AMÉRIQUES

Pérou

La répression des mutineries du Sentier lumineux aurait fait plus de trois cents morts

Près de la moitié des sept cents prisonniers qui se sont mutinés mercredi dans trois prisons proches de Lima auraient péri lors des affrontements avec les forces de l'ordre qui ont suivi le soulèvement, a déclaré, vendredi 20 juin, une personnalité très proche du palais présidentiel et qui a requis l'anonymat. Selon cette personnalité, cent vingt-huit mutins sont morts dans la prison de Lurigancho, au nord-est de la capitale, et quatre détenues ont été tuées dans la prison de femmes de Santa-Barbara, située dans le port du Callao.

Sur les deux cent cinquante prisonniers qui s'étaient soulevés dans le pénitencier d'El Fronton, une île située à une vingtaine de kilomètres du Callao, cent soixante-quinze ont été tués dans les combats avec les fusiliers marins, toujours selon cette personnalité. Les survivants, indique l'Agence France Presse, continuaient de résister ce vendredi. Et une frégate de la marine a bombardé le pénitencier. Le gouvernement de M. Alan Garcia a manifestement donné le feu vert aux militaires pour réprimer rapidement les mutineries des militants du Sentier lumineux, alors que le dix-septième congrès de l'Internationale socialiste commence ses travaux ce vendredi à Lima.

De notre correspondante

Lima. – Le communiqué officiel du commandement conjoint des forces armées faisait état jeudi 19 juin d'une « *grande quantité de morts* », dont deux officiers de marine, et d'une vingtaine de militaires « *grièvement blessés* ». Un membre de la commission de paix formée par le gouvernement, M. Rodriguez Rabanal, admettait en même temps qu'au moins cent cinquante mutins avaient été tués pendant les affrontements. Selon d'autres sources, les pertes seraient beaucoup plus élevées.

Dès jeudi matin, la mutinerie était en tout cas contrôlée dans la prison de femmes du port du Callao, proche de la capitale, où une centaine de détenues étaient incarcérées. Elle l'était aussi dans la prison de Lurigancho, où l'on comptait deux cent cinquante militants du Sentier lumineux. En revanche, la lutte a été plus dure dans l'île du Fronton, où les détenus se sont retranchés dans des galeries et des grottes. Ils se sont défendus avec des fusils soustraits à leurs gardiens, des pistolets-mitrailleurs, de la dynamite et des arbalètes de fabrication artisanale.

Le nombre très élevé de morts s'explique : le gouvernement a laissé à l'armée le soin de « *rétablir le principe d'autorité* » dans les prisons. En effet, depuis des années, l'île du Fronton, puis la prison de Lurigancho et celle du Callao sont devenues de véritables « universités » du terrorisme, où sont planifiées la plupart des opérations de sabotage urbain. Des prisons que les guérilleros du Sentier lumineux considèrent d'ailleurs comme « *le premier territoire libre du Pérou* ».

Depuis plusieurs mois, les autorités avaient l'intention de « nettoyer » le foyer subversif du Fronton pour transférer les sendéristes dans les cellules individuelles de la prison de Canto Grande, récemment inaugurée, mais elles avaient renvoyé à plus tard cette intervention pour éviter un bain de sang.

La mutinerie du Sentier lumineux a provoqué ce bain de sang au moment même où quatre cents personnalités de l'Internationale socialiste se réunissent à Lima pour parler de la paix et des droits de l'homme. « *Les vies sacrifiées et le sang répandu sont des étendards qui nous incitent à poursuivre notre rébellion*, venait de déclarer à un journaliste le porte-parole des sendéristes incarcérés à Lurigancho. *D'ici, nous ne sortirons pas vivants... La vie d'un individu ne vaut rien. Ce qui compte, ce sont les masses. Ce sang féconde nos vies de combattants pour la révolution.* »

NICOLE BONNET.

El Salvador

Des dizaines de soldats tués lors d'une attaque de la guérilla à San-Miguel

San-Salvador (*AFP, Reuter, UPI*). – Un demi-millier de guérilleros du Front Farabundo Marti de libération nationale (FMLN) ont attaqué jeudi 19 juin la garnison de San-Miguel dans l'est du Salvador, tuant cinquante-sept soldats et en blessant au moins quatre-vingts. Les hommes du FMLN ont fait exploser des mines autour de la base, après avoir cisaillé les fils de fer barbelé, et se sont ensuite retirés, ce qui a permis à d'autres guérilleros de déclencher un tir de mortiers, suivi de l'assaut contre la base militaire.

Cette attaque contre le quartier général de la troisième brigade d'infanterie de l'armé salvadorienne, basée dans la troisième ville du pays, est la plus importante offensive contre cette capitale provinciale depuis le 4 septembre 1983, lorsque quelque sept cents rebelles avaient assiégé la ville pendant huit heures. De source militaire, on déclare à San-Salvador que ce raid a duré plus de quatre heures, pendant lesquelles la guérilla a par ailleurs, détruit la principale centrale électrique. L'aviation a ensuite bombardé la campagne environnante pour couper la retaite des maquisards.

Selon la station rebelle *Radio Venceremos*, l'attaque avait provoqué la mort de deux cent onze soldats, et trois hélicoptères de l'armée auraient été endommagés. La radio précise en outre que trois cents fusils M-16 auraient été détruits, cinquante-cinq autres « *récupérés* » et des « *dizaines* » d'autres armes légères rendues inutilisables. De source policière, on indique qu'une vingtaine de rebelles ont été tués dans la contre-attaque de l'armée. L'ambassade américaine précisant pour sa part que les cinq conseillers militaires américains qui se trouvaient dans la base au moment de l'attaque n'ont pas été blessés.

ASIE

Séoul rejette une offre de négociation de Pyongyang

La Corée du Sud a repoussé mercredi 18 juin une proposition nord-coréenne de négociations militaires tripartites de haut niveau. Le ministre sud-coréen de la défense fait savoir que cette proposition ne lui paraît *« pas digne d'attention »* et la présente comme *« une manœuvre de propagande éculée qui vise à ne pas endosser la responsabilité de la rupture du dialogue Sud-Nord »*.

Pyongyang avait proposé mardi l'ouverture de négociations entre le commandant des forces américaines en Corée du Sud et les ministres de la défense du Sud et du Nord pour parvenir à l'arrêt des manœuvres militaires, à la réduction des armements et à un respect plus strict de l'accord d'armistice.

La Corée du Nord entre Pékin et Moscou

De notre correspondant

Pékin. – Les Nord-Coréens ont esquissé un pas en avant après leur abrupte rupture des pourparlers avec le Sud, au printemps dernier, pour protester contre les manœuvres conjointes américano-sud-coréennes (« Team Spirit ») dans et autour de la péninsule.

Que Séoul ait rejeté la nouvelle offre n'empêche pas que le geste du Nord ait été bien accueilli par Pékin. Il s'agit d'*« une proposition constructive pour réduire la tension »*, écrit l'agence Chine nouvelle, et cette prise de position est d'autant plus importante que Pékin reproche au régime du maréchal Kim Il-Sung à la fois sa rigidité face au sud et son rapprochement avec l'Union Soviétique.

L'automne dernier, un des responsables chinois était allé jusqu'à déclarer que Pyongyang ne constituait *« pas encore »* le *« quatrième obstacle »* (du contentieux politique) entre la Chine et l'URSS... La Corée du Nord, l'un des pays les plus fermés du monde, reproche pour sa part à la Chine les pressions exercées en faveur d'une *« ouverture »* politique et économique semblable à celle mise en œuvre par M. Deng Xiaoping, ses relations commerciales (non officielles) fructueuses avec Séoul, et ses bons rapports avec l'*« ennemi »* américain.

Une visite en Corée du Nord montre combien les relations, apparemment excellentes, ont pu se dégrader au cours des dernières années. Depuis le début des années 80, la salle du grand musée de Pyongyang consacrée à l'aide chinoise est cadenassée et ouverte seulement aux visiteurs chinois. Au musée de Panmunjom, rien n'indique non plus que des millions de *« volontaires »* chinois ont participé à la guerre aux côtés des Nordistes. Ce sont là des *« détails »* symboliques.

Sans aborder sur le fond les rapports de Pyongyang avec Pékin et Moscou, un porte-parole officiel estime que son pays est *« encerclé »* par les grandes puissances : URSS, Chine, Japon, Etats-Unis. *« Nous avons des relations étroites avec l'URSS et la Chine*, dit-il. *C'est très important, mais nous ne pouvons pas donner la priorité à l'une ou à l'autre. »*

« Bien sûr, poursuit le porte-parole, *il y a des divergences sur différents problèmes mais, dans l'ensemble, nous sommes d'accord. » « Nos relations avec ces deux pays ne sont pas mathématiques (...). »* Mais, sur le fond, *« rien n'est changé »*, assure-t-il. Le nombre et la qualité des délégations échangées entre Moscou et Pyongyang ne sont-ils pas plus élevés ces temps-ci qu'avec Pékin ? *« On ne peut pas équilibrer au jour le jour. »* Cela dit, *« la Corée n'est pas dans le camp soviétique »*.

Un observateur bien placé à Pyongyang donne un autre son de cloche. Selon lui, ces derniers temps, la Corée du Nord s'est fortement rapprochée de l'URSS à l'initiative, semble-t-il, du fils et successeur désigné du maréchal Kim Il Sung. Moscou offre des armes plus perfectionnées alors que Pékin souhaite avant tout une réduction de la tension dans la péninsule. On trouve une indication de ce rapprochement avec le Kremlin ou des pressions exercées par ce dernier sur Pyongyang, dans le traitement accordé au prince Sihanouk : si les Nord-Coréens reconnaissent toujours son régime, en raison sans doute de ses liens personnels avec le *« grand leader »*, ils le tiennent à distance, isolé dans sa résidence et ignoré par les médias.

Cependant, selon d'autres diplomates, cette évolution de la diplomatie nord-coréenne serait moins pro-soviétique qu'il y paraît : il s'agirait plutôt de desserrer des liens trop étroits avec une Chine égoïste qui a perdu sa vertu et sa générosité révolutionnaires, et de se rapprocher d'un Kremlin prêt à bien des concessions pour resserrer les liens.

PATRICE DE BEER.

LA FIN DE LA VISITE EN FRANCE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU PC CHINOIS

M. Hu Yaobang souhaite une « accélération » de la coopération avec Paris

Venant de Paris, le secrétaire général du PC chinois, M. Hu Yaobang, est arrivé jeudi soir 19 juin, à Rome, quatrième et dernière étape de son voyage en Europe. Un dîner était offert le soir même en son honneur par le président du conseil, M. Craxi.

Au cours de la conférence de presse qu'ils ont tenue jeudi 19 juin à Paris – avant que le secrétaire général du PC chinois ne quitte la France, – M. Hu Yaobang et M. Mitterrand ont notamment été interrogés sur les problèmes du désarmement et sur les activités nucléaires de la France dans le Pacifique sud.

Sur ce dernier point, M. Hu Yaobang veut apparemment respecter le point de vue de chacun. Après avoir rappelé que la Chine préconisait *« l'interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires »*, il a ajouté que *« lorsque les superpuissances continuent d'accumuler des armements nucléaires »*, il est normal que *« d'autres pays conservent une certaine capacité nucléaire »*. Se référant implicitement au soutien accordé par Pékin au vœu des pays du Pacifique sud, il a cependant observé : *« Dans certaines régions du monde, les populations désirent la création de zones dénucléarisées. La Chine ne peut pas ne pas respecter leur souhait. »*

M. Mitterrand, pour sa part, a rappelé les positions françaises. *« La France*, a-t-il dit, *continuera* [ses essais nucléaires] *tant que les grandes puissances en feront autant. »* Il a, d'autre part, déclaré que la France tenait à ce que le traité ABM *« soit respecté de part et d'autre »*. *« Si l'on s'en tient à ce traité*, a-t-il, *on doit pouvoir véritablement commencer à discuter de désarmement. »* Le président de la République a enfin rappelé, à propos de l'Initiative de défense stratégique du président Reagan, que les industriels français étaient *« libres de vendre à qui ils veulent »* les produits et les technologies qu'*« on veut bien leur acheter »*, sans toutefois que *« la puissance publique soit engagée »*.

Interrogé à propos des relations sino-soviétiques, M. Hu Yaobang a déclaré que celles-ci offraient de *« bonnes perspectives »* sur le plan commercial, la Chine envisageant d'accroître de 4 milliards de dollars par an ses échanges avec l'URSS, pour atteindre un volume total de l'ordre de 20 milliards en 1990. Sur le plan politique, en revanche, *« je ne vois*, a-t-il dit, *pas d'accord ni de progrès substantiel »*.

A propos, enfin, des relations bilatérales entre la France et la Chine, M. Hu Yaobang – comme M. Mitterrand – estime qu'elles ne sont pas actuellement *« tout à fait satisfaisante »*. La visite du chef du PCC doit permettre de leur donner une *« accélération »*.

DIPLOMATIE

LE RÈGLEMENT DE L'« AFFAIRE TURENGE »

Les deux officiers français pourraient être expulsés de Nouvelle-Zélande avant le 14 juillet

Le dénouement de la crise franco-néo-zélandaise, provoquée par le sabotage du *Rainbow-Warrior*, serait proche. Les deux parties se sont, en effet, mises d'accord sur les grandes lignes du règlement mis au point par le secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar.

La même impression en Nouvelle-Zélande, où le premier ministre, M. David Lange, a annnoncé jeudi qu'une solution pourrait intervenir *« rapidement, peut-être dans trois ou quatre semaines »*.

Les conditions semblent donc réunies pour que M. Perez de Cuellar, qui a annoncé jeudi l'ouverture *« immédiate »* d'une procédure d'arbitrage entre Paris et Wellington, soit en mesure d'annoncer un accord pour le 12 juillet prochain, premier anniversaire du sabotage du navire de l'organisation écologiste Greenpeace dans le port d'Auckland par deux agents français, les faux époux Turenge. Et avant-veille... du 14 juillet.

A Paris, on indique que la France est prête à satisfaire deux exigences essentielles de Wellington : présentation d'excuses à la Nouvelle-Zélande pour l'attentat meurtrier commis par les services secrets français et cessation de toutes les restrictions aux importations des produits néo-zélandais en France, cervelles d'agneau notamment.

Ce second point, dont Wellington faisait une condition préalable à toute discussion sur le sort des *« Turenge »*, paraît d'ores et déjà réglé. M. Lange a, en effet, indiqué que Paris avait informé les responsables du GATT (accord général sur les tarifs et le commerce) que toutes les mesures restrictives prises à l'encontre des produits néo-zélandais avaient été levées.

De source française, on indique qu'un accord sur le sort des deux officiers est pratiquement acquis. Dans un premier temps, ils verraient leurs conditions de détention améliorées, avec notamment un net élargissement du droit de visite. Ensuite, passé un certain délai, ils seraient expulsés pour *« purger le reste de leur peine »* – très vraisemblablement de façon symbolique – en territoire français. M. Lange a évoqué cette possibilité mercredi dans le cadre d'une *« solution politique »*, assurant qu'il existait *« quelque quarante-sept endroits manifestement français »* dans le monde où les deux agents pourraient être envoyés. Il a indiqué que son pays *« se soumet au secrétaire général »*, ce qui lui a valu de dures critiques de l'opposition, qui l'a immédiatement accusé de s'être *« lâchement aplati »* devant les menaces économiques de la France.

Le conservateur Robert Muldoon, prédécesseur de M. Lange au poste de premier ministre, a jugé son attitude *« consternante et en totale contradiction avec toutes les assurances données par le premier ministre sur le châtiment de criminels qui ont plaidé coupable pour un crime grave »*.

De son côté, Greenpeace s'est déclaré *« consternée »* par l'accord pour régler le différend. *« Nous sommes particulièrement inquiets du fait que la Nouvelle-Zélande n'ait pas fait preuve de fermeté sur la question de la libération des agents »*, a déclaré un porte-parole de l'organisation écologiste. Il a estimé que le système judiciaire néo-zélandais serait *« tourné en dérision »* si M. Perez de Cuellar recommandait le transfert de Dominique Prieur et Alain Mafart dans une prison étrangère pour y purger une peine symbolique. – *(AFP, Reuter.)*

Les propositions soviétiques sur le désarmement

(Suite de la première page.)

Cette attitude risque d'être jugée par certains comme purement tactique et seulement destinée à apaiser la réprobation avec laquelle a été accueillie au Congrès la récente renonciation américaine au respect des plafonds fixés par l'accord SALT-2. On relèvera à l'appui de cette analyse que M. Reagan n'a pas manqué, jeudi, de répéter que le monde devait tourner le dos à la *« folie »* d'une politique de défense fondée sur la théorie de la destruction mutuelle assurée et s'engager résolument dans le développement de systèmes de défense stratégique *« protégeant des missiles nucléaires comme un toit protège une famille de la pluie »*.

Pérenniser le traité ABM

Or les nouvelles propositions soviétiques dont M. Reagan s'est félicité sans en préciser la nature portent essentiellement, selon des indiscrétions concordantes et jamais démenties, sur des concessions soviétiques dans le domaine des missiles stratégiques en échange de concessions américaines dans celui de la « guerre des étoiles ».

Concrètement, les Soviétiques auraient offert de ne plus exiger d'inclure dans le décompte des armes stratégiques les bombardiers que les Etats-Unis ont basés en Europe occidentale ou sur des porte-avions. Les missiles de croisière lancés à partir de sous-marins devraient, quant à eux, être compris dans ce décompte et non plus éliminés ; c'est sur ces bases nouvelles que chacune des deux parties procéderait alors à un abaissement de ses arsenaux à huit mille charges nucléaires. En contrepartie de ces deux gestes, Moscou demanderait aux Etats-Unis de s'engager à respecter pour une période de quinze à vingt ans, voire dix éventuellement, le traité ABM sur la limitation des missiles antibalistiques. Dans ses termes actuels, celui-ci peut être dénoncé sur un simple préavis de six mois.

L'engagement demandé ainsi aux Etats-Unis est de taille, puisque le traité ABM interdit le déploiement du « bouclier » stratégique dont rêve M. Reagan et restreint strictement – encore que de manière ambiguë – *(voir* le Monde *daté 17-18 novembre 1985)*, les possibilités de recherches en ce domaine. C'est donc par là à un coup de frein net au développement de l'Initiative de défense stratégique que les Soviétiques espèrent parvenir.

Leurs nouvelles propositions ne constituent en ce sens qu'une mise en forme d'un marchandage auquel ils espèrent entraîner la Maison Blanche depuis qu'ils ont accepté, en janvier 1985, de reprendre le dialogue qu'ils avaient rompu fin 1983. Le département d'Etat, officieusement en tout cas, n'est pas hostile à un marchandage de ce type, celui de la défense, en revanche, l'y est totalement et, officiellement en tout cas, M. Reagan aussi.

D'une certaine manière, le discours de Glassboro ne constitue, en conséquence, lui aussi, qu'une réitération de la ligne observée depuis deux ans par la Maison Blanche : rendre possible un accord sur la réduction des armes offensives sans accepter de le lier à la moindre concession sur l'IDS.

La nouveauté introduite jeudi par M. Reagan n'en est pas moins fondamentale car après l'hommage personnel rendu la semaine dernière à M. Gorbatchev (*« le premier dirigeant soviétique à avoir jamais parlé de lui-même d'une réduction des armes nucléaires »*), c'est la première fois que le président américain reconnaît à l'URSS le mérite d'avoir rompu avec les *« réponses décevantes »* données *« jusqu'à récemment »* aux propositions américaines.

« Il y a eu, ces dernières semaines, de nouveaux développements, a-t-il déclaré. *Les Soviétiques ont fait des suggestions sur une série de problèmes allant de la sécurité dans les centrales nucléaires à la réduction des forces conventionnelles en Europe. Peut-être plus important*, a-t-il poursuivi, *les négociateurs soviétiques ont avancé, à Genève, de nouvelles propositions visant à réduire le nombre des armes nucléaires. Nous ne pouvons pas accepter ces propositions particulières sans changement, mais il semble que les Soviétiques ont commencé à faire un sérieux effort (...). Cela pourrait représenter un tournant* [et] *nous croyons que peut-être une atmosphère existe réellement qui permettra de sérieuses discussions. »*

Pour un nouveau sommet

Aussitôt après, M. Reagan a confirmé devant les lycéens auxquels il s'adressait qu'il avait bien *« indiqué »* à M. Gorbatchev qu'il était désireux que des représentants des deux pays se rencontrent pour préparer, *« avec un sérieux commun »*, un nouveau sommet permettant *« de faire des progrès »*, mais qui aurait, de toute manière, une valeur en soi.

La discrète insistance mise sur ce dernier point marque assez que M. Reagan ne s'attend pas forcément à de grandes percées au cours de cet éventuel nouveau sommet. Il est cependant frappant qu'il y appelle en donnant acte aux Soviétiques de leurs nouvelles propositions, alors que, s'il est une analyse sur laquelle s'accordent tous ses collaborateurs, c'est que M. Gorbatchev veut à tout prix ce deuxième sommet car il espère pouvoir y arracher des concessions à M. Reagan en jouant des pressions que le Congrès, l'opinion américaine et l'Europe exerceraient alors sur lui.

M. Reagan a donc pris le risque, jeudi, d'enclencher à nouveau une dynamique qui, à terme, porte en elle-même un assouplissement de ses positions. Il n'est pas impossible qu'il l'ait fait volontairement, dans l'espoir d'achever sa présidence sur la signature d'un accord de réduction et non pas seulement de limitation des armements. Après tout, même aux conditions posées par Moscou, cet accord ne l'obligerait pas à de véritables concessions de fond, puisque l'éventuel déploiement de systèmes antimissiles est de moins en moins probable avant une dizaine d'années. L'essentiel serait dans ces conditions de s'entendre sur une définition des recherches autorisées – ce qui n'est pas impossible en soi.

Il est parfaitement possible également que M. Reagan n'ait agi là que pour éviter une véritable fronde du Congrès; qui entend bien couper brutalement dans les crédits de l'IDS et essayer d'interdire l'abandon de SALT-2.

Les deux hypothèses sont vraisemblables, mais le changement introduit jeudi est, lui, réel.

BERNARD GUETTA.

PROCHE-ORIENT

Iran

Téhéran voit dans l'« expulsion des Moudjahidins » de France le début de la normalisation avec Paris

Le vice-premier ministre iranien, M. Ali Reza Moayeri, a estimé, jeudi 19 juin, que la France avait *« rempli une des conditions »* posées par Téhéran avant toute normalisation entre les deux pays en *« expulsant les Moudjahidins du peuple »*, le mouvement d'opposition que dirige M. Massoud Radjavi. C'est la première fois que M. Moayeri fait allusion au départ de Paris, pour l'Irak, le 7 juin, de M. Radjavi.

Lors de sa visite en France, le 20 mai dernier, M. Moayeri avait posé trois *« conditions »* pour une normalisation des relations entre Paris et Téhéran : le départ de France des opposants iraniens, l'arrêt du soutien français à l'Irak en guerre contre l'Iran et, enfin, le remboursement par Paris du prêt de 1 milliard de dollars consenti par l'Iran au Commissariat à l'énergie atomique en 1974.

A ce propos, M. Moayeri a précisé, dans la déclaration qu'il a faite jeudi, que l'Iran estimait que la dette française en tenant compte des intérêts se montait aujourd'hui à 2 milliards de dollars.

D'autre part, un responsable iranien, M. Farad Vasiri, de passage à Paris pour discuter de contrats commerciaux, a déclaré jeudi à RTL qu'il y avait *« 90 % de chances que la France achète à nouveau du pétrole à l'Iran »*. *« Il y a des tractations (...), et cela rentre exactement dans le cadre de la normalisation entre Paris et Téhéran »*.

A Téhéran, la radio a annoncé pour la première fois que l'aviation iranienne avait détruit une « base des Moudjahidins » dans le Kurdistan irakien. Ces derniers ont démenti l'information. – *(AFP, Reuter.)*

Libye

« JE SUIS PLUS FORT QUE JAMAIS »

Le colonel Kadhafi a déclaré, le jeudi 19 juin, à l'agence américaine UPI, qu'il n'était ni malade ni déprimé et encore moins en passe de perdre le pouvoir, comme l'ont laissé entendre de récentes informations de presse *(le Monde* du 19 juin).

Dans le premier entretien accordé à des journalistes occidentaux depuis le raid américain d'avril dernier, il s'est exclamé : *« Comme vous le voyez, je me porte bien et il n'y a pas eu de changement dans notre pays. On a dit que je ne semblais pas en forme, le 11 juin, mais j'étais seulement fatigué, c'était la fin du ramadan. »*

Comme on lui demandait pourquoi il n'était pas apparu en public depuis le raid américain, le colonel Kadhafi a répondu : *« J'ai été occupé, je suis plus fort que jamais, le peuple me soutient et sympathise avec ma famille. »*

BIBLIOGRAPHIE

Les flux migratoires arabes

Ce livre est d'abord un témoignage humain, celui d'une équipe de chercheurs franco-libanais – aujourd'hui dispersée par la guerre – qui travaillaient rue de Damas, à Beyrouth, dans une zone d'affrontements armés; ils ont tenu jusqu'à l'extrême limite et la disparition d'un des leurs, Michel Seurat. C'est ensuite, sur le plan scientifique, une recherche sans équivalent dans un Proche-Orient bouleversé par les guerres et en pleine mutation sociale. C'est enfin un document sociologique irremplaçable sur les effets du boom pétrolier de 1973 et la récession qui a commencé dix ans plus tard. On voit donc comment le flux migratoire de la main-d'œuvre (principalement arabe, mais aussi asiatique), qui avait atteint son apogée en 1980 avec cinq à six millions de personnes, est désormais affecté par la guerre Irak-Iran et la double baisse des cours du pétrole et du dollar.

Au total, ce sont deux à trois millions d'Egyptiens, 600 000 Palestiniens 350 000 Syriens, 250 000 Libanais, 240 000 Jordaniens, qui ont pris le chemin du Golfe. Beaucoup faisaient vivre, par leurs transferts d'argent, des familles entières restées au pays et, sans eux, le Golfe ne serait pas devenu ce qu'il est...

A l'instar des dix précédents ouvrages publiés en français par le Centre d'étude et de recherche sur le Moyen-Orient contemporain, ce livre contribue à une meilleure compréhension des changements en cours dans une région vitale pour les intérêts de l'Europe. Depuis plus d'un an, le CERMOC est en sommeil. Son conseil scientifique se réunit mercredi 18 juin. Il peut, soit le mettre « en veilleuse », en attendant des jours meilleurs, soit le transférer dans un autre pays du Proche Orient, ou encore décider une fermeture définitive. Mais peut-on sérieusement envisager cette « solution » en forme de renoncement ?

PAUL BALTA.

★ *Migrations et changements sociaux dans l'Orient arabe*, par André Bourgey et autres, Editions du CERMOC, Beyrouth, 326 pages, 120 F. Diffusé en France par Sindbad, 1-3, rue Feutrier, 75018 Paris.

EUROPE

LA DROITE ESPAGNOLE EN CAMPAGNE

Don Manuel contre Felipe

(Suite de la première page.)

Vient son tour de parole, il va se camper devant le micro, les jambes un peu écartées, les mains dans les poches du pantalon, le veston qui tire sur une silhouette bedonnante, en une posture qui évoque ses origines de paysan galicien. Le menton légèrement relevé lui donne, face au parterre, un air dominateur à souhait. Alors, progressivement, puissamment, la machine Fraga se met en marche. Elle assène des idées simples, comme toute droite qui se veut le champion des libertés. Elle harangue, accompagne bientôt d'un index accusateur ses attaques cadencées contre les socialistes, elle accélère, la salle est en surchauffe, Manuel Fraga devient l'homme au débit oratoire le plus rapide d'Espagne : les groupies entrent en catalepsie.

M. Fraga et son passé

Qu'on le qualifie de « bulldozer » ou de « cyclone », ce qui frappe surtout chez cet homme c'est cette sorte de violence dans sa façon d'être, son ton autoritaire et cassant, ses célèbres coups de colère et ses impulsions ravageuses qui le rendent capable d'anéantir en une phrase des mois de patient travail politique. M. Manuel Fraga a beau avoir adhéré sans ambiguïté aux institutions démocratiques et contribué à les mettre sur pied, il a beau avoir manifesté pour elles au bras d'un communiste au lendemain du putsch manqué du capitaine Tejero, il reste le seul homme politique en qui se reconnaissent les nostalgiques d'un régime fort et les tenants des valeurs de l'Espagne ancienne. Et cette popularité-là l'emprisonne.

De M. Adolfo Suarez, qui vient de faire à la tête du petit Centre démocratique et social une réapparition inattendue sur la scène politique, les Espagnols ont oublié qu'il porta la chemise bleue des Phalanges en tant que secrétaire national du Movimiento et ils retiennent surtout que c'est son gouvernement qui, dans l'après-franquisme, mit en place les structures de l'Etat démocratique. En revanche le passé de M. Fraga lui colle à la peau. Il fut pourtant dans l'Espagne des années 60 le premier ministre de l'ouverture qui abolit la censure (ce qui ne suffit pas à rendre sa liberté à la presse) et apporta un salutaire bol d'air à ce pays en l'ouvrant au tourisme. Puis il fut l'un des premiers à droite à préparer, bien avant la mort du Caudillo, la transition vers la démocratie.

Mais, il n'empêche, on retient qu'il a servi sous l'ancien régime, on retient son déplorable passage au ministère de l'intérieur dans l'immédiat après-franquisme : six mois émaillés de catastrophes, dont la répression dans le sang des ouvriers grévistes de Vitoria, qu'il assuma avec morgue, même s'il n'en était pas toujours directement responsable.

Alors, il a beau faire campagne pour la majorité absolue, il ne l'obtiendra vraisemblablement ni le 22 juin ni jamais. Car s'il eut l'insigne et historique mérite de dompter l'ultra-droite, de la constitutionnaliser en quelque sorte, M. Fraga n'est pas l'homme autour duquel peut se construire une droite espagnole moderne. Son alliance avec des petites formations centristes au sein de la coalition populaire, outre qu'elle est source de tensions internes, ne suffit pas à lui donner une coloration modérée. La Coalition exalte trop un nationalisme qui ne fait guère recette en Espagne, sauf auprès de ces ultras qui promenaient mercredi soir des drapeaux franquistes dans Madrid pour tenter de ravir à M. Felipe Gonzalez le bénéfice de l'euphorie qu'a engendrée la qualification de l'Espagne pour les quarts de finale du Mundial.

Le parti de M. Fraga n'a adopté que tardivement, et au prix de graves frictions internes avec les tenants de l'étatisme et du paternalisme, un programme économique libéral qui, comme ceux de tous les autres partis, sauf la gauche communiste, propose un meilleur traitement des entreprises privées, une plus grande flexibilité sur le marché du travail et l'extension du champ de la politique contractuelle. Surtout, la Coalition populaire reste trop proche, sur des questions comme le divorce ou l'avortement, d'attitudes conservatrices qui ont perdu beaucoup de terrain en Espagne. La hiérarchie catholique, en dépit des velléités de quelques évêques, a d'ailleurs observé dans cette campagne, tout comme les milieux économiques, un remarquable mutisme.

Grâce à la désagrégation du centre de M. Suarez et faute de concurrent à M. Fraga aux élections de 1982, la droite passéiste dont il est le porte-drapeau s'est vue sur-représentée au Parlement par rapport à son importance sociologique réelle (106 sièges sur 350). Mais ce bipartisme artificiel – qui servait aussi M. Felipe Gonzalez – risque fort d'être battu en brèche cette fois par les partis du centre MM. Adolfo Suarez et Miguel Roca puisant surtout, vraisemblablement, le premier dans l'électorat socialiste et le second à droite.

L'« opération Roca »

Miguel ou Miquel Roca ? La tête de liste du Parti réformiste démocratique a résolu la difficulté en ne mentionnant pas son prénom sur les affiches. Ce que l'on appelle l'« opération Roca » c'est la tentative de ce nationaliste de créer, au plan national, une droite sans passé, libérale en économie mais aussi sur les questions de société, et capable à terme de se substituer à la Coalition populaire. Cet homme, qui se targue entre autres du soutien de M. Valéry Giscard d'Estaing, avait remporté 13% des voix en novembre aux élections régionales de Galice.

Bon départ, qui lui valut les faveurs d'une partie des milieux financiers, mais d'une façon un peu trop ostensible et qui risque finalement de lui coûter des voix. L'Association des banques espagnoles, qui distribue les fonds aux partis pour leur campagne, s'était mise à rêver d'une alliance Suarez-Roca, qui aurait constitué un réformisme bon teint et dont il n'était pas absurde de penser qu'elle eût pu, dans un premier temps, remporter près d'un quart des suffrages. Elle eut la maladresse de faire pression financièrement sur M. Suarez, rebelle à toute alliance, et de le punir en privilégiant très nettement son concurrent, M. Roca. Ce qui eut pour effet de fournir à M. Suarez un argument de campagne inespéré sur le thème de Cendrillon et la marâtre, la seconde étant la finance.

A cela sont venus s'ajouter les sous-entendus pour le moins maladroits du vice-président du conseil socialiste, M. Alfonso Guerra, à propos du rôle de M. Suarez lors du coup d'Etat manqué de février 1981. Ce qui remit à tous en mémoire cette image des députés des Cortès à plat ventre devant la menace armée du capitaine Terejo, à deux exceptions près : Santiago Carrillo et Adolfo Suarez, restés débout. Bref, M. Suarez avait toutes les cartes en main pour jouer la vertu salutaire, aidé de surcroît par son remarquable talent de communication.

M. Roca, pendant ce temps, menait une médiocre campagne et s'affaissait progressivement dans les sondages. Si les socialistes sont confirmés dimanche, son OPA sur le centre n'aura eu pour effet que de renforcer localement le Parti nationaliste catalan – ce qui était peut-être d'ailleurs un des objectifs secondaires et inavoués de l'opération. C'est dire que, même si les socialistes sortent affaiblis de la consultation, la droite paraît encore loin d'avoir trouvé le chemin de l'Espagne moderne.

CLAIRE TRÉAN.

Italie

LE PROCÈS DES PIRATES DE L'« ACHILLE-LAURO »

L'un des accusés nie l'assassinat de Léon Klinghoffer

De notre correspondant

Rome. – *« Ce monsieur Léon Glinghoffer, il n'était même pas à bord. Ni moi ni mes amis ne l'avons jamais vu. C'est une affaire montée par l'Amérique et la Syrie. »* Majid al Molqui, le chef du commando palestinien qui prit le contrôle de l'*Achille-Lauro*, ne manquait pas d'aplomb en répondant à l'interrogatoire du président de la cour d'assises de Gênes, le jeudi 19 juin.

Sans sourciller, il semblait bel et bien décidé à réécrire l'histoire de la tragique odyssée du paquebot, passant outre à tous les témoignages recueillis par les juges instructeurs, en sept mois d'enquêtes, et revenant même sur ses propres aveux.

En novembre 1985, pendant ses premiers interrogatoires en prison, il avait tranquillement reconnu devant les magistrats avoir choisi comme victime le vieux passager, parce que *« américain et politique »*, puis l'avoir lui-même abattu de deux balles, une dans la tête, l'autre dans l'abdomen.

Cette volte-face semble moins dictée par une tentative de diminuer une sanction pénale que par la volonté de couvrir son chef Aboul Abbas, le chef du FLP.

D'entrée de jeu, dès la seconde audience du procès, deux des principaux inculpés, Al Moqui mais aussi Mahmoud Issa Abbas, l'homme de confiance d'Aboul Abbas, qui achemina les armes à Gênes avant l'embarquement du commando, ont montré qu'ils étaient décidés à nier l'évidence, et à protéger coûte que coûte le dirigeant palestinien.

Leur système de défense s'articule autour d'une idée essentielle : démontrer que leur objectif n'était pas la prise des cinq cents passagers et membres d'équipage du paquebot italien, mais de mener une action de guerre suicide dans le port d'Ashod en Israël. Majid al Molqui, que les juges n'hésitent pas à définir comme *« le plus déterminé et inflexible »* des membres du commando, s'accroche à cette version.

Le président de la cour objectait qu'aucun membre du personnel de bord ne confirme avoir surpris le commando dans sa cabine. *« C'était un passager »*, lance alors Al Molqui. *« De quelle nationalité ? »*, interroge le juge. *« Brésilienne »*, rétorque l'inculpé. *« Mais il n'y en avait pas à bord »*, lance le juge. Un dialogue de sourds, qui durera quatre heures d'audience.

(Intérim.)

● *Attentats anti-italiens à Athènes.* – Deux attentats terroristes contre des intérêts italiens ont eu lieu jeudi 19 juin à Athènes. Une bombe a explosé dans les locaux de la chambre de commerce gréco-italienne, en plein centre de la ville. Un passant a été légèrement blessé, alors que les dégâts matériels sont importants. Une deuxième bombe avait été déposée devant le consulat italien, mais elle n'a pas explosé. Aucune organisation n'a revendiqué ces deux actions, mais la police croit qu'elles sont en relation avec le procès concernant l'affaire de l'*Achille-Lauro* qui se déroule actuellement en Italie. – *(Corresp.)*

Autriche

SELON LE CONGRÈS JUIF MONDIAL

M. Kurt Waldheim aurait eu connaissance du massacre de civils grecs

Pour la première fois depuis l'élection de M. Kurt Waldheim à la présidence de la République d'Autriche, le Congrès juif mondial a rendu publics jeudi 19 juin, à New-York, de nouveaux documents mettant en cause le rôle de l'ancien secrétaire général des Nations unies dans les Balkans pendant la seconde guerre mondiale.

Il s'agit d'un rapport marqué « secret » retrouvé dans les archives américaines, remis par les services de renseignement de la Wehrmacht au lieutenant Waldheim. Ce dernier avait apposé ses initiales sur ce document détaillant les représailles exercées contre des civils grecs dans plusieurs villages d'Epire. Il fait état d'exécutions d'otages, parmi lesquels se trouvaient des femmes et des enfants. Par ailleurs, ce document, daté du 8 janvier 1944, avait été adressé au lieutenant Waldheim sous le code 03, celui des services secrets de la Wehrmacht, dont il a toujours nié avoir fait partie.

Le cabinet de M. Kurt Waldheim a immédiatement réagi à ces nouvelles accusations en publiant à Vienne un communiqué dénonçant les *« attaques inqualifiables poursuivies par certains groupes à l'étranger après la décision populaire sans équivoque du 8 juin »*.

Par ailleurs, à Belgrade, le ministre yougoslave des affaires étrangères, M. Raif Dizdarevic, a indiqué au cours d'une conférence de presse que son pays *« respecte l'élection de M. Waldheim par les Autrichiens »*. Il a également expliqué l'absence de félicitations au lendemain du scrutin par le fait que les messages de ce genre sont adressés par la Yougoslavie aux nouveaux chefs d'Etat lors de leur entrée en fonctions.

URSS

Des objectifs ambitieux pour le nouveau Plan quiquennal

De notre correspondant

Moscou. – Les mille cinq cents députés du Soviet suprême ont adopté jeudi 19 juin le plan quinquennal 1986-1990 au deuxième et dernier jour de leur session d'été. Le Plan prévoit une augmentation de 22.1 % du revenu national, de 25 % de la production industrielle et de 25 % de la productivité du travail dans l'industrie. Ces objectifs impliquent une forte accélération du rythme de développement de l'économie soviétique dans les cinq années à venir et paraissent difficiles à atteindre.

Le Soviet suprême a, d'autre part, procédé à quelques mutations mineures dans l'appareil d'Etat. M. Iakov Raibov a été *« libéré de ses fonctions de vice-président du conseil des ministres en raison de sa nomination à un autre poste »*. On sait que M. Riakov sera le prochain ambassadeur d'URSS à Paris (*le Monde* du 17 juin). Deux nouveaux vice-présidents du conseil des ministres, MM. Guennadi Vedernikov et Vladimir Goussev, ont été également nommés. Ceci porte à onze le nombre des vice-présidents du conseil, dont sept ont été désignés depuis l'arrivée au pouvoir de M. Gorbatchev.

M. Vedernikov, qui est âgé de quarante-neuf ans, était premier secrétaire du parti dans la région industrielle de Tcheliabinsk. M. Goussev, âgé de cinquante-quatre ans, a été premier secrétaire de la région de Saratov, sur le cours moyen de la Volga, de 1976 à 1985, puis premier vice-président du conseil des ministres de la Fédération de Russie.

D. D.

● *Des patrons occidentaux reçus au Kremlin.* – Les perspectives de la coopération économique entre l'URSS et les pays de l'Ouest ont été évoquées jeudi 19 juin au Kremlin par le premier ministre soviétique, M. Nikolaï Ryjkov, et une délégation de patrons occidentaux qu'il recevait, annonce l'agence Tass.

Ces chefs d'entreprise, plus de cent trente au total, participent à un colloque organisé à Moscou par la chambre de commerce de l'URSS et la Chambre de commerce internationale (CCI), représentant les milieux d'affaires de cent six pays. – *(AFP).*

● *Le criminel nazi Fedorenko condamné à mort.* – Feodor Fedorenko, ancien gardien du camp de concentration nazi de Treblinka, extradé par les Etats-Unis en 1984, a été condamné à mort jeudi 19 juin par un tribunal ukrainien, rapporte l'agence Tass.

Fedorenko, soixante-dix-huit ans, a été reconnu coupable de trahison et d'exécutions massives au camp de la mort de Treblinka, en Pologne, et dans d'autres centres d'extermination durant la deuxième guerre mondiale, précise Tass. – *(Reuter, AFP.)*

A TRAVERS LE MONDE

ETATS-UNIS

Un ancien agent du FBI reconnu coupable d'espionnage au profit de l'URSS

Los Angeles. – Richard Miller, un ancien membre du Bureau fédéral d'investigation (FBI), a été reconnu coupable, jeudi 19 juin, de corruption et d'espionnage au profit de l'Union soviétique par un tribunal de Los Angeles. C'est le premier agent du FBI jamais jugé en tant qu'espion. Richard Miller, âgé de quarante-neuf ans, avait été arrêté en octobre 1984 en même temps que deux émigrés soviétiques, Svetlana Ogorodnikova et son mari, Nicolas. Il a été reconnu coupable d'avoir photocopié des documents secrets pour les faire parvenir en Union soviétique et de les avoir communiqués aux époux Ogorodnikov contre la promesse de 50 000 dollars en or et de 15 000 dollars en espèces. Miller a soutenu qu'il avait tenté d'infiltrer le KGB au profit des Etats-Unis. Un premier procès, à l'automne dernier, s'était terminé sans que le jury arrive à se mettre d'accord sur le verdict. L'accusé risque la prison à vie. – *(AFP).*

PANAMA

Requête de la famille d'Hugo Spadafora

La famille de l'ancien ministre de la santé panaméen, Hugo Spadafora, a déposé une requête, jeudi 19 juin, devant le procureur de la République pour qu'il rouvre le dossier sur son assassinat à la lumière de nouvelles informations fournies par le *New York Times*. Le quotidien avait affirmé que le général Noriéga, chef des forces armées panaméennes, avait participé à l'assassinat d'Hugo Spadafora en septembre 1985, en se fondant notamment sur des fuites émanant du Département d'Etat. Winston Spadafora, frere de l'ancien ministre, s'est présenté devant le ministère public accompagné de l'ancien président Arnulfo Arias, du président de la démocratie chrétienne, M. Ricardo Arias et d'une centaine de personnes. – *(AFP.)*

POLOGNE

Condamnation de six militants de Solidarité

Varsovie. – Six militants du syndicat dissous Solidarité dont Mme Anna Szymanska, cinquante-deux ans, membre du comité du primat de Pologne d'aide aux prisonniers politiques, ont été condamnés le jeudi 19 juin, selon une procédure accélérée, à des peines allant de dix-huit mois de prison ferme à un an de détention avec sursis par le tribunal régional de Varsovie, a-t-on appris auprès de la famille des accusés. L'acte d'accusation leur reprochait d'avoir imprimé, stocké et colporté des timbres-poste, des éditions et des bulletins clandestins du syndicat dissous avec pour but de *« troubler l'ordre public »*, précise-t-on.

Les deux principaux accusés, M. Wlodzislaw Hrabowski, ingénieur, et Mme Maria Chmielewska, dessinatrice industrielle, ont été condamnés respectivement à dix-huit mois de prison ferme et dix-huit mois de prison avec sursis, peine assortie d'une amende de 300 000 zlotys (près de 12 000F) pour cette dernière. Les quatre autres prévenus, Mmes Anna Szymanska Rolecka, Anna Ciupa et M. Michael Marczewski, ingénieur, se sont vu inflier chacun un an de prison avec suris et des peines d'amendes allant de 100 000 à 200 000 zlotys.

Mme Szymanska a été reçue récemment en audience par le pape Jean-Paul II lors d'un pèlerinage à Rome avec des intellectuels catholiques polonais. – *(AFP.)*

VIETNAM

Epuration des « corrompus incompétents »

Hanoï. – Le premier ministre vietamien, M. Pham Van Dong, a évoqué la crise de confiance entre le Parti communiste vietnamien et la population, et souligné la nécessité d'une vaste épuration des cadres *« corrompus ou incompétents »*, a indiqué jeudi 19 juin le quotidien du Parti communiste, le *Nhan Dan*. Cette déclaration intervient au lendemain de la publication d'un article du *Nhan Dan* laissant prévoir prochainement une série de procès publics de cadres corrompus, à titre d'exemple pour la population. Elle intervient également alors que des rumeurs insistantes font état d'un prochain remaniement ministériel à l'occasion duquel M. Pham Van Dong pourrait abandonner ses fonctions de premier ministre. – *(AFP.)*

politique

LE ROLE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

La stratégie de M. Robert Badinter

Rien n'est tout à fait simple ni complètement anodin dans la vie déjà bien remplie et encore pleine de promesses de la toute jeune institution (elle n'a pas encore trente ans) qu'est le Conseil constitutionnel. Son nouveau président, M. Robert Badinter, vient d'en faire la première expérience en essuyant une fin de non-recevoir courtoise et ferme des présidents des deux Chambres du Parlement à la suite d'une suggestion qu'il avait faite au début du mois de juin à propos de la procédure suivie par le Conseil lorsqu'il est saisi de demandes d'examen de conformité à la Constitution des textes de loi.

Les deux premiers textes de loi adoptés depuis le début de la législature : loi autorisant le gouvernement à prendre diverses mesures économiques et sociales et loi relative à l'élection des députés et autorisant le gouvernement à délimiter par ordonnance les circonscriptions électorales ayant été déférées au Conseil constitutionnel par des parlementaires socialistes (députés et sénateurs pour le premier texte, députés seulement pour le second), M. Badinter avait saisi cette occasion pour tenter de développer le caractère contradictoire de la procédure suivie pour l'élaboration des décisions du Conseil constitutionnel.

Dans les traditionnelles lettres d'information et de transmission aux présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat des saisines, M. Badinter écrivait : « *Le rapporteur désigné pour l'examen de cette affaire se réserve de prendre l'attache* [NDLR : l'agrément, le consentement] *tant du rapporteur de la commission qui, dans chaque Assemblée, a été saisie au fond du texte de la loi que d'un représentant des auteurs de la saisine, afin qu'ils puissent éventuellement communiquer toutes observations complémentaires qu'ils jugeraient utiles à l'appui du rapport ou de la saisine.* »

Cette initiative n'est pas demeurée tout à fait sans suite : à deux reprises, M. Guy Carcassone, conseiller juridique du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, s'est entretenu avec les rapporteurs désignés par le Conseil constitutionnel après ces divers recours.

Ephémères rapporteurs

Pour le reste... M. Badinter a été recalé sans que l'affaire prenne à aucun moment la tournure d'un conflit. Au cours d'un déjeuner, qui avait réuni au début de ce mois le président du Sénat, M. Alain Poher, et les membres du Conseil constitutionnel, M. Badinter avait rappelé son attachement à la procédure informelle des contacts personnels avec les rapporteurs du Conseil constitutionnel, approuvé en cela pas M. Poher. Dans la foulée, franchissant un pas qui fut aussitôt considéré comme un écart, le président du Conseil constitutionnel envoyait aux deux Assemblées les missives porteuses du paragraphe litigieux.

Répliquant le premier, M. Jacques Chaban-Delmas faisait d'abord savoir, en réponse à la lettre de M. Badinter, que le bureau de l'Assemblée, saisi par ses soins, n'avait pu que rappeler des évidences contraires à la demande du président du Conseil constitutionnel. La fonction, ou si l'on veut l'existence spécifique, es qualités du rapporteur de tel ou tel projet ou proposition de loi, prendrait fin, selon la thèse du bureau de l'Assemblée et de son président, avec le vote du texte en discussion. Dès lors, un rapporteur – il faudrait presque dire un ancien rapporteur par définition – ne saurait être habilité aux échanges souhaités par M. Badinter.

Plus tardive et plus développée, l'argumentation de M. Alain Poher, placée sous le signe d'une entière solidarité avec la position de M. Chaban-Delmas, soutient qu'il est parfaitement normal qu'un rapporteur du Conseil constitutionnel ait, pour accomplir sa tâche, tous les contacts qu'il juge utiles, y compris, éventuellement avec un rapporteur du Sénat. Mais, affirme M. Poher, il ne peut s'agir que de contacts personnels et privés, informels – qui ne sont du reste pas sans précédent (1) – qu'il ne saurait être question d'institutionnaliser, de formaliser, par quelque biais que ce soit.

Au demeurant, estime encore le président du Sénat, des relations officielles entre rapporteurs d'une assemblée parlementaire et du Conseil constitutionnel feraient reprendre hors du Parlement et au-delà des limites du vote, dans une instance extra-parlementaire, un débat déjà achevé.

L'écrit suffit

Il n'est en somme, suggère à son tour le président du Sénat, que de s'en tenir aux matériaux nombreux et dignes de foi d'une procédure qui doit être essentiellement écrite (comptes-rendus des débats publiés au *Journal officiel*, texte des rapports établis au nom des commissions) pour que soit menée à bien sans autre complication la procédure du Conseil constitutionnel. D'accord pour un Conseil qui fonctionne plutôt comme une sorte de Cour de cassation; pas d'accord pour ce qui le ferait glisser vers l'apparence d'une cour d'appel constitutionnelle : telle paraît être la philosophie de M. Poher.

Péripétie, plutôt qu'incident, l'histoire de cette « ouverture » et de ce refus n'en est pas moins révélatrice de la difficulté qu'a le Conseil constitutionnel à occuper sans éveiller ou laisser subsister doutes, méfiances ou craintes, la place singulière et déterminante qui est la sienne dans les institutions françaises.

Il est vrai qu'en l'occurrence des objections tirées du droit parlementaire ou s'abritant derrière lui n'étaient pas tout à fait inattendues. Il reste que, véritable cour constitutionnelle qui n'ose ou dont on ne veut pas dire le nom (même si ses fonctions sont diverses), le Conseil fait peur, inquiète et quelquefois irrite le personnel politique (de tous bords, au gré des circonstances) ou d'autres institutions.

Spectres

C'est ainsi que les relations entre le Conseil constitutionnel et la (vieille) « maison d'à côté » – le Conseil d'Etat – n'ont pas été, dans les premières années du Conseil constitutionnel, toujours faciles. La preuve est aujourd'hui apportée que l'épiderme des deux Assemblées reste sensible, voire sujet à légère allergie, lorsqu'il s'agit de côtoyer officiellement le Conseil constitutionnel.

Cependant, l'évolution de l'importance du Conseil constitutionnel, incessamment nourrie depuis la réforme décisive de 1974 (la saisine par les parlementaires) par son activité croissante, l'enchaînement des circonstances et l'ampleur de la doctrine constitutionnelle progressivement élaborée sont tels que l'on voit mal ce qui pourrait désormais la remettre en cause.

Gesticulation politique à répétition, vieille crainte hostile du juge constitutionnel ou véritable hantise d'un gouvernement des juges (qui ne paraît en réalité être souhaité par personne), les critiques à venir sont faciles à prévoir : elles n'ont jamais manqué *(voir encadrés)*, identiques à elles-mêmes, depuis que le Conseil constitutionnel a « tué le père » (de Gaulle), conquis son autonomie et acquis son profil propre. A cet égard, l'accumulation prévisible de recours et donc de décisions à venir, présentée comme une nouvelle épreuve de vérité pour le Conseil constitutionnel, peut tout aussi bien être envisagée comme l'occasion d'un nouvel affermissement.

Double annulation successive d'un texte ou bien accumulation éventuelle de déclarations d'inconstitutionnalité : il n'est pas impossible que le Conseil constitutionnel rencontre tôt ou tard ces spectres qui hantent depuis quelque temps ses couloirs. On verra bien alors quelle figure ils ont et s'ils sont si redoutables.

Quoi qu'il advienne, Cour constitutionnelle *de fait*, beaucoup plus que « Conseil », l'institution que préside M. Badinter désarmera – ou exacerbera – dans les mois et les années à venir les critiques en « s'affichant » beaucoup plus comme telle, à l'instar des organismes plus ou moins comparables qui existent à l'étranger.

Les indices en sont divers. Le Conseil constitutionnel cesse progressivement d'être l'officine mystérieuse et ésotérique qu'il est longtemps resté. Non seulement ses décisions sont – bien évidemment – publiées intégralement, mais les recours dont il est saisi contre les textes le sont ainsi – innovation introduite par le prédécesseur de M. Badinter, M. Daniel Meyer.

Empiriquement ou avec les aléas que l'on sait lorsque le terrain de l'informel est abandonné, les éléments de procédure contradictoire sont esquissés. Observateur discret jusqu'à présent au cours des réunions périodiques entre représentants des diverses cours constitutionnelles, le Conseil y participera désormais activement. Plus il organisera et accueillera lui-même des colloques.

Bref, à l'exception inentamée et vouée à le rester du noyau dur que constituent l'élaboration des projets de décision et le secret des délibérations, toutes les fenêtres du Conseil constitutionnel ont été entrouvertes ces dernières années ou sont en passe de l'être. Ce n'est pas la moindre surprise ni sans doute la dernière réservée par l'institution originale, rempart et atelier de l'Etat de droit, que le général de Gaulle donna à la France sans le vouloir.

MICHEL KAJMAN.

(1) M. Georges Vedel avait multiplié de tels contacts après le premier recours formé par l'opposition d'alors contre la loi de nationalisation. Dans la procédure suivie le plus souvent jusqu'à maintenant, le texte incriminé est « défendu » *via* le secrétariat général du gouvernement. En sorte que les « absents » d'une esquisse de procédure contradictoire (qui ne signifie pas débat direct entre protagonistes) ont souvent été jusqu'à présent... les députés qui avaient examiné puis approuvé la loi et ceux-là mêmes qui lui déniaient par écrit sa conformité à la Constitution.

Anthologie

« Le Conseil constitutionnel a arbitrairement sollicité les textes. »

(31 décembre 1976, communiqué du groupe socialiste après l'échec d'une requête contre les modalités de l'aide financière au Chili.)

∴

« Où l'indépendance irait-elle se nicher dans ce cénacle monté homme par homme (hé quoi ! il n'y a pas de femme ?) par le Gotha de la majorité ? (...). C'est l'institution que je mets en question. Car le Conseil constitutionnel est une institution politique, une juridiction politique, l'instrument politique du pouvoir exécutif. Rien de moins. Rien de plus. On le croyait servile. Il n'est qu'obéissant. »

(M. François Mitterrand, alors premier secrétaire du PS, après les premières décisions prises en juin 1978 par le Conseil constitutionnel dans l'examen du contentieux électoral – seules les élections d'un député communiste et d'un socialiste, M. André Cellard, avaient à ce moment été annulées. Un second député socialiste et deux députés de la majorité devaient l'être un peu plus tard.)

∴

« A décision politique, réponse politique. »

(M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, après l'annulation le 29 juin 1978, de son élection en Meurthe-et-Moselle.)

« Le Conseil constitutionnel est une institution dont il faudra se défaire. »

(M. Mitterrand, le 13 août 1978, à Condom, Gers.)

∴

« Si je respecte l'institution, je ne respecte pas forcément les hommes qui la composent et celui qui la préside (...)*, je suis très modéré par rapport à ce que je pense de M. Roger Frey. »*

(M. Jacques Chirac, alors maire de Paris, le 28 septembre 1978, à Biarritz, commentant l'annulation de l'élection de M. Christian de La Malène, à Paris.)

∴

« Jamais les grands courants de réforme ne se sont laissé arrêter par une Cour suprême, quelle qu'elle soit (...)*. J'imagine que ces hommes auront conscience, en portant leur jugement* [NDLR : sur la loi de nationalisation]*, qu'ils doivent raisonner en magistrats de la Constitution et non pas en hommes éventuellement partisans. »*

(M. Lionel Jospin, premier secrétaire du PS, le 21 octobre 1981.)

∴

« De deux choses l'une : ou bien la déclaration de M. Jospin n'a aucune signification (...)*, ou bien* (...) *elle exprime une volonté consciente de passer outre à la décision du Conseil constitutionnel* (...)*. Tout cela est très grave. »*

(M. Bernard Pons, alors secrétaire général du RPR, en réponse à M. Jospin.)

∴

« Que dirait l'opinion publique si chaque fois qu'une loi est votée par la majorité, le Conseil constitutionnel devait être systématiquement saisi par les députés de l'opposition ? Il y aurait un abus... »

(M. Louis Mermaz, alors président de l'Assemblée nationale, *le Monde* du 13 janvier 1982.)

∴

« Nous, nous représentons le peuple. Eux (...) représentent les hommes politiques de la majorité d'autrefois. »

(M. Pierre Joxe, le 28 janvier 1982, après la première décision du Conseil constitutionnel sur la loi de nationalisation déclarant non conforme à la Constitution la méthode d'indemnisation retenue.)

∴

« Le Conseil constitutionnel n'est pas l'instance objective et sage qu'on nous dit (...), elle est à droite. »

(M. Jospin, mêmes circonstances.)

Propos et débats

M. Jacques Chaban-Delmas : plus de chômeurs

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, a estimé, le jeudi 19 juin, que M. Jacques Chirac « payait » *actuellement dans les sondages* « l'idée qui s'était répandue après la formation de son gouvernement qu'en quelques jours tout allait changer ».

Or, a déclaré le maire (RPR) de Bordeaux, sur Radio-Monte-Carlo : « Ce n'est pas avant la fin de l'année ou le début de l'an prochain que l'on pourra juger la politique gouvernementale. »

A propos du chômage, M. Chaban-Delmas a estimé que « personne ne détient de recette miracle » *et qu'il y aura davantage de demandeurs d'emploi au 1er janvier 1987 qu'au 1er janvier dernier.*

M. Barre : l'Europe

L'ancien premier ministre, M. Raymond Barre, continue de plaider pour le renforcement de la construction de l'Europe, notamment dans le domaine économique. « La construction européenne, *a-t-il affirmé,* ne sera solide que si elle recueille le soutien actif des Européens. »

Dans un éditorial de sa lettre mensuelle Faits et Arguments, *M. Barre estime que, au moment où s'accélère le mouvement de privatisation en Europe,* « on devrait réfléchir davantage à la possibilité de réaliser, dans des limites à définir, des croisements de participation dans le capital des entreprises publiques en cours de privatisation ».

M. Toubon : la collaboration

Au cours d'un entretien accordé à Paris-Match, *M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, estime que l'opinion vit la cohabitation non pas comme une opposition mais comme* « une collaboration entre M. Mitterrand et M. Chirac ». *Se référant au dernier sondage* SOFRES-Nouvel Observateur, *M. Toubon estime que c'est le président,* « qui ne fait que présider », *qui tire tous les bénéfices de cette situation, alors que M. Chirac* « ne profite pas de l'action du gouvernement qui est en cours et qui n'a pas encore donné de résultats ».

Les effets de l'action gouvernementale n'ayant pas encore porté tous leurs fruits, M. Jacques Toubon donne rendez-vous « aux présidentielles ». *D'autre part, M. Toubon estime que le président de la République n'agit pas dans l'intérêt général mais pour maintenir l'essentiel de la politique socialiste, et cela malgré le vote du 16 mars et les mauvais résultats de cette politique.*

M. Lecanuet : le social

Le président de l'UDF, M. Jean Lecanuet, a estimé, au cours d'un point de presse le jeudi 19 juin, que « la vocation sociale du gouvernement n'est pas assez affirmée » *et que ce dernier souffrait* « d'un manque d'expression et d'explication ». « Il prend, *a affirmé l'ancien ministre,* de bonnes orientations économiques, mais il lui faut expliquer mieux la finalité sociale de son action. »

M. Lecanuet a d'autre part réaffirmé son « soutien tangible » *au gouvernement de M. Chirac, souhaitant que les sondages actuellement favorables au chef de l'Etat au détriment du premier ministre s'inversent dans les prochains mois.*

LA DÉBAT SUR LA MODERNISATION DU PS

M. Pierre Mauroy : social-démocrate

M. Pierre Mauroy livre, dans le numéro de juin de la lettre de la *Revue politique et parlementaire* (RPR), « *quelques réflexions sur la social-démocratie* », à l'occasion de la préparation de la convention nationale du PS des 28 et 29 juin. M. Mauroy écrit notamment : « *Quand on est socialiste, faut-il se classer parmi les idéalistes, obnubilés par la construction de la société future, ou parmi les pragmatistes, préoccupés de gestion quotidienne ? Chacun répond à sa manière. Seule une synthèse, permanente et parfois difficile, entre ces deux démarches permet en réalité aux socialistes d'aller à l'idéal sans ignorer le réel* (...)*. Car la modernité n'est ni un concept sociologique, ni un concept politique, ni même un concept historique. C'est un mode de civilisation, une démarche qui s'oppose à la notion de tradition. En ce sens, la gauche exprime la modernité face à la société bourgeoise qui s'est imposée au vingtième siècle et dont le gouvernement de Jacques Chirac exprime les appétits financiers et les phobies culturelles de manière caricaturale.* »

A propos des débats sur le rôle et la nature du PS, M. Mauroy écrit : « *Ces débats sont essentiels. Ils sont trop importants pour que nous y mêlions des ambitions personnelles, et en particulier les rivalités – par ailleurs légitimes – pour la future élection présidentielle. Or, à la veille comme au lendemain du scrutin législatif du 16 mars 1986, autour de notre congrès de Toulouse, l'indispensable clarification que nous devons effectuer a parfois sombré dans le petit jeu, traditionnel chez nous, des oppositions piégées : gauche-droite et archaïsme-modernité.* »

M. Mauroy invite ensuite les socialistes à se montrer « *scrupuleux dans l'usage du vocabulaire* », notamment à propos du mot « social-démocratie ». « *La notion de social-démocratie apparaît en effet comme devant être au cœur de nos échanges aussi bien pour ce qui concerne nos références de principes que nos modes d'organisation.* » L'ancien premier ministre rappelle l'opposition historique, à gauche, entre les partisans d'un « *renversement* » du système capitaliste et les partisans d'une « *longue marche à travers les institutions* ». M. Mauroy poursuit : « *Même si certains communistes hésitent encore et paraissent, aujourd'hui, vouloir rebrousser chemin, nous savons bien qu'entre bolchévistes et mencheviks l'histoire a tranché en faveur des seconds, du moins dans nos pays.*

« *Mais pourquoi, dès lors, faire comme si ce débat traversait notre propre courant de pensée, notre propre parti ? Oui, nous voulons rompre avec le capitalisme. C'est même l'élément constitutif de notre regroupement. Mais nous n'entendons obtenir ce résultat qu'au terme d'un processus démocratique, c'est-à-dire nécessairement long et contradictoire. C'est ce qui fait notre originalité de socialistes.* »

A propos de la distinction entre socialistes et sociaux-démocrates, M. Mauroy écrit :

« *Voyons les réalités en face. Notre congrès de Bad-Godesberg n'est pas à faire, il est fait. Nous l'avons réalisé en juin 1982 en mettant en œuvre une politique de rigueur poursuivie jusqu'à la fin de la législature. Ne nous enfermons donc pas dans des oppositions artificielles et sachons plutôt reprendre à notre compte, en particulier en matière d'organisation, des règles et des méthodes qui nous rendront plus efficaces dans notre combat prioritaire : celui que nous devons mener contre la droite.* »

M. Jospin : transcourant

Les animateurs des transcourants ont présenté, le jeudi 19 juin, leur contribution pour la convention nationale du PS des 28 et 29 juin. M. Jean-Yves Le Drian, député du Morbihan, a souhaité que cette convention « *engage véritablement la modernisation* » du parti. Selon lui, cette échéance est « *une occasion privilégiée pour une démarche transcourant* », dans la mesure où elle n'est pas « *le lieu et le moment de la détermination du pouvoir* ». Selon M. Le Drian, il faut « *sans doute moins un rafraîchissement de la déclaration de principes, mais davantage une modernisation du mode de fonctionnement* » du PS.

De son côté, M. Alain Richard, député du Val-d'Oise, espère que cette convention sera l'occasion d'un « *travail de regroupement et de mise en cohérence* » des idées exprimées en ordre dispersé dans le parti. M. Richard ne voudrait pas que le parti se lance dans « *un travail d'auto-auscultation qui durerait un an ou deux* », car les transcourants pensent que « *les affaires urgent* ».

M. François Hollande a précisé que les préoccupations des transcourants portent avant tout sur « *le contenu politique et l'unité du parti* ». Il s'affirme en cela « *totalement d'accord avec la démarche du premier secrétaire* ». M. Hollande a évoqué la volonté de modernisation du parti affichée par M. Jospin pour dire : « *A la limite, s'il y a un transcourant, c'est bien le premier secrétaire.* »

M. Hollande a encore précisé que l'« *axe essentiel* » de la contribution des transcourants est « *le développement de la démocratie* » et affirmé que « *les courants sont nécessaires à la vie du parti* », à condition qu'ils soient le lieu d'un débat politique et que, à l'inverse, ils « *n'assèchent pas* » tout débat politique qui se tiendrait dans le parti en dehors d'eux. M. Hollande pense aussi qu'« *il n'est pas bon qu'il y ait* [dans le PS] *des gens qui aient un projet politique et qui ne forment pas un courant* ». Mme Cécile Goldet, sénateur de Paris, a souligné qu'il n'y a « *plus aucune espèce de mobilité* » dans les courants d'aujourd'hui. Elle souhaite que la démarche transcourant permette de revenir à cette mobilité « *indispensable* », notamment à l'égard des nouveaux adhérents déroutés par le système actuel.

LE « CAMARADE » STIRN

M. Olivier Stirn, fondateur de l'Union centriste républicaine (UCR), élu député de la Manche sur la liste socialiste, et qui vient d'adhérer au PS, a été reçu, le mercredi 18 juin, par le bureau exécutif du parti. M. Stirn a notamment présenté aux dirigeants du PS les thèmes que, selon lui, le PS pourrait développer, notamment en direction des électeurs centristes, sans pour autant renier son identité. Ces thèmes, au nombre de six, sont : la lutte pour une croissance « *sélective* » : la défense des acquis sociaux ; la défense des libertés ; la défense et la promotion du service public ; la définition d'une « *économie maîtrisée* » : l'adaptation et la révision de la notion de plan. Quant aux structures du parti, M. Stirn juge qu'un PS à vocation majoritaire devrait avoir des relations plus étroites avec les syndicats.

● *Les Verts et l'Elysée.* – Au cours du conseil national interrégional des Verts, qui se réunit à Ecully (Rhône), les 21 et 22 juin, les quatre-vingts délégué(e)s du mouvement écologiste, fondé en 1984, se prononceront sur le principe d'une candidature à l'élection présidentielle.

ERRATUM. – Nous avons attribué, par erreur, à M. Guy Hermier, membre du bureau politique du PCF, un mot qu'il n'a pas prononcé au cours de la conférence de presse qui suivait la réunion du comité central (*le Monde* du 20 juin). Mot qui était repris dans le titre de l'article. M. Hermier a dit qu'il fallait « *combattre la droite de la revanche* », et non pas « *de la réforme* », sans pour autant avoir « *la tentation de revenir à ce qui a été la gauche de la capitulation* » mais, au contraire, faire « *valoir les valeurs de gauche auxquelles nous sommes attachés, dans une perspective nouvelle, dans la perspective d'un socialisme à la française* ».

L'ACTION DU GOUVERNEMENT ET L'OPINION

LA RÉPONSE DE M. CHIRAC AUX SONDAGES

Faire de la politique

Ainsi qu'il l'avait fait déjà la semaine précédente, M. Chirac a animé, le jeudi 19 juin, à l'hôtel Matignon, une réunion politique sur la communication du gouvernement. Entouré de ses collaborateurs chargés de ce secteur, le premier ministre avait convié MM. Balladur et Juppé, ainsi que les ministres qui sont également des chefs de partis, MM. Léotard pour le PR, Méhaignerie pour le CDS, et Rossinot pour le Parti radical. A intervalles réguliers, d'autres réunions semblables auront lieu. Elles correspondent au souhait de nombreux ministres qui attendent du gouvernement qu'il *« fasse de la politique »* et qu'il ne se contente pas de la mise en œuvre législative de la plate-forme électorale de la majorité.

L'essentiel de la réunion du 19 juin a été consacré aux leçons à tirer des récents sondages d'opinion défavorables à l'action du gouvernement (*le Monde* du 20 juin).

Si M. Chirac a choisi de faire savoir l'objet de cette rencontre – alors que naguère il affectait de ne pas attacher de grande importance aux sondages – c'est qu'il ne veut pas feindre d'ignorer les mauvais baromètres, pour ne pas être, ensuite, accusé de ne retenir que les bons. Il veut aussi prendre un gage sur l'avenir, dont il espère qu'il lui permettra de souligner une remontée de son image dans l'opinion. Il souhaite également montrer qu'il est attentif aux réactions des Français et qu'il est prêt à tenir compte de leurs déceptions ou de leurs attentes. Enfin, il veut rassurer ses partisans en décidant de lancer une campagne d'explication et, au besoin, en rectifiant certaines décisions maladroites. Il a entendu les reproches de certains de ses amis qui l'accusent de n'avoir pas agi plus vite ni réformé plus profondément.

Tenir compte de l'opinion, c'est dire et faire dire à certains dirigeants politiques, comme les centristes, que les préoccupations sociales du gouvernement ne doivent pas être occultées par l'aspect technique ou économique des décisions prises. C'est dans cet esprit que M. Chirac a tenu à indiquer lui-même que le défaut de port de la ceinture de sécurité en ville ne serait pas passible d'une amende immédiate de cent francs comme cela avait été annoncé, tout en annonçant une campagne plus active de prévention des accidents de la circulation.

En raison de ces diverses considérations, le premier ministre a chargé son porte-parole, M. Denis Baudouin, d'indiquer que, s'il avait enregistré les résultats des sondages avec *« lucidité »*, il n'en avait pas été *« ému »*.

Selon lui, tout d'abord, les rôles du président de la République et du premier ministre ne peuvent être comparés car *« l'un remplit sa fonction d'arbitre avec talent tandis que l'autre mène une action et prend des décisions qui provoquent des jugements »*.

Tangage

Pour M. Chirac l'histoire montre que tout gouvernement qui s'installe prend des décisions difficiles et impopulaires mais qu'il juge importantes et qui provoquent *« un peu de tangage »*. Il reconnaît que la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes, la réforme du droit de licenciement, la privatisation de TF 1 entrent dans cette catégorie. Il admet même que la *« technocratie »*, à l'occasion du changement de majorité, a tenté un retour. D'autres ministres sont, en privé, plus sévères que lui à l'égard de certains hauts fonctionnaires qui ont profité de l'inexpérience de quelques ministres pour faire passer des mesures sans se soucier du climat social et du contexte politique.

Toutefois, M. Chirac assure que *« l'actuel temps de houle un peu forte »* ne compromet pas la traversée, car il est, dit-il, *« toujours convaincu que la cohabitation durera jusqu'en 1988 »*. Il veut donc être jugé sur la durée puisque *« nous ne sommes pas en fin de législature, mais vraiment au début. Nous récolterons les fruits de notre action dans quatre ou cinq mois ou à la fin de l'année »*. Des mesures concrètes d'application des lois votées par le Parlement seront prises avant la rentrée d'octobre, assure le premier ministre qui se refuse à préjuger les décisions du Conseil constitutionnel. Cependant, certains membres du gouvernement n'hésitent pas à prévoir que, en cas d'annulation de certaines dispositions ou de refus de signature des ordonnances par le chef de l'Etat, des projets de loi de substitution pourraient être très rapidement votés par la majorité parlementaire, au besoin à coups d'article 49-3.

Il note avec satisfaction que les Français sont très favorables aux mesures « sécuritaires » prises par le gouvernement ainsi qu'au rétablissement du scrutin majoritaire, même si ces décisions ne sont pas encore définitivement ratifiées. Cela le confirme dans sa conviction qu'il n'y a pas de rejet global de son action et que la confiance peut être rétablie.

Reste en effet pour M. Chirac à convaincre l'opinion de la justesse de sa politique. Il a donc demandé aux chefs des partis de la majorité – sur la suggestion de M. Léotard, secrétaire général du PR – de *« relancer sur le terrain l'action de leurs cadres et de leurs militants »*. Le premier ministre s'est plaint de la démobilisation qui a suivi la victoire électorale du 16 mars et qui a, dans une certaine mesure, laissé le champ libre aux arguments de l'opposition. Il a invité les ministres à se déplacer davantage en province et à participer aux activités de leurs mouvements, notamment aux « universités d'été » ainsi qu'il le fera lui-même à l'occasion.

M. Chirac ne manque pas d'être parfois irrité par les soutiens restrictifs que lui apportent quelques membres de la majorité, dont les encouragements prennent la forme de critiques voilées. Il a enfin accepté l'invitation de l'Association des journalistes parlementaires de répondre aux questions de la presse politique au cours d'une conférence de presse, le lundi 21 juillet, c'est-à-dire quatre mois après son entrée à l'hôtel Matignon. Par toutes ces actions, M. Chirac veut retrouver les moyens de stopper le désenchantement d'une partie de l'opinion pour éviter que, dans deux ans, elle ne fasse le choix d'une autre politique.

ANDRÉ PASSERON.

Le projet de loi-programme pour les DOM-TOM serait ajourné

Le ministre des départements et territoires d'outre-mer, M. Bernard Pons, ne s'est pas rendu, mercredi après-midi 18 juin, devant la section du Conseil économique et social chargée des économies régionales et de l'aménagement du territoire, réunie en séance extraordinaire, à laquelle il devait en principe présenter son avant-projet de loi-programme pour les DOM-TOM. Il y a délégué son directeur de cabinet, qui a expliqué l'absence de son « patron » par la décision prise par celui-ci de reporter à l'automne le dépôt de ce texte à la suite des divergences intervenues entre son ministère et les ministères des finances et du budget. Selon les prévisions données au CES, les difficultés survenues entre M. Pons et ses collègues résulteraient essentiellement du coût des mesures envisagées par le ministre des DOM-TOM, alourdi par certaines sous-estimations initiales. Le directeur du cabinet de M. Pons aurait souligné, en particulier, que les experts gouvernementaux se seraient trompés *« du simple... au quadruple »* dans leurs évaluations des incidences financières de l'application, outre-mer, d'une politique de « parité sociale globale » par rapport au régime métropolitain.

Si ce report était confirmé, il signifierait que le ministre des DOM-TOM, qui avait lui-même exprimé des craintes en ce domaine, au cours de sa conférence de presse du 10 juin (*le Monde* du 12 juin), n'aurait pas obtenu du premier ministre les arbitrages nécessaires à ses ambitions.

RÉUNIS EN CONGRÈS

Les ex-maoïstes français se convertissent à l'autogestion

Le marxisme-léninisme pro-chinois, version française, n'en finit pas de faire sa « révolution culturelle » modernisatrice. Après avoir abandonné, ces dernières années, son alignement inconditionnel sur Pékin, après avoir troqué sa dénomination de parti communiste marsixte-léniniste (PCML) contre le sigle PAC (Parti pour une alternative communiste) en septembre 1985, la petite organisation de M. Pierre Baudy, secrétaire politique et porte parole du PAC, va probablement poursuivre sa mutation. Trois maîtres-mots – « résistances, renouvellements et convergences » – sont au programme du sixième congrès de ce parti qui se tient, à huis clos, du 20 au 22 juin, dans la banlieue de Melun, en présence d'une *« petite centaine »* de délégués.

Dans une résolution en soixante-quinze articles, le PAC fait une analyse de la situation politique, sans concession pour le libéralisme et sans complaisance pour la gauche et l'extrême-gauche, mais surtout, il théorise de nouvelles formes d'organisation qu'il souhaite voir adopter par son congrès. Ainsi, le PAC remet en cause la notion de *« parti d'avant-garde »* et rompt avec le *« centralisme démocratique conçu et pratiqué comme hypercentralisme, militarisé, avec hiérarchie descendante et cloisonnement »*.

M. Pierre Baudy, qui prône *« la recomposition du mouvement ouvrier »*, considère qu'il y a parallèlement un *« approfondissement de la crise du communisme »* et un *« changement de période depuis le début des années 70 »*. Selon le porte-parole du PAC, la crise de la gauche vient de *« l'inadéquation des réponses apportées par le mouvement ouvrier à la nouvelle période »* politique qui s'est engagée.

Affirmant que *« le PCF est plus gauchiste que le PAC »* et que *« le PS est une force incontournable »*, M. Baudy estime que les socialistes, n'ayant plus ni *« alliés »* ni *« programme »*, devront se poser la question de leurs alliances, idée à laquelle le PAC n'est pas hostile.

Volontairement très générale, la résolution présentée au congrès ne fait aucune référence à la Chine mais utilise, pour la première fois dans l'histoire de cette organisation, le mot *« autogestion »*. Le PAC compte, officiellement, *« un peu moins de cinq cents militants »* répartis dans trente à quarante départements.

O. B.

M. de Laportalière entre au groupe Express et crée « une fondation antibureaucratie »

Le libéralisme radical n'en finit pas, en France, d'attendre son heure. Vient-elle ? Printemps 86, groupe privé de réflexion ultra-libéral dont les conseillers politiques furent MM. Alain Juppé et Alain Madelin, qui n'étaient pas encore ministres, se dissout, volontairement et comme il était prévu de longue date, ce vendredi 20 juin. Mais cette disparition est tout sauf une mort.

Après avoir fabriqué à l'avance un train complet de mesures législatives qu'il était prêt à apporter sur un plateau au nouveau gouvernement, le groupe Printemps 86 et son responsable, M. René de Laportalière, cadre en rupture de banque, ont connu leur traversée du désert pas toujours exempte d'une légère amertume pendant les quatre-vingt-dix premiers jours de ce gouvernement qu'ils ont accompagné avec une vigilance quelquefois critique ou déçue.

C'est que le libéralisme, hommes et idées, semblait trop souvent abandonné sur le bas-côté de la route gouvernementale par ses zélateurs les plus ardents. Explication de M. de Laportalière : *« le gouvernement a cafouillé pendant deux mois, pris en main par la bureaucratie. Il s'est ensuite ressaisi »*.

Exit donc Printemps 86 auquel succède aussitôt une fondation : Liberté, *« lobby de la société civile »*, qui *« inscrit son action dans la durée »* (à la différence de Printemps 86) et se propose de promouvoir *« la société civile et (...) ses libertés menacées par l'envahissement de la bureaucratie »*.

« Au seul service des citoyens », la fondation Liberté, qui va s'installer place de la Concorde, dans quelques semaines, *« s'attachera le concours de ceux des hommes politiques qui seront déterminés à influencer le droit dans un sens favorable aux libertés »*.

Louis Pauwels en renfort

Son créateur rêve pour elle d'un rôle analogue à celui qu'a joué aux Etats-Unis l'Heritage Foundation, laboratoire d'idées du « reaganisme ».

M. de Laportalière a brusquement accéléré ces derniers jours la mise en place de la fondation Liberté, car il rejoint *« par ailleurs »*, indique la lettre qu'il a fait parvenir le 19 juin à deux mille souscripteurs potentiels et à un demi-millier de journalistes, *« la direction générale du groupe Express »*.

Le créateur de Printemps 86 puis de la fondation Liberté vient, en effet, d'être nommé par le président-directeur général du groupe, M. James Goldsmith, lui aussi défenseur acharné d'un libéralisme absolu, administrateur-directeur général du groupe. *« Je suis là pour garantir la ligne libérale du groupe »*, dit M. de Laportalière, qui supervisera la diversification du groupe en un ensemble multimédia, où la télévision est appelée à jouer un rôle important.

M. de Laportalière n'a pas encore rejoint son futur bureau de l'avenue Foch. Un frémissement libéral, quelque peu fébrile, diversement perçu par la rédaction de l'*Express*, gagne cependant dejà la principale publication du groupe.

Dès le 19 juin, a été esquissé le regroupement en une unique unité rédactionnelle de l'hebdomadaire du service politique et de diverses rubriques (justice, éducation). Deux journalistes politiques ont été démis de leurs fonctions actuelles. L'un d'eux est exclu de l'*Express*. Le souffle libéral prend pour l'instant à l'*Express* des allures de tourbillon torride.

M. de Laportalière ne souhaite pas être « enfermé » à l'*Express*. Soucieux de ne pas laisser apparaître sa nouvelle création comme une émanation du groupe de M. Goldsmith, il fait entrer au conseil de surveillance de la fondation Liberté M. Louis Pauwels, directeur du *Figaro-Magazine*.

M. K.

LE SOUFFLE LIBÉRAL

Les journalistes mis en cause par la direction de *l'Express* sont en fait Noël-Jean Bergeroux, rédacteur en chef adjoint depuis 1981, chargé du service politique (il était auparavant chef adjoint du service politique du *Monde*), et Christian Fauvet, chef du service politique de l'hebdomadaire depuis 1981. L'un et l'autre ont été déchargés de leurs fonctions. Le premier devrait se voir proposer un autre poste à la rédaction en chef. Le second *« n'a plus sa place dans la rédaction »*. Motif de ces changements : *« Le souffle libéral doit passer dans le service politique »*. La liberté ne fait pas toujours bon ménage avec le souffle libéral.

J.-M. C.

LA SUPPRESSION DE L'AUTORISATION ADMINISTRATIVE DE LICENCIEMENT EST ADOPTÉE PAR LE SÉNAT

L'effet Séguin

M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, a réussi à faire adopter dans la nuit du 19 au 20 juin son texte de suppression de l'autorisation administrative de licenciement, dont l'examen avait commencé la veille au Sénat. L'explication de la brièveté du débat, comparée à la longueur de ceux qui s'étaient déroulés à l'Assemblée nationale (la discussion avait duré du 29 mai au 8 juin), réside en grande partie dans le comportement personnel de M. Séguin. Certes, le ministre aurait préféré que son texte soit adopté conforme au palais du Luxembourg afin d'éviter son retour au Palais-Bourbon.

Mais la version approuvée par les députés recélait une lacune sur l'envoi de la lettre de licenciement qu'il convenait de combler. La nécessité *« d'un »* amendement aurait pu conduire à sa multiplication, d'autant que dans les rangs de la majorité la réalisation d'une promesse contenue dans la plate-forme électorale RPR-UDF, ajoutée à lz lettre mode d'emploi pour licencier de M. Yvon Gattaz, provoquait quelques états d'âme. Ses doutes ont été vite balayés par les réponses de M. Séguin, qui en a appelé au respect de la négociation entre les partenaires sociaux et à la confiance dans un gouvernement prêt à combattre tout abus.

Quant à la gauche, elle ne s'est guère montrée combative. Elle a paru assommée par la disparition de la plupart de ses amendements. Ne lui restait plus que le dialogue... auquel s'est prêté de bonne grâce M. Séguin.

Le « charme » du ministre des affaires sociales a opéré... A tel point qu'en forme de boutade un sénateur se demandait s'il ne valait pas mieux que la loi sur la communication soit défendue par M. Séguin plutôt que par son auteur, M. François Léotard. Ce texte, qui doit venir en discussion mercredi 25 juin, suscitera de nombreux amendements : la commission spéciale chargée de l'étudier devrait en déposer une centaine sans compter ceux dont les groupes politiques, notamment à gauche, prendont l'initiative.

Les méthodes de travail de cette commission ont suscité une vive protestation de la part de son vice-président socialiste, M. Louis Perrein, qui a décidé de se démettre de cette fonction.

Avant d'entamer ce débat, qui, d'après certaines prévisions, pourrait durer jusqu'aux alentours du 10 juillet, le Sénat adoptera mardi soir 24 juin définitivement, dans les conclusions de la commission mixte paritaire, le collectif budgétaire.

A. Ch.

Après la réponse de M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi aux orateurs qui s'étaient exprimés la veille dans la discussion générale, le Sénat a commencé, le jeudi 19 juin, l'examen des articles du projet de loi relatif à la suppression de l'autorisation administrative de licenciement. Sur le premier article, 202 amendements avaient été déposés. Une fois repoussés les deux premiers (PCF et PS), qui tendaient à supprimer cet article, est adopté avec l'accord du gouvernement l'amendement de la commission des affaires sociales, ce qui a eu pour conséquence de « faire tomber » les 199 amendements restants, déposés par les socialistes et les communistes.

La nouvelle rédaction, exposée par M. Louis Souvet (ratt. adm. RPR, Doubs), vise à maintenir pendant la période transitoire (c'est-à-dire jusqu'au 1er janvier 1987, date à laquelle le système d'autorisation administrative de licenciement sera totalement abrogé) les dispositions du code du travail prévoyant l'envoi d'une lettre de licenciement avec le motif de rupture du contrat de travail du salarié menacé. Cette nouvelle rédaction précise également la nature des articles du code du travail qui disparaîtront à partir du 1er janvier prochain.

Tout en reconnaissant la validité des arguments qui justifient deux amendements, visant à écarter des licenciements successifs *« par paquets de dix »*, déposés par M. Claude Huriet (Meurthe-et-Moselle) et ses collègues de l'Union centriste ainsi que par trois sénateurs de la Gauche démocratique, M. Séguin obtient gain de cause : les amendements sont purement et simplement retirés après qu'il ait assuré que si des abus se produisaient le gouvernement en tirerait des conséquences.

C'est avec le même succès qu'il plaide pour le retrait de l'un des amendements de la commission qui avait pour objectif principal de préciser le contenu du futur projet de loi dont le dépôt est prévu avant la fin de l'année. M. Séguin indique que le gouvernement s'engage à respecter totalement la directive européenne de 1975 relative aux licenciements économiques.

Quant aux dispositions transitoires prévues à l'article 4, M. Jean Chérioux (RPR, Paris) explique qu'elles démontrent que le gouvernement n'a pas l'intention de *« soumettre les salariés à l'arbitraire des patrons »*. Cette affirmation est vivement contestée par MM. Hector Viron et René Martin, sénateurs communistes respectivement du Nord et des Yvelines, puis par MM. Georges Dagonia (Guadeloupe) et Charles Bonifay (Bouches-du-Rhône), tous deux socialistes, qui reprochent au gouvernement de retirer tous les éléments de protection et de garantie aux salariés.

Si le ministre ne s'oppose pas à l'adoption de deux autres amendements de la commission, conséquence de ceux approuvés précédemment, il combat ceux de la gauche en ayant recours à un double registre : soit ils anticipent sur le futur projet de loi qui devrait tirer les conséquences des négociations entre partenaires sociaux, soit ils sont superfétatoires puisque les garanties demandées figurent déjà dans le code du travail. Quant aux 42 amendements communistes, dont il estime qu'ils sont « hors sujet », ils sont à sa demande jugés irrecevablees par la majorité, les socialistes s'abstenant lors de ce vote.

Quant au scrutin final sur l'ensemble du texte, il a donné les résultats suivants : 206 pour (RPR, RI, Union centriste, non-incrits et une partie de la Gauche démocratique). 102 contre (PC, PS et une partie de la Gauche démocratique). Trois sénateurs se sont abstenus : MM. Michel Durafour, Bernard Legrand et Max Lejeune, tous trois de la Gauche démocratique.

Changement dans l'administration de l'Assemblée nationale

Le bureau de l'Assemblée nationale, le jeudi 19 juin, a nommé M. Jean-Louis Thomas secrétaire général de la questure, c'est-à-dire responsable de tous les services administratifs du Palais-Bourbon, et dans les faits numéro deux de la hiérarchie des fonctionnaires de la maison. Il entrera en fonctions en septembre 1986 lors du départ en retraite du titulaire actuel du poste, M. Georges Reverchon.

A priori une telle nomination n'aurait dû soulever aucune difficulté. M. Thomas est actuellement directeur du personnel. Directeur de service depuis 1971, il est le plus ancien dans le grade le plus élevé. Dans une administration où l'on privilégie les déroulements de carrière à l'ancienneté, sa nomination à ce poste important est donc parfaitement logique.

Une personnalité contestée

Pourtant les socialistes, en s'opposant à ce choix, ont empêché que M. Thomas soit désigné à l'unanimité des membres du bureau comme le veut la tradition de l'Assemblée. C'est que sa personnalité est contestée, et pas simplement parce qu'un directeur du personnel se fait, de par ses responsabilités, plus d'ennemis que d'amis.

Son choix par M. Jacques Chaban-Delmas, conformément à la proposition des deux secrétaires généraux actuels, apparaît surtout comme un désaveu d'une décision de son prédécesseur, M. Louis Mermaz : en juillet 1985, les socialistes avaient refusé de suivre les propositions de la hiérarchie du Palais-Bourbon et de nommer M. Thomas au poste de collaborateur direct du secrétaire général de la questure. Cette décision, liée à d'autres nominations, avait entraîné un mouvement de contestation parmi les hauts fonctionnaires du Palais-Bourbon.

Depuis le 16 mars, ceux qui, à tort ou à raison, s'étaient sentis brimés dans leur carrière sous la législature précédente, et dont la plupart ne font pas mystère de leurs idées de droite, relèvent bien entendu la tête. Jusqu'à présent leurs tentatives pour prendre les places de ceux dont ils ont contesté les nominations ont été vouées à l'échec. Mais les socialistes – et les fonctionnaires qui sont proches d'eux – craignent que la nomination de M. Thomas ne soit que le prélude à une remise en cause de la politique de gestion du personnel mise en place depuis 1981. Dans une petite maison (il n'y a que cent cinquante hauts fonctionnaires à l'Assemblée) où les postes de responsabilité sont peu nombreux, toutes les nominations sont étroitement surveillées ; les luttes de « clan » sont vivaces, la contestation tourne facilement au psychodrame.

Il reste que les réformes de structure imposées par M. Mermaz, pourtant bien moins importantes que ce qu'il aurait souhaité, pourraient bien être rapidement remises en cause. Or là comme ailleurs leur contestation camoufle, le plus souvent, des problèmes d'hommes.

Th. B.

[Né le 13 janvier 1924, M. Jean-Louis Thomas est licencié en droit. Entré à l'Assemblée nationale le 21 novembre 1946 comme administrateur, il a été en poste à la comptabilité et longtemps à la commission des finances dont il fut le chef du secrétariat. Chef de division depuis le 21 novembre 1960, il est chef de service depuis le mois de mai 1971.]

société

DEVANT LE TRIBUNAL DE PARIS

« Le Monde » se défend, après une insertion publicitaire d'avoir fait l'apologie du crime de collaboration

Dans son numéro daté du 13 juillet 1984, *le Monde* publiait, sous la mention « publicité », un texte intitulé *« Français, vous avez la mémoire courte »*. Sous cette phrase que prononça Philippe Pétain, l'Association pour défendre la mémoire du maréchal Pétain et l'Association nationale Pétain-Verdun présentaient un plaidoyer en faveur de celui qui porta le titre de chef de l'Etat de juillet 1940 à août 1944 et fut condamné à mort par la Haute Cour de justice le 15 août 1945 pour intelligence avec l'ennemi. On y rappelait sa carrière depuis la bataille de Verdun en 1916 jusqu'à sa condamnation.

Il y était dit notamment qu'en 1940, après avoir obtenu l'armistice, *« le pouvoir lui fut donné légalement par les assemblées parlementaires »* et qu'ensuite il protégea les Français *« contre la toute-puissance allemande et sa barbarie au milieu des atrocités et des persécutions nazies »*. Il était écrit encore que, *« poursuivi sur l'ordre de Charles de Gaulle pour avoir trahi la patrie qu'il avait tout fait pour sauver »*, l'accusation *« utilisa, avec les plus hautes complicités, un faux pour obtenir sa condamnation »*.

Cette publication, sur une page entière, devait entraîner le dépôt par l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance (ANACR) d'une plainte avec constitution de partie civile pour apologie du crime de collaboration avec l'ennemi, délit prévu et réprimé par les articles 23 et 24 de la loi sur la presse. Il en résulta l'inculpation par le juge d'instruction, M. Claude Grellier, de M. André Laurens, alors directeur de publication du *Monde*, ainsi que celle de MM. Marie-François Lehideux et Hubert Bassol, présidents respectifs des deux associations signataires.

Il devait s'y ajouter celle de Mᵉ Jacques Isorni. Ce dernier, qui fut l'un des défenseurs de Philippe Pétain en 1945, s'était en effet déclaré, de lui-même, l'auteur du texte incriminé dans lequel on retrouvait d'ailleurs tous les thèmes développés, par lui-même, depuis quarante ans dans le combat qu'il mène passionnément pour obtenir la révision du procès Pétain.

A la fin de cette instruction, le parquet de Paris, dans son réquisitoire définitif, devait conclure à un non-lieu, considérant que le texte ne faisait pas l'apologie de la collaboration de Philippe Pétain puisqu'il le présentait au contraire comme un résistant et parlait d'ailleurs des atrocités nazies. Le juge d'instruction signa cependant une ordonnance de renvoi des quatre inculpés devant le tribunal correctionnel.

L'affaire était appelée, jeudi 19 juin, devant la dix-septième chambre du tribunal de Paris présidée par M. Emile Cabié, en présence des quatre prévenus.

La parole aux minorités

M. André Laurens, invité le premier à dire les raisons pour lesquelles *le Monde* avait publié ce texte, a expliqué qu'un organe de communication comme celui-là se doit de donner la parole à des minorités de tous horizons, que c'est là une façon de permettre des débats sur des sujets de société. Il a estimé qu'en la circonstance le directeur, la direction de la rédaction et certains journalistes consultés, ayant constaté que ce texte ne faisait que reprendre des arguments bien connus pour la défense de la mémoire de Philippe Pétain et qui n'avaient pas jusque-là fait l'objet de poursuites, rien ne s'opposait à la publication.

Mᵉ Isorni a confirmé qu'il était bien l'auteur du texte et qu'il s'était aussitôt fait connaître comme tel lorsqu'il apprit que des poursuites étaient engagées. M. Lehideux, président de l'Association pour défendre la mémoire du maréchal Pétain, comme M. Bassol, président de l'Association nationale Pétain-Verdun, se sont, de leur côté, proclamés cosignataires en assurant qu'ils n'eurent jamais conscience de commettre un délit et qu'ils ne firent qu'exercer le droit d'expression reconnu à tout citoyen.

Avocat de l'ANACR et du Comité d'action de la Résistance, lui aussi constitué partie civile, Mᵉ Bernard Jouanneau a rappelé que M. Lehideux fut, pour sa part, un membre du gouvernement de Vichy.

Deux témoins étaient cités à la requête des parties civiles. M. Jean-Pierre Bloch, vice-président du Comité d'action de la Résistance et qui fut juré au procès Pétain, a dit : *« L'ANACR et le Comité d'action de la Résistance ont eu tout à fait raison d'agir comme ils l'ont fait, car il n'est pas possible de laisser dire et répéter que l'ex-maréchal Pétain a joué le double jeu. Je considère qu'il n'y a jamais eu double jeu. J'en ai trouvé, s'il en était encore besoin, une nouvelle preuve dans un récent livre de Jacques Benoist-Méchin, qui fut ministre de Vichy et qui a montré que l'ex-maréchal était prêt à mettre à la disposition de l'Allemagne notre armée d'Afrique du Nord. »*

M. Pierre Bloch a ajouté : *« Un autre de ses anciens ministres a déclaré, de son côté, qu'au moment de la promulgation par Vichy du statut des juifs, trois mois après juin 1940, et sans que les Allemands l'aient demandé, le plus rigoureux pour l'application de ce statut fut l'ex-maréchal Pétain. Or, avec des textes comme celui-là, on nous montrera bientôt que l'homme du 18 juin, ce n'est pas le général de Gaulle mais Philippe Pétain. »*

Mᵐᵉ Marie-Madeleine Fourcade, en sa qualité de résistante a dit : *« Nous luttions sur un double front : celui de l'occupant et celui de Vichy. Car c'est bien Vichy qui nous traquait, nous arrêtait, nous torturait et nous livrait aux Allemands, à leur demande. Ce qui fait que, devant l'affirmation d'une résistance de Pétain à l'occupant, tout me porte à dire que c'est faux. Il y a là une offense intolérable à la mémoire de ceux qui sont morts. Le procès Pétain est jugé. Il n'y a pas à revenir dessus. »*

Révision de l'histoire ?

Les avocats des associations parties civiles ont plaidé. Mᵉ Gaston Amblard a dit *« tout le regret »* qu'il avait à devoir s'exprimer contre son confrère Isorni dont il a souligné *« le talent et le courage, lui qui n'a jamais été un partisan de Vichy, mais qui s'est dévoué à une cause qu'il croit juste »*. Il a dit aussi qu'il éprouvait ce même regret face à André Laurens : *« Qu'est-il venu faire dans cette galère ? »*... mais *« on a dépassé les bornes en exploitant ainsi ceux qui ont aidé l'occupant et personne n'était encore allé aussi loin dans l'apologie du criminel »*.

Plus longuement, Mᵉ Bernard Jouanneau s'est demandé s'il ne fallait pas voir dans la publication incriminée une action *« qui s'inscrirait dans les tentatives actuelles d'une révision de l'histoire »*, bien qu'il ne veuille pas mettre sur le même plan ni *« faire un amalgame cruel »* entre ceux qui nient l'existence des chambres à gaz ou cherchent à réhabiliter les chefs nazis et ses adversaires d'aujourd'hui. Lui aussi reconnaît à Mᵉ Isorni le droit de mener un combat pour la révision du procès Pétain. Mais ce qui peut être dit dans des requêtes à la chancellerie et même dans les livres de Mᵉ Isorni ne peut devenir pétition publique, appel ouvert à l'opinion. *« Je ne veux pas empêcher des combats, des discussion menées de façon loyale. Je veux simplement que l'on garde quelque décence. Présenter Philippe Pétain comme le premier résistant de France, c'est la négation même de la résistance. »*

Mᵉ Jouanneau a invoqué aussi la jurisprudence qui dit que l'apologie du criminel entraîne l'apologie du crime. C'est que, pour lui, la condamnation par la Haute Cour, qui a aujourd'hui autorité de chose jugée, fait que Philippe Pétain, par la volonté populaire, a désormais l'image de l'homme qui s'engagea dans la collaboration puisque la Haute Cour de 1945 avait répondu à tous les arguments que ses partisans produisent encore à présent en sa faveur.

On attend maintenant le point de vue du ministère public qui avait conclu à un non-lieu, ce qui ne simplifiera pas la tâche de son représentant à l'audience, M. Philippe Bilger. Après quoi, Mᵉ Isorni, pour lui-même, Mᵉˢ Drubigny et François Gibault, pour les présidents des associations signataires de « l'apologie » et Mᵉ Yves Baudelot, pour M. André Laurens et la SARL *le Monde*, répondront.

« Paris-Match » et Christine Villemin condamnés

La première chambre du tribunal civil de Paris, présidée par Mᵐᵉ Huguette Le Foyer de Costil, vice-présidente, a rendu, jeudi 19 juin, un jugement par lequel Christine Villemin et la Société COGEDI-PRESSE, éditrice de *Paris-Match*, sont condamnées à verser un total de 600 000 francs de dommages et intérêts à Marie-Ange Laroche et aux époux Bolle, parents de la jeune Muriel.

Paris-Match a consacré de nombreux articles à l'*« affaire Grégory »*, mais les poursuites ne visaient que trois d'entre eux publiés le 13 décembre 1985, le 24 janvier et le 7 février 1986. Le tribunal n'a retenu que les deux premiers. L'un, intitulé « Muriel en accusation : les gendarmes révèlent », signé par M. Jean Ker, l'autre étant constitué par un entretien avec Christine Villemin publié sous le titre « L'appel de Christine à Muriel ».

A propos de ce dernier article, les juges relèvent : *« Christine Villemin déclare soupçonner Bernard Laroche d'avoir assassiné l'enfant Grégory ; elle prétend encore, pour accréditer sa version des faits, que Muriel Bolle a été directement témoin de l'acte criminel, en insinuant qu'elle aurait même pu y prendre une part plus active ; elle lui reproche enfin d'être responsable, par le revirement de son témoignage, de son inculpation, de son incarcération et des souffrances qui s'ensuivirent. »*

Devant ces affirmations, les magistrats de la première chambre civile ont eu une attitude complètement différente de celle qu'exprimait M. Pierre Drai, premier président de la cour d'appel, dans l'arrêt du 11 juin dernier : celui-ci autorisait, en effet, la vente du livre *Laissez-moi vous dire*, où Christine Villemin soutenait la même thèse. La cour reconnaissait à l'auteur, *« exposé à une accusation gravissime »*, le droit de se défendre par un ouvrage *« nécessairement violent »*, tout en admettant que certains passages *« pouvaient ouvrir droit à une indemnisation »* (*le Monde* du 13 juin).

Dans son jugement, Mᵐᵉ Le Foyer de Costil déclare : *« Même si elles participent d'un système de défense qui tend à la disculper de l'assassinat de son propre fils et à atténuer sa responsabilité et celle de son mari dans celui de Bernard Laroche, de telles accusations, expressément proférées par voie de presse sont gravement fautives. En effet, le libre exercice des droits de la défense, lorsqu'il entend faire appel à l'opinion publique, trouve ses limites dans les atteintes intolérables aux droits des tiers, spécialement lorsqu'il s'agit de mineurs. En outre, l'intrusion permanente de la presse dans une procédure d'instruction cependant secrète et la vaste exploitation faite des événements tragiques qui se sont succédé ne sauraient autoriser l'inculpée à utiliser la complaisance de certains organes d'informations pour désigner publiquement le ou les prétendus auteurs ou complices d'un crime. Enfin, ni la gravité des accusations portées contre Christine Villemin ni les souffrances morales qu'elle ressent ne suffisent à justifier des révélations aussi gravement dommageables. »*

En conséquence, Christine Villemin et *Paris-Match* sont condamnés solidairement à verser 200 000 francs de dommages et intérêts à Marie-Ange Laroche et 100 000 francs aux époux Bolle en qualité de représentants légaux de leur fille mineure, Muriel. Aussi, solidairement, *Paris-Match* et le journaliste Jean Ker devront verser 200 000 francs de dommages et intérêts aux époux Bolle en tant que parents et 100 000 francs à titre personnel. Enfin, *Paris-Match* devra, lorsque la décision sera définitive, publier le jugement en page centrale, dans les mêmes caractères de titre et de texte que ceux utilisés dans l'article paru le 15 décembre 1985.

M. P.

● *Maurice Joffo sera jugé en octobre pour recel de vols aggravés.* – Détenu depuis le 30 novembre 1984, l'ancien coiffeur Maurice Joffo comparaîtra le 9 octobre prochain devant la dixième chambre correctionnelle de Paris pour répondre du délit de recel de vols aggravés.

A l'audience du jeudi 19 juin cette juridiction a rejeté la demande de mise en liberté présentée par ses défenseurs. Mᵉˢ Charles Robaglia et Jean-Yves Leborgne avaient soutenu que sa détention était le résultat de *« pressions sur l'opinion publique »* effectuées par le biais *« de la plume dictatoriale de la presse »*. Mais, dans son jugement, le tribunal observe : *« Eu égard aux sommes qui sont susceptibles de lui être réclamées par le fisc et l'administration des douanes, il est à craindre que le prévenu ne tente de se soustraire à l'action de la justice. »*

La soutenance de thèse de M. Henri Roques

Le Monde a publié, dans son numéro daté 20 juin, une lettre de M. Henri Roques, en application de la loi sur le droit de réponse. Rappelons que toute personne citée dans un journal peut exiger la publication d'une réponse à la même place et dans la même forme que l'article incriminé et de la même longueur, avec un maximum de 200 lignes.

Quoi que nous pensions sur le fond de la thèse de M. Roques, nous avons — à tort ou à raison — choisi de lui accorder ce à quoi la loi lui donnait droit.

Notre légalisme, peut-être excessif, ne justifie pas que nous ayons placé sa lettre sous le bandeau « Histoire ». Mais est-il besoin de préciser que nous ne pensions nullement, par ce rapprochement malheureux, décerner un label historique à ce que Jean Planchais qualifiait, dans un éditorial publié à la « une » du Monde *(daté 25-26 mai), de « mascarade ».*

A. F.

Un jury et un public complices

Un jury pour une thèse historique ? Non : un quarteron d'universitaires nostalgiques réunis pour jouer devant un micro la sinistre comédie du révisionnisme, cette « école » qui prétend nier la réalité de l'holocauste des juifs et de son principal instrument : les chambres à gaz. Ainsi apparaît nettement l'atmosphère qui entoure la soutenance de la thèse de M. Henri Roques telle qu'on peut la revivre, un an après, à l'écoute de l'enregistrement intégral de la séance du 15 juin 1985 à l'université de Nantes.

Un enseignant de cette université, aujourd'hui à la retraite, M. Pierre Bridonneau, ancien déporté pour faits de Résistance (1), vient en effet de recevoir un colis anonyme contenant deux cassettes d'une durée totale de trois heures qui ne laissent aucun doute sur les intentions de propagande de l'auteur de la thèse et sur la complicité politique des membres de son jury. A propos de l'extermination des juifs et des chambres à gaz — presque toujours désignées par allusion — les mots de *« rumeurs »*, *« croyance »*, *« mythe »* et *« légende »* sont successivement utilisés, et l'on entend ricaner le jury et le public assez nombreux et complice semble-t-il et complice à l'évocation des monceaux de chaussures laissés par les suppliciés.

Pourtant, M. Roques assure d'emblée que sa thèse *« ne prouve pas l'inexistence des chambres à gaz »*. Pour cette tâche délicate, l'ingénieur agronome en retraite préfère s'en remettre à *« des chercheurs plus qualifiés »* que lui, et cite ses maîtres : Faurisson, en France, Stäglich, en Allemagne, et Butz, aux Etats-Unis, les trois « papes » actuels du révisionnisme (2). M. Roques évoque sa fascination depuis *« près d'un quart de siècle »* pour Paul Rassinier, le premier négateur des chambres à gaz en France. Mais, c'est récemment, ayant pris sa retraite professionnelle, qu'il a pu remettre sur le métier son vieux projet : *« Faire que l'école révisionniste se voie reconnaître un droit de cité dans l'Université »*, qu'elle *« s'ouvre à ceux qui doutent »*, afin de *« se débarrasser de croyances vieilles de quarante ans »*.

La volonté de réhabiliter le nazisme perce derrière la stratégie du doute à propos des chambres à gaz. Elle semble même constituer le postulat de base posé par M. Roques, postulat que le vieil étudiant nostalgique énonce dès le début de sa présentation) : *« Après la guerre*, déclare-t-il, *il y a eu un accord général des vainqueurs pour faire monter l'enfer sur la terre. »* Conséquences actuelles, selon lui : *« La croyance au mal absolu sécrété par le régime nazi est toujours tenace »* et *« nous sommes saturés de récits d'épouvante. »*

Les responsables de la « mystification » ne tarderont pas à être désignés, lorsque, quelques secondes plus tard, le candidat fulminera contre *« les grandes orgues sionistes »*. Un membre du jury lui emboîtera le pas en lançant que dans les camps de concentration : *« Ils n'étaient pas si malheureux puisqu'on leur apportait des cigares »*. Un autre renchérira en affirmant qu'*« on en sortait »*.

Un « mythomane »

Pour appuyer son entreprise de banalisation du nazisme, le jury finit tout de même par se pencher sur la thèse qui lui est présentée. M. Roques y confronte minutieusement les six dépositions de Kurt Gerstein, cet officier nazi fait prisonnier en France à la Libération, qui témoigne de ce qu'il a vu au camp de Belzec (Pologne) en 1942 : le gazage de quelque 5 000 hommes, femmes et enfants dont l'agonie dura plus de trois heures à cause d'une panne du moteur Diesel dont les gaz d'échappement étaient utilisés pour les tuer. Il relève les contradictions, entre les différentes dépositions notamment sur la dimension des chambres à gaz. Au nom du « bon sens », il ironise sur l'impossibilité d'entasser 700 à 800 personnes dans 25 mètres carrés comme Gerstein affirme l'avoir vu. M. Roques en conclut que l'officier nazi n'était rien d'autre qu'un « mythomane », et son témoignage rien de plus qu'une fable.

Poursuivant son raisonnement, qui passe sous silence cinq autres récits de témoins oculaires sur les chambres à gaz de Belzec, il laisse entendre que celles-ci n'ont existé que dans les hallucinations d'un détraqué, récupéré par les sionistes après la guerre.

Le jury réuni à Nantes accueille ces propos par un éloge des plus appuyés. M. Pierre Zind, professeur associé d'histoire au département des sciences de l'éducation de l'université Lyon-II, un religieux alsacien d'extrême droite, fait preuve comme tous ses collègues d'une connaissance approfondie des grades chez les SS et tergiverse interminablement sur chaque virgule de la traduction du rapport Gerstein. Mais il ne peut réprimer son admiration et se déclare *« médusé (...) par la dynamique persuasive »* de M. Roques. M. Jean-Paul Allard, président du jury, professeur de langue et littérature germanique à l'université Lyon-III, président du jury, a trouvé la thèse *« excellente »* et promet de la conseiller à ses étudiants. C'est lui qui a trouvé *« cocasse »* la description des tas de chaussures *« qui feraient dix étages »* de haut. Si amusant qu'il souhaite les *« mettre sous le nez de tous ceux qui croient encore (...) à de telles choses »*.

Quant au rapporteur de la thèse, M. Jean-Claude Rivière, le seul Nantais du jury, il applaudit lui aussi et se contente de remarques sur la forme. Et pour cause. Dans un moment de franchise, lui et M. Allard témoignent de leur totale incompétence à juger de la thèse Roques. Le président du jury avoue qu'il est germaniste mais *« pas spécialiste de l'Allemagne du vingtième siècle »* et de toute façon *« pas historien »* (il est professeur de littérature médiévale). Le rapporteur est encore plus embarrassé pour justifier sa présence, puisqu'il n'est *« pas historien »* et annonce en prenant la parole qu'il va *« faire semblant de savoir un peu d'allemand »*.

Cette mise en scène s'étire pourtant sur trois heures, trois heures débouchant sur une mention « très bien ». Trois heures qui permettent aujourd'hui aux révisionnistes de se targuer du sceau de l'université française. M. Rivière, qui a enregistré la soutenance, ira ensuite faire dupliquer les cassettes dans les locaux universitaires. Une série d'entre elles, qui ne contiennent que l'exposé introductif d'Henri Roques, est même commercialisée par la Vieille Taupe, l'éditeur favori des révisionnistes.

Trois heures de propagande nazie dans une université française qui font désormais planer sur elle le soupçon des lauriers dévoyés.

PHILIPPE BERNARD.

(1) M. Bridonneau a publié une autobiographie : *« L'odeur et la peur. De Buchenwald à Amnesty International »*. Cerf. 1984.

(2) Dans le numéro de « Rivarol » du 6 juin 1986, M. Robert Faurisson attire l'attention sur l'ouvrage récent d'un auteur italien, Carlo Mattogno, qui a étudié, comme M. Roques les textes de Kurt Gerstein et apporte selon M. Faurisson, de nombreuses configurations à la thèse des révisionnistes.

Un ancien militant fasciste

L'« affaire » Roques continue de susciter de vives réactions au sein de la communauté juive. Cette émotion est d'autant plus compréhensible que la soutenance de thèse controversée participe, en effet, d'un projet politico-culturel développé depuis la fin de la deuxième guerre mondiale par les milieux d'extrême droite, en France et ailleurs. La preuve en est non seulement que l'appartenance à la mouvance intellectuelle d'extrême droite des universitaires qui ont cautionné les travaux de M. Roques est difficilement contestable, mais, surtout, que les antécédents politiques de l'auteur de cette thèse ont été occultés jusqu'aux révélations faites à ce sujet par *Libération* dans son numéro du 16 juin.

Il se confirme, en effet, que M. Henri Roques n'est pas seulement un ingénieur agronome en retraite féru d'histoire contemporaine et occupant ses loisirs à enquêter sur l'existence des chambre à gaz dans les camps de concentration. Sous le pseudonyme de Henri Jalin, M. Henri Roques a occupé, de 1955 à 1958, les fonctions de secrétaire général d'une association constituée, en vertu de la loi de 1901, sous le titre de Phalange française et qui exprimait ouvertement son racisme et son antisémitisme dans son journal mensuel *Fidélité* jusqu'à ce que le conseil des ministres prononce sa dissolution au lendemain des événements du 13 mai 1958 (1) (*le Monde* du 10 juillet 1958).

Ce groupuscule d'extrême droite a contribué à la formation du courant des historiens dits « révisionnistes », dont le centre d'activité principal se situe aujourd'hui aux Etats-Unis, derrière la facade de l'Institut de révision historique animé par M. David Mac Calden, alias Lewis Brandon, néo-nazi anglais émigré (2). Les travaux de ce centre de « recherches historiques », auxquels M. Henri Roques participe aujourd'hui, visent essentiellement à *« blanchir le nazisme de son crime majeur »*, selon une expression du Centre d'études et de recherches sur l'antisémitisme contemporain.

(1) Cette association, déclarée le 15 octobre 1955 et officialisée au *JO* du 15 novembre 1955, avait pour objet de *« maintenir la tradition nationaliste, veiller à la sauvegarde du patrimoine national, œuvrer à la réalisation d'une Europe populaire et fraternelle »*. Son président était un neveu de Marcel Déat, M. Charles Luca, qui se déclarait ouvertement faciste et qui créa après la dissolution de Phalange française le Mouvement populaire français. Son siège était situé au 213, boulevard Saint-Germain à Paris.

Ce fut, selon le *« Dossier néonazisme »* publié aux éditions Ramsay par Patrice Chairoff (préfacé par Beate Klarsfeld et Simon Wiesenthal) *« la seule tentative d'après-guerre de constitution d'un parti français authentiquement fasciste »*. Ces indications sont confirmées dans le livre de Joseph Algazy *la Tentation néo-fasciste en France*, paru chez Fayard.

(2) Sur l'apport des néo-nazis anglais aux thèses révisionnistes, lire notamment *le Système Le Pen*, de Joseph Lorien, Karl Criton, Serge Dumont paru aux éditions EPO.

● *Ce qu'en dit M. Le Pen.* – Dans une interview publiée le 11 juin par *National hebdo*, l'organe de son parti, le président du Front national, M. Jean-Marie Le Pen, évoquant la thèse de M. Roques, déclare : *« Tous les gens raisonnables admettent, je crois, la mort en masse de juifs dans les camps nazis. Les historiens dits « révisionnistes » mettent, eux, en doute le moyen de cette extermination — les chambres à gaz — et son étendue — les six millions. N'étant pas spécialiste, j'ai entendu comme tout le monde le chiffre de six millions, mais je ne sais pas exactement comment il est établi... Pour prendre le cas d'un autre génocide — le génocide vendéen — j'observe que les estimations ont varié de 50 000 à 500 000 morts pendant deux cents ans, et qu'aujourd'hui seulement un système d'évaluation sérieux — d'ailleurs imparfait — situe le chiffre à 117 000. Tout cela est de la technique historique qui relève des spécialistes, et, en ce qui regarde le génocide juif, il ne me semble pas incompréhensible que les historiens des deux bords, en toute bonne foi, prennent du temps à établir leur chiffrage. Quant aux chambres à gaz, je m'en tiens aux historiens officiels, qui pensent aujourd'hui qu'elles n'ont fonctionné qu'en Pologne. »*

Le ministre au Palais

Mme Monique Petit, présidente de la vingt-troisième chambre correctionnelle de Paris, n'a pas interrompu le sermon sévère qu'elle adressait à un jeune prévenu lorsque M. Albin Chalandon, ministre de la justice, garde des sceaux, est venu s'asseoir discrètement, dans l'après-midi du jeudi 19 juin, au dernier rang des bancs réservés aux avocats. Pourtant, l'absence de robe inquiéta un garde du palais qui ne regagna sa place qu'après avoir été complètement renseigné sur la qualité du visiteur.

Pendant près d'une heure, le ministre a assisté à l'audience de cette chambre où l'on ne comparaît que selon la procédure *«de comparution immédiate»*.

Les mots ont la vie dure. Précédemment baptisée *« saisie directe »*, cette procédure reste, pour les habitués du palais, celle des *«flagrants délits»*, terme qui désignait clairement les conditions de son application. Mais un projet de loi qui sera prochainement soumis au Parlement envisage de l'étendre à ceux sur lesquels *« pèseraient des charges suffisantes »*. Aussi le garde des sceaux était-il venu se rendre compte et sans doute s'inquiéter des difficultés pratiques soulevées par le développement des comparutions immédiates. Mais hier, aux « flags », c'était, selon un magistrat, *« un jour creux »*.

A la dixième chambre correctionnelle, notamment spécialisées dans les affaires de coups et blessures volontaires et de terrorisme, le président Henri Malergue n'a eu que très peu de temps pour reconnaître le ministre de la justice, debout au fond de la salle. Il était déjà parti vers la huitième section du parquet afin de suivre l'itinéraire emprunté par les délinquants destinés à la vingt-troisième chambre.

Dans le bureau de M. Laurent Davenas, chef de la section criminelle du parquet, M. Chalandon s'est entretenu avec M. Michel Jeol, procureur de la République de Paris. A sa sortie, le ministre s'est déclaré satisfait de ses entretiens *« instructifs pour mener de nouvelles actions »*, puis il a quitté le palais de justice sous l'œil étonné d'hommes et de femmes attendant d'être déférés au parquet, enchaînés à des gendarmes.

MARC PORTEY.

UNE DÉCISION DE LA COUR DE CASSATION

L'un des participants au crime raciste du Bordeaux-Vintimille sera rejugé

La Cour de cassation vient d'annuler l'arrêt de la cour d'assises du Tarn-et-Garonne, qui avait condamné Marc Béani à la réclusion criminelle à perpétuité pour sa participation à l'assassinat du jeune Algérien Habib Grimzi, jeté du rapide Bordeaux-Vintimille le 14 novembre 1983 après avoir été roué de coups.

La chambre criminelle présidée par M. Jean Ledoux et devant laquelle seul Béani s'était pourvu en cassation, a sanctionné *« une violation au principe de l'oralité des débats »*. Au cours du procès, à Montauban, un avocat d'une des association parties civiles avait donné lecture d'un passage d'une déposition faite à l'instruction par un témoin avant que celui-ci, régulièrement cité et qui avait répondu *« présent »*, ait été appelé à la barre pour déposer. Les défenseurs de Béani s'étaient fait donner acte de cet incident.

Pour la Cour de cassation, *« il est de principe que, devant la cour d'assises, le débat doit être oral, et il s'ensuit, notamment, qu'il ne peut être donné lecture d'un procès verbal d'audition à l'instruction d'un témoin présent qu'après qu'a été reçue sa déposition orale »*. Ce témoin devait être effectivement appelé à déposer le surlendemain de cette lecture.

L'arrêt de la chambre criminelle ajoute : *« La lecture de ses déclarations écrites avant sa déposition orale a eu pour effet d'introduire prématurément dans le débat des éléments d'appréciation qui ne lui appartenaient pas encore. »*

Marc Béani sera donc rejugé, seul, par la cour d'assises de la Haute-Garonne, ses deux compagnons, aspirants légionnaires comme lui à l'époque, Xavier Blondel, condamné à vingt ans de réclusion et Anselmo Albaro-Vidal, à la réclusion à perpétuité, n'ayant pas formé de pouvoi.

J.-M. Th.

● *Deux fournisseurs de faux papiers asiatiques arrêtés à Paris.* – Marcel Malarde, un serveur âgé de vingt-trois ans et Kane Phang Phang, un Laotien de vingt-neuf ans, ont été appréhendés à Paris par la police pour trafic de faux papiers. Les deux hommes ont reconnu avoir aidé quatre-vingts immigrés venus clandestinement de Thaïlande et du Vietnam en leur obtenant des permis de séjour à l'aide de faux certificats de naissance laotiens. Ces clandestins travaillaient à bas prix dans la confection asiatique à Paris.

UNE ASSOCIATION DE DÉFENSE DES MÈRES PORTEUSES INTERDITE A STRASBOURG

(De notre correspondant.)

Strasbourg. – Le tribunal administratif de Strasbourg a confirmé, le mardi 17 juin, l'interdiction de l'association Les Cigognes décidée le 1er mars 1985 par M. Christian Dablanc, commissaire de la République du Bas-Rhin (*le Monde* du 2 mars 1985). Les Cigognes se proposaient de défendre la «location d'utérus» et les mères porteuses.

Selon le préfet, l'association ne pouvait être inscrite au registre des associations, le droit local d'Alsace-Moselle ignorait la loi de 1901 sur les associations. S'appuyant sur cette loi, l'arrêté retenait le caractère illicite d'une association qui incite *« à l'abandon d'enfants »* et détourne la législation sur l'adoption. En outre, il s'appuyait sur l'article 353 du code pénal qui condamne *« quiconque aura, dans un esprit de lucre, provoqué les parents ou l'un d'eux à abandonner leur enfant né ou à naître »*.

Par son objet, explique le tribunal *« l'association, nécessairement, se constitue en intermédiaire entre la femme stérile et la mère de substitution, qui s'engage à abandonner, dès sa naissance, l'enfant qu'elle porte en faveur de la femme stérile »*. En clair, elle provoque l'abandon d'enfant.

JACQUES FORTIER.

Chirurgie cardiaque

487 JOURS D'AGONIE

M. Murray Haydon est mort, le 19 juin, à l'hôpital Louisville (Etats-Unis) quatre cent quatre-vingt-sept jours après l'implantation d'un cœur artificiel. Il a vécu cette période dans un service de réanimation hautement spécialisé et n'a jamais pu se passer de dispositifs de respiration artificielle.

Seul un autre « bénéficiaire » d'un cœur artificiel Jarvik 7 survit à ce jour. Il s'agit de M. William Shroeder, opéré le 25 novembre 1984, qui est toujours hospitalisé et a fait, depuis l'intervention, des congestions cérébrales répétées qui l'ont considérablement amoindri. Le coût financier de ces survies est énorme, comme le sont aussi les souffrances qu'elles impliquent. On peut se demander si ce type d'expérimentation humaine n'est pas prématuré dans l'état actuel des techniques et des connaissances.

Mariage à Mount-Vernon

Gary Welp, trente-cinq ans, qui a bénéficié d'une greffe cardiaque en janvier 1984, et Suzan Steffy, trente-quatre ans, greffée elle aussi depuis janvier 1983, se marient à Mount-Vernon, Illinois, le samedi 21 juin. Ils s'étaient connus dans un centre sportif pour greffés du cœur, à Saint-Louis, et ils ont chacun des enfants de mariages précédents. Les parents des « donneurs » sur lesquels les cœurs avaient été prélevés après leur décès seront présents au mariage.

● *Deux jumeaux venus du froid.* – Deux jumeaux (un garçon et une fille) issus d'embryons congelés durant six mois, puis réimplantés dans la matrice maternelle sont nés, le 18 juin, à la maternité Antoine Béclère de Clamart, que dirige le professeur E. Papiernik. Leur naissance porte à cinq le nombre des enfants nés dans ce service après congélation des embryons. Des jumeaux étaient nés de cette façon en Australie en février 1985. Ces naissances multiples sont relativement fréquentes après fécondation *in vitro* car plusieurs embryons (2 ou 3) sont systématiquement réimplantés pour que les chances de grossesse soient plus importantes.

JOURNAL D'UN AMATEUR, *par Philippe Boucher*

PETITE question idiote et savante : l'article 49.3 de la Constitution est-il applicable aux articles 35 et 36 de ladite Constitution ? Traduction. L'article 49.3 est à la procédure parlementaire ce que sont les voies de dérivation pour les localités aux rues tortueuses. Depuis qu'il est au pouvoir, le gouvernement dérive à tour de bras. Au point qu'on pourra bientôt agrafer systématiquement cette procédure à tout projet de loi du gouvernement Chirac. Au dernier conseil des ministres, deux nouvelles autorisations que le gouvernement se consent à lui-même pour se prémunir des droits du Parlement.

Les articles 35 et 36 de la Constitution concernent respectivement la déclaration de guerre (elle *« est autorisée par le Parlement »*, c'est-à-dire les *deux* Assemblées) et l'état de siège, qui fit son apparition pour la première fois en 1791. Celui-ci est *« décrété en conseil des ministres »*, mais *« sa prorogation au-delà de douze jours ne peut être autorisée que par le Parlement »*.

Imagine-t-on que, grâce à ce faramineux 49.3, la guerre puisse être déclarée, l'état de siège proclamé, sans que le Parlement en débatte ? Il semble bien que oui puisque cette procédure, qui commande au Parlement de dire la loi sans la lire, est applicable pour le *« vote d'un texte »*, sans autre précision ni restriction.

L'hypothèse est d'école, bien sûr, et la question relève du divertissement juridique. Si l'hypothèse est cependant formulée, c'est par la faute des rues de Paris et de quelques autres notables cités. Il s'y rencontre une telle abondance d'uniformes, quel que soit leur emballage, à pied, à moto ou en autocar, qu'il faut se demander si l'état de siège, celui que prévoit l'article 36 de la Constitution, n'a pas été prononcé sans qu'on y prenne garde. Sinon, il le faut, pour mettre la loi en accord avec les faits.

∴

CETTE profusion de gens d'armes a déjà été signalée ici, entre autres. Mais comme elle ne fait que croître et multiplier, il faut bien le redire, comme ça, histoire de ne pas se faire une raison. Sans pour autant faire preuve de mauvais esprit et se demander pourquoi un tel déploiement n'empêche pas les meurtres de vieilles dames dans la capitale ; ces meurtres qui, avant le 16 mars, donnaient lieu aux envolées courroucées des opposants de l'époque.

A les en croire alors, la faute en revenait à l'inertie du gouvernement, au premier rang duquel figurait le ministre de l'intérieur. Ces mises en cause étaient absurdes, et c'est parce qu'ils l'ont compris que les orateurs de droite ont renoncé à les pratiquer contre les successeurs de M. Joxe.

Cela ne veut pas dire que la police soit inerte. A preuve, cet exemple survenu voilà une vingtaine de jours. Un soir qu'il ne pleuvait pas, une escouade d'agents de police arrête un véhicule transportant trois jeunes femmes. Stimulée par l'absorption de Ca Ha O2 (1), ladite escouade entreprend de contrôler les éventuelles contrevenantes, non sans mêler la loi, que représente l'uniforme, et la puissante séduction qui s'attache traditionnellement à ce vêtement. Bref, on fait du gringue sous couvert de police.

Tant et si bien que l'une des trois dames perd patience et déclare : *« Maintenant, ça suffit, je suis substitut au tribubal de Paris, mes deux amies sont aussi magistrats, arrêtez votre cinéma. »* La réplique ne tarde pas : *« Substitut, j'en ai rien à foutre. »* S'ensuit l'altercation qu'on devine, mais les interpellées peuvent repartir.

Le lendemain, ayant encore sur le cœur sa mésaventure de la veille, le substitut téléphone au commissaire du quartier pour en conter le détail. Fatale erreur ou riche expérience, la plaignante s'est proprement fait envoyer au bain par le représentant d'une institution dont elle est, le cas échéant, chargée de contrôler le fonctionnement. La sécurité, cela ne se partage pas.

∴

QU'IL soit permis de rajouter un grain de sel à cette lumineuse idée de M. Chalandon qui consiste à faire bâtir par l'Amérique les prisons françaises ; cette *« solution de fortune »*, comme disait mercredi à l'Assemblée nationale le ministre, qui s'y connaît sur le sujet de la construction.

Son idée est triplement critiquable. D'abord parce qu'elle fait du « tout-répressif » un *a priori* politique et que son désir de construire *« 20 000 places dans les deux ou trois ans »* n'aura pas nécessairement l'effet officiellement recherché : faire en sorte que les conditions de détention soient *« dignes »*, alors qu'elles ne le sont pas, le garde des Sceaux l'a dit.

Uniformes

TOUS ses prédécesseurs ont pu au contraire constater que les places supplémentaires conduisaient davantage à une flambée des incarcérations qu'à un désengorgement des établissements surpeuplés. C'est vrai pour les incarcérations avant jugement au même titre que pour celles qui résultent de condamnations. C'est pourquoi Robert Badinter n'avait pas tort d'étendre avec mesure le parc pénitentiaire français.

La deuxième critique est d'ordre moral, selon deux aspects. D'abord, les entreprises françaises sont-elles à ce point empotées qu'elles ne puissent faire aussi bien que les américaines ? Le choix américain n'est, par définition, pas favorable à l'économie française. C'est un choix.

Le deuxième aspect, c'est celui qui consiste à faire, légalement et directement, du profit grâce au crime et à n'escompter une extension de ce profit que si le crime augmente. Cotera-t-on bientôt en Bourse les maisons centrales et les maisons d'arrêt du secteur privé, les premières étant mieux appréciées des petits porteurs parce que distribuent de meilleurs dividendes, grâce à la stabilité forcée des occupants ? Verra-t-on les candidats à l'emploi de surveillants hésiter entre la filière privée et la filière publique, jaugeant leurs mérites respectifs en fait de carrière ?

La troisième critique que l'on peut émettre à l'égard de ces prisons privées tient à l'histoire de France, c'est-à-dire à celle de l'Etat. Déposséder l'État de sa fonction répressive, ce n'est pas répondre à on ne sait quelle foi dans l'initiative individuelle, c'est un retour, à terme, à la répression privée, à la vengeance privée, avant de mettre *« la justice à l'encan »*, comme disait quelqu'un.

Or il n'est pas besoin d'avoir fait de grandes études pour savoir que l'État a prospéré en France (et avec lui la loi, et avec elle la liberté, puis l'égalité) en s'emparant d'abord de la guerre privée, puis de la justice et de la monnaie privées.

Il y a fallu des siècles de luttes contre les féodalités et contre l'Église ; au point que le résultat de cette lutte est devenu un attribut de l'État. L'en amputer, ce n'est pas réduire son emprise, c'est en vouloir à son existence.

∴

C'EST un hasard, mais c'est ainsi : la mort de Stanislas Mangin a été connue un 18 juin, soit exactement quarante-six ans après un *Appel* qui, tout accessoirement, le libéra d'une carrière militaire dont il ne voulait pas.

Mais quand on est le fils d'un général fameux qui rêva de prendre la République et que seule la mort, en 1925, sauva de l'aventure ; quand on est le descendant (par sa mère) de la dynastie des Cavaignac qui donnèrent à la France un conventionnel commissaire aux armées (faussement accusé d'avoir déshonoré une demoiselle Labarrère lorsqu'il se trouvait en mission dans les Pyrénées) ; un général qui réprima dans le sang la révolte des Parisiens en juin 1848 avant d'être balayé par le futur Napoléon III dans la course au poste de président de la République ; un autre ancêtre qui fut plusieurs fois ministre de la marine et de la guerre – quand, jeune homme, on a tout cela sur les épaules, on obéit à son papa et on entre à Saint-Cyr.

Telle n'était pas du tout l'ambition du jeune Stanislas, qui voulait faire du droit, être un intellectuel en quelque sorte, ce que le papa, Charles, général qui s'illustra à Verdun et sur les champs de bataille des colonies, trouvait totalement loufoque, scrogneugneu.

Lui, le fils, était plus sensible à l'ancêtre Jacques, qui présidait, avant de mourir prématurément en 1845, la Société des droits de l'homme. Encore que Stanislas ne détestait pas le baroud, qui lui allait comme un gant, parce qu'il était courageux et parce qu'il était beau. On l'imagine, légionnaire, lisant Thucydide au bivouac.

Prisonnier de la « drôle de guerre », bientôt évadé, il ira servir auprès de de Gaulle, ce qui lui permettra, par parenthèse, de rencontrer son futur beau-père, le toujours alerte René Pleven. Durant ces premières « années de plomb », il espionne pour le compte de la Résistance, et résiste pour le compte de la France. Il vainc, quitte l'armée au son des derniers canons, et, après un passage à la direction de la DST, rentre, enfin ! au Conseil d'État en 1951, nimbé de la dignité de compagnon de la Libération. Il a alors trente-quatre ans. Il n'a pas encore l'âge d'écrire ses Mémoires mais il en a la matière. Il pouvait passer le reste de sa vie à raconter sa vie.

Du tout. Trois ans plus tard, le conflit algérien le replonge dans la guerre. Il y voit trop de choses. Il demande à être relevé de ses fonctions. C'est une tradition chez lui de dire « non », de démissionner, de s'évader, d'aller ailleurs, mais en sachant toujours pourquoi.

En 1977, à l'âge de soixante ans, conseiller d'État depuis 1967, il résigne la plus belle fonction de la République. Il lâche tout : les dorures du Palais-Royal, le splendide appartement de la rue de Bellechasse, les quatre enfants qui sont maintenant élevés, et il part faire l'avocat dans un coin charmant et minable du XIe arrondissement, au milieu d'étrangers de toutes les nationalités qui doivent encore se demander ce que venait faire chez eux ce grand bourgeois. Ce qu'il venait faire ? Donner l'exemple.

(1) La solution la semaine prochaine.

ÉDUCATION

A Paris

SUJETS CONTESTÉS EN MATHÉMATIQUES

Des enseignants de l'académie de Paris contestent les sujets de mathématiques proposés aux candidats du brevet des collèges et de la série D du baccalauréat. Selon des professeurs de mathématiques, une erreur dans la partie C du sujet du brevet empêchait les élèves de poursuivre logiquement le devoir.

M. Monory, qui s'était rendu, jeudi 19 juin à la sortie d'un lycée parisien pour rencontrer des candidats qui venaient de passer l'épreuve de mathématiques (séries C et D) du baccalauréat, a été vivement interpellé par des enseignants.

Selon eux, le sujet de maths des séries D était plus difficile que celui des séries C. *« Il m'a fallu deux heures pour faire le devoir sans le rédiger, alors que l'on considère qu'un enseignant doit pouvoir rendre une copie rédigée en une heure trente »*, a expliqué l'un d'eux.

sports

LA COUPE DU MONDE DE FOOTBALL

Tollé général

Même au pays du football roi, il est des tartufes. Couvrez ce ballon que je ne saurais voir ! Voilà en effet ce qu'un publicitaire de Sao-Paulo s'est exclamé à grand coups d'encarts publicitaires dans les pages relatant, par le menu et sur le mode dithyrambique, les faits et gestes de l'équipe brésilienne depuis le début de la Coupe du monde.

« *Le Brésil encaisse un but chaque fois qu'il s'arrête pour regarder le Mundial* », a affirmé très sérieusement Enio Mainardi dans un texte illustré par une photographie représentant deux pieds chaussés l'un pour la ville, l'autre pour le stade. Ce publicitaire entend par là dénoncer l'absurdité du comportement de ses compatriotes au moment où le pays doit faire face à d'énormes difficultés économiques et sociales. « *Pourrait-on imaginer les Etats-Unis paralysés par un match de base-ball ?* », a-t-il écrit pour dénoncer le fait que le Brésil le soit, comme par une grève générale ou un deuil national, quand l'équipe de Télé Santana dispute une rencontre.

Provocation d'un « fils de pub » ? En tout cas, à la veille du quart de finale Brésil-France, présenté comme une finale avant la finale, le tollé a été général. « *Vouloir faire travailler les salariés un jour où l'équipe nationale joue serait un acte antidémocratique et socialement dangereux, car il s'agit d'un désir collectif* », ont répliqué en substance des chefs d'entreprise scandalisés par la prise de position du publicitaire.

Bien sûr, la France n'en est pas encore là à propos du football. Mais si jamais les *Bleus* se qualifient pour les demi-finales et si jamais les syndicats de la télévision maintiennent leur ordre de grève ce jour-là, les 25 millions de Français qui ont suivi France-Italie sur leur petit écran risquent aussi de faire un beau tollé.

STRATÉGIES AVANT LES QUARTS DE FINALE

La meilleure attaque, c'est la défense

De notre envoyé spécial

Mexico. – Brésil-France : c'était l'affiche dont tout le monde avait rêvé lors du Mundial 1982. Surtout pour une finale qui aurait alors opposé les deux meilleures attaques de la compétition. Mais ce rendez-vous, différé de quatre ans, risque d'être celui de la nostalgie entre deux équipes qui ont retenu les leçons du Mundial 1982.

Observateur privilégié de ce Mundial 1982, Pelé a noté l'évolution préconisée par Tele Santana, l'entraîneur de la sélection brésilienne qui occupait déjà cette fonction en 1982. « *De toutes les équipes de ce Mundial 1986, le Brésil présente, désormais la meilleure... défense. La seule qui n'ait pas encore encaissé de but en quatre matchs (1), suivie de très près par l'équipe de France qui n'a concédé qu'un but aux Soviétiques. En revanche, Danois et Soviétiques qui avaient été les plus efficaces lors du premier tour avec neuf buts en trois rencontres, n'ont pu franchir le cap des huitièmes de finale.* »

Recul de l'offensive

Adoptés pour renforcer le caractère spectaculaire des rencontres, ces huitièmes de finale avec élimination directe du perdant ont bien rempli, dans l'ensemble, leur mission en obligeant certaines équipes à attaquer plus résolument, voire à se découvrir en défense pour tenter de remonter un handicap.

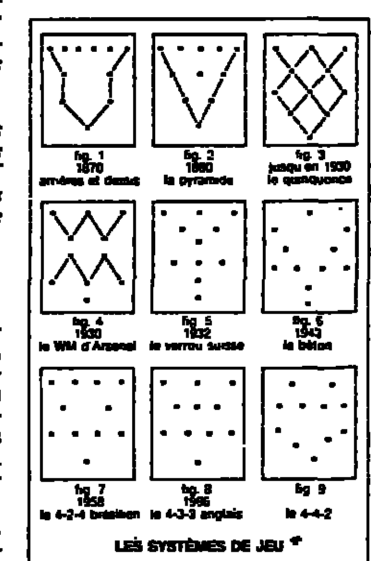
Le symbole de cet état d'esprit fut cette course poursuite à rebondissement à laquelle Belges et Soviétiques se sont livrés jusqu'au bout des prolongations à Leon.

Ces matchs couperets ne doivent pourtant pas masquer le nouveau recul offensif constaté lors du premier tour. Avec 84 buts marqués pour les 37 premiers matchs (101 en Espagne en 1982), la moyenne des buts par rencontre (2,33) est la plus faible enregistrée depuis la création de la Coupe du monde en 1930. Un résultat logique lorsqu'on voit que toutes les équipes encore qualifiées n'opèrent plus qu'avec deux avants de pointe, voire un seul, chargés de balayer tout le front de l'attaque.

Parmi ces derniers, on constate même la quasi-disparition des classiques ailiers de débordement. Tele Santana a laissé au pays Marinho, Renato et Eder. Henri Michel, qui dispose de Bruno Bellone ne l'a toujours pas fait entrer en jeu. Leur fonction sont désormais tenues par les milieux de terrain excentrés, ou par les arrières latéraux les plus offensifs.

Si Tele Santana et Henri Michel font autant d'envieux chez les autres entraîneurs du Mundial 1986, c'est parce que la victoire en football passe de plus en plus par la maîtrise du milieu de terrain. C'est à cet endroit que Brésiliens et Français disposent de leurs meilleurs atouts. Le renforcement de ce secteur de jeu n'est certes pas récent, mais une nouvelle évolution peut être constatée à l'occasion de cette compétition où plusieurs équipes alignent désormais cinq éléments en milieu de terrain soit la moitié de leurs joueurs de champ.

Ce renforcement s'est, bien sûr, effectué le plus souvent au détriment des attaquants. Du 4-2-4 (quatre défenseurs, deux milieux de terrain et quatre attaquants) lancé par la grande équipe de Hongrie dans les années 50 et imposé au sommet par le Brésil pendant la Coupe du monde 1958, la mode est passée après l'intermède très défensif du *cadenaccio* italien, au 4-3-3 ébauché par les Brésiliens en 1962 et consacré par les Anglais dans la Coupe du monde 1966, puis au 4-4-2 généralisé lors du Mundial 1982.



* *D'après le Robert des sports*

Au cours du championnat d'Europe 1984, Sepp Piontek l'entraîneur du Danemark avait fait œuvre de pionnier en profitant de la présence de deux attaquants adverses pour retirer de son équipe un défenseur et le remplacer par un cinquième milieu de terrain. C'était le 3-5-2. Après l'indisponibilité d'Yvon Le Roux et faute de disposer d'un autre spécialiste au poste de stoppeur dans son effectif, Michel Hidalgo avait opté pour ce schéma tactique – un peu sur la pression des joueurs – lors de ce même Euro 84, contre la Belgique puis la Yougoslavie, avant de revenir à un 4-4-2 qu'il jugeait « *plus classique mais mieux équilibré* ».

Milieu de terrain

Au Mundial 1986, d'autres entraîneurs ont aussi choisi d'aligner un cinquième milieu de terrain, mais en sacrifiant un avant de pointe. C'est le 4-5-1 appliqué par le Mexique de Bora Milutinovic qui utilise Hugo Sanchez comme seul attaquant ou encore de l'Espagne de Miguel Munoz avec son buteur Emilio Butragueno. L'avenir dira s'il s'agit de tactique de circonstances pour jouer plus groupés et limiter les effets de l'altitude et de la chaleur ou si ce sera une nouvelle étape vers le renforcement des milieux de terrains.

Cette recherche de la maîtrise dans ce secteur de jeu correspond à la volonté des entraîneurs de voir leur équipe prendre, puis conserver le ballon. Cette possession étant encore le meilleur moyen de se défendre, puis d'attaquer. Au-delà des schémas, ce renforcement peut, en effet déboucher sur une tactique plutôt défensive ou plutôt offensive, selon l'état d'esprit et les capacités des joueurs, les consignes de l'entraîneur ou les circonstances d'un match.

La révélation, après le Mundial 1982, de Luis Fernandez, avait incité Michel Hidalgo à revenir à un milieu plus classique avec deux joueurs plus spécifiquement offensifs (Platini et Giresse) et deux éléments à vocation plus défensive (Tigana et Fernandez). Le couronnement de l'Euro 84 avec cette formule ne pouvait que conduire Henri Michel à poursuivre dans la même voie. Admiratif devant le travail et l'efficacité de ce milieu face à l'Italie, le Polonais Boniek disait après le match : « *La force de la France, c'est surtout Fernandez et Tigana, qui ratissent un nombre incroyable de ballons et sont quelques instants plus tard capables de prêter main forte à leurs attaquants, voire de tirer eux-mêmes au but.* »

Quelle que soit l'importance des systèmes de jeu, Michel Hidalgo estime, en effet, qu'ils passent au second plan, derrière les joueurs chargés de les appliquer. « *On parle beaucoup trop de tactique. Il est important d'avoir une assise mais il faut surtout parler des hommes, peut-être serons-nous copiés, mais il faudra sans doute attendre des années avant de trouver un ensemble de joueurs possédant les mêmes qualités que le milieu de terrain français actuel.* »

Il faudra aussi attendre encore un peu pour savoir si Sepp Piontek, Michel Hidalgo ou Bora Milutinovic rejoindront au panthéon du football ceux qui ont innové et laissé leur nom dans l'évolution des tactiques : Herbert Chapman, le manageur d'Arsenal de Londres, faux inventeur du légendaire WM des années 30 à 60, mis au point quelques années plus tôt par l'Ecossais Johnny Hunter dans le modeste club de Mopherwell ; l'Autrichien Karl Rappan, qui a créé en 1935 le « verrou suisse » en plaçant un arrière volant derrière ses défenseurs (un système perfectionné dans les années 60 par Helenio Herrera, grand prêtre du *cadenaccio* avec libéro) ; le Hongrois Gustav Sebes, précurseur du 4-2-4 en transformant Kocsis et Puskas, les deux inters (numéros 8 et 10 du classique WM) en attaquants de pointe et en adaptant sa défense avec deux arrières centraux ; ou encore Alf Ramsey devenu Sir Alf Ramsey, après la victoire de l'Angleterre et du 4-3-3 dans la Coupe du monde 1966.

GÉRARD ALBOUY.

(1) Si l'on ne tient pas compte du but espagnol refusé à tort par l'arbitre lors du premier match de qualification.

SUSPENSIONS

La commission de discipline de la Fédération internationale de *football (FIFA) a suspendu*, le 19 juin, pour les quarts de finale trois joueurs qui avaient reçu deux cartons jaunes depuis le début de la compétition. Il s'agit de : Oscar Garre (Arg.); William Ayache (Fr.) et Andoni Goicoetchea (Esp.).

LES AVERTISSEMENTS

Après les huitièmes de finale, les avertissements adressés aux joueurs se décomposent ainsi : 103 cartons jaunes et 6 cartons rouges pour 44 matches. Ils ont été attribués de la façon suivante :

• CARTONS JAUNES. – Uruguay (11) ; Irak (9) ; Angleterre et Italie (8) ; Argentine et Corée du Sud (6) ; Ecosse, France, Irlande du Nord, Maroc, Mexique et Paraguay (5) ; Bulgarie, Danemark, Espagne et Pologne (4) ; Belgique et Brésil (3) ; Algérie, Canada, Portugal et RFA (2) ; URSS (1) ; Hongrie (0).

• CARTONS ROUGES. – Uruguay (2) ; Angleterre, Canada, Danemark et Irak (1).

La chasse au piranha

(Suite de la première page.)

Il a dit des choses bigrement intéressantes, quoique pas vraiment inédites. Que le Brésil était une équipe forte. Que la France était forte aussi. Donc, conclusion, le match sera indécis. Une sorte de finale avant la lettre.

Il a confié aussi que l'entraînement aurait lieu à 11 heures, à moins que ce soit à 13 heures, et que la composition de son équipe serait connue le moment venu. Henri Michel est la providence de la presse. Les joueurs, ce jeudi, avaient consigne de ne point parler.

C'est ainsi, le journalisme avec tickets de rationnement ; un jour sans, et un jour avec. Et avec son marché noir, grâce à quelques louables passeurs d'informations assez sûrs d'eux pour ne point risquer le ticket.

Alain Giresse est de ceux-là. Alain Girese a parlé pendant plus d'une heure, avec passion et intelligence du futur Mundial, de ce Brésil qu'il a rêvé mais qu'il n'a jamais rencontré. Et il a résumé d'une phrase très jolie, tout le match à venir. « *La seule chose que je craigne vraiment avec les Brésiliens, c'est de m'arrêter au milieu du match pour les regarder jouer.* »

Professionnalisme avancé

Et puis, il y a Maxime Bossis. Il avait dit 18 h, ce fut 18 h pile, au clocher de Chapala. Ni une minute avant, ni une minute après. Politesse certes. Professionnalisme assurément. Maxime Bossis est un cas intéressant de professionnalisme avancé, et en même temps détaché. Le football est son métier.

Il n'est pas sûr que ce soit une passion. Il est certain que ce n'est pas son obsession. Maxime Bossis est footballeur. Il le sera à la perfection, tant qu'il le voudra. Trois ans encore. Puis il quittera le maillot, comme on change de peau. Vers une autre vie, d'autres horizons. Fini le football, ses pompes, ses œuvres et son saint sacrement.



REUTER.

Maxime Bossis (nº 6) et Patrick Battiston (nº 4) : la bonne distribution des rôles dans la défense française.

Le cas Bossis est intéressant. Une enfance rurale et vendéenne. Du petit Maxime, ainsi prénommé parce que son père s'appelait Maximin, de cet enfant de famille nombreuse – sept frères et sœurs – seul surdoué du ballon, de cet écologiste avant la lettre, évoluant « *en un milieu plutôt pollué* », on pourait risquer un portrait rural de l'union footballistique, type Bossis, de la lampe à pétrole aux spots de la renommée. Et se tromper totalement.

L'homme est réservé, taciturne, sans excessives illusions sur les êtres et les modes. Il a l'art de banaliser le superlatif, d'effacer les souvenirs. « *Vous savez, je n'ai pas trop de mémoire en ce qui concerne les choses du football.* » De l'exploit, il fait de l'anodin, de l'évidence sa fascination secrète.

Il y a un an, Maxime Bossis subit une campagne de presse. Il l'a très mal vécue. En partant à trente ans jouer en deuxième division au Racing-Club de Paris, chez M. Lagardère, pour un gros salaire, le meilleur arrière de France prenait un risque. Il le savait, mais il ne pensait pas qu'on pouvait lui faire reproche de cette apparente et fausse retraite dorée : « *Du jour au lendemain, et sans même que j'ai encore joué, on m'a dénié toutes mes qualités, toute valeur. On m'a exclu* a priori, *de l'équipe de France. Comme ça, sans appel. Sans le moindre fondement. Tout ça ne fait que confirmer ce que je pensais du monde qui gravite autour du football. J'étais sans beaucoup d'illusions. Pourtant, je m'en suis sorti difficilement. Plus endurci peut-être, plus motivé encore.* »

L'homme des espaces

Maxime Bossis « *n'est pas aigri* ». Il affirme n'en plus douter : « *Dans la vie, il y a toujours une justice.* » Même s'il ne dut qu'à lui même que cette justice lui fut rendue.

Il ne vit « *ni de rancœur, ni de rancune* ». Même s'il affirme : « *Je sais que je n'oublierai pas.* » Il est un homme fier et secret, qui a accepté au Mexique, de jouer non à son poste habituel, libero, mais à celui de stoppeur. Contre son goût, « *de la liberté et des espaces* », contre sa nature.

Il le fait « *pour la collectivité* », et en quatre matches il est devenu, aux dires de ses adversaires brésiliens, le premier stoppeur du monde.

Si on le lui répète, il balaie cela d'un geste de la main, comme pour dénoncer la vanité d'une flatterie. Si on lui fait savoir ce que tout le monde affirme, qu'il a tué ses derniers adversaires, il finit par admettre « *que ça provoque, malgré tout, une certaine jouissance* ».

Maxime Bossis est un tueur propre et plutôt génial. Depuis son arrivée en équipe de France en 1976, le même jour que Michel Platini, il n'a jamais reçu un carton jaune pour brutalité ou incorrection. Il expédie l'adversité en finesse, pièce centrale d'une défense française très efficace depuis quelques matches. Il est en somme devenu un hyper-professionnel à l'américaine. Et c'est peut-être, c'est sûrement, parce qu'elle dispose de joueurs comme lui que la France aura sa chance samedi contre le Brésil.

En tout cas, Maxime Bossis n'en doute pas. Et ce ne sont pas des paroles rituelles pour journaliste.

PIERRE GEORGES.

LIBERO

Il joue libero, il joue stoppeur. Dans les deux fonctions, Maxime Bossis fait merveille. Pourtant les tâches du joueur sont différentes. Le *stoppeur* est un arrière central, chargé de surveiller l'avant de pointe adverse ; son rôle est aussi de conquérir le ballon ou de le dégager vers les ailes. Joueur de l'arrière du terrain également, le *libero* est celui qui, dégagé du marquage individuel, se rend disponible (libre) afin de pouvoir manœuvrer en attaque comme en défense.

Le repos du buteur

Zoulous ou gladiateurs ? Visiblement, les vingt-deux joueurs de l'équipe de France – ou en tout cas ceux qui ont fait venir leur femme au Mexique pendant quatre jours la semaine dernière – s'apparentent plutôt aux gladiateurs romains qui passaient la nuit précédant leur combat en galante compagnie (1). A l'inverse, les dirigeants de la Fédération italienne de football ont, pour leur plus grand malheur, préféré suivre de vieilles coutumes zoulou qui interdisaient toute relation sexuelle aux guerriers trois semaines avant *une bataille.*

L'histoire, en donnant raison au médecin de l'équipe de France le docteur Vrillac qui a laissé quartier libre à ses joueurs, va-t-elle pour autant à l'encontre de la science ? Absolument pas, répond le docteur Gilbert Tordjman, secrétaire général de la Société française de sexologie clinique, qui se demande même si l'on n'aurait pas dû proposer aux épouses des joueurs de rejoindre à nouveau leurs maris avant la rencontre décisive de samedi prochain contre le Brésil.

Sexe et sport font donc bon ménage. Des études faites aux *Etats-Unis* par *Warrens-Johnson*, ont montré qu'un athlète, six heures après une relation sexuelle, a récupéré normalement. L'énergie n'est sapée ni par le coït, ni par la masturbation. « *Au contraire*, insiste le docteur Tordjman, *l'acte sexuel canalise l'angoisse, l'exorcise même, tout en pacifiant le cœur, le corps et l'esprit.* »

Physiologiquement, un coït standard de trois minutes multiplie la fréquence respiratoire par 2,5 pendant la phase d'excitation et par 3,75 pendant l'orgasme. Parallèlement, les pulsations cardiaques atteignent 100 à 120 par minute, puis 160 à 180 pendant l'orgasme. Des études récentes prouvent que l'accélération de la fréquence des battements de cœur est beaucoup plus importante lorsqu'il s'agit d'une partenaire extraconjugale inhabituelle. D'ailleurs, des médecins japonais ont montré que sur trente-quatre décès survenus au cours de l'acte sexuel, seulement sept s'étaient produits lors d'un rapport avec l'épouse légitime...

La déperdition énergétique pendant l'acte sexuel ne semble donc pas pouvoir entraver la préparation physique d'un athlète de haute compétition. D'ailleurs, de nombreux sportifs ont, paraît-il, l'habitude de pratiquer une masturbation avant une compétition pour dissiper leur angoisse.

L'hormone du désir sexuel

Mais la déperdition calorique n'est pas tout : il faut également tenir compte des conséquences endocriniennes, hormonales, observées au cours d'un effort physique intense. *Grosso modo*, il se produit une activation des sécrétions corticosurrénaliennes avec une augmentation des taux d'aldostérone (l'hormone chargée de retenir l'eau et le sel dans l'organisme) et de cortisol (une hormone capable de transformer des acides aminés en glucose et donc d'apporter de nouveaux combustibles nécessaires à la poursuite de l'effort).

En revanche, le taux des hormones mâles (testostérone, DHT) a tendance à diminuer au cours d'un effort prolongé. Cette diminution est contemporaine de l'apparition de la sensation de fatigue, qui peut être masquée, non sans danger par l'utilisation d'anabolisants.

La testostérone étant en quelque sorte à la fois l'hormone du désir sexuel, mais aussi un médiateur de l'agressivité et de la combativité, on conçoit donc qu'il puisse exister une sorte de compétition entre l'instinct sexuel et l'instinct d'agressivité mis en jeu lors d'une manifestation sportive. Ce qui, à l'évidence, impose à l'athlète d'établir une hiérarchie des urgences.

Il n'en reste pas moins vrai, pour en revenir au Mundial, que médicalement parlant, l'idée d'autoriser les femmes des joueurs à « *cohabiter* » pendant quelques jours avec leurs maris, est plutôt une bonne chose. Pourtant, les mythes ont la vie dure. Récemment l'entraîneur hongrois se disait persuadé que « *le sexe affaiblit les jambes* ». L'entraîneur canadien estimait pour sa part – et des précédents pourraient lui donner raison – que la présence des épouses risquerait « *de créer des histoires* ». Même chose pour les entraîneurs soviétique et portugais. Autant d'équipes qui ne se sont pas qualifiées pour les quarts de finale. Comme un fait exprès, outre les Français, les Belges et les Allemands ont eu aussi le loisir de voir leurs épouses. Et ils se sont qualifiés.

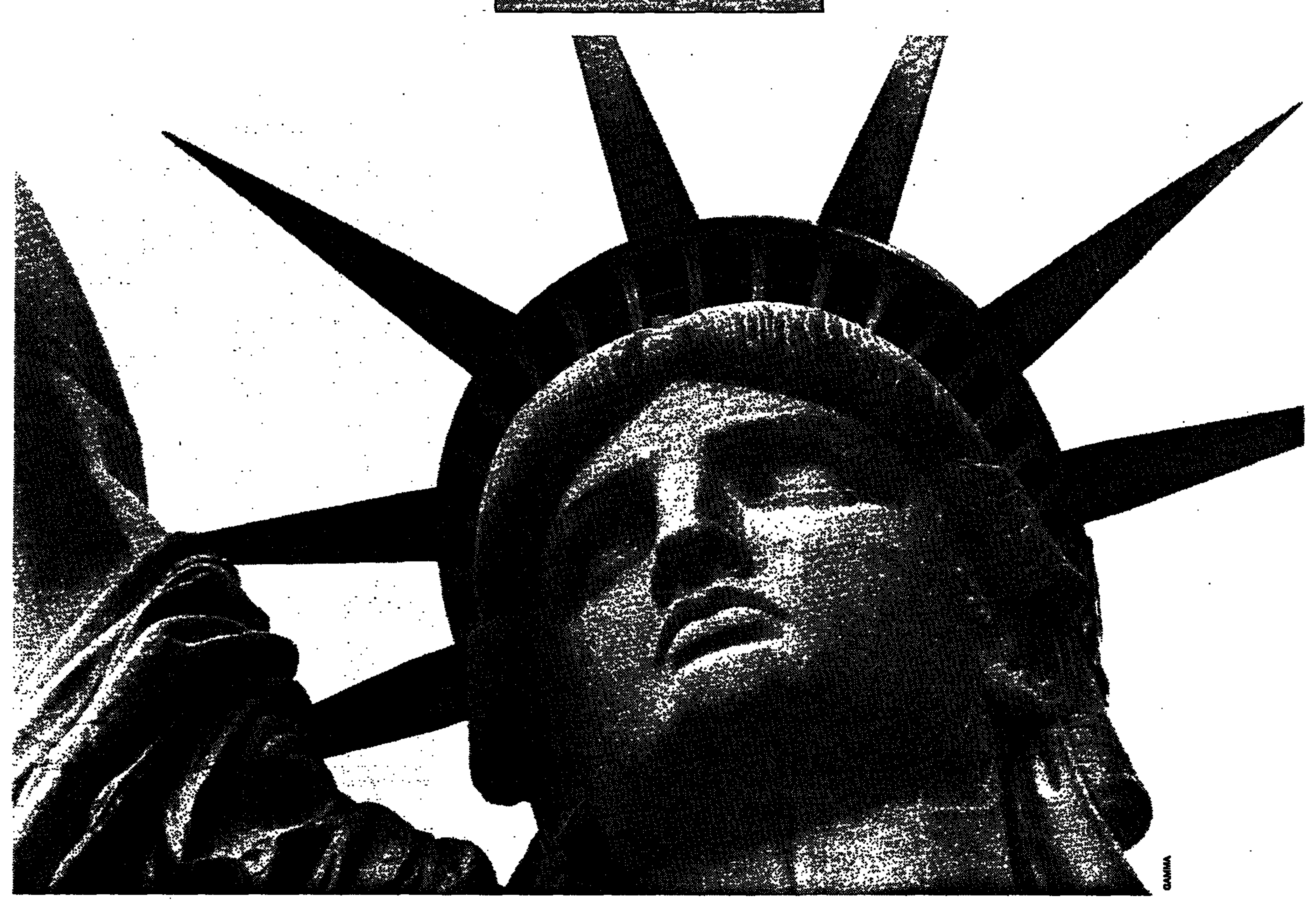
FRANCK NOUCHI.

(1) Plusieurs informations contenues dans cet article proviennent d'une étude du docteur Tordjman publiée dans les *Cahiers de sexologie clinique* (volume XI, nº 64, 1985), sous le titre « Sport et Sexualité ».



هكذا من الأعمال

Le Monde
sans visa



GAMMA

LIBERTÉ, LIBERTY... CHÉRIE

Offerte par les Français aux Américains, la statue de la Liberté a cent ans cette année. Le 3 juillet prochain, le président des Etats-Unis et celui de la République française ouvriront ensemble, dans le port de New-York, des festivités qu'on a préparées, outre-Atlantique, avec ferveur et magnificence.

par
Bernard Guetta

LE plus académique des peintres n'aurait pu composer meilleure allégorie des relations franco-américaines. Présidant côte à côte les fêtes du centenaire de la statue de la Liberté, M. Reagan et M. Mitterrand vont mettre en scène les vraies dissemblances et les fausses concordances entre l'Amérique et la France, leur connivence tenace et leur profonde incompréhension. La somme des idées reçues et largement justes, néanmoins, sur ce couple bicentenaire dont l'amour n'aurait d'égal que la haine.

Au centre, la statue. Pourtant, historiquement, la liberté signifie pour les uns romantisme et contestation de l'ordre établi, alors que pour les autres elle est l'ordre, fondement voulu et vénéré d'un système social dont la légitimité n'est que marginalement mise en doute.

Le président français est un « littéraire » nourri d'histoire et d'humanités, tandis que celui des Etats-Unis est un acteur au talent si bien rodé que même ceux qui n'aiment pas son texte apprécient son jeu. Le premier excelle dans la période, et si le second s'y noie et son auditoire avec lui, il n'a pas son pareil, en revanche, pour la réplique qui force le rire et l'enchaînement.

La durée et l'instant, la continuité et le changement, la cérémonieuse lenteur de l'expérience et la rapide efficacité du sans-gêne : plus différents donc que ces deux hommes, il n'y a pas. Comme tout au long de deux siècles leurs peuples, M. Reagan et M. Mitterrand auront pourtant été solidaires sur l'essentiel – la bataille des euromissiles – depuis qu'ils sont arrivés au pouvoir en même temps.

A se souvenir de la victoire commune que l'artisan du renouveau socialiste et celui de la révolution conservatrice ont remportée là contre l'URSS et les glissements neutralistes de l'Europe du Nord, à les imaginer chanter à l'unisson la liberté dans les émotions, l'exubérance et les dollars des 3 et 4 juillet, le sentiment de permanence l'emporte. Sans rien qui appartienne en commun à ces deux pays seulement, le tête-à-tête dure. Privilégié, mystérieux, autrement dit passionnel.

Et comme la célébration d'un centenaire n'aurait pas suffi à en donner la preuve, le hasard vient de la fournir avec le raid américain sur la Libye. Sur la carte qu'au soir de ces bombardements le secrétaire à la défense, M. Weinberger, montrait aux téléspectateurs, on voyait très clairement que les F-111 partis de Grande-Bretagne n'avaient pas dû contourner que la France mais aussi l'Espagne.

Si les Français avaient été pour les Américains de quelconques Européens, ils n'auraient pas été, seuls, cloués au pilori par la presse. Un journaliste français aurait pu, trois semaines plus tard, demander son chemin à une vieille dame de Houston sans s'entendre dire : *« Je ne vous blâme pas personnellement, mais... »* Le standard de l'ambassade d'Espagne aurait, lui aussi, explosé, et telle institutrice de Washington ne se serait pas sentie obligée d'expliquer devant une classe franco-américaine que l'Amérique et la France n'étaient désormais plus alliées.

A ce niveau d'excès, cela s'appelle du dépit, et qui dit dépit ne dit pas indifférence. Mais alors pourquoi tant de flatteur et redoutable intérêt ? Mme Jeane Kirkpatrick, ancienne ambassadrice de M. Reagan à l'ONU et notoirement francophile, cite avant toute chose La Fayette. Chaque écolier aux Etats-Unis apprend son nom en même temps qu'on lui parle du soutien de la France à la révolution américaine. Plus tard, ajoute-t-elle, ceux qui continuent leurs études découvrent que la France avait des intérêts qui n'étaient pas ceux de l'Angleterre. Mais cela ne change rien aux sentiments.

Presque à l'autre bout de l'échiquier politique, le sénateur Gary Hart, qui devrait à nouveau tenter, en 1988, d'obtenir l'investiture démocrate pour l'élection présidentielle, parle lui aussi d'une *« fascination historique »* et de liens *« plus anciens et plus profonds qu'envers aucun autre pays »*.

Histoire encore : celles des deux pays, dit Stanley Hoffmann, directeur du Centre d'études européenne de Harvard, *« s'entrelacent »* depuis leurs combats communs de la première guerre mondiale.

Histoire toujours, Tom Bishop, professeur à l'université de New-York et grand observateur de la « chimie » franco-américaine, note que la France, en 1917, a permis le *« déniaisement »* d'une génération de ses compatriotes avant de devenir, dans les années 20, le terreau d'une florissante culture américaine.

Et, bien sûr, même si Roosevelt a beaucoup plus contrecarré que soutenu de Gaulle et s'il a tardé (presque autant que les Français...) à désespérer de Vichy, il y a la victoire commune contre le nazisme et le débarquement en Normandie, qui font aujourd'hui partie de la mythologie des Etats-Unis. Quarante ans après, beaucoup d'Américains ont gardé de cette époque quelques mots de français et l'on ne se sent pas bête de leur dire simplement : *« Merci. »*

De la fin du dix-huitième siècle à la fin du vingtième s'est ainsi créé ce que Robert Darnton, le pénétrant historien de Princeton, appelle d'un clin d'œil une *« cohabitation mythologique »* avec la France, qui s'est constamment renforcée du formidable prestige dont la culture française continue de bénéficier aux Etats-Unis. Faites par exemple observer à Tom Bishop que cette culture n'est pas de nos jours à proprement parler époustouflante, et il en sera presque choqué. *« Ce n'est peut-être pas un grand moment du roman et de la dramaturgie,* répond-il, *mais c'est comme les pluies récentes : elles ne modifient pas fondamentalement le niveau des grands réservoirs. »* Paris, autrement dit, reste toujours perçue comme une capitale de l'esprit, le français comme une *« langue de prestige »*, et si les noms de Duby et de Le Roy-Ladurie sont presque aussi connus aux Etats-Unis qu'en France, ceux de Foucault, de Derrida, de Deleuze ou de Guattari suscitent aujourd'hui sans doute plus de révérence dans les universités d'Amérique que sur les rives de la Seine.

(Lire la suite page 14.)

l'enquête

LES NOUVEAUX DU NOUVEAU MONDE

Aux Etats-Unis, l'histoire de l'immigration se confond avec l'histoire tout court. Ellis Island, porte du Nouveau Monde.

Par Manuel Lucbert

AMERICA ! America ! Cri d'espoir de millions d'émigrants à l'approche de la terre promise. America ! Rêve d'aventuriers avides de fortune, et de respectabilité, refuge de proscrits et de déshérités venus d'Europe hier, d'Asie ou du sud du continent aujourd'hui. America ! Mirage de toutes les libertés, deuxième chance offerte aux intrépides, foyer d'accueil des laissés-pour-compte de la modernité et de l'industrialisation du Vieux Continent.

Peu de pays symbolisent autant que les Etats-Unis d'Amérique (avec Israël, sans doute, mais de façon nécessairement restrictive) la volonté d'une communauté d'hommes, à l'origine disparate, de forger, à partir de rien, un destin collectif. Lyman Abbott, pasteur et théoricien d'un christianisme social, a résumé cette expérience fascinante d'une formule souvent citée : « *Avant sa découverte par Christophe Colomb, l'Amérique était une grande contrée ; les Américains en ont fait une grande nation.* »

Il ne viendrait pas à l'idée d'écrire une histoire de France sous l'angle de l'immigration. Pour les Etats-Unis, l'entreprise est tout à fait concevable, l'histoire de la colonisation, puis celle de l'immigration étant étroitement liées à l'Histoire tout court. Le mot « *immigrant* », qui apparaît pour la première fois dans l'ouvrage de Jedidiah Morse *American Geography*, n'est-il pas un apport américain à la langue anglaise ?

Pour traverser l'Océan avec pour seule destination l'inconnu, il fallait de fortes motivations ou de puissantes contraintes. Du dix-septième siècle jusqu'au vingtième siècle, la foi religieuse, sous des formes diverses, fut l'aiguillon qui poussa les candidats au voyage vers le salut. Fondateur de la colonie puritaine et premier gouverneur du Massachusetts, John Winthrop rappelle à ses ouailles, un dimanche de 1630, à bord de l'*Arbella*, les raisons de leur exil : « *Le but est d'améliorer nos vies en servant mieux encore le Seigneur.* »

A côté de la recherche du succès matériel, l'élément religieux fut primordial dans la formation du peuplement et du consensus social américains. Tocqueville l'a dit – « *C'est la religion qui a donné naissance aux sociétés anglo-américaines* » – et avant lui, avec la ferveur qui était la sienne, Thomas Paine, l'auteur de *Common Sense* : « *Le Nouveau Monde a été l'asile des amants persécutés de la liberté civile et religieuse de toutes les régions d'Europe.* »

L'idée américaine, l'américanisme, au sens originel du terme, cette force capable de lancer à travers des étendues encore sauvages des groupes d'hommes à la poursuite d'une chimérique frontière, n'est-ce pas aussi, en fin de compte, une autre forme de religion ? Pour bâtir et défricher, colons anglais, paysans italiens et scandinaves, ouvriers irlandais, prolétaires juifs est-européens, ne devaient-ils pas être animés d'une ardeur quasiment religieuse, d'une volonté presque mystique de changement et de transformation ?



« Souvenez-vous de votre premier frisson de liberté américaine. Votre devoir : acheter des obligations de l'Etat américain. » Affiche du deuxième emprunt de guerre (1917). *In le Livre du centenaire*, de Christian Blanchet et Bertrand Dard. Edition Comet's, 1984.

Fusion ou exclusion

Cet idéal commun a beaucoup contribué à donner naissance au mythe fusionnel du creuset, du « melting-pot », marmite bouillonnante d'où serait sortie, après brassage, « *une nouvelle race d'hommes* », pour reprendre l'expression du John Crevecœur. Mythe porteur d'une ambition culturelle et nationale, mais qui s'est heurté à la réalité d'une Amérique vouée à l'espace, sans tradition centralisatrice et où le principe dominant n'est pas celui de la fusion mais de l'exclusion. La prolifération et la survivance des sectes en sont à la fois l'illustration et la caricature.

Les Etats-Unis sont-ils, comme nombre d'hommes politiques se sont plu à le dire, une nation d'immigrants ? Irlandais, Italiens, Scandinaves, Européens de l'Est n'ont pas débarqué sur les rivages du Nouveau Monde avec une mission exploratrice. Pionniers et colons anglais avaient déjà tissé un cadre dans lequel il leur fallait s'insérer. L'immigration était perçue par les descendants des Pères fondateurs comme une bonne chose, à la condition que les immigrants se convertissent aux lois de l'Amérique. Un processus qui fut parfois douloureux, et qui, pour certains groupes humains, n'a jamais été complet, loin s'en faut.

Il fallait déjà, avant d'arriver à bon port, vaincre les affres de la traversée. Nombre de témoignages laissés par les nouveaux arrivants donnent la mesure des périls qui guettaient ceux qui se lançaient dans ce qui fut, jusqu'au dix-neuvième siècle, une expédition à hauts risques. En 1847, un passager sur six mourait de maladie pendant le voyage ou immédiatement après. Dans son remarquable petit livre sur « *Trois siècles d'immigration aux Etats-Unis (1620-1920)* » *(Gallimard)*, Jeanine Brun rappelle que, « *à l'origine, les émigrants constituaient seulement un fret de retour pour les bateaux anglais qui allaient chercher du bois au Canada et du coton aux Etats-Unis* ». Les pires bâtiments étaient ceux qui partaient d'Irlande et qui étaient enregistrés à la Lloyds comme « *impropres au transport de chargements secs, mais parfaitement aptes au transport, sur n'importe quelle distance, de chargements que leur nature ne rend pas sensibles aux dommages de l'eau de mer* ». Les premiers navires de ligne ne firent leur apparition qu'à partir de 1818. Mais il s'en faut de beaucoup que même après cette date le franchissement de l'Océan fût une partie de plaisir.

L'erreur serait de croire que les tourments prenaient fin avec le voyage. L'inspection médicale organisée à partir de 1892 sur l'îlot d'Ellis Island pour tous ceux désirant entrer aux Etats-Unis par New-York était particulièrement redoutée. Une épreuve que le poète juif Avrom Reisen a décrite d'un trait acéré : « *Un inconnu qui nous accueille/ Dur, nous demande : « Et la santé ? »/ Il nous examine. Son œil/ Comme des chiens nous a scrutés./ Il étudie en profondeur/ Les yeux et la bouche. A coup sûr/ S'il avait pu sonder nos cœurs/ Il y aurait vu – la blessure.* »

Xénophobie et nativisme

Si, malgré tout, la politique officiellement suivie fut le plus souvent celle de la porte ouverte, à différentes reprises, des tendances protectionnistes ou xénophobes se manifestèrent, donnant jour à des législations restrictives. Ce furent en 1798 les Alien and Sedition Acts, inspirés par la crainte de la contagion jacobine française, et qui freinèrent les naturalisations tout en réglementant plus strictement l'activité politique des nouveaux venus.

L'accélération du rythme d'arrivées à partir de 1865 (200 000 à 500 000 candidats à l'intégration de 1865 à 1900, 500 000 à 1 200 000 de 1900 à 1914) allait déboucher sur des dispositions beaucoup plus sévères fondées sur le principe des quotas. En 1924, une nouvelle loi gela la situation pour un demi-siècle : désormais, les Etats-Unis n'accepteraient plus que 150 000 arrivées par an, un quota limitant le nombre autorisé pour chaque groupe ethnique. La crainte du catholicisme, représenté en masse à partir du milieu du dix-neuvième siècle par les Irlandais, joua un rôle important dans le succès, dans la société protestante de l'époque, du mouvement *nativist*, un nationalisme teinté de xénophobie. Il s'y mêlait aussi la frayeur de voir s'introduire les idées anarchistes et socialisantes venues d'une Europe toujours regardée avec une certaine méfiance.

L'Immigration Act, signé symboliquement, en 1965, au pied de la statue de la Liberté par le président Johnson, devait assouplir ce système, supprimait notamment le concept d'« *origine nationale* », remplacé par celui de « *pays natal* » pour les candidats à l'installation sur le territoire américain. En 1978, les quotas par pays étaient finalement remplacés par un chiffre global de 290 000 entrées par an autorisées pour l'ensemble du monde.

Malgré sa virulence, le *nativism* n'avait pu empêcher 17 millions de personnes d'accéder au continent nord-américain par le guichet d'Ellis Island. On compte aujourd'hui aux Etats-Unis 70 millions de citoyens, dont l'un des ancêtres est passé par « *l'île des larmes* », comme l'ont appelée les immigrants. La fermeture relative des portes du « paradis » américain, après la première guerre mondiale, n'a rien pu finalement contre le fait que les catholiques forment aujourd'hui, aux Etats-Unis, le principal groupe religieux organisé (près de 50 millions de croyants) et que New-York est la plus grande ville juive du monde.

DEUX PRÉSIDENTS POUR RANIMER

La « dame » était un peu fatiguée. Cent ans... On vient de lui refaire une santé et on lui prépare pour le 3 juillet la fête du siècle.

Par M. Ambroise-Rendu

LE week-end américain le plus long de l'année, celui de la Liberté, commencera comme une superproduction hollywoodienne. Jeudi 3 juillet à 20 h 30, alors que la pénombre masquera la baie d'Hudson, Ronald Reagan apparaîtra sur le pont du porte-avions *John-F.-Kennedy*. A côté de lui, François Mitterrand. Le président américain déclenchera alors un très étonnant spectacle.

Partant du porte-avions un éclair lumineux court dans l'eau et va frapper la statue de la Liberté, qui, par degrés, s'illumine. Un orchestre symphonique et trois cents choristes attaquent *America the Beautiful*. Au même instant, sur Ellis Island, l'île des immigrants, et en vingt autres points des Etats-Unis, vingt-cinq mille nouveaux arrivants reçoivent leur brevet de citoyen américain. Là-bas la torche brandie par Miss Liberty flamboie à son tour sous les projecteurs. Mugissement des sirènes de bateau.

Puis, jusqu'au dimanche soir, New-York va vivre dans la fête et les festivités. C'est à bord du *Iowa*, le plus gros cuirassé naviguant encore, que Reagan, salué par sept cents coups de canon, passe en revue l'escadre internationale. Vient ensuite la parade des derniers grands voiliers accourus des cinq continents, dont le trois-mâts français *Belem*. Vendredi soir, un feu d'artifice musical de 40 000 pièces éclaire la nuit de Manhattan. Dans Central-Park, le New York Philharmonic s'offre aux foules, tandis que sur un écran apparait l'Orchestre de Paris, qui lui donne la réplique de l'autre côté de l'Atlantique. Dans toute la ville, des danseurs, des chanteurs, des groupes, des orchestres se produisent. Enfin, dimanche soir en clôture, près de vingt mille chanteurs, musiciens et comédiens donnent un spectacle de trois heures au Giants Stadium.

Ce centième anniversaire de la statue de la Liberté, l'Amérique s'y prépare depuis six ans. Tout a commencé par une restauration du monument lui-même. Des ingénieurs français du Centre technique de l'industrie mécanique l'ont ausculté centimètre par centimètre avant de nourrir un ordinateur de leurs observations.

Le diagnostic a été à la fois rassurant et inquiétant. Rassurant parce qu'il a confirmé que Gustave Eiffel avait fait preuve de génie en imaginant une structure capable de défier un siècle de tempête. Tout est supporté par un pylône central constitué de quatre colonnes métalliques entretoisées – une mini-tour Eiffel en somme. Là-dessus se greffe une sorte de cage aux barreaux plats sur lesquels les plaques de cuivre de la peau furent rivetées. L'ensemble résiste avec souplesse aux assauts du vent, de la chaleur et du gel. La statue, dont le modèle fut la propre mère du sculpteur Bartholdi, « respire » sur son support comme un être vivant.

Une inquiétude, tout de même : parce que soumise aux embruns, aux pluies acides et aux exhalaisons des deux millions de visiteurs annuels, la cage de fer était profondément corrodée. Pour ne pas compromettre la solidité de l'ensemble, il a fallu remplacer un par un les mille huit cents barreaux par des pièces en acier inoxydable, puis intercaler du Téflon isolant avant de retendre la peau tenue par trente mille rivets. C'est ce travail de fourmi qui a été le plus long et le plus coûteux. On en a profité pour corriger la seule erreur d'Eiffel : un mauvais montage de l'épaule droite qui plaçait le bras levé en porte à faux.

La fameuse torche et sa galerie circulaire qui peut recevoir dix personnes (mais que, pour des raisons de sécurité, on ne visite pas et qu'on ne visitera pas) était en piètre état. En cent ans, elle avait été bricolée à six reprises sans vraie réussite. Ce sont des artisans français – les Métalliers champenois, de Reims – que l'on a fait venir pour la restaurer complètement. Mal reçus par les syndicalistes américains qui craignaient la concurrence, les ouvriers rémois se sont imposés par la qualité de leur travail. Œuvrant comme les bronziers de la Grèce antique, ils ont entièrement refait la flamme en cuivre repoussé selon les plans retrouvés dans les archives. Robert et Fabrice Gohard, deux artisans parisiens, l'ont ensuite dorée à la feuille. Pesant près de trois tonnes, haute de cinq mètres, la torche avec sa galerie ornée de feuilles d'acanthe et de gerbes de blé a été hissée glorieusement au sommet de la statue où elle scintille à nouveau sous le soleil ou le feu des projecteurs.

Quant à la peau, épaisse comme une pièce de dix francs, elle était en si bon état que seules quelques feuilles un peu piquées ont été remplacées. Un brouet de sulfate de cuivre et de sulfide d'ammonium leur a redonné la patine nécessaire. En revanche, l'intérieur de la statue a subi une sérieuse modernisation. On a élargi les escaliers – mais conservé les cent soixante et onze marches qui permettent d'accéder dans la tête, – refait les ascenseurs et installé un musée.

Deux ans durant Miss Liberty s'est vue enveloppée dans un échafaudage d'aluminium. Trois cents ouvriers appartenant à une trentaine d'entreprises différentes s'activèrent à l'abri de ce rempart. L'été, il y faisait aussi chaud que dans un hammam, et l'hiver on arrêtait tout dès que le vent soufflait à plus de 40 km/h. Le chantier, dont les matériaux arrivaient par bateau, a vécu au rythme des coups de tabac et des marées, comme un phare. Mais les restaurateurs de la statue ont tout supporté sans broncher : « *Nous faisons le boulot du siècle* », disait l'un d'eux. Les métalliers champenois, eux, sont devenus la coqueluche des reporters américains. Leur savoir-faire a fait une telle impression qu'ils ont décidé de créer une succursale de leur entreprise dans le New-Jersey.

Assurées que le lifting de la Great Lady serait achevé pour son centième anniversaire, en juillet 1986, les autorités américaines se sont préoccupées des cérémonies marquant celui-ci. Une affaire politiquement importante car elle était l'occasion pour le président de mobiliser l'Amérique autour d'un thème patriotique et populaire. Un seul homme pouvait garantir la réussite : David L. Wolper. Ce producteur d'Hollywood collectionne plus de cent cinquante oscars et récompenses gagnés comme organisateur de spectacles. Il a la confiance totale de Ronald Reagan. C'est lui qui a réglé comme une revue de Broadway les cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux olympiques à Los Angeles en 1984.

David Wolper a réuni à New-York depuis plus d'un an l'équipe selon lui « *la plus imaginative jamais rassemblée pour un événement que l'on veut historique* ». Programme : quatre journées de réjouissances. Mot d'ordre : « *Amusez-vous, souvenez-vous,*

l'enquête

FAUSSE FILIATION

Il y a dans la relation des Etats-Unis à l'Europe une hésitation permanente entre le sentiment de filiation et le souvenir du rejet.

Par François Furet

QUE la France et les Etats-Unis aient une appartenance commune, celle de la démocratie, l'histoire du vingtième siècle n'a cessé de le manifester, à travers les deux guerres mondiales, le plan Marshall, l'alliance atlantique. Pourtant, dans la réalité quotidienne du rapport franco-américain, dans sa trame élémentaire, presque affective, que d'incompréhension, que d'animosité ! La France d'après-guerre, peuplée de communistes et de gaullistes, en témoigne à sa façon. Mais le phénomène n'est pas moins évident si on l'examine de l'autre côté de l'Atlantique. Car pour cette Europe hors d'Europe que sont les Etats-Unis, c'est la France qui incarne par excellence ce que les vagues d'immigrants ont fui : le despotisme de l'Etat, l'intolérance, le poids de la hiérarchie sociale. Il y a dans la relation des Etats-Unis à l'Europe, comme il est naturel, une hésitation permanente entre le sentiment de filiation et le souvenir du rejet. Mais c'est l'Angleterre surtout où s'investit le premier, alors que la France reste l'objet privilégié du second.

Pourtant, les Etats-Unis ne sont pas seulement la réussite la plus spectaculaire de la Révolution anglaise du dix-septième siècle. Un siècle après, ils ont eu un lien puissant avec la France. Les deux histoires, la nôtre et celle des Etats-Unis, ont été proches, presque sœurs, dans ces quelques années de la fin du dix-huitième siècle qui servent de référence inusable aux célébrations diplomatiques de l'amitié franco-américaine. Ces années où la République naissante s'émancipe de la tutelle anglaise avec l'aide de la France de Louis XVI, et où elle sert de modèle à l'opinion éclairée de la vieille monarchie à la veille de sa chute. Car elle incarne la réconciliation de la nature et de l'histoire ; ce recommencement de l'Europe sur une terre vierge est la première figure d'une société constituée selon la raison.

Mais la deuxième de ces figures, c'est la Révolution française, qui efface très vite, dans l'opinion publique, la référence américaine. Non pas seulement parce qu'elle s'y substitue, en termes simplement chronologiques, un événement chassant l'autre. Plus profondément, parce qu'elle y substitue quelque chose de très différent, sinon de contradictoire, masqué sous la similitude du label « révolutionnaire ».

Les droits de l'individu

Les treize colonies s'étaient émancipées de la domination anglaise au nom de la tradition anglaise. Leur révolution avait pour objet de restaurer des libertés bafouées par la Couronne, mais constituant l'héritage par excellence du peuple anglais, des deux côtés de l'Atlantique. Il est vrai que, survenant à la fin du dix-huitième siècle, elle avait mêlé à ce patrimoine les idées de la philosophie des Lumières, et à la *common law* des juristes le droit naturel des philosophes. Mais l'extraordinaire syncrétisme intellectuel qui caractérise la Révolution américaine, et qui associe le dix-septième et le dix-huitième siècle, tradition constitutionnelle et droits de l'homme, religion et politique, fabrique, en plus de la victoire, un consensus national, une constitution sacrée, une société où la citoyenneté prend sa source dans les droits de chaque individu.


LEVIN/RAPHO

1789, aussi, a voulu fonder cette société nouvelle. Mais les Français, sans tradition de liberté, avaient pour ce faire à renverser un monde : la monarchie absolue, l'aristocratie, l'Eglise catholique. L'histoire ne leur offrait qu'un « ancien régime », figure antagoniste de la régénération de l'homme, conçue comme un arrachement au passé par la force de la souveraineté du peuple. La Révolution française s'est pensée comme un avènement, ou comme une réinstitution du social sur un homme régénéré, à la façon de Rousseau. Comme dans le Contrat social, elle butte sans cesse sur l'extraordinaire difficulté qu'il y a à passer de l'homme privé, défini et corrompu par ses intérêts, au citoyen égal et libre de la démocratie moderne.

Cette difficulté n'existe pas dans la culture politique anglo-saxonne, dont Rousseau est le grand absent, alors qu'il est la référence centrale de la Révolution française. Sous l'idée de droits de l'homme, la Révolution américaine n'aperçoit pas de contradiction fondamentale entre une société civile caractérisée par l'inégalité des individus et une sphère publique définie par l'égalité des citoyens. Les Français, au contraire, en tirant la nécessité d'exorciser le marché par l'Etat, pour que la volonté politique rétablisse sans cesse l'égalité menacée : dialectique qui superpose ses effets à celle du renversement du monde ancien et qui fait de 1789, en même temps que la déclaration des nouveaux principes, le début d'une aventure politique incontrôlable. La Révolution américaine est la rencontre renouvelée d'un peuple avec sa tradition et sa religion ; elle fonde la nation sur des institutions revêtues de ce double sceau, et entourées d'une admiration révérentielle.

La Révolution française est l'arrachement d'une histoire à ce qui l'avait jusque-là constituée, une guerre civile et religieuse, une cascade d'explorations successives du principe démocratique aux prises avec l'ancien monde.

A qui veut comprendre à quel point les deux expériences historiques sont différentes, il suffit de relire les grands auteurs du dix-neuvième siècle, et par exemple Burke ou Tocqueville. Le premier défend la Révolution américaine avec la même énergie qu'il mettra un peu plus tard à attaquer les idées françaises de 1789 : la première est à ses yeux conservatrice des fondements de l'ordre social, les secondes le menacent ou le détruisent. Quant à Tocqueville, l'exemple américain lui sert à comprendre le travail de la démocratie dans une société qui n'a pas eu à renverser préalablement l'ancien monde, à l'opposé du cas français. En lui permettant d'isoler ainsi, *a contrario*, ce que la démocratie française doit à ses origines révolutionnaires, il implique que le concept de « révolution » n'a pas de sens, à ses yeux, dans le cas américain. Si bien que le plus grand penseur que la France et les Etats-Unis aient en commun – à vrai dire, le seul – est aussi celui qui a construit son œuvre sur la différence radicale des deux héritages démocratiques.

Là, il me semble, gît la source du malentendu. La France et les Etats-Unis ont été les deux nations-berceaux de la démocratie, et la célébration de cette origine est constitutive de leurs identités nationales respectives. Mais, pour reprendre un mot d'Alain Clément, c'est ce que les deux histoires ont en commun qui les sépare. Elles sont tout juste assez proches pour que l'une récuse chez l'autre ce qui ne lui ressemble pas. Etrangères l'une à l'autre, elles auraient pu se nourrir d'emprunts réciproques. Nées de la même mère, chacune se suffit à elle-même et jalouse, ou déteste, ce que l'autre a fait de l'héritage partagé.

Ainsi, la vie de tous les jours est faite de leurs soupçons et de leurs piques. Il n'y a que les grands malheurs qui les rassemblent. Ou, encore, et toujours, le souvenir entretenu de ce mariage fugace, entre la Déclaration des droits de 1776 et celle de 1789. ■

LA FLAMME

rajeunissez-vous. » Moyens : quelques millions de dollars assurés par la vente des places et des droits de télévision. « *Je veux que le spectacle parvienne dans chaque foyer américain et au-delà dans le monde entier.* » Mais attention : pas un cent n'a été prélevé sur les 260 millions de dollars destinés à restaurer la statue fétiche.

L'équipe Wolper a composé son programme en misant sur tous les tableaux à la fois. Une fois assurée de la présence effective du président on a mobilisé l'Etat fédéral et notamment les ministères de l'intérieur et de la marine. Le premier fournit les garde-côtes. Le second déplace une escadre entière autour de ses mastodontes le porte-avion *Kennedy* et le cuirassé *Iowa*. Mais aussi une escadrille de l'aéronavale, celle des célèbres *Blue Angels*.

Fort de ses finances restaurées, le maire de New York Edward Koch a fait voter un budget de 5,7 millions de dollars pour le week-end de la Liberté. A présent bien tenus en main, ses vingt-sept mille cops sont sur le pied de guerre avec des vedettes rapides, des hélicoptères et même des caméras de surveillance braquées sur les points sensibles et reliées à un PC central. Du 3 au 6 juillet le métro sera gratuit et le sud de la presqu'île de Manhattan entièrement réservé à une gigantesque kermesse dont les piétons seront les rois. Deux espaces verts dont un coin de Central-Park sont exceptionnellement ouverts aux campeurs.

Wolper a battu le rappel du show biz américain. « *Personne ne sera payé ni même dédommagé,* a-t-il annoncé, *mais c'est pour la Liberté.* » Des centaines d'orchestres populaires, des milliers de chanteurs, de comédiens, de stars du cinéma et de la télé et du sport ont répondu OK. On verra donc en vrac Frank Sinatra, Elizabeth Taylor, Gregory Peck, les Harlem Globe-Trotters, Shirley Mac Laine, Placido Domingo, le chef d'orchestre Zubin Mehta et bien d'autres célébrités.

Partant de là le metteur en scène a fait inviter par le département d'Etat toutes les nations maritimes du monde libre. Une quinzaine d'entre elles – au premier rang desquelles évidemment la France – font cingler vers l'Hudson des unités de leur flotte de guerre ou de grands voiliers d'autrefois.



« La couverture TV du « Week-end de la liberté » a été vendue en exclusivité à la chaîne ABC pour 10 millions de dollars. » (Dessin paru dans le *International Herald Tribune* du 17 juin 1986.)

Un semblable plateau mais aussi la puissance du mythe et l'annulation de nombreux voyages en Europe ont attiré sur New-York une marée de visiteurs. Pour ces quatre jours il n'y a plus un oreiller de libre dans les 45 000 chambres d'hôtel de la ville. « *Tous est retenu depuis des mois,* dit Daniel Coccoli, le directeur du Novotel, dont les 400 chambres surplombent Broadway. *C'est l'Amérique profonde qui arrive. J'ai la moitié d'un village du Middle-West parmi mes clients.* »

Tout ce qui vogue à des milles marins à la ronde – vedettes, voiliers, barges, ferry-boats – est prêt à appareiller pour l'Hudson. Les bureaux et même les immeubles en construction qui donnent sur la baie sont pris d'assaut. Bien entendu le commerce profite de l'aubaine et de mille objets évoquant la statue dont lancés sur le marché. Cela va de la montre en or de Tiffany à 1 500 dollars (épuisée) à la gomme pour écolier à un dollar. Le grand succès : un kit de 112 pièces, « Construisez vous-même votre statue de la Liberté », à 7,95 dollars.

Soucieux de conserver une certaine dignité à tout cela, les organisateurs ont refusé des licences à d'astucieux marchands du temple qui voulaient mettre en vente une casquette officielle en forme de diadème, une boîte de nourriture pour chiens, un couvre-siège de W.C., des fusils et même des dessous féminins commémoratifs. Il est vrai qu'au moment de la souscription franco-américaine d'il y a cent ans il en avait été de même. Bartholdi avait montré l'exemple en vendant des milliers de mini-statues. Puis étaient venus les lampes, les thermomètres, les savonnettes et les huiles de bain.

Cet extraordinaire engouement patriotique et commercial s'explique par le caractère hautement symbolique de Miss Liberty. Vaillante, robuste, maternelle et protectrice, c'est l'équivalent féminin de l'Oncle Sam. Mi-déesse tutélaire, mi-star hollywoodienne, la statue représente plus que jamais l'Amérique montrant le chemin de la liberté au reste du monde... et lui garantissant par sa puissance cette liberté. C'est aussi un souvenir familial pour un bon tiers des citoyens américains actuellement vivant dont un ancêtre est passé jadis au pied du monument avant de se présenter aux services de l'immigration sur Ellis Island. « *Pour eux ce week-end est une célébration,* explique David Wolper. *C'est aussi une flamme d'espoir pour des millions d'hommes qui cherchent à échapper aux chaînes de l'oppression partout dans le monde.* »

Toute symbolique a ses limites. Les Asiatiques qui débarquèrent en Californie, les Portoricains arrivant par la Floride et surtout les Noirs venant d'Afrique fers au pied sont peu sensibles à la liesse des anciens Européens. Wolper affirme que toutes les composantes de la société américaine sont représentées dans les cohortes d'artistes ayant accepté de se produire gratuitement pour le week-end. Il n'empêche ; il y a une ombre au tableau. « *Ce sont les immigrants blancs qui font la fête,* dit le révérend noir Jesse Jackson. *Pas les descendants des esclaves.* » ■

▶ Vient de paraître : *la Statue de la liberté*, Bertrand Lemoine. Collection Archives, Mardaga éditeur, 244 francs.

l'enquête

LA GENERAL MOTORS, NÉE EN BOURGOGNE

Français et Américains ne sont pas toujours sur la même longueur d'onde. Pourtant, plusieurs grands noms américains ont leur origine en France.

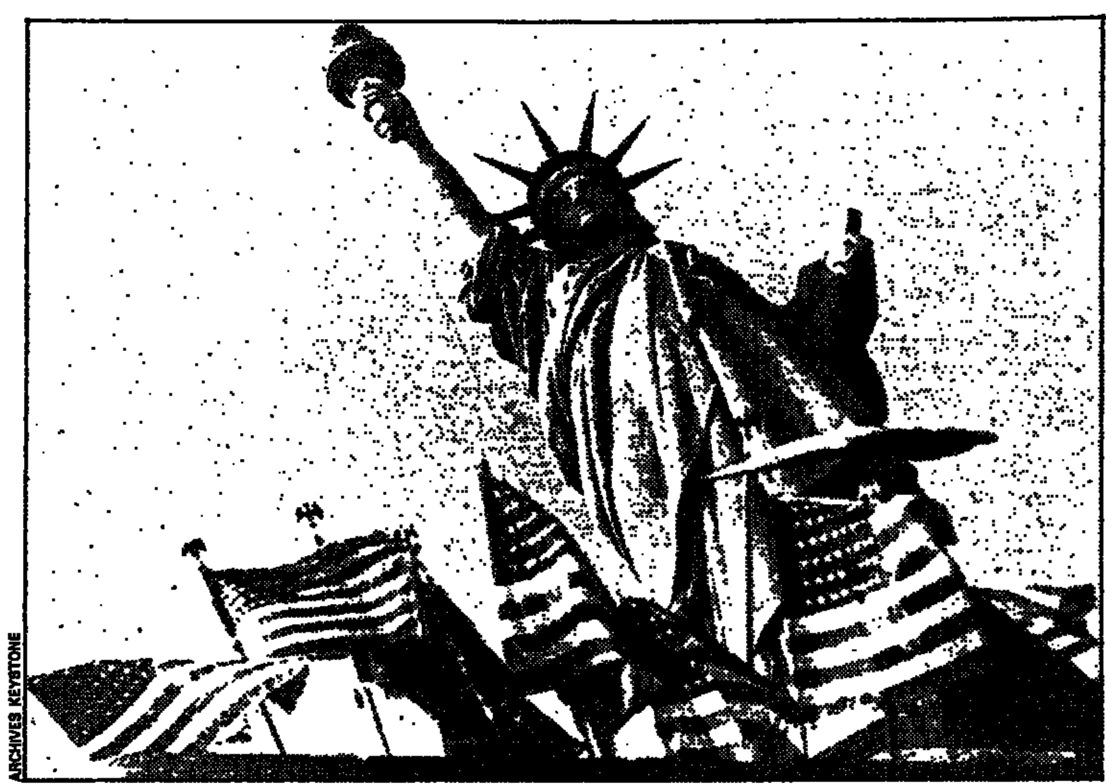
par Lowell Bennett

L'INFLUENCE française sur le développement économique et culturel des Etats-Unis a été à la fois très variée et beaucoup plus importante que ne le suggère le nombre de Français qui s'y sont expatriés. En voici quelques exemples généralement peu connus.

Eleuther Irénée du Pont de Nemours, fils de l'économiste Pierre Samuel du Pont de Nemours, fonda une poudrerie près de Wilmington, dans le Delaware, au début du dix-neuvième siècle. Pendant plus de cent cinquante ans, la compagnie resta entre les mains de la même famille. Et quelle compagnie ! La gamme de ses produits concerne presque tous les aspects de notre vie quotidienne : la chimie, les fibres synthétiques, les films, les peintures, les insecticides, l'antigel, une variété de plastique, des composants pharmaceutiques...

Il y a cinquante ans, par une décision de la Cour suprême, du Pont s'est vu refuser la permission d'absorber dans son empire – afin d'éviter qu'il ne devienne un cartel redoutable – une certaine firme américaine... qui n'était autre que la General Motors. Les origines de cette dernière société ont un côté assez romantique. Une riche Américaine voyageait en Bourgogne, au début de ce siècle, avec sa fille, qui était plutôt jolie. La jeune personne tomba amoureuse d'un Français qui gagnait sa vie à réparer des bicyclettes, mais dont les rêves étaient peuplés de voitures à moteur. Cela se passait à Beaune, et, aujourd'hui encore, on peut voir dans cette ville l'atelier où travaillait cet ouvrier.

La riche Américaine ne donna son consentement au mariage qu'à la condition que son futur gendre accepte de s'établir près de Detroit, dans le Michigan. Et c'est ainsi que Louis Chevrolet fut amené à fonder, avec l'Américain William Durant, la société qui allait devenir la fameuse General Motors.


ARCHIVES KEYSTONE

L'apport de Louis Pasteur à la santé des Américains a été considérable sans que celui-ci ait jamais mis les pieds aux Etats-Unis. Sait-on qu'outre-Atlantique le lait est pasteurisé depuis le début du siècle, alors que le procédé ne s'est généralisé en France qu'en 1945, à la faveur de la présence en Europe de trois millions de GI ? Bien que grands buveurs de lait, ceux-ci se refusaient à acheter le lait français s'il n'était pas pasteurisé. Un tel marché exigeait que soient prises les mesures qui convenaient.

Un autre Français a eu, aux Etats-Unis, un rôle peu connu, mais tout à fait remarquable. Pharmacien à Nancy dans les années 20, Emile Coué avait observé que la guérison de ses clients dépendait autant sinon plus de leur imagination que des médicaments qu'il leur vendait. Cela l'avait amené à inventer le slogan : « *Tous les jours, dans tous les sens, je vais de mieux en mieux.* » La méthode connut un grand succès en France.

Le succès fut encore plus grand aux Etats-Unis, lorsque Coué y apporta ses conceptions en matière de psychothérapie. Des millions d'Américains crurent améliorer leur état en répétant ce slogan plusieurs fois par jour. Coué a certainement contribué à renforcer l'optimisme foncier des Américains et leur conviction que l'être humain et la société qu'il construit autour de lui ne peuvent que devenir meilleurs.

Sur le plan culturel, cela a certainement été pour le peuple français une épreuve plus rude que pour tout autre de voir surgir outre-Atlantique un autre peuple puissant, d'un grand rayonnement, issu pour l'essentiel de petits Européens expatriés.

Pour certains Français, il s'ensuit que l'Amérique est d'abord une concurrence, un défi. Dans le domaine de la langue, pour commencer et pour s'en tenir à ce seul exemple. Mais alors que l'on parle d'invasion linguistique de l'anglais, il serait peut-être utile de se rappeler que 40 % de cette langue est d'origine française. Les Normands de Guillaume ont tout simplement imposé le français en Angleterre, d'où les Anglais l'ont ensuite diffusé dans le monde, y compris aux colonies, en Amérique du Nord.

Pourquoi donc les Français, qui ont répandu leur langue un peu partout, s'émeuvent-ils quand quelques mots d'anglais s'insinuent dans leur langage courant ? Chacun son tour. Il faudrait être *fair play*.

Il est vrai que malgré ces échanges entre les hommes et les cultures des deux pays, Français et Américains ne sont pas toujours sur la même longueur d'onde. Nos façons de voir les problèmes et d'essayer de les résoudre sont parfois assez dissemblables. Peut-on dire, pour simplifier peut-être excessivement, que l'Américain préfère une réponse simple à des questions compliquées et que le Français penche pour une réponse compliquée à des questions simples ?

La taille même et la puissance de l'Amérique rendent difficile, il faut l'admettre, une coopération à parts égales. Danser avec un géant, qui n'est pas toujours lui-même un bon danseur, risque de faire mal aux pieds...

Il y a aussi chez les Américains une volonté d'agir, une impatience à obtenir des résultats concrets. L'action semble préférable à l'attente. Cette attitude est interprétée par certains Français comme de l'impétuosité. Il est vrai aussi que cette impatience conduit les dirigeants américains à ne pas toujours apprécier l'utilité de consulter en profondeur leurs amis avant de se lancer dans des entreprises qui peuvent avoir des retombées fâcheuses.

Mais tout cela ne vient-il pas, au fond, de ce que les Américains sont assez peu armés pour jouer un rôle de leader ? La structure du gouvernement et la nature du peuple sont plutôt réfractaires à l'idée de leadership. Traditionnellement, les cinquante Etats sont relativement souverains. L'Etat fédéral s'impose beaucoup plus de nos jours que dans le passé, mais l'idée demeure que chaque collectivité est indépendante et « *self-governing* ». Comment s'attendre, donc, à ce qu'un tel peuple soit apte à guider les actions des autres nations ? ■

▶ Ancien journaliste et diplomate américain.

LIBERTÉ, LIBERTY... CHÉRIE

(Suite de la page 11.)

Robert Darnton : « *La France représente un autre monde esthétique et politique. Dans l'esprit de beaucoup d'étudiants, les cabarets des années 30, Edith Piaf, Maurice Chevalier, le col roulé de Sartre et sa cigarette constamment accrochée au bec, tout cela se mélange un peu. Dans notre société où la culture de masse écrase tout, le petit Français, astucieux, un peu méchant, qui sait dire non, qui est de gauche et qui flirte beaucoup, fascine énormément la jeunesse.* » Contrairement à ses étudiants, Robert Darnton est, lui, passionné par l'évolution de la gauche depuis 1981 : par « *l'abandon du dogmatisme qui avait eu tant d'influence* », et par cette « *nouvelle ouverture d'esprit* » à ce que peuvent apporter les universitaires américains.

Et si la gauche comme les libéraux trouvent des raisons de rester à l'écoute des mouvements idéologiques français, la droite est loin d'être en reste. Dans ses rangs, le prestige posthume de Raymond Aron ne cesse de croître. Jean-François Revel est le maître à penser révéré des intellectuels de l'équipe au pouvoir auprès desquels Camus, pris comme l'anti-Sartre, est en train de réussir une formidable percée car anticommuniste, mais Français et de gauche. Il représente une telle panacée que M. Reagan lui-même (ou ceux, en tout cas, qui écrivent ses discours) le citait tout récemment.

Tom Bishop : « *Quand un Américain va en Europe, il va dans son pays d'origine et en France.* » Jim Hoagland, chef du service étranger du *Washington Post* et incollable sur la vie politique française : « *Quand vous avez appris le français à Aix-en-Provence, l'Angleterre devient ennuyeuse.* » Traduisez : la France n'est pas seulement un pays de vieille civilisation, elle est aussi, pour un Américain qui, par définition, appartient au monde anglo-saxon, l'école d'un art de vivre – les terrasses quand on a vingt ans et toutes les caresses de l'hédonisme quand on est plus riche.

Disons-le puisque les Américains le proclament : bien manger aux Etats-Unis, c'est manger français ; bien boire, c'est boire français ; bien s'habiller, c'est s'habiller français, et le luxe des snobs, comme des vrais amateurs, c'est une tournée des grands restaurants français de France, comme d'autres font le tour des musées italiens. Cela peut devenir grotesque, humiliant à l'occasion. On aimerait entendre plus souvent parler d'Ariane, du Concorde, du métro, du TGV, de l'Institut Pasteur et même de l'Exocet. Outre les avantages économiques qu'apportent « chefs » et couturiers, ils font pourtant de la France un modèle de vie quotidienne et la rendent ainsi, sous un jour flatteur, formidablement présente.

Tout devrait donc n'être qu'harmonie si une profonde rivalité ne compliquait pas tout. L'empire français peut avoir vécu, ce n'est pas le cas de l'influence française à travers le monde. Immense au Maghreb et dans toute l'Afrique, forte tout autour de la Méditerranée, non négligeable en Asie et au Canada, existante dans le Pacifique et jusqu'en Amérique latine, importante dans les pays est-européens, elle demeure un facteur d'autant plus déterminant des relations internationales que Paris est une locomotive politique de l'Europe occidentale.

Les Etats-Unis ont un adversaire (l'Union soviétique), des amis économiquement menaçants (l'Allemagne fédérale et le Japon), mais n'ont qu'un seul allié cultivant des prétentions mondiales et, à l'occasion, gênant : la France. Du temps de de Gaulle, c'était le défi permanent, général et traumatisant.

Un partenaire, pas un « yes-man »

Au rythme presque exact du développement et de la consolidation de l'Ostpolitik allemande, les choses ont, du point de vue américain, tendu à constamment s'améliorer depuis. Fin 1984, tandis que la Maison Blanche et le département d'Etat ne trouvaient plus de mots pour chanter les louanges de l'Elysée socialiste, l'influente revue *Foreign Affairs* attirait même l'attention de ses lecteurs sur le « *nouveau réalisme* » de la France, en clair sur l'abaissement de ses prétentions.

L'auteur de cet article, Anton DePorte, connaît son sujet. Tout en prédisant que la tendance va se confirmer, il ajoute aujourd'hui que la France, « *même dans ses démarches les plus conciliantes, a le talent d'aiguiser ses différences* », qu'elle a « *le potentiel d'un leadership alors que les Etats-Unis aimeraient sans doute décider pour tous* » et que le « *défi français est vu comme sérieux* ».

Bref, la France reste le pays dont le président socialiste et le premier ministre conservateur tombent naturellement d'accord pour refuser – au nom d'une politique arabe nationale et d'intérêts propres en Afrique – le survol du territoire par des bombardiers américains. Le temps des éclats n'est pas fini. « *Contrairement à tous les autres*, dit un fonctionnaire du département d'Etat, *les Français ne nous flattent pas.* » Tom Bishop : « *On admire, car on ne peut pas ne pas admirer un partenaire qui n'est pas seulement un* « yes-man ».

On admire et on déteste. On ne supporte pas le désaccord, mais il a au moins la vertu de forcer le débat. On s'intéresse à la France autant qu'elle horripile parce qu'elle a non seulement une indépendance (elle n'est pas complètement la seule), mais aussi un poids.

Conclusion : le jour (qui, vu de Washington, semble parfois pointer) où elle aurait rejeté l'exigence d'une volonté nationale en même temps que ses derniers restes d'anti-américanisme, le jour où elle confondrait réalisme et renoncement, elle n'aurait pas alors plus de poids que...

Inutile de froisser Mme Thatcher, mais les Français ne seraient pas seuls à y perdre : c'est l'Europe qui serait perdante. Et, avec elle, le monde et l'Amérique. ■

BERNARD GUETTA.

PDG et patriote

M. DONALD HODEL, secrétaire à l'intérieur, n'est pas rancunier. En février, il avait démis M. Lee Iaccoca, PDG de Chrysler, de ses fonctions de président de la très officielle Commission pour la restauration de la statue de la Liberté. L'impétueux homme d'affaires avait alors traîné dans la boue le ministre, dénonçant la décision comme étant « *à la limite de l'anti-américanisme* ». M. Iaccoca n'en sera pas moins au premier rang, aux côtés de M. Hodel, au moment des grandes fêtes de juillet. Il est resté, il est vrai, à la tête de la Fondation de la statue de la Liberté et d'Ellis Island, un organisme privé.

Comment les autorités auraient-elles pu ignorer le dynamique manager qui a réussi à réunir près de 260 millions de dollars pour la restauration de Miss Liberty « *éclairant le monde* » à l'entrée du port de New-York. Ce remarquable succès a largement résolu nombre de problèmes de conscience des quelques esprits chagrins qui ont éprouvé un certain malaise devant la commercialisation de ce monument historique considéré presque comme un haut lieu de l'histoire américaine.

Les clubs ont été associés à cet effort patriotique, mais indirectement. Ils ont acheté les produits des firmes ayant reçu le droit exclusif d'utiliser l'image de la statue à des fins de promotion commerciale en contrepartie d'un engagement financier allant de 3 à 10 millions de dollars. Ils ont également participé à des concours, à des manifestations promotionnelles.

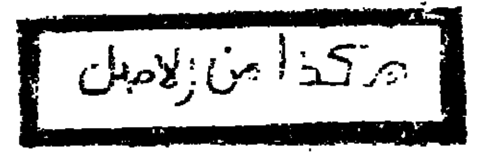
Ainsi Miss Liberty, cette grande dame qui fait partie du patrimoine national, a été mise à l'encan par la fondation qui, dans ses relations avec ses « clients », a su mêler habilement et avec succès l'appel au patriotisme et l'attrait d'une occasion exceptionnelle de gagner de l'argent. Tout cela ne s'est pas fait sans heurts ni litiges. Ainsi un tribunal a estimé que l'image de la statue était du domaine public, une décision actuellement en appel, mais qui pourrait remettre en question le droit de vendre en exclusivité l'emploi de cette image. Il y a eu aussi l'incident de parcours pénible des factures du Comité franco-américain pour la restauration de la statue, jugées exagérées par les Américains.

M. Lee Iaccoca, cependant, a le droit d'être satisfait. Il a accompli une mission « patriotique » sans négliger pour autant la promotion de sa propre compagnie, Chrysler. Ni peut-être ses intérêts politiques. A la lumière des derniers sondages, il nourrirait, dit-on, des ambitions présidentielles.

Néanmoins, il n'a pas réussi à convaincre les autorités de faire d'Ellis Island, l'île voisine de celle où se dresse la statue et où débarquèrent des millions d'immigrants – à commencer par ses propres parents – une sorte de village ethnique. Curieusement, ce champion du secteur privé s'est élevé, mais sans succès, contre la privatisation, décidée par les autorités pour des raisons de rentabilité, de l'île où sera bâti un centre de conférences avec un grand hôtel de luxe. On ne peut pas gagner sur tous les tableaux...

HENRI PIERRE.



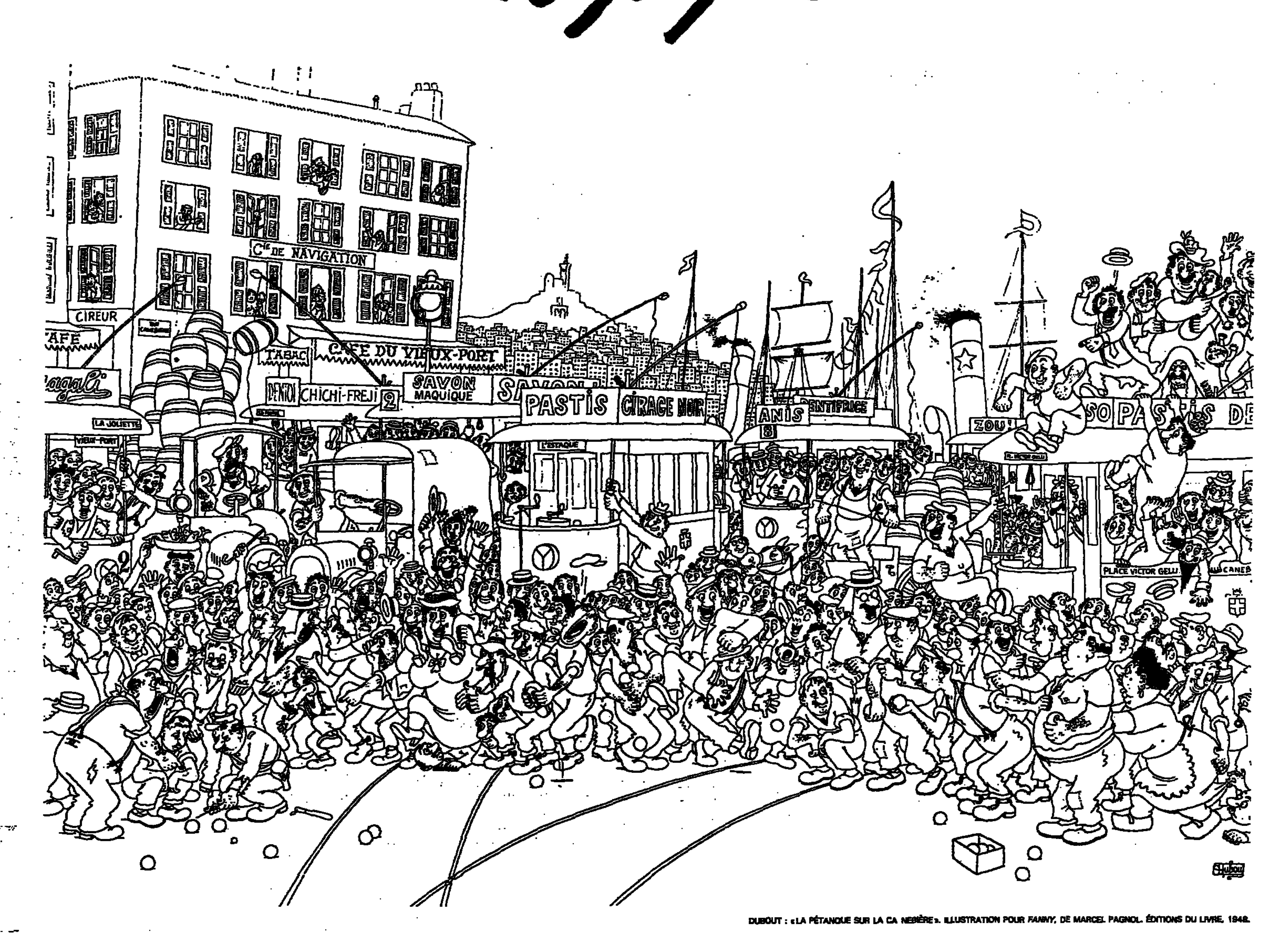


هكذا من الأصل

Voyages

BOURGOGNE





DUBOUT : « LA PÉTANQUE SUR LA CA NEBIÈRE ». ILLUSTRATION POUR *FANNY*, DE MARCEL PAGNOL. ÉDITIONS DU LIVRE, 1948.

PÔVRE DE NOUS !

par Claude Klotz

LE coup du chapeau de Defferre, ça m'a escagassé. Devant la mairie, par grand soleil, les paroles tombent dans le Vieux Port et se noient dans les plaques de gaz oil, les bouchons de liège et les bouteilles de plastique ; ce sont des mots pitoyables de politiques, des gens qui préparent tout, les hommages, les remerciements, les nécrologies... Et puis, tout à coup, on a parlé du chapeau, et tout a vibré, des tours de la Major jusqu'aux rochers du Roucas Blanc. C'est vrai qu'il y a un demi-siècle, juste en face, de l'autre côté du bassin, on enterrait une autre grande figure : Honoré Panisse, maître voilier du port de Marseille. Etonnant d'ailleurs comme Charpin ressemblait à Gaston... Il était aussi question de chapeau : en quittant le bar de la Marine, César s'était trompé et avait emporté le feutre du défunt... Grosse rigolade sur le chemin du cimetière, on se souvient de la réplique finale de la scène : *« Si ce pauvre Honoré nous voit de là-haut, il doit bien plus rire que nous... »*

Marseille a triomphé une fois de plus. Malgré le ramassis de Parisiens qui, en ce matin d'obsèques, occupe pavés et paroles, c'est Pagnol qui gagne, lui qui inventa Marseille à l'usage du voyageur, et qui fut sans doute le truqueur le plus splendide qui soit entre la Belle-de-Mai et les Baumettes, aussi splendide que Gaston Defferre, réunis tous les deux dans la plus belle arnaque du siècle : l'un parvenant à faire croire que Marseille, c'était Raimu, la manille, le pastis et la pétanque, l'autre que l'antique Phocée était une place forte du socialisme. Marseille socialiste ! Pôvre de nous ! Pas plus que RPR, UDF ou pattin-couffin...

La particularité du monde politique est de penser que les explications ultimes sont politiques, alors qu'il suffit de se balader dans l'odeur des merguez de la rue des Chapeliers, ou de respirer la mer violette dans une anse de la baie des Singes pour se rendre compte que la vie là-bas est tellement vivante qu'elle ne peut être réduite à autre chose qu'à elle-même. Violence du vent et de l'été, écrasement des avenues sous la chaleur, halte sous les platanes, rues qui montent avec l'horizon blanc et bleu des collines et du ciel... Des rues noires de crasse où meurent les dernières vieilles Provençales en chignon gris et tablier à petites fleurs ; on les aperçoit les mois d'été, par les croisées entrouvertes de leurs rez-de-chaussée, derrière les barreaux épais de leurs fenêtres. La ville la plus ouverte est aussi la plus fermée.

J'y ai mon itinéraire, j'y avance d'un pas fatigué – peuchère, que ça grimpe. Mon premier cinéma, c'était l'ancien Cinéac, sur la Canebière, on y donnait des films où Bogart était encore troisième couteau ; arrêt chez le pâtissier de la rue de Bruys où la chantilly se vendait au litre, et je rentrais chez moi, rue Saint-Pierre, dans la maison du boulanger. Le matin du dimanche, on y entend chanter *la Tosca* par les fenêtres ouvertes, la rue est fraîche, le linge suspendu aux fenêtres fait de l'ombre... Le monsieur qui vocalise a un vibrato qui ressemble à celui de Gigli, mais il faiblit à l'approche du contre-ut, il le tente quand même, ma mère dit : *« Té, il va encore caguer... »* Le monsieur a cagué pendant des années, depuis, lorsque j'entends le *Lamento*, même avec Pavarotti, j'ai toujours peur qu'il cague, c'est plus fort que moi...

Dédale de rues, rue des Bons-Enfants, rue des Minimes, les toits sont roses et blonds dans le soleil du matin... L'après-midi, je vais au ballon voir jouer les minots de l'Olympique... Le plus beau stade du monde, il est loin, tout là-bas, après le Prado, tout au bout des rails du tramway. Quand Ben Barek, De Mareville, Dard ou Anderson marquent un but, quand les maillots blancs déferlent, la Vierge de la Garde brille plus fort. On rentre par la Corniche, dans le couchant, les îles Frioul et le château d'If tournent aux cailloux d'or dans la grande flaque cuivrée de la mer... Grand badigeon sanglant du crépuscule sur la ville-sultane qui grimpe toujours de nouvelles collines, et en même temps s'éternise dans ses racines ; sur le port, les mêmes vieux faux marins tapent le carton dans les bistrots où dormaient les galériens des anciens vaisseaux de la Marine royale. Marseille, c'est hier et aujourd'hui, c'est le progrès et la parodie du progrès.

ALEXANDRE DUMAS a dû l'aimer à la folie pour condamner son héros au pire supplice qui soit : l'enfermer des années durant à quelques encablures du rivage béni. Supplice de Tantale : du fond de la prison, Edmond Dantès imagine les toits et les rues coulant comme un fromage jusqu'aux premières vagues de la côte proche.

Il a dû l'avoir le mythe du cabanon, celui-là, gonflé jusqu'à l'hypertrophie ; *« Le cabanon, c'est toute notre vie »*, disait la chanson ; disons qu'il se trouvait au centre des grands moments de la vie marseillaise, accroché comme une arapède ou une favouille aux roches blanches comme du sucre. On y venait en famille y manger l'aïoli, à l'ombre des canisses, dans le bruit frisotté des vagues maigres qui s'enfoncent dans les calanques...

Si on ferme les yeux, on y sent encore mieux l'odeur de safran, de fraîcheur mouillée, d'anis et de sueur, le cabanon c'est la sieste, le bonheur des ronflettes d'après-midi au moment de grosse chaleur...

MÊME dans son hôtel particulier en bordure du bois, le comte de Monte-Christo a la nostalgie de ces heures douces où, enfoncée dans le roc par la punaise du soleil, la cabane du pêcheur s'endort dans la fournaise de Méditerranée... Si Fanny y avait traîné Marius, par un beau dimanche-canicule, il n'aurait plus eu l'envie d'aller faire le couillon là-bas, aux Amériques, ou aux Iles Sous le Vent...

Les filles n'ont parfois pas beaucoup d'idées, même celles qui vendent des coquillages sur le quai de Rive-Neuve... Mais il est vrai qu'au long des comptoirs des bistrots de la rue Thubanéon, dans les ruelles du Panier, sur les chemins de Sainte-Marthe et les grilles de la Joliette, il rôde d'étranges messieurs au profil romain, costard blanc, godasses croco, feutre cassé et foulard de soie... Ils s'appellent Allibert, Berval, Sardou père ou Andrex, c'étaient les gangsters du château d'If, princes du cran d'arrêt et rois de l'opérette, surin et roucoulade, Borsalino et Vincent Scotto. Pépé le Moko fut un avatar ultramarin de ces bandits immaculés, qui, au bout de la course, se retrouvent sous les remparts du fort Saint-Jean, légionnaires burinés au passé rempli d'orages et d'amours...

A Marseille, le gangster se prononce ganstére, et il a du goût pour la parade et les brunes replètes qui font de l'or dans les bars à matelots ; elles ont la jupe fendue, le rire sonore, s'appellent Mireille ou Honorine, et mettent le fichu sur la tête pour la messe du dimanche, aux Réformés ou aux Chartreux...

Et si l'on vous dit que les travestis ont chassé les filles du cours Belzunce, qu'après l'ère Guérini et celle de Zampa des clans de malfrats peu spectaculaires se quadrillent les quartiers, vous êtes libres de le croire, mais il arrive par ici que le faux soit plus vrai que le vrai et inversement. Comme les bons mythes sont culinaires, n'hésitons pas à affirmer que la bouillabaisse est à éviter dans les neuf dixièmes des cas. Soupe industrielle réservée au touriste fada qui ignore que le plat se mange sous les pins acrobates des falaises de vertige, entre le vallon des Auffes et Cassis, et que ce qu'il contemple dans son assiette, c'est deux mille ans de culture, la Grèce et Rome, les pirates de l'islam, les Phéniciens, et toute l'histoire de ce coin de monde bleu, tout entière contenue dans l'odeur des épices et le carnage des poissons... ■

▶ Claude Klotz a passé son enfance à Marseille avant de devenir professeur. Ecrivain sous son nom ou celui de Patrick Cauvin, il a signé une trentaine de romans, avec une prédilection pour le fantastique et le roman noir. Il est notamment l'auteur de *Passe-temps* (1980), *les Appelés* (1982) chez Lattès, de *Laura Mars* (1984) et de *Haute-Pierre* (1985) chez Albin Michel.

guide

VOYAGER AVEC ASSURANCES

Temps libre, vacances, évasion, aventure. Mais l'époque est dangereuse. Personne n'est plus à l'abri d'un « accident de parcours ». Comment s'assurer et quelle confiance doit-on accorder aux multiples organismes qui nous sollicitent pour nous protéger ?

QUI dit voyage dit aussi, parfois, coups durs. Telle est la raison d'être des compagnies d'assistance qui, depuis plus de vingt ans, proposent à leurs clients les moyens de faire face à toute éventualité. Pour le vacancier, l'assistance, ce peut-être le rapatriement d'un enfant malade ou d'une personne accidentée, la prise en charge de frais médicaux ou d'hôpital à l'étranger, l'envoi de pièces détachées pour un véhicule, l'avance d'une caution pénale ou les frais d'avocat. Parallèlement, l'assurance apporte des garanties financières en cas de retards d'avion, de risques de guerre, de pertes de bagages, d'annulation d'un voyage, voire une extension du capital décès ou d'invalidité.

Encore faut-il que le candidat au voyage soit en mesure de déterminer exactement ce qui lui convient. D'autant qu'il bénéficie souvent, déjà, des garanties offertes par sa propre mutuelle, compagnie d'assurances carte accréditive, ou agence de voyages. Pour parer au pire, les voyagistes prémunissent en effet leurs clients, par l'intermédiaire de contrat assurance-assistance. Mais si l'on passe au crible les différents catalogues, on constate que certains prix incluent l'assistance, mais pas l'annulation ; d'autres les deux, voire proposent un contrat annulation-assistance facultatif.

Quand on sait que la chambre d'hôpital aux Etats-Unis revient à 2 450 francs par jour, l'évacuation sanitaire à partir du centre de l'Afrique à 300 000 F, les frais de recherche et l'évacuation en hélicoptère dans le massif de l'Everest à 15 000 F, et que le prix du kilo de bagage perdu par une compagnie aérienne est estimé à 92 F, on comprend qu'il est important d'examiner attentivement les termes des contrats proposés (plafonds de remboursement, zone géographique, certaines compagnies assurent le Liban ou le Vietnam, d'autres pas) en fonction des risques inhérents au voyage effectué, afin de choisir les meilleures garanties.

DEPARDON/MAGNUM

■ ANNULATION

Elle permet d'annuler jusqu'au jour du départ. Souscrite indépendamment ou avec le contrat d'assistance, elle garantit le remboursement des sommes retenues par l'agence de voyages dans les cas nommément prévus. Aucun barème fixe : selon la date d'annulation, l'agence retiendra de 25 % à 90 % du montant du voyage, l'organisateur se réservant toujours le droit de facturer les frais engagés pour effectuer les réservations.

« *Tout ce qui est exclu n'est pas garanti* », explique-t-on à la Concorde. Sont dans ce cas les maladies préexistantes, les accidents de grossesse et ceux résultant de la pratique d'un sport dangereux. Dans la réalité, le champ d'annulation a été élargi à des cas de licenciement, à la convocation à un examen universitaire de rattrapage, au vol et aux dégâts des eaux et aux incendies du domicile. Même la bête noire des assureurs, la grossesse, jusque-là non garantie, a été incluse dans les contrats par TMS et Elvia, ce dernier allant même jusqu'à garantir la femme jusqu'à sept mois et demi et à inclure les maladies chroniques préexistantes.

Dans le domaine de l'annulation, c'est la CEA (Compagnie européenne d'assurance) qui offre les garanties les plus larges : maladies préexistantes stabilisées depuis un mois, annulation pour les incidents concernant la personne chargée de la garde des enfants, la grossesse, le licenciement, la mise en quarantaine, les actes de piraterie aérienne, l'annulation d'un membre de la famille ou d'une personne accompagnante. Chez Gesa, certains contrats de groupe sont assortis de garanties originales, telle que l'assistance « stop annulation » qui permet de partir en pouvant bénéficier, pour la durée de son voyage, d'une assistance médicale ou domestique éventuelle au domicile, du gardiennage des biens sinistrés et de la transmission des messages entre les voyageurs et la personne immobilisée. Quant à l'assistance « Joker », elle offre à l'assuré qui, dans les huit jours précédant son départ, ne peut quitter l'hôpital : un billet aller et retour pour la destination prévue, afin de rattraper le groupe, ou un séjour de remplacement dans les six mois suivant la sortie de l'hôpital, à concurrence du prix du voyage annulé.

■ SANTÉ

Destinée à tous, mais particulièrement utile aux cardiaques, hémophiles, diabétiques, allergiques, la carte médicale annuelle de Mondial Assistance (249 F par an) est une véritable carte d'identité médicale où sont enregistrés tous les antécédents médicaux et chirugicaux susceptibles d'éclairer le médecin soignant. Pour les Etats-Unis et le Canada, la carte santé souscrite par AVA (Assurance voyage automatique) auprès de la New Hampshire Company garantit une prise en charge immédiate, le remboursement des frais médicaux et d'hospitalisation (jusqu'à 450 000 F) moyennant une cotisation de 23 F par jour. Elle prévoit également le rapatriement en cas d'urgence, le retour anticipé, en cas de décès d'un parent, les frais de retour de l'enfant accompagnant, l'assistance juridique et la caution pénale. Sur une durée plus longue, cette compagnie a mis au point deux produits d'assistance : le plan AIDE, qui garantit aux jeunes de moins de vingt-six ans, outre une assistance rapatriement et une assurance responsabilité civile et individuelle accident, pendant trois mois à un an selon le contrat, des frais d'hospitalisation à concurrence de 200 000 F et les frais médicaux jusqu'à 100 000 F ; et le PSI (Plan de santé international), qui propose, pour les plus de vingt-six ans et pour des durées de six mois à un an, l'assistance et les mêmes garanties médicales et d'hospitalisation que précédemment. En ce qui concerne les enfants restés en France pendant le voyage de leurs parents, ELVIA les assiste en cas de maladie, d'accident, ou si la personne qui en a la charge est victime d'un accident, voire décède.

■ SPORT

Les compagnies d'assistance ne garantissent pas les sports dangereux comme l'alpinisme ou le parachutisme. AST (Assurance sport et tourisme) et Europ-Assistance les garantissent, à



Dossier établi par Isabelle d'Erceville

l'exception des compétitions motorisées, généralement couvertes par une licence ou une affiliation à la fédération spécialisée. A noter que certaines activités pratiquées dans le cadre d'un club de vacances doivent faire l'objet d'une assurance particulière (responsabilité civile).

■ AVENTURES

Pour les globe-trotters, les sociétés d'assurances, et compagnies d'assistance ont mis au point un certain nombre de produits « longue distance » : Assistance-Assurance-Voyage propose le plan « Marco Polo » (de quatre mois à un an) qui, outre les garanties classiques (rapatriement, frais d'hospitalisation, frais médicaux...), peut être complété par de nombreuses options ou extensions touchant au montant des frais d'hospitalisation, à l'infirmité permanente, aux accidents du travail, au yachting, à la planche à voile en haute mer, à l'utilisation d'avions privés, de motos de plus de 50 cm³ et à la pratique de sports dangereux, moyennant un supplément. Les tarifs sont en fonction de l'âge, du sexe et de la durée du séjour.

Chez SCK, un contrat « Globe-Trotter », mis au point avec SOS-Assistance, offre un rapatriement sanitaire pendant un an pour 926 F. Pour 450 F, OTU-Assistance propose une assistance qui couvre les déplacements hors de France, sans limitation de durée, frais médicaux et d'hospitalisation exclus. Pour 240 F par personne ou 440 F par famille, l'OTU offre les mêmes garanties pour tous les déplacements n'excédant pas soixante-quinze jours.



ANDRADE/MAGNUM

Ceux qui randonnent jusqu'à 3 000 mètres ou partent au moins à trois, du Groenland à l'Himalaya en passant par la cordillère des Andes, et qui détiennent la carte évasion (80 F) du Camping-Club de France, sont couverts pour leur responsabilité civile jusqu'à 2 millions de francs maximum pour les dommages matériels. Cette carte permet aussi d'assurer le matériel de camping et rembourse les frais de sauvetage jusqu'à 10 000 F.

■ PREMIERS SECOURS

Vous faites une chute dans la face nord de l'Everest ou vous êtes atteint d'une péritonite en plein désert : où commence l'assistance et à qui incombe la charge des premiers secours ? Les compagnies d'assistance ne garantissent pas les premiers secours, sauf rares exceptions : frais de traîneau chez UAP assistance jusqu'à 1 000 F ; frais de recherche et de sauvetage jusqu'à 4 000 F dans la garantie « platine », et jusqu'à 5 000 F dans le contrat « Hermès » chez CEA. Les voyages organisés (aventures ou expéditions) les comprennent en général dans leur contrat assurance-assistance, mais c'est votre guide ou chef d'expédition qui sera seul juge et responsable de votre évacuation, dont il avancera les frais en attendant que la compagnie d'assistance vienne vous prendre en charge à l'hôpital le plus proche.

■ ÉMEUTES ET TERRORISME

Si, dans la pratique, les compagnies d'assistance rapatrient leurs assurés dans le cas de catastrophes naturelles, qu'en est-il en cas d'émeutes, d'attentats ou de risques de guerre ? Les émeutes récentes du Caire ont conduit certains voyagistes et certaines compagnies à prendre position. Ainsi Jet Tours (avec TMS) proposait à ses clients un rapatriement gratuit ou une poursuite du circuit avec remboursement des prestations supprimées, et, avant le départ, la possibilité de reporter son voyage.

Du côté des assureurs, ELVIA envisage un véritable plan ORSEC pour couvrir à tout moment le voyageur. D'ores et déjà, et à partir de 64 F par an, la carte AVA garantit, en plus de l'accident individuel, un capital décès de 300 000 F à 1 million en cas de prise d'otages, de guerre civile ou d'acte de terrorisme. Chez Diner's, un contrat « risque de guerre » prévoit pour 281 F un capital décès et invalidité, jusqu'à 600 000 F pour, par exemple, un séjour d'une semaine au Koweït.

■ BAGAGES

Le vol, la perte ou les dommages causés par le transporteur peuvent être assurés auprès de nombreuses compagnies d'assurances. Reste que, dans la plupart des cas, les remboursements ne couvrent que 50 %, voire un tiers seulement du capital assuré. AST propose des primes « bagages et appareils photos » qui permettent de s'assurer au prix du matériel et pour le nombre de jours de déplacement. Chez CEA, le contrat « Hermès » comprend une garantie « retard bagages » (limitée à 500 F) et couvre, en plus de la perte des bagages, celle des papiers d'identité ou du permis de conduire, qui sont remboursés à leur prix. Diner's, dans une assurance « Voyage Mondiale » garantit le retard d'avion (remboursement à concurrence de 1 000 F des dépenses de première nécessité), les retards des bagages supérieurs à quatre heures (remboursement à concurrence de 5 000 F des achats de première nécessité).

■ REMBOURSEMENT

Quelle qu'en soit la nature, il doit être accompagné de justificatifs : bulletin d'inscription, certificat médical, déclaration de vol, bulletin d'irrégularité du transporteur en cas de retard, perte, dommages ou vol des bagages, factures des objets précieux et imprimé E 111 de la Sécurité sociale en ce qui concerne les frais médicaux. ■

REPÈRES

- EUROP ASSISTANCE, 23-25, rue Chaptal, 75445 Paris 07. Tél. : 42-85-85-85.
- ELVIA, 51, rue de Ponthieu, 75008 Paris. Tél. : 45-62-84-84.
- MONDIAL ASSISTANCE, 8, place de la Concorde, 75008 Paris. Tél. : 42-66-39-42.
- TMS ASSISTANCE, 11, bd de la Tour-Maubourg, 75007 Paris. Tél. : 45-50-34-44.
- GESA ASSISTANCE, 67, bd Haussmann, 75008 Paris. Tél. : 42-66-93-23.
- ASSISTANCE ASSURANCE VOYAGE, 94, rue St-Lazare, 75009 Paris. Tél. : 42-85-29-29.
- ASSURANCE VOYAGE ET ASSISTANCE, 26, rue de La-Rochefoucauld, 75009 Paris. Tél. : 48-78-11-88.
- ASSURANCE SPORT ET TOURISME, 7, rue Bourdaloue, 75009 Paris. Tél. : 42-85-26-61.
- FSI ASSISTANCE, 36, rue Tronchet, 75009 Paris. Tél. : 42-65-50-00.
- UAP ASSISTANCE, 13, bd Bourdon, 75004 Paris. Tél. : 42-74-22-21.
- OTU ASSISTANCE, 137, bd St-Michel, 75005 Paris. Tél. : 43-29-12-88.
- CONCORDE, 5, rue de Londres, 75008 Paris. Tél. : 42-80-66-00.
- CEA, 60, avenue Poincaré, 75116 Paris. Tél. : 45-53-69-10.
- SCK, 7, rue Guichard, 75016 Paris. Tél. : 45-25-94-96.
- CAMPING CLUB DE FRANCE, 218, bd St-Germain, 75007 Paris. Tél. : 45-48-30-03.
- DINERS ASSURANCES, 18-20, rue François-1er, 75008 Paris. Tél. : 47-23-78-05.

escales

UN TOUR EN AUSTRALIE

C'est grand, c'est loin, l'Australie. Il faut prendre son élan et ne pas manquer de souffle, mais le voyage réserve de la surprise.

**par
Patrick Francès**

PAS facile de présenter un pays qui, à en croire l'un des siens, ne sait pas où il va parce qu'il n'a aucune idée d'où il se trouve et imagine à peine d'où il vient... Prenez une pièce australienne de un dollar. D'un côté, la reine Elizabeth II, de l'autre, des kangourous. Deux grilles de lecture que l'on peut, tour à tour, plaquer sur ce pays où l'on atterrit la tête en bas.

Côté kangourou, il y a, bien sûr, ce pays-continent, millionnaire en kilomètres carrés (7 686 000) et qui serait, dit-on, le plus vieux de la planète avec, au cœur du désert rouge, ces populations aborigènes venues de la nuit des temps.

Côté *Queen*, il y a les liens avec la Couronne britannique, empreints d'une affection respectueuse. « *Un très bon anniversaire, madame* », titrait un quotidien le 21 avril, jour des soixante ans de Sa Majesté.

Côté *Queen*, encore, un cadre et une atmosphère, une façon de vivre très « british », avec ces quartiers victoriens de Sydney, ces juges à perruque, ces fonctionnaires se rendant à leurs bureaux en shorts et chaussettes blanches, et ces collégiens en uniforme en route vers l'une de ces *public schools*, privées et confessionnelles, antichambres obligées du succès.

Côté kangourou, il y a l'Australie de l' *outback*, du *bush*, de la brousse. Terre des chercheurs d'or, des « médecin volants » et des *cattle stations*, ces fermes grandes parfois comme un département français. 22 millions de vaches et 133 millions de moutons. Royaume des *stockmen*, ces cow-boys australiens qui troquent volontiers le cheval contre la moto, la Jeep ou l'avion.

Retour aux sources de l'Ouest. Le vrai. Celui où l'on mange de la poussière et où l'on patauge dans la boue du corral. Comme chez Sam, à une centaine de kilomètres d'Alice Springs. Feutre à larges bords, visage buriné, une gueule à la Gary Cooper. *Cool* malgré la sécheresse qui, depuis trois ans, grille l'herbe et creuse le flanc du bétail. Sam qui, en plein désert, écoutera, debout avec les siens, la sonnerie au mort jouée à la radio le jour où la nation se souviendra des 60 000 volontaires tombés en Europe au cours de la première guerre mondiale. Sam qui préserve aussi, coûte que coûte, autour de sa maison, son carré de pelouse. Histoire de rappeler que, derrière les cow-boys, il y a également la tondeuse, le congélateur et le barbecue.

Quinze millions d'habitants ; deux au kilomètre carré. Mais six millions à Sydney et Melbourne... contre trois millions travaillant dans le *bush*, d'où ils tirent 80 % des recettes du pays grâce à l'exportation de produits agricoles et de minerais. Les autres administrent et consomment.

Joli paradoxe que ce lieu de punition – en 1788 débarquaient ici une poignée de forçats, quelques prostituées et de la soldatesque pour accompagner les nouveaux colons – et de rédemption par le travail, devenu ainsi une espèce de Terre promise, de paradis d'une classe moyenne qui passe la plupart de son temps dans son jardin, au pub, à la plage, au stade ou devant la télé. Une social-démocratie avec le soleil en plus.

Société presque sans classe, voilà un pays qui a depuis longtemps, semble-t-il, décidé que le travail était avant tout un moyen et non une fin en soi. Un état d'esprit qui, ajouté à une politique d'immigration longtemps fort restrictive (1), n'a guère favorisé l'initiative et l'imagination. Avec, pour résultat, une atmosphère très provinciale à laquelle n'échappent ni la plus somnolente des capitales artificielles, Canberra, ni le plus bel opéra du monde, celui de Sydney, symbole des aspirations culturelles d'un peuple qui voudrait tant ne plus être réduit au rang de buveur de bière. Avec, pour seule aristocratie, les surfeurs et les sauveteurs qui règnent sur les plages.



EXPLORER

Militaire d'époque (1850) en faction dans la reconstitution d'une ville minière, près de Sydney.

Un pays assis entre deux chaises. D'un côté, bonne conscience britannique et rigorisme victorien des émigrants volontaires qui rêvaient d'un nouveau départ. De l'autre, la rudesse des forçats émancipés, des « durs » prenant possession d'un pays brut. D'un côté, une société fascinée par la respectabilité, interdisant les gros mots à la télé et fermant les pubs longtemps avant minuit. De l'autre, des massacreurs de chevaux sauvages et de kangourous, des fêtards se complaisant dans une vulgarité provocatrice.

Jeune pays comblé, déjà blasé, « gavé de bonheur et de sécurité », l'Australie ressemble à un adolescent qui, devant un avenir sans surprise, cherche des raisons de vivre. D'où la réhabilitation du passé et de la culture aborigène, et la revalorisation de l'image des forçats fondateurs. Parfois même la tentation d'un retour au *bush* perçu comme une terre d'aventures et de dangers. Seulement, si côté pionniers, défricheurs d'espaces et chercheurs d'or, la légende est au rendez-vous, côté aborigènes, ça grince vite. Une civilisation est passée par là, en laminant une autre (2). Aujourd'hui, elle tend la main aux laminés, s'excuse et compense, sans lésiner sur les crédits. Une situation qui peut susciter un certain malaise chez le visiteur étranger, témoin et complice d'une récupération touristique plus ou moins subtile.

Pas facile en tout cas de croiser les regards de ces déracinés dans les rues d'Alice Springs. Hier noirs, nus et libres ; aujourd'hui noirs, vêtus de jeans et condamnés à une lente assimilation. Pathétique, cependant, cette mauvaise conscience collective d'une nation qui ne peut plus grand-chose pour ces naufragés d'une histoire dont il est impossible d'inverser le cours. Pas plus qu'elle ne peut empêcher que la réhabilitation en cours ne s'accompagne d'une exploitation touristique contestable, même si chacun, à sa façon, en tire parti.

Pays trop neuf, encore à la recherche d'une identité. Pays trop grand, trop vide et auquel une population blottie frileusement dans ses banlieues de bord de mer semble tourner le dos. Mais qui, aujourd'hui, piaffe et s'affirme à la face du monde. ■

(1) En 1901 fut votée une loi visant à interdire totalement l'immigration de couleur. Cette politique – « *Keep Australia White* » – sera reconduite jusqu'en 1972 puis désavouée officiellement. En un siècle, l'Australie est ainsi passée d'une politique ouvertement raciste à l'accueil de plus de quatre-vingt mille réfugiés asiatiques.

(2) Avec l'arrivée des colons, en 1788, la population aborigène chutera de trois cent mille à cinquante mille un siècle plus tard, à la suite d'affrontements interraciaux et des effets de l'alcool, de la pauvreté et des maladies.

REPÈRES

▶ De 1977 à 1984, les visiteurs français sont passés de 5 000 à 11 000. Encore loin des 160 000 Américains, des 150 000 Anglais et Irlandais, et des 34 000 Allemands. Mais avec un dollar australien qui, en un an, a chuté de 7,50 F à 5,20 F, cette destination est presque abordable.

Par exemple, l'aller-retour aérien est proposé à partir de 8 400 F, et, une fois sur place, de multiples formules à prix réduit pour se déplacer en avion, en train ou en autocar. Autant d'astuces présentées dans une brochure – Australia, préparez votre voyage *– de cent cinquante pages, mine d'informations pratiques et guide touristique complet. Avec la liste des voyagistes spécialisés dans cette destination (en France, en Suisse et en Belgique) et une sélection des programmes qu'ils proposent « à la carte » ou dans le cadre de circuits « tout compris ». Pour obtenir cet ouvrage ou pour tout autre renseignement, s'adresser au service d'information de l'Australian Tourist Commission, 4, rue Jean-Rey, 75015 Paris (tél. : 45-79-80-44), ouvert les mardi, jeudi et vendredi matin, de 9 h 15 à 13 h.*

▶ TRANSPORTS. Noter qu'on peut aborder l'Australie aussi bien par l'ouest que par l'est, et par plusieurs villes. Ce peut être l'occasion, aussi, de faire le tour du monde. On peut également inclure dans un vol international traversant l'Australie un kilométrage important de vols intérieurs, et cela sans supplément. De Paris, UTA est la seule compagnie proposant un vol hebdomadaire vers Sydney *via Bahrein, Singapour et Djakarta, dont il faut visiter la superbe aérogare. Environ vingt-cinq heures. Inutile, par conséquent, d'ajouter l'escale de Nouméa, à moins de vous arrêter en Nouvelle-Calédonie. Le tarif « excursion » (vingt et un jours/six mois) s'élève à 12 375 F aller-retour, 15 500 F du 1er septembre au 31 janvier. En classe « Galaxy », il vous en coûtera 35 000 F, mais les gourmets seront au septième ciel. UTA, 3, boulevard Malesherbes, 75008 Paris. Tél. : 42-66-30-30.*

▶ FORMALITÉS. Visa nécessaire. Il peut être obtenu auprès des services consulaires australiens (4, rue Jean-Rey, 75015 Paris. Tél. : 45-75-50-47) en trois semaines maximum. Fournir un passeport, deux photos et une demande d'autorisation de séjour court, où vous préciserez que vous ne souffrez ni d'une maladie dangereuse ni d'une maladie mentale, ne vous adonnez pas à la drogue, n'avez été ni condamné ni déporté, disposez de capitaux suffisants et d'un billet de retour, et n'avez pas l'intention de vous installer en Australie. Prudence, prudence...

▶ LIVRES. Chez Ramsay, un excellent « état des lieux » du journaliste Bernard Cohen (85 F). Remarquable numéro hors série d'Autrement *(avril 1984, 70 F) avec, notamment, une contribution de Pierre Grundmann, également auteur du* Guide A, *publié par Hachette (« Guides bleus », 63 F), ainsi que d'un des trois fascicules consacrés à l'Australie dans la collection « Des pays et des hommes » (Larousse, 11 F le numéro). Sur place, et si vous lisez l'anglais, ne ratez pas la vision féroce d'un humoriste britannique,* The Whingeing Pom's Guide to Australia, *de Stewart Cowley.*

Dans le désert rouge

▶ ALICE SPRINGS. Au cœur du centre rouge. Au bout de chaque rue, 2 000 kilomètres de désert. Une oasis avec un hôtel, très confortable – le Sheraton, – un casino et même un golf. A visiter : le QG des célèbres « médecins volants », la non moins célèbre « School of the Air » (elle assure, par radio, l'éducation des enfants isolés dans des fermes géantes) et le musée consacré à The Telegraph Station. On peut se dispenser de la balade à dos de dromadaire et de la dégustation dans un domaine vinicole des environs.

Reste le show à 46 dollars proposé par Rod Steinert, un cow-boy écologiste qui exhibe quelques spécimens d'aborigènes – ses associés – amenés de la ville et dispersés dans les buissons. Un étonnant camelot du *bush* qui pousse la conscience professionnelle jusqu'à se délecter de chenilles vivantes et autres larves grouillantes, et joue, avec brio, les conférenciers-ethnologues en confectionnant un gâteau des savanes et en touillant son thé du pionnier.

Une mise en scène et des propos qui nous ont plutôt mis mal à l'aise. Il paraît que nous n'avons rien compris. A vous de juger...

▶ AYERS ROCK. Un rocher magique très visité : 150 000 personnes par an. A environ 500 kilomètres d'Alice Springs, cet imposant monolithe mérite le voyage. D'abord parce qu'il permet une belle balade dans le désert et un bon aperçu de cette route australienne meurtrière pour les kangourous, les vaches et les pneus. Ensuite parce que le tourisme y apparaît sous son aspect le meilleur (un très intelligent complexe situé à l'écart avec un hôtel de luxe), mais aussi le plus moutonnier, avec le rassemblement rituel et minuté d'une foule au coude à coude pour admirer les couleurs changeantes du rocher au crépuscule.

Enfin, parce que l'ascension de ses 348 mètres est loin d'être évidente : 1,6 kilomètre d'une pente parfois très raide (une chaîne a été disposée dans la section la plus difficile) qui contraint souvent les victimes du vertige à faire demi-tour. Ne pas prendre à la légère la pancarte qui, au départ, souligne le caractère dangereux de l'escalade : cinq plaques scellées dans le roc témoignent que toute chute y est mortelle. Ne pas hésiter, en revanche, à vous offrir un survol en Cessna d'Ayers Rock et des Monts Olga voisins : le désert en cinémascope pour 35 dollars.

ENSEIGNE

CE CHINON QUI RESTE VRAI

Tout ce qu'il ne faut pas faire, on ne le fait pas à Chinon. *« Bourgueil et Chinon font partie de ces rares régions vinicoles de France qui n'ont pas perdu la tête dans la dernière décennie, qui ont échappé à la tentation de vendanger le plus de vins possible et qui s'en tiennent à des rendements de 40 à 50 hectolitres par hectare tandis que d'autres vignobles ont atteint ou dépassé les 100 hectolitres, avec les conséquences désastreuses que l'on connaît. »* Dix nouvelles années ont passé depuis que Pierre-Marie Doutrelant, lucide défenseur des traditions culinaires françaises et témoin sans complaisance des ravages causés par les incroyables falsifications qu'on commet en leur nom (le pire étant la destruction systématique du goût chez le consommateur), écrivait ces lignes dans son premier livre, *les Bons Vins et les Autres* (au Seuil). Le jugement flatteur, et rassurant, qu'elles contiennent, vignerons chinonais et bourgueillois continuent, pour notre plaisir, à le mériter. Dans un climat à la douceur plus tourangelle que nature, le cabernet franc, un des plus illustres cépages, qui atteint ici la limite nord de son extension géographique, fait merveille.

« Fay ce que tu vouleras », tout ce qu'on veut faire, on le fait bien à Chinon. Et le vin, et la fête du vin que célèbre, dans ses chapitres tenus aux quatre saisons, la Confrérie des bons entonneurs rabelaisiens de Chinon. Celui qui vient d'avoir lieu disposait, il faut le dire, d'un atout de grande classe. Pierre Couly, le grand maître, et ses confrères peuvent être heureux de la cuvée 1985. Revêtus de la robe écarlate le temps d'en boire, pour leur intronisation, un verre d'une honnête contenance (pas loin d'un demi-litre selon toute apparence), les nouveaux chevaliers, l'acteur Daniel Gelin, natif d'Angers, parmi eux, eurent trop peu de mal à se convaincre de son excellence.

La fidélité au métier, c'est aussi savoir tirer parti de la technique moderne quand elle est en mesure de conférer aux anciens procédés l'efficacité qu'ils n'avaient jamais eu avant elle. La fermentation s'opère dans d'immenses cuves d'inox munies d'une sorte de palette en étoile dont les mouvements assurent le foulage mieux que ne le faisait le pied de l'homme. Mais le vin mûrit dans des barriques de bois, faites, sur le conseil de Jacques Puisais, le grand œnologue, des chênes à grain très fin des forêts avoisinantes. Le vin est ainsi affiné, comme lissé.

Si les vins de primeur qu'on boit jeunes, vins de Pâques, sont issus des graviers sableux situés en bordure de la Vienne, ceux qui proviennent des sols argilo-siliceux et surtout des coteaux et plateaux argilo-calcaires vieillissent magnifiquement bien. Il en est qui ont cinquante ans d'âge. A Chinon, on ne sacrifie à aucune mode – *« il ne faut pas que le bois passe devant le vin »*. C'est pourquoi on ne prolonge pas la période passée en barrique. Le vieillissement se fait sous verre.

PAUL FABRA.

AUTOUR D'UN PLAT

LE POISSON PAS CHIC

par La Reynière

« *ELLE avait été coiffée par un coiffeur du genre merlan* », dit quelque part Balzac, nous donnant ainsi une leçon d'argot. Eh oui ! il évoquait le temps des perruques poudrées, où les perruquiers étaient tout blancs de poudre comme le merlan prêt à frire l'est de farine !

Las ! du merlan, on n'en trouve plus que rarement au restaurant ; ce n'est pas un poisson chic ! D'ailleurs, regardez son nom savant : *merlangus vulgaris !* Il y a « vulgaire » là-dedans. Et c'est un gadidé, cousin de la morue, qui plus est ! Alors, quoique très facile à digérer (mais, il est vrai, de mauvaise conservation : si vous l'achetez, choisissez-le très brillant, de taille moyenne et ferme sous le doigt !), de chair et de goût très fins, il est de bon ton de faire la petite bouche devant ce *« merle de la mer »*, selon l'expression de Grimod de La Reynière. Et lorsqu'on le trouve sur les cartes, c'est en filets, bien entendu.

Alors que le merlan, de toute éternité gourmande, semble avoir été créé pour la friture. A l'huile d'arachide. Oui, pour ce poisson délicat, l'huile d'arachide rigoureusement neutre vaut mieux que l'huile d'olive.

Les degrés caloriques de la friture sont connus : moyennement chaude (une feuille de persil jetée dedans la met au travail), chaude (elle crépite si la feuille est un peu humide), très chaude (elle fume et frappe l'odorat). C'est dans l'huile très chaude qu'il faut frire le poisson. Seulement plus l'huile est chaude, plus vite il dore, et il ne faut pas qu'il dore trop, atteignant la couleur bronze signe de brûlé. Il faut donc l'y laisser le moins de temps possible, et voilà pourquoi votre fille est muette... pardon ! pourquoi si souvent votre merlan frit, au restaurant, est mal cuit, de chair encore trop rose autour de l'arête.

En vérité, il y a un truc que les chefs connaissent et que les marmitons veulent ignorer pour aller plus vite : il faut ciseler le poisson.

Une fois vidé, paré, à l'aide d'un couteau pointu, le long de l'arête dorsale, ciselez légèrement mais profondément, puis trempez dans le lait, puis farinez... Il paraîtra alors sur la carte sous le nom banal de merlan frit, plus précieux de merlan Colbert, amusant de merlan en colère, voire, fantaisiste, de merlan en lorgnette.

Mais ce sera quasi le même délicieux merlan frit, entouré seulement de persil également frit (là encore, c'est rare le bon persil frit, friable, nullement gras, abondant comme un légume) et d'un citron. Indispensable.

Je connais quelques adresses parisiennes où ce merlan frit, quotidiennement à la carte, est devenu pour moi plus qu'une attraction, un rendez-vous d'amis.

Il y a le merlan frit du *Fouquet's* (99, Champs-Elysées. Tél. : 47-23-70-60), qui est le clin d'œil canaille tout-parisien par excellence.

Il y a le merlan frit des copains traditionalistes chez *Paul Chêne* (123, rue Lauriston (16e). Tél. : 47-27-63-17).

Il y a le merlan frit sagement provincial de *Morens* (10, avenue de New-York (16e). Tél. : 47-23-75-11).

Il y a enfin le merlan des barrières, présenté en hors-d'œuvre à une tête de veau, et c'est aux *Deux Taureaux* (206, avenue Jean-Jaurès (19e). Tél. : 46-07-39-31).

D'autres sans doute, que j'oublie, mais laissez-moi, pour mon bonheur et selon l'humeur du moment, me régaler de celles-là !

Semaine gourmande

LA TABLE D'ANVERS

Ça a été mon meilleur repas depuis longtemps ! Alors que des toqués parvenus réclament une marque déposée pour leurs minables recettes, toujours les mêmes, voici un jeune cuisinier qui n'extrapole point dans le génie, mais se contente d'utiliser les ressources inépuisables de la table, des légumes par exemple. On croit rêver à découvrir, dans ses entrées, une simple salade de pommes de terre marinée à la feuille de chou (28 F), de voir les moules accompagnées de céleri et fenouil croquants (44 F), de garder longtemps en bouche la galette d'ail rôtie escortant une terrine d'agneau (42 F). Et encore, au fil de la carte, l'embeurrée de chou au lard avec le gâteau de morue (58 F), l'escalope de saumon avec du céleri rave à la coriandre (66 F), le pied de porc avec sa poêlée de navets à la moutarde (56 F), le rognon de veau aux lentilles vertes (68 F), j'en passe, tout cela en quantité honnête et d'une justesse de cuisson, de ton, infiniment plaisante. Le nom de ce jeune homme ? Christian Conticini. Tandis qu'arrivés au chapitre des desserts vous vous régalerez d'un gratin de poire à la chicorée éblouissant (28 F) signé Philippe Conticini (le frère). Et tous deux avec le « papa » Roger Conticini, que nous connûmes rue Pierre-Leroux, dans le septième arrondissement.

Ils viennent de reprendre l'ancien « Aux Ducs de Bourgogne » créé en 1927 par Francis Bréghéon. Un restaurant cher à Courteline, qui, selon le mot de Clément Vautel, jouait ici *« à la manille avec La Brige »*. Oui, tout ici est appétissant, accueil de Catherine, l'hôtesse, compris. Mais le cadre ultra-moderne pourra choquer certains (J'en suis ! On se croirait chez Buren-colonnades !), et c'est peut-être dommage. La cave est encore hésitante, avec de grandes bouteilles coûteuses et du bordeaux rouge en pichet (58 F), et un listrac 1975 à 95 F. Mais, vraiment, cette *Table d'Anvers* me semble un très bon endroit !

▶ *LA TABLE D'ANVERS, 2, place d'Anvers (9e). Tél. 48-78-35-21, t.l.j., parking en face.*

LE CLUB DE LA FOURCHETTE

Le restaurant *Delmonico* est, on le savait, un des bons restaurants de l'avenue de l'Opéra (pour ne pas dire le seul). Mais voici qu'il ressuscite une création de l'immédiat après-guerre : le *Club de la Fourchette*.

En vérité, ce n'est point là un cercle très fermé, mais un club dont deux membres « parrainant » permettent aux hommes d'affaires, et aux autres, de bénéficier ici d'un accueil charmant de Christiane, gentille hôtesse, et de profiter des repas « club » (étudiés par l'excellent chef Cl. Simon et avec l'aval de Mme Ginette Mathiot, secrétaire générale du club).

Cette carte propose donc un choix entre quatre entrées, puis entre trois poissons, puis entre trois viandes, avant le plateau de fromages et les desserts. Apéritif, choix de vins (dont un muscadet honorable et un excellent côte-de-bourg, Château la Tuilière, avant le café... Prix net : 250 F. Ce qui représente un bel effort en même temps que, pour la puissance invitante, une sécurité.

Mon déjeuner-test comporta une salade de petites sardines fraîches au cumin (mon voisin se laissa tenter par le foie gras frais de canard et ma voisine par un feuillet de légumes nouveaux aux herbes fraîches (la ligne !), puis nous avons apprécié le suprême de sandre aux cœurs d'artichaut avant, les uns, le pigeonneau en casserole à la feuille de chou et l'autre un arrière de lapereau soubisé. Bon choix de desserts. Oui, on peut saluer cette initiative : le *Club de la Fourchette* aura des adhérents bien vite !

▶ *CLUB DE LA FOURCHETTE (DELMONICO), 39, avenue de l'Opéra (2e). Tél. : 42-61-44-26. Fermé le dimanche.*

L. R.

jeux

échecs

N° 1182

KARPOV PERD PIED

(Tournoi international de Bugojno, mai 1986)

Blancs : SOKOLOV
Noirs : KARPOV
Partie espagnole

1. é4	é5	23. Cg3 (i)	Rh8 (j)
2. Cf3	Cç6	24. Cg4!	Cf6
3. Fb5	a6	25. C×f6	F×f6
4. Fa4	Cf6	26. Tf1	Dd7
5. 0-0	Fé7	27. f4	a5 (k)
6. Té1	b5	28. f5!! (l)	a×b4
7. Fb3	d6	29. ç×b4	b×a4
8. ç3	0-0	30. Tf3! (m)	Rg8 (n)
9. h3	Fb7 (a)	31. Df2! (o)	Fh4
10. d4	Té8	32. F×g7 (p)	F×g3
11. Cg5	Tf8 (b)	33. T×g3	R×g7
12. Cf3 (ç)	Té8	34. f6+	Rh8 (q)
13. Cb-d2	Ff8	35. Tg-a3!	Dh5
14. Fç2 (d)	Cb8 (é)	36. Dé3!	Tg8 (r)
15. a4	ç5	37. b4!	g5 (s)
16. d5! (f)	Cb-d7	38. b×g5	Tg6
17. b4! (g)	ç4	39. Rf2 (t)	h6 (u)
18. Cf1	Ch5	40. Th1	Rh7
19. Cf3-h2	g6	41. Fd1!! (v)	Ta-g8 (w)
20. Fé3	Fé7 (h)	42. Dh3	Th8
21. Dd2	Tf8	43. Fh5!	aband. (x)
22. Fh6	Cg7		

NOTES

a) Dans ce grand carrefour du système fermé de la Partie espagnole, les Noirs ont le choix entre la formation de Tchigorine (9..., Ca5), la variante Breyer (9..., Cb8) et la suite de Smyslov (9..., h6). Après avoir longtemps joué la variante Breyer, Karpov semble s'être *fixé* sur la continuation moderne 9..., Fb7 qui aboutit au regroupement Té8-Ff8, à l'instar de la formation de Smyslov mais sans perdre le temps défensif h6.

b) Si l'on est obligé de jouer pour le gain, l'idée de Smyslov (h6) est nécessaire ; les Blancs pourraient maintenant forcer la nullité par répétition de coups.

c) Et non 12. f4 à cause de 12..., é×f4 ; 13. F×f4, Ca5 ; 14. Fç2, Cd5 !

d) Ou 14. d5, Cé7 (ou 14..., Ca5 ; 15. Fç2, ç6 – si 15..., ç5 ; 16. b4, ç×b4 ; 17. ç×b4, Cç4 ; 18. C×ç4, b×ç4 ; 19. Fd2 suivi de Fç3 - Dé2 - Cd2) ; 16. b4, Cç4 ; 17. C×ç4, b×ç4 ; 18. d×ç6, F×ç6 ; 19. Fg5, h6 ; 20. F×f6, D×f6 ; 21. Ch2!) ou 14. a4, Dd7 ; 15. a×b5, a×b5 ; 16. T×a8, F×a8 ; 17. d5, Cé7 ; 18. ç4 ou encore 14. a3, h6.

é) Dans cette position, le C-D sera mieux placé en d7 ; d'où ce passage à la variante Breyer, qui libère, en outre, le pion ç.

f) Il est important de fermer le centre si l'on veut préparer une offensive sur l'aile – R.

g) De même, ce blocage de l'aile – D, qui ôte au C-D la case ç5, est une clef stratégique de la construction choisie par les Blancs.

h) Avec la menace d'échanger le mauvais Fé7 via g5 contre le bon Fé3 et de conquérir la case f4.

i) L'avance f7-f5 est irréalisable.

j) Afin de se dégager par Cf6-Cg8.

k) Il est compréhensible que les Noirs cherchent à s'opposer activement sur l'aile – D aux initiatives de leur adversaire côté – R, mais l'échange 27..., é×f4 donnait un beau jeu au F-R noir, même si, après 28. T×f4, Fé5 ; 29. Tf3 les Blancs pouvaient songer à la case d4 pour leur C.

l) Avec la menace de doubler les T sur la colonne f.

m) Le gain du pion a4 est peu de chose en comparaison des dangers qui planent sur la colonne f.

n) Afin d'éviter la prise sur g7 avec échec, comme on le verra bientôt.

o) Menace 32. f×g6 et 33. T×f6.

p) Si le F prenait le C avec échec, les Blancs pourraient poursuivre par Ch5+.

q) Malgré les échanges, la situation des Noirs n'est pas agréable.

r) Et non 36..., D×b4 à cause de 37. Tb1 avec gain du Fb7. 36..., Ta6 ne donne rien après 37. T×a4, Db6 ; 38. Rf2 ! et les Blancs gagnent.

s) Après 37..., Fç8 ; 38. T×a4, T×a4 ; 39. T×a4 les Noirs sont débordés sur l'aile – D, la menace étant Dh6 et Ta8. Le coup du texte ne résout rien.

t) Un coup très fin, qui menace Th1 et Dh3 suivi du mat.

u) Ou 39..., Ta-g8 ; 40. Th1, T×g5 ; 41. Dh3 !, T×g2+ ; 42. Rf1, d3+ ; 43. Fd3 et les Blancs gagnent.

v) Le coup de grâce.

w) Si 41..., D×b4 ; 42. Fh5, T×g5 ; 43. D×g5 !, h×g5 ; 44. F×f7+ mat ou 42..., Db2+ ; 43. Rg3 !, T×g5+ ; 44. D×g5, D×a3+ ; 45. Ff3 !

x) Si 43..., T×g5 ; 44. F×f7, h5 ; 45. D×h5+, T×h5 ; 46. T×h5 mat.

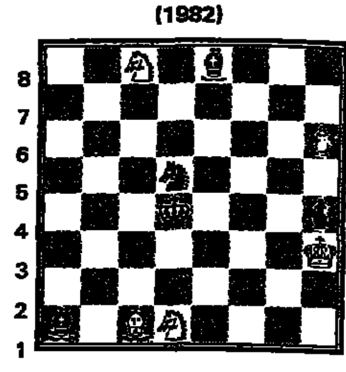
SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1181
M. GROMOV et V. KOZIREV. 1985.

(Blancs : Rb4, Dé1, Ff2, Cg7. Noirs : Rç8, Df3, Cb6.)

1. Dé6+, Cd7 ; 2. Dé8+, Rç7 ; 3. Cé6+, Rd6 ; 4. Cç5 !, C×ç5 (si 4..., Dg4+ ; 5. Rb5 !, C×ç5 ; 6. Fg3+, Rd5 ; 7. Dé5 mat) ; 5. Fg3+ !, Rd5 ! (si 5..., D×g3 ; 6. Db8+) ; 6. Da8+, Cb7 ! ; 7. D×b7+, Rd4 ! ; 8. Ff2+ ! (et non 8. D×f3, pat), D×f2 ; 9. Da7(b6)+ et 10. D×f2.

ÉTUDE

A. BELIAVSKY (1982)



BLANCS (5) : Rh3, Fç1, Cd1 et ç8, Ph6.

NOIRS (5) : Rd4, Fa1, Cd5, Fé8, Ph4.

Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge

N° 1180

DÉRAPAGE A DEAUVILLE

Si les systèmes d'enchères modernes sont bien au point pour les demandes de manche, les progrès sont médiocres pour les chelems, comme le prouve cette donne d'un Festival de Deauville où un seul déclarant a joué 6 SA.

Nord : ♠ 10 6 5 ♡ 8 4 3 ◊ R 10 ♣ A R D V 8
Ouest : ♠ D 9 8 4 3 2 ♡ D 2 ◊ 4 ♣ 10 6 5 4
Est : ♠ 7 ♡ V 10 9 6 5 ◊ D V 7 6 5 ♣ 9 7
Sud : ♠ A R V ♡ A R 7 ◊ A 9 8 3 2 ♣ 3 2

Ann. : S. don. Pers. vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
Faigenb.	de Falco	Stetten	Garozzo
1 ◊	passe	2 ♣	passe
3 SA	passe	4 SA	passe
5 ◊	passe	5 ♡	passe
6 SA	passe	passe	passe

Ouest ayant cru bon d'entamer Pique, *comment Faigenbaum, en Sud, a-t-il fait « une de mieux »* (13 levées) au contrat de SIX SANS ATOUT ?

Réponse :

Après avoir pris l'entame avec le Valet de Pique, le déclarant joua As et Roi de Trèfle pour vérifier s'il n'y avait pas un 10 cinquième ; puis, après avoir tiré As Roi de Pique et As Roi de Cœur, il remonta au mort grâce au Roi de Carreau et il joua les Trèfles maîtres :

♡ 8 ◊ 10 ♣ 8 — ♡ V ◊ D V — ◊ A 9 8

Sur le cinquième Trèfle (le 8), la défense d'Est libéra le 8 de Cœur ou le 9 de Carreau.

Dans l'autre match, qui opposait les champions du monde polonais aux Néerlandais, Martens atterrit à un grand chelem.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
Martens	Rebattu	Przybora	Sint
1 ◊	passe	3 ♣	passe
3 ♡	passe	3 ♠	passe
6 SA	passe	7 SA	passe...

Le deuxième tour d'enchères était sans doute conventionnel et il y a peut-être eu un malentendu. En tout cas, le résultat a été négatif car Ouest s'empressa de faire l'entame la moins compromettante, c'est-à-dire le 5 de Trèfle. Le déclarant prit avec le Valet et il essaya immédiatement l'impasse à la Dame de Pique (qui échoua) car les chances de trouver Dame et Valet de Carreau secs étaient trop faibles.

Duel au sommet

La donne précédente, où trois paires sur quatre n'ont pas déclaré le petit chelem, n'est pas un exemple isolé ; l'année suivante une donne beaucoup plus spectaculaire a fait couler encore plus d'encre car le petit chelem, qui n'avait pas été déclaré, a été réussi, et l'événement aurait été banal si les deux principaux acteurs n'avaient pas été deux des plus grands joueurs mondiaux.

Nord : ♠ 4 3 ♡ A V 10 3 ◊ 10 9 6 ♣ R V 7 6
Ouest : ♠ 7 5 ♡ R 8 6 4 ◊ R V 3 ♣ A 5 4 2
Est : ♠ 10 6 2 ♡ D 9 7 5 2 ◊ 7 4 ♣ 10 9 8
Sud : ♠ A R D V 9 8 ♡ – – – ◊ A D 8 5 2 ♣ D 3

Ann. : S. don. Pers. vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
Chemla	Garozzo	Perron	Ferraro
2 ♣	passe	2 ♡	passe
2 ♠	passe	3 ♣	passe
3 ◊	passe	4 SA	passe
5 ♠	passe	6 ♠	passe

Ouest entama le 5 de Pique, Sud donna trois coups d'atout et joua le 3 de Trèfle pris par l'As d'Ouest qui contre-attaqua le 4 de Cœur. *Comment Chemla, en Sud, a-t-il ensuite gagné* ce PETIT CHELEM A PIQUE ?

Note sur les enchères :

Sur « 3 Carreaux » Nord crut bon de faire l'enchère de « 4 SA » pour indiquer une distribution régulière et une dizaine de points, mais cette enchère élevait trop le palier des enchères et il aurait mieux valu dire « 3 Cœurs ». Enfin l'enchère de « 6 Piques » était trop optimiste.

A l'autre table les jeunes Italiens Mortarotti et Buratti s'étaient sagement contentés de « 4 Piques » juste faits.

PHILIPPE BRUGNON.

scrabble®

N° 244

LES MUTATIONS DU LIBERO

N°	TIRAGE	SOLUTION	RÉF.	PTS
1	EMSARAL			
2	MEDLOTA	LAMERAS	H 2	70
3	ESGLEMZ	MODELAT	G 5	74
4	GS+UARAS	EMMELEZ	5 E	72
5	S+IUQBN?	SAURAGES	8 A	30
6	NAEESSU	BISQU(O)NS (a)	A 1	122
7	U+BFLIAD	ENTASSE	11 E	28
8	F+IYEHCU	BLIAUD	1 H	63
9	Y+NNEVGE	FICHUE	12 A	40
10	GNY+OOJE	VEINE	B 10	32
11	GJOO+ITN	YEN	15 A	45
12	GNOT+CIE	JOLI	2 F	29
13	ISUTART	CONTIGUE (b)	C 2	78
14	IRNAEEL	SATURAIT	3 G	77
15	IHEV?DO	ALIENER	L 8	74
16	DO+FPOPX	HAVIE(Z)	H 10	50
17	FOPP+KRT	IXODE	13 H	25
18	PPRT+REO	FOLK	9 J	26
19	PPRR+WTU	OTE	13 D	14
		RU	4 J	17
				966

Nous cédons, nous aussi, à la folie collective qui focalise des millions de regards vers les caprices d'un ballon de cuir, et nous vous offrons cette semaine une équipe de football, malheureusement composée de toquards. A vous d'en tirer le meilleur parti (ou la meilleure partie). Votre LIBERO, joueur en retrait placé devant le goal, s'est claqué. Par quelle anagramme le remplacez-vous ? Vos deux LIBEROS sont contrés par un T, et ils se transforment en 2 huit-lettres. Lesquels ? Leurs TACLES, glissades volontaires, sont inefficaces ; vous les affûtez avec un S supplémentaire, ce qui les transforme en un Scrabble. A vous de le trouver. Un PENALTY se heurte à un I. Comment le faire rentrer (1 huit-lettres) ? Leurs CORNERS sont inefficaces : traitez-les à l'O pour marquer 3 huit-lettres.

Vos AILIERS sont stériles eux aussi. Vous les dopez (en cachette bien sûr) avec un C. Que deviennent-ils ? (1 huit-lettres).

Par votre faute ils ont appris à se SHOOTER. Le remède, c'est un C. Qu'en faire ? (1 huit-lettres). Ils ne LOBENT pas le goal adverse, ayant trébuché sur un A. Quelle est la seule solution ?

(a) BANQUIS(E), B 7, 112.
(b) TRUSTAI, L 8, 74.

1. M. Pialat, 951 ; 2. P. Perrin, 932 ; 3. J.-F. Michon, 924 ; 5e. 909 ; 10e. 809 ; 15e. 769 ; 20e. 711.

● Solution des anagrammes. BOLIER, grand filet de pêche. TRILOBES, STROBILE, fruit en cône. CASTELS, PTYALINE, enzyme de la salive. CORONERS, CROONERS, OCRERONS, LAICISER, COHORTES, NOTABLE.

Forum 111, 111, rue Saint-Maur, Paris (11e), Tournoi de la Pentecôte. 3e manche. Tournois Ma., Me., J., S. : 15 h et 17 h 30. Ma. et Me. : 21 h. Tél. : 43-38-25-82.

Utilisez un cache afin de ne voir que le premier tirage. En baissant le cache d'un cran, vous découvrirez la solution et le tirage suivant. Sur la grille, les rangées horizontales sont désignées par une lettre de A à O ; les colonnes, par un numéro de 1 à 15.

Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, il est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes. Le dictionnaire en vigueur est le Petit Larousse illustré (PLI) de l'année.

● Le tournoi de La Rochette aura lieu le dimanche 22 juin et non le 15 comme nous l'avions annoncé. Tél. : 64-37-40-88.

● Festivals d'été : Antibes, 12, 13 et 14 juillet, tél. : 93-99-05-53. Preveza (Grèce), 12 au 17 juillet, tél. : 42-60-30-20. Val-Thorens (Scrabble et Jarnac), 3 au 12 août, tél. : 76-96-65-65.

MICHEL CHARLEMAGNE.

mots croisés

N° 411

Horizontalement

I. Devraient se faire de plus en plus rares. – II. S'applique à la migraine aussi bien qu'aux catastrophes. Vieille baigneuse. – III. Déplaît aux policiers. De haut en bas aux Halles et ici de droite à gauche. Préposition. – IV. Se plante. Elle va devenir froide si ça continue. – V. Spécialiste du chloroforme. Infréquentable. – VI. Source d'ennuis. C'est chercher à fond. Devance les prévisions. – VII. Brillent de nouveaux feux. Prend un temps de réflexion. – VIII. Un voisin. Le dernier a mal fini. En tête. – IX. N'est pas content du tout. On peut le faire quand on a de l'étoffe. – X. Celles du corps passe encore mais quand l'âme est touchée...

Verticalement

1. Une victime de la chimie. – 2. Bon pour le service. – 3. Vite faits. Là, ça a pu être long. – 4. Certains la préfèrent. C'est avoir déjà un but. – 5. Européen. Ne rejette rien ni personne. – 6. Orchidée du pauvre. Finale. – 7. Participe. A Roland-Garros. – 8. Ils peuvent être spécialement égoïstes, ou tout le contraire. – 9. Voyelles. Fait peur. Ils ne tiennent qu'à un fil. – 10. Pas très futé. Une partie de plus plutôt que de moins. – 11. Elle n'est pas à l'abri d'un accident, comme on l'a vu. Vieille cité. – 12. Cède, un peu. Passage à tabac. – 13. Substantiels.

SOLUTION DU N° 410

Horizontalement

I. Représentant. – II. Epient. Ardue. – III. Sots. Ebrouer. – IV. Quiet. Aduler. – V. Usèrent. Sa. – VI. It. Vraies. SS. – VII. Loden. Slaves. – VIII. Lue. Essaie. – IX. Effusion. Noé. – X. Ulis. En clair. – XI. Responsables.

Verticalement

1. Resquilleur. – 2. Epoustoufle. – 3. Pitié. Défis. – 4. Réserve. Usp. – 5. En. Ternes. – 6. Ste. Na. Sien. – 7. Batissons. – 8. Nard. Elança. – 9. Troussai. Lb. – 10. Adula. Vénal. – 11. Nuée. SE. Oie. – 12. Terrassiers.

FRANÇOIS DORLET.

anacroisés®

N° 411

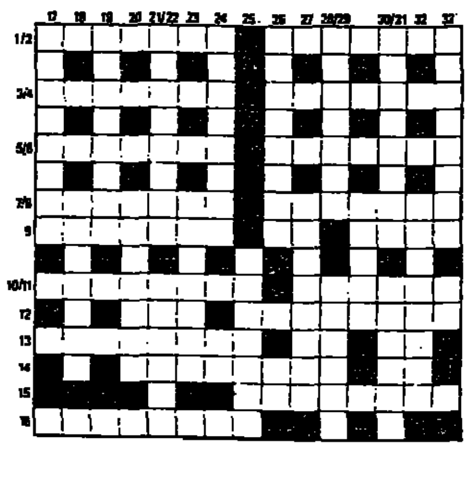
Horizontalement

1. BILORST. – 2. CEIMORT. – 3. CEMRSTU. – 4. CEEILTU. – 5. ELLQUUU. – 6. AAINNRT (+ 1). – 7. EEEIMNT. – 8. DEEIINT. – 9. EEINRSZ (+ 2). – 10. ACDEILOT. – 11. ADEIPS (+ 2). – 12. AEGIINTV. – 13. EEEILLTV. – 14. EEFINTUZ. – 15. AEINNRST (+ 5). – 16. AAEMMRSS.

Verticalement

17. BEIORSTU (+ 1). – 18. EEELMOP. – 19. CEILNPRU. – 20. ABEIILT. – 21. INQRSTUU (+ 1). – 22. DEEINS (+ 1). – 23. AEFGINT (+ 1). – 24. EEILRSTZ. – 25. DEEISTV. – 26. AAIILMNS (+ 1). – 27. AEGHNRSU. – 28. ADENRTU (+ 1). – 29. EEIPSZ (+ 1). – 30. EIIIMNT. – 31. ACDILS. – 32. ABEIINTT. – 33. AEEEGSTT.

Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille. Comme au scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré de l'année. (Les noms propres ne sont pas admis.)



SOLUTION DU N° 410

Horizontalement

1. MANTEAUX. – 2. CURIAL. – COTINGA, oiseau du Brésil (COGNAIT). – 4. NITRIERE. – 5. OCREUSE (COUREES, COURSEE, ECROUES, RECOUSE, SECOUER, SECOURE). – 6. TALUTEE (ALUETTE). – 7. ARPEGER. – 8. CEIGNES. – 9. UTOPIQUE. – 10. UTRICULE. – 11. TUTOIES. – 12. MOLENES, plante. – 13. JETEUSE. – 14. AVERTIE (EVITERA, VARIETE). – 15. MURMURER. – 16. TORPEDO. – 17. ANESSES (ASSENES). – 18. INANIME. – 19. ETESIEN.

Verticalement

20. MINUTEUR. – 21. AVINANT (VANNAIT). – 22. TONNONS. – 23. OCULAIRE (CLOUERAI, COULERAI, ECROULAI, RECLOUAI). – 24. ROUSPETE (PORTEUSE) – 25. EDICTAI (ACIDITE). – 26. QUIETUDE. – 27. REELUTES (RESULTEE). – 28. JAUNIE (JEUNAI). – 29. COGERE. – 30. CHEVRONS. – 31. PIQUETEE. – 32. ERRONE. – 33. INDIGNEE (INDIGENE). – 34. AGITEES (ETIAGES, GAIETES, SIEGEAT). – 35. LASERS (LASSER, SALERS). – 36. BEERIEZ.

MICHEL CHARLEMAGNE et MICHEL DUGUET.

Anachronique. – M. Orine, de Nantes, s'intéresse à nos définitions. Les AYMARAS, nous dit-il, sont des tribus péruviennes, et BAUHINIA est un cordage et non une fleur. – *Réponse :* les AYMARAS, en tant qu'Indiens, figurent dans la deuxième partie du PLI et ne peuvent donc se jouer en tant que. Quant à BAUHINIA, aucun dictionnaire ne lui donne le sens de cordage.



هكذا من الإعلان

culture

La mort de Coluche

Coluche s'est tué dans un accident, le 19 juin dans l'après-midi, sur une route départementale, près de Valbonne (Alpes-Maritimes). Il était âgé de quarante et un ans. Coluche se promenait avec des amis à moto et a percuté de plein fouet un camion de 38 tonnes. Son casque ne pouvait pas le protéger d'un choc aussi violent. Il est sans doute mort sur le coup, avant l'arrivée des premiers secours. Son corps a été transporté à Grasse, avant d'être ramené à Paris, où seront célébrées ses obsèques.

Un saltimbanque de la dérision

Sur un gros jouet méchant, rêve d'enfant réalisé, sur sa moto de 1100 cm3, il s'est envolé au soleil, à 5 heures de l'après-midi. Coluche est mort et la France en état de choc ne sait pas qui elle pleure. Un clown iconoclaste ou un saint laïque, celui qui fit de la charité un grand spectacle ou d'« enfoiré » un mot d'amour.

Aussitôt la nouvelle connue, les grandes orgues médiatiques se sont déchaînées, en un *requiem* imperturbable, qui l'aurait bien fait marrer. Le leader de la dérision, le candidat à la présidence de la République au nez rouge, le champion dodu de l'irrespect, statufié dans l'instant par un parterre de notables pétrifiés, allant jusqu'à inspirer à François Mitterrand une lapalissade historique : *« C'était un amoureux de la vie, il vient de la perdre »,* ce n'est plus un paradoxe, c'est un événement.

Pour Coluche, *« la méchanceté et la grossièreté étaient les armes de la simplicité »,* des armes meurtrières qu'il lançait dans toutes les directions, en bon anar mal disant, loupant parfois sa cible, mais tapant le plus souvent juste. Et fort. Avec un talent ravageur, un sens de la caricature fulgurant, le Daumier de la médiocratie incarnait les poivrots familiers, les beaufs calamiteux, les voisins de palier, il entonnait le grand air de la bêtise, et le public, ravi, reprenait en chœur. Causant gras comme un zonard scato, libérant du même coup le langage, il fustigeait les politiciens de tous bords, les anciens combattants, les Belges, il faisait rire de ce qui n'est pas drôle. Cavanna, lucide, s'effarait : *« Et voilà que tu te dis, merde, mais ce monstre à bretelles, c'est peut-être moi ! ».*

Eh oui, nous renvoyant dans la figure un reflet effrayant et authentique de nos vices ordinaires, ce monstre à bretelles, c'était bien nous. Il réfutait pourtant ce rôle de justicier ambigu, et affirmait, faussement candide, la prééminence de la forme sur le fond : *« J'ai tout de même fait rire davantage en me grattant les couilles qu'en lançant des plaisanteries fines. »*

D'accord, on ne va pas lui faire l'injure de l'accuser de finesse. Mal élevé, mettant parfois les doigts dans le nez de sa notoriété, insultant quelque flic par-ci, quelque journaliste par-là, il effritait de temps en temps par quelques excès son formidable capital de sympathie. Jusqu'au jour où, affirmant bien haut son statut d'« ancien pauvre », Coluche, sans cesser d'être un saltimbanque décapant, se mit à faire le bien. Et, comme Daniel Balavoine, également en voie de canonisation populaire pour les mêmes raisons humanitaires il abolissait d'un coup de dès de générosité sincère tout un passé de provocation militante. Après sa participation au disque enregistré au bénéfice de l'Ethiopie et sa triomphale campagne des Restos du cœur, il devenait soudain pour une France enchantée de soulager à si bon compte sa mauvaise conscience de repu le fils turbulent de l'abbé Pierre et de mère Térésa.

Se sentait-il solidaire de toutes les misères ? Très joliment, il réfutait le terme : *« Pas solidaire, originaire. »*

Coluche ? Un mec qui jouait du violon avec des gants de boxe. Forcément, c'était tendre. Et grinçant.

DANIÈLE HEYMANN.

Histoires et aphorismes coluchiens

- *Un pour tous, tous pourris.*
- *Mes bien chers pauvres, serrez-vous encore sept ans la ceinture.*
- *Chez un homme politique, les études c'est quatre ans de droit, puis toute une vie de travers.*
- *Y'a des gens qui ont des enfants parce qu'ils n'ont pas les moyens de s'offrir un chien.*
- *La guerre ne vaut pas la publicité qui en est faite chaque année avec le défilé des anciens combattants.*
- *Le temps que passent les sportifs à courir, ils le passent pas à demander pourquoi ils courent.*
- *La France était pliée en deux, je veux la faire plier en quatre.*
- *Dans la vie, y'a pas que le cul, y'a aussi la bitte et les couilles.*
- *C'est un gars qui se promène au bord d'une rivière. Il entend un mec qui se noie crier :* « Help ! Help ! » « Au lieu d'apprendre l'anglais, vous z'auriez mieux fait d'apprendre à nager », *qu'y lui dit.*
- *Les hommes politiques, je connais leur métier. Je fais le même. Ils font des meetings, comme moi je fais des galas. Et, dans leurs discours, il n'y a jamais que trois phrases à tirer : celles qu'on entendra à la télé.*
- *Un pays neutre, c'est un pays qui ne vend pas d'armes à un pays en guerre, sauf si y paie comptant.*
- *J'ai fait, comme on m'a demandé, deux enfants virgule six ; j'en ai eu trois, j'ai pas trouvé la virgule.*
- *Quand il y a des gens pour et des gens contre, c'est qu'il y a un problème.*
- *Faut pas croire : en comptant tous les dieux, demi-dieux, quarts de dieux, etc..., il y a déjà eu soixante-deux millions de dieux depuis les débuts de l'humanité ! Alors, les mecs qui pensent que le leur est le seul bon... ça craint un max !*
- *Etudiants immigrés : désormais, pour apprendre le français en France, il faudra savoir parler français !*

Les réactions

● **M. Jacques Chirac** : « *J'apprends avec tristesse et émotion le décès accidentel de Coluche. Cet artiste dont toute la carrière témoigne d'une grande verve comique et satirique indiscutable avait su mettre sa notoriété au service de causes généreuses.* »

● **M. François Léotard** : « *La nouvelle est venue, au cœur des conversations, comme une mauvaise histoire mal racontée. Celui qui dérangeait n'est plus. Celui qui voulait aimer n'aurait pas aimé les oraisons funèbres. Il s'en moquera. Elles laisseront derrières elles le goût amer d'un vide.* »

● **M. Jacques Chaban-Delmas** : « *J'avais été très impressionné par Coluche. Il m'avait raconté sa vie, les difficultés les plus extrêmes qu'il avait rencontrées avant de devenir le Coluche que nous connaissions tous et il n'avait rien oublié de sa misère et de la misère des autres. Cet homme-là ne pouvait pas supporter la misère. Il ne se faisait pas de publicité. Il apportait, lui, la publicité, et cela sauvait de la misère noire des gens. Et ça, c'était vraiment Coluche. C'était un homme bon que les malheurs n'avaient pas aigri mais éduqué.* »

● **M. Jack Lang** : « *Coluche était l'inventeur d'une nouvelle dramaturgie dans la grande tradition rabelaisienne française et il perpétuait avec force imagination et beaucoup de générosité cette grande tradition.* »

● **Georges Marchais** : « *La mort de Coluche ne peut laisser les Français indifférents. Dans ces dernières années, il a imprimé sa marque à la création humoristique par sa verve populaire. Il savait aussi se moquer de tout, même de lui. Tout le monde regrette sa présence toujours originale dans la vie du pays* ».

● **M. Harlem Désir** : « *Tous les potes sont aujourd'hui orphelins. Un des leurs vient de les quitter, et c'est injuste. Présent dès la première heure aux côtés de SOS-racisme, il avait accepté à chaque fois de donner ce surplus d'humour et de vie à notre cause commune. De SOS aux Restos du cœur, il avait redonné espoir aux paumés, aux basanés, aux « enfoirés », comme il disait.* »

● **Thierry Le Luron** : « *Je suis un peu assommé. C'est pas un gag, c'est pas un sketch. C'est pour de bon qu'il est mort (...). Il était inimitable. Il a inventé le nouveau rire. Il a fait sauté tout un tas de tabous.* »

Un journal intime de la France

A treize ans de distance, la même mort violente et soudaine dans un accident de la route rapproche étrangement les deux comiques les plus populaires que la France ait connus depuis la Libération : le premier (Fernand Raynaud) dans sa Rolls-Royce, heurtant une bétaillère près de Clermont-Ferrand, le deuxième (Coluche) sur sa moto, percutant contre un camion. Tous les deux observaient les habitants de l'Hexagone.

De spectacle en spectacle, ils racontaient la vie des gens qui les écoutaient dans la salle. Ils croquaient à leur façon les vies, les défauts, les aspirations d'un peuple, d'une société. Et le public riait devant ses travers ainsi révélés, devant des personnages qui prenaient souvent, dans leur cocasserie, une vérité grinçante. Nés tous les deux dans une famille modeste – le père de Fernand Raynaud était employé chez Michelin, celui de Coluche peintre en bâtiment, – ils ne vivaient que par ce regard qu'ils portaient sur les autres et les rires qu'ils recueillaient. Ils furent les deux seuls humoristes à élargir leur succès jusqu'au disque : le premier fit vendre plusieurs centaines de milliers d'albums de *J'suis pas un imbécile, puisque je suis douanier* ; Coluche dépassa le million d'exemplaires avec *les Interdits.* Fernand Raynaud incarnait le Français moyen provincial des années 50 et 60. Coluche respirait l'air des banlieues. L'un et l'autre écrivaient, chacun à sa manière, le journal intime d'une certaine France.

« J'ai copié tous ses tics »

Quand Coluche devient célèbre en parodiant le « Schmilblic », une émission télévisée de Guy Lux, Fernand Raynaud vient de mourir. Et la France provinciale qui était son univers s'est transformée profondément. Très vite, sous la direction du producteur-manager Paul Lederman, qui a aménagé un caf'conc' dans l'ancienne salle du restaurant Jour et Nuit, rue de Berri, Coluche apporte une nouvelle dimension au rire, avec l'insolence, l'irrespect, l'irrévérence, avec une provocation qui n'est jamais qu'une façon de remettre la réalité sur ses pieds.

« Mon aventure était rigolote, racontait volontiers Coluche. *J'étais pauvre, j'avais pas de qualification, pas de diplôme, j'étais loin d'une quelconque réussite et puis, tout à coup, en peu de temps je tombe sur deux ou trois coups de bol : je deviens artiste, je rencontre Romain Bouteille, puis Paul Lederman et Claude Martinez, et je me retrouve multimillionnaire. »*

Coluche, bien sûr, schématisait quelque peu. A quatorze ans, Michel Colucci travaille à la chaîne à l'usine. Il fait, plus tard, divers métiers, traîne la misère et la dèche avant de faire la manche dans les quartiers de Paris, de rencontrer Romain Bouteille au Café de la Gare en 1969 et de faire le comédien avec des débutants qui ont pour nom Miou Miou, Patrick Dewaere, Gérard Depardieu, Henry Guybet. Il apprend le métier en suivant une théorie consistant *« à copier carrément quelqu'un qui ne te ressemble pas. Par exemple, à une époque, j'ai vu plusieurs fois de suite tous les films d'Elizabeth Taylor, j'ai assimilé sa technique et j'ai copié tous ses tics ».*


INTERPRESS

Coluche ne jouera pas. Il sera « nature ». Avec une inspiration puisée dans les petits détails du quotidien et une libre parole qui ne s'accommodera pas de la demi-teinte. Les habits de clown, la salopette rayée et le nez rouge viendront ensuite naturellement.

Après le Café de la Gare, c'est l'épisode du Vrai Chic parisien. Puis il fait cavalier seul, monologue, peuple son spectacle de personnages multiples : le Français moyen avec son racisme ordinaire, le policier fruste qui peut donner des coups mais *« n'a pas droit aux traces »*, le chanteur engagé prêt à interdire demain les autres, l'auto-stoppeur qui ne manque pas de culot. Coluche reprend des phrases entendues la veille dans la rue, comme celle évoquant *« les Portugais qui viennent bouffer le pain de nos Arabes »*. Il donne à ses portraits une vérité profonde, criante, et s'acquiert le public le plus large et le plus dissemblable qui soit.

Bobino, l'Olympia, l'Elysée-Montmartre affichent Coluche. Puis le Théâtre du Gymnase, où il se produit deux années de suite pour une recette de 17 millions de francs.

Enfin la province, et souvent, dans telle ou telle ville, il reste trois ou quatre jours et donne plusieurs représentations. Pendant six ans, Coluche donnera un spectacle tous les soirs. Le personnage change, s'épure, se jette dans des corps à corps subversifs contre la bêtise. La dérision souvent violente, le rire, parfois cruel, ont en somme pour finalité de préserver l'individu menacé en chacun de nous.

Bien sûr, la farce terroriste ne fait pas l'unanimité, et Coluche s'attire des déboires : à la radio (Europe 1), où on le remercie une première fois avant de le réengager, avec un pont d'or, quelques années plus tard ; avec Louis Pauwels, considérant le succès du caricaturiste comme le *« snobisme de l'avilissement ».*

Anarchie et sarcasmes

La libre démarche de Coluche, son fond d'anarchie et son acuité sarcastique, l'ont conduit à être candidat à l'élection présidentielle de 1981, avec comme programme : sexe, drogue et rock and roll. Avant de se retirer dans un éclat de rire, il obtient la signature de six cents notables. Depuis, il s'était lié d'amitié avec Jacques Attali et avait rencontré plusieurs fois le président de la République, qu'il avait accompagné à Lille, lors de la campagne pour les élections législatives de mars 1986.

En 1981, le music-hall lasse Coluche. Il souhaite partager son temps entre la Guadeloupe, où il a acheté une propriété et les studios de cinéma. En 1976, il avait déjà joué aux côtés de Louis de Funès dans *l'Aile et la Cuisse,* de Claude Zidi ; puis, il tient la vedette dans *la Vengeance du serpent à plumes,* de Gérard Oury, dans *Tchao Pantin,* de Claude Berri (1984), pour lequel il remporte un césar, *le Roi Dagobert* et *le Fou de guerre,* de Dino Risi (1985). L'échec de la plupart de ses films le conduit à reprendre l'habit de clown à la radio, à Canal Plus, et pour un mariage de parodie avec Thierry Le Luron, en septembre dernier.

Il préparait activement sa rentrée au Zénith, qui était prévue le 23 septembre : il devait y rester deux mois. La location était couverte déjà à 30 %. Et il venait de terminer l'écriture de son spectacle. Comme d'habitude, il avait d'abord travaillé à Paris, avec un magnétophone dans la poche, et il avait noté ce qu'il avait vu et entendu dans la rue. Puis, à Grasse, où il séjournait depuis un mois et demi, il avait vidé son magnétophone sur un cahier. Il avait ainsi écrit beaucoup de sketches. L'un de ceux-ci avait pour thème les hommes politiques : *« Avant, ils avaient peur. Maintenant, ils vont avoir honte. »* Un autre prenait pour cible Jean-Marie Le Pen. Un troisième mettait en scène un travesti.

« C'était un homme de cœur. Je l'aimais », a déclaré jeudi soir, au journal télévisé, un jeune homme d'origine africaine. Coluche avait participé au disque composé par Renaud, consacré à l'Ethiopie, et il avait lancé à travers la France, au début de l'hiver 1985, l'opération « les Restaurants du cœur », servant ainsi plus de deux millions de repas.

Passionné de moto depuis vingt ans, il avait réussi, il y a un an, à devenir le recordman du kilomètre lancé.

Jeudi soir, au quartier des Halles, où Coluche avait ses habitudes, il régnait parmi ses amis un chagrin retenu à grand peine. La pudeur était de règle. On gardait l'émotion pour soi ou on s'enfermait dans le silence.

CLAUDE FLÉOUTER.

L'amendement Colucci

La dérision dont il submergeait les autres et singulièrement les politiciens – *« tous des menteurs »* – valait pour lui. *« Candidat nul »* et non avenu à l'élection présidentielle de 1981, Michel Colucci était vraiment aussi nul qu'il le disait. Où avait-il donc la tête ? Son parcours politique, il l'a fait à l'envers : cet homme-là aurait dû être candidat en 1988, en se flattant d'avoir déjà réalisé son programme populaire et éminemment politique de la lutte contre le racisme et la grande pauvreté.

Dérision, folie et sérieux : sa candidature de 1981 était un pet monstrueux, la démonstration par l'outrance et l'absurde du décalage ancien et permanent entre le discours politique de campagne et les aspirations populaires. Il voulait seulement *« foutre la merde ».* Il y est parvenu un temps. Puis ses Restaurants du cœur et son soutien actif à SOS Racisme ont réconcilié la subversion du rire et une action politique hors normes, qui a réuni le gratin des partis et du gouvernement. Coluche – ce grossier personnage qui, chez lui, près du parc Montsouris, rangeait en bon ordre les souliers des enfants sur les marches de l'escalier – a offert, en gros, en rouge et en déconnant, le raccourci des contradictions de la société française face à la politique. La politique agace, dégoûte même parfois, mais elle passionne. Elle est rejetée pour cause d'inutilité et de nocivité – Coluche a été le héraut de cette répulsion, – mais ceux qui en sont les représentants deviennent indispensables – Coluche l'a démontré – à la réalisation des idées généreuses.

Coluche a vomi sur la politique. Il a été, comme disait à l'époque Guy Bedos, qui pourtant contestait sa démarche, le *« spectre »* à nez rouge de *« tous les reniements ». « Dans une campagne politique,* disait-il, *on peut faire n'importe quoi, même montrer son cul. »* Il a effectivement terminé sa campagne dépouillé à l'extrême, nu sur la scène du Gymnase, un truc en plume à l'arrière et une énorme faveur sur l'avant. *« La fête est triste »,* soupirait Bedos. *« Personne n'est à l'abri d'une connerie et que ça marche,* remarquait-il en écho. *Ça a pris de l'ampleur. Vive l'ampleur ! »*

Déçu par le dégonflement soudain du phénomène, c'est-à-dire par l'usure de la plaisanterie, Coluche avait dépité ceux qui le prenaient au sérieux, quelques-uns parmi ces minorités – *« pédés, nègres, vieux qui ont une retraite de merde, chômeurs, crasseux, chevelus »* – qu'il invitait à s'exprimer par sa voix. C'est que le candidat était moins drôle que le saltimbanque et qu'il n'était pas encore – du moins cela ne s'exprimait-il pas – aussi amoureux des autres qu'il l'est devenu.

La suite nous a comblé. Détesté par les politiques inquiets – *« une injure pour la France »,* disait-on à droite comme à gauche en 1980, – qui lui rendaient ce dont il les accablait, il s'est débarrassé au fil des années du magma d'ambiguïtés qui l'engluait malgré son refus répété des soutiens corporatistes aux relents poujadistes.

Coluche a décanté. *Il faut bien choisir, et le dire.* De Giscard et Mitterrand, le candidat de gauche était le moins *« salaud »* (interview au *Monde* du 1er octobre 1984) : *Trente ans de droite, ça nous avait gonflé. »* Choisir jusqu'à affirmer, sous les sifflets du public au « Jeu de la vérité » (TF1) : *« Je pense qu'on aura du mal à trouver un meilleur président que François Mitterrand. »* Choisir, jusqu'au bout de la démarche, en participant, au rang des invités, à la dernière réunion publique du président de la République pendant la campagne des élections législatives, le 7 février à Lille.

Choisir, après avoir entraîné toute la classe politique, ou presque, à s'impliquer dans son vrai choix à lui, l'opération des Restaurants du cœur. Coluche voulait persuader les dirigeants de parti et le gouvernement de favoriser, par un amendement au projet de loi de finances, les dons aux organisations humanitaires. Ils étaient tous à peu près d'accord. Au fait, où est passé l'amendement Colucci ?

J.-Y. L.

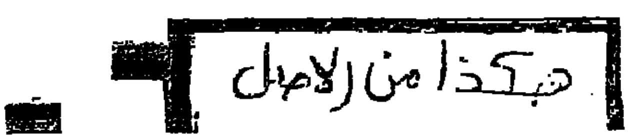
Le coup de cœur des Restaurants du cœur

« Que fait un Ethiopien quand il trouve un petit pois ? Il ouvre un supermarché. » Cynique, l'humour de Coluche n'était tolérable que parce qu'il savait déployer à côté un trésor de générosité. Les Restaurants du cœur en sont un exemple. Ouverts le 21 décembre dernier, ils ont distribué jusqu'à 60 000 repas par jour dans cinq cents restaurants pendant trois mois. Cette idée, lancée par un pupille de la nation, n'a pourtant pas eu tout de suite le succès escompté : 15 000 repas quotidiens au début, on était loin des 200 000 annoncés.

Certes, le ministre de l'agriculture, M. Henri Nallet, devait offrir des surplus agricoles. Un syndicat breton avait même promis des œufs par trains entiers, une compagnie aérienne des plateaux-repas... Mais il manquait l'étincelle, l'intérêt du public. Les élèves de l'Ecole supérieure de commerce de Paris avaient pris en charge la gestion de l'opération ainsi que la publicité. Mais l'aide aux « nouveaux pauvres », personne n'y croyait vraiment.

Et puis il y a eu le déclic. Cette émission sur TF 1, le dimanche 26 janvier, qui s'est poursuivie au-delà de l'horaire prévu, pendant plus de quatre heures. Michel Rocard et Dominique Baudis, Alain Juppé et Lionel Jospin, Bernard Stasi, Jean Auroux et Henri Nallet se sont retrouvés sur le plateau. Valéry Giscard d'Estaing et Gaston Defferre sont intervenus (*le Monde,* du 28 janvier 1986). C'était quelques semaines avant les élections. Le succès ne s'est pas fait attendre. L'opération Restaurants du cœur a récolté 20 millions de francs dans les jours qui ont suivi. Seul Coluche pouvait obtenir un tel succès : cette action, qui devait être renouvelée l'hiver prochain, survivra-t-elle à son créateur ?





THÉATRE

Les Journées du Conservatoire

Il n'y a plus d'enfants

Les progrès de l'enseignement, et le grand art de mise en scène de professeurs comme Mesguich ou Desarthe, forment des acteurs accomplis dès les premières années d'école.

La salle de la rue du Conservatoire, dans laquelle ont lieu d'habitude les Journées de fin d'année, va être rénovée. Aussi les élèves présentent-ils,ce mois de juin leurs travaux dans la salle du Téâtre de l'Athénée.

Cela change beaucoup la physionomie de ces Journées. La rue du Conservatoire, c'est l'école, son climat, ses libertés familières, sa fièvre *in vitro*, et en particulier la salle et sa scène, avec leur air de faux Pompéi Second Empire et leurs installations un peu élémentaires, c'est toute une manière d'être qui à la longue s'est associée intimement à la perception même des performances des élèves, de leur jeu, de leurs inquiétudes, de leur spontanéité.

Le Théâtre de l'Athénée, c'est un passé professionnel, des grandes mémoires, des gloires, c'est Louis Jouvet, voûté, souffrant, disant avec génie, *« passe pour le ruban »* dans *l'Ecole des femmes*. Et il y a là une installation technique, un faste des lieux, qui transcendent le caractère de fraîcheur et de relative précarité de ce que sont, rue du Conservatoire, sur place, ces prestations des élèves en fin d'exercice. Et, depuis le début du mois de mai, les élèves – et ils ont eu bien raison – occupent ce Théâtre de l'Athénée afin d'y mettre leur spectacle au point, pour ce qui est surtout des jeux de lumière et de l'accompagnement sonore.

Le sommet de la première journée, le mercredi 18 juin, a été sans doute la présentation de la classe de Daniel Mesguich. Mesguich et ses élèves ou anciens élèves ont d'ailleurs joué dans ce même théâtre, l'année dernière, un *Roméo et Juliette* de toute beauté.

Bien sûr, la personnalité, les dons, le talent et le labeur des élèves ne sont pas discernables du très grand art particulier de leur professeur et metteur en scène Daniel Mesguich, car Mesguich ne se refait pas, il est à lui seul un théâtre accompli, tout de suite reconnaissable, toute une poésie de l'espace, vivante, nerveuse, une splendeur sensible des lumières, une musique du rythme, brisée, haletante, une interversion du rêve et du réel.

Mais c'est aussi, chez les acteurs de Mesguich, une maîtrise très rare des secrets organiques des textes. Et les élèves de sa classe disposent déjà de cette maîtrise, de cette intelligence et de cette sensibilité. Ils ont donc joué Claudel, Shakespeare, Tchekhov, Goldoni, Myniana, on peut dire à la perfection, inventant des horizons neufs et justes. Tous ces élèves sont remarquables, Thierry Fremont, Cecilia Hornus, Anne-Clélia Salomon, Azize Kabouche, Abbès Zahmani, Pascale Simeon, Emile Abossolo Mbo, Valérie Vogt, Alison Hornus, Marie Matheron, Etienne Lefoulon, Fabienne Tricotet, Gérard Grobman, Laurent Arnal.

Dans un style plus violent, plus heurté, mais tout aussi intelligent et beau, nous avons retrouvé le même achèvement chez les élèves de Gérard Desarthe, dont c'était pourtant en 1985-1986 la première année d'enseignement au Conservatoire. Ses élèves ont joué Beckett, Botho Strauss, Albee, Horowitz. Ils ont nom Vincent Garanger, Jean-Pierre Lorit, Etienne Oumedjkane, Sylvia Bergé, Audrey Lazini, Anne Le Ny, Olivier Cruveiller, Elisabeth Vitali, Aladin Reibel.

En comparaison des élèves de Mesguich et de Desarthe, qui, somme toute, jouaient en acteurs accomplis des œuvres mises en scène avec une imagination créatrice de très haute volée, les élèves de Michel Bouquet et de Pierre Vial se sont manifestés d'une façon plus traditionnelle : c'étaient des étudiants du Conservatoire qui, un par un, présentaient des scènes, *« à talent personnel découvert »*, *« sans rien dans les manches »*, c'est-à-dire sans s'inscrire, se fondre, dans une grande mise en scène.

Et là, il est apparu que les élèves du Conservatoire national atteignent aujourd'hui, tous on peut dire, dès la première ou la seconde année, une sûreté de jeu, une virtuosité technique, qui n'existaient pas naguère dans cette maison. Il n'y a plus d'enfants, au Conservatoire. Ce qui manque, dès lors, c'est la force d'un art vraiment personnel, c'est ce phénomène inanalysable de la « présence », c'est cette part d'âme qui permet d'exprimer le mystère entier, ou du moins toute une part du mystère, des œuvres des grands dramaturges. Et là, certains élèves, à virtuosité ou technique égales, apparaissent comme ayant plus de « présence » que d'autres, plus d'inspiration ou d'invention. Tel, en premier lieu, Marc François, élève de Pierre Vial, aussi étonnant dans Sophocle que dans Tennessee Williams ou Saunders. Tels aussi Christophe Brault, Jean-Damien Barbin, Franck Lapersonne, Antoine Basler, Corinne Darmon.

MICHEL COURNOT.

MUSIQUE

« La Flûte enchantée », salle Favart

Imperméable à la poésie

Après une Salammbô *inutile au palais Garnier, une médiocre* Flûte enchantée *salle Favart. Pas de chance au moment où l'on annonce une augmentation du prix des places de 20 % pour la rentrée.*

Lors de la première de *la Flûte*, mardi, le public avait violemment contesté la mise en scène de Marcel Bluwal et la direction, jugée trop lente, du grand chef russe Guennadi Rojdestvenski. Ce dernier, soudainement « souffrant », a été remplacé jeudi soir par Jacek Kasprzyk, qui ne devait lui succéder qu'en juillet. Cela ne suffit pas à sauver le spectacle, bien au contraire. Si le chef polonais ne peut guère être incriminé après une prise de pouvoir aussi rapide, l'orchestre a paru rarement aussi prosaïque de sonorité et de phrasé, imperméable à la poésie et au mystère, inconsistant. Les chœurs eux-mêmes manquent de conviction et d'assurance, surtout les femmes.

La mise en scène très dépouillée est presque dépourvue d'éléments féeriques, dans des décors d'Hubert Monloup, sinistres au premier acte, entre deux parois rocheuses abruptes qui conviendraient fort bien au deuxième acte de *la Walkyrie*. Dans la seconde partie descendent du ciel de curieux tubes mettant en bouteilles une forêt pétrifiée.

On n'est guère pris par l'histoire maçonnique que voudrait nous raconter Bluwal, en dépit de quelques belles visions, comme celle du triangle formé brusquement par les adeptes d'Osiris pour exclure Pamina, ou celle des hommes d'armes dont on ne distingue dans l'obscurité que les épées lumineuses et les heaumes brillants comme le fil d'un rasoir. Les prêtres en chasuble jaune ont le crâne rasé, ceint d'une cordelette, de quelque secte hindouiste. Signalons qu'on pourra contempler pour la première fois quatre Papagena, en diablotines rouges, au lieu d'une.

La distribution, un peu plus satisfaisante, ne prête cependant guère à rêver ou à s'émouvoir. Thomas Moser et Cheryl Studer ont des voix vigoureuses, de grande ampleur, mais on les identifie rarement à Tamino et Pamina, ces deux héros fragiles malgré leur héroïsme, et l'on guette vainement des inflexions de charme et de grâce. Louise Lebrun, débutant, elle aussi, avec dix-huit jours d'avance, est excusable pour quelques écarts de sa Reine de la nuit, dont elle n'a certainement pas le format. Et les voix des trois dames (Jocelyne Chamonin, Hanna Schaer, Jocelyne Taillon), honorables en elles-mêmes, s'harmonisent difficilement.

Restent un Sarastro très impressionnant et colossal, Jaako Ryhänen, qui sera peut-être un Talvela ; le bondissant Papageno du film de Bergman, Hakan Hagegard, en pleine possession de son personnage, avec sa délicieuse Papagena (Marie-Christine Porta) ; le Monostatos plaisant de Michel Sénéchal ; Hans Hotter, saisissant Sprecher, qui dissimule le mieux possible les ruines de sa voix, et quelques bons seconds rôles français. Les dialogues parlés en allemand promettent de bons moments aux touristes d'outre-Rhin.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Douze représentations jusqu'au 19 juillet.

ROCK

Au Zénith

Talk Talk et Inxs

Inxs (prononcer In Excess) assurant la première partie de Talk Talk, c'est deux concerts en un. Aux Etats-Unis, où les premiers ont fait un tube l'année passée, l'affiche aurait sans doute été inversée, mais les Anglais de Talk Talk ont le vent en poupe ces temps-ci. Poissons dans l'eau d'un courant européen qui fait recette et les emporte dans son sillage, ils font entendre une musique élaborée et chantent des mélodies *(It's My Life, Such A Shame, Life's What You Make It)* qui ont un caractère instantané.

Réunis en 1981, un peu longs à la détente et pataugeant à la recherche d'une identité sur leurs deux premiers albums, à dire vrai, on ne les a pas vus venir. A l'Olympia, il y a trois mois, ils ont donné l'avant-goût d'une tournée continentale qui se déroule actuellement à guichets fermés.

Intimiste par nature et populaire presque à son insu, Talk Talk est un groupe à géométrie variable, celui d'un homme, Mark Hollis, qui écrit l'essentiel du matériel musical. Un chanteur douloureux à la voix cassée qui introduit les ambiances romantiques de ses textes introvertis, un compositeur mélancolique qui se dit inspiré des esthètes du début du vingtième siècle : Debussy, Satie, Bartok.

Si l'on ne manque ni de style ni d'élégance chez Inxs, on est moins versé sur la mélodie que sur le rythme. Chefs de file de la nouvelle vague australienne et menés par un chanteur gorgé de feeling, ils pratiquent un rock chaloupé et teinté de funk blanc.

ALAIN WAIS.

★ Ce vendredi 20 juin à 20 h au Zénith, le 25 à Angers, le 26 à Bordeaux, le 27 à Montpellier, le 28 à Mulhouse, le 8 juillet à Annecy, le 9 à Lyon, le 10 à Marseille, le 13 à Redon, le 14 à Troyes, le 15 au Touquet. Disques : Talk Talk chez Pathé Marconi ; Inxs chez Phonogram.

EN BREF

Polémique à Baltimore

Le Théâtre des Nations fait étape aux États-Unis, pour la première fois depuis sa fondation, il y a trente ans. La saison s'est ouverte à Baltimore au milieu des polémiques. Les Soviétiques ont demandé le retrait d'*Animal Farms*, d'après Georges Orwell, par le National Theatre de Londres, satire d'un Etat stalinien qu'ils jugeaient offensante. Ils ont obtenu gain de cause en accord avec Wole Soyinka, président de l'Institut international du théâtre, qui dépend de l'UNESCO et finance le Théâtre des Nations.

Le directeur de la troupe et metteur en scène, Peter Hall, a qualifié cette décision de « couardise extraordinaire ». Le spectacle sera donné cinq fois à Baltimore, mais hors Festival.

Musique et danse dans le métro

« L'été, le métro c'est un vrai bouillon de culture », est le slogan de toute une série de manifestations qui ont lieu à partir du 24 juin et jusqu'au 12 septembre dans les couloirs du métro Auber. Sont prévus notamment des représentations de Bharata Natyan (les 24 et 25), un spectacle du GRCOP (4 juillet), des concerts de l'Octuor à vent de Paris (8 juillet) et de l'Harmonie du personnel de la RATP (21 juillet).

COMMUNICATION

Radios locales privées

Le Far-West parisien

A nouveau le western ! Les hors-la-loi et les squatters, les aventuriers, les tricheurs. En cette fin de printemps, la bande FM parisienne connaît une intense poussée de fièvre. Brouillages, plaintes, saisies, lancement de nouvelles stations... sans autorisation. Le shérif – la Haute Autorité – a jeté son étoile en renonçant à se prononcer sur les renouvellements d'autorisations. La seule loi qui demeure est celle des plus forts.

Ils sont trois dont les voix sont connues des auditeurs de la FM depuis plus de cinq ans. Trois animateurs de Radio Ici et Maintenant qui, depuis le 7 juin, poursuivent une grève de la faim pour défendre leur radio, protester contre le brouillage de leur antenne par de puissants voisins et provoquer *« la réaction d'une Haute Autorité somnolente »*.

Trois pionniers qui ont le sentiment d'avoir été trompés et de payer chèrement le légalisme qui les a poussés à signer le contrat aux termes duquel TDF prenait en charge leur diffusion. La loi exigeait que ce fut le cas pour toutes les radios désirant émettre au-delà de 500 watts. Seules, cinq radios s'y sont soumises et il n'en est pas une seule qui n'ait eu de problèmes de diffusion et de brouillages fréquents sur ses émissions. *« L'injustice est flagrante*, déclare M. Didier de Plaige, fondateur d'Ici et Maintenant, *non seulement entre toutes les radios FM mais surtout entre les clients de TDF : Europe et RTL, diffusées sur Paris, se voient octroyer une puissance de 10 kW... Pourquoi devrions-nous nous contenter des 3 kKW qui nous rendent inaudibles ? »* Et d'exiger *« l'égalité de traitement »* avec les autres radios. Mais qui osera décider d'une augmentation de leur puissance et reconnaître qu'avec 3 kW, Radio Ici et Maintenant, comme Radio-Notre-Dame, comme Nova, n'auront jamais la moindre chance d'être entendues comme leurs concurrentes ?

D'ailleurs, comment parler de concurrentes quand les contrôles opérés par TDF font état d'une stupéfiante inflation des puissances, le record de NRJ (130 kW) venant d'être battu par Kiss FM (150 kW) ! Pour se défendre, les radios les plus faibles n'ont plus qu'une arme : la saisie en justice. Encore le procédé se révèle-t-il souvent long, coûteux et dépourvu d'efficacité. Ainsi, condamnée en février dernier à cesser ses émissions jugées perturbatrices pour une autre radio, Kiss FM – non autorisée – a-t-elle préféré payer l'astreinte de 800 F par jour de retard. Le montant de ses recettes publicitaires quotidiennes justifiaient largement ce choix. La hausse de l'astreinte, portée à 5 000 F, vient seulement de le remettre en cause. Kiss décide de faire appel : *« Aucune radio parisienne n'a aujourd'hui d'existence légale. Aucune ne peut donc se prévaloir d'une légitimité supérieure »*, dit un responsable.

« Dresser un tableau de la FM parisienne ? Vous n'y pensez pas, s'exclame un ingénieur de TDF. *Tout change d'un quart d'heure à l'autre : le nombre de radios, leur site d'émission, leur puissance, leur fréquence, leur objet, voire leur nom ! »* Le nombre ? Une quarantaine, alors que le *Journal officiel* mentionnait vingt-cinq places. Les sites ? Toutes les grandes tours de la capitale, louées à prix d'or. Les puissances ? Entre 50 et 150 kilowatts quand le *Journal officiel* précisait 500 watts maximum. Les fréquences ? Comment savoir puisque les rachats de fréquences ou de locations d'antenne se font sans aucune déclaration.

Savait-on, par exemple, que la Voix de l'Amérique (VOA Europe), financée par le gouvernement américain, a trouvé sur KLOV un support idéal et diffuse ses programmes vingt-quatre heures sur vingt-quatre par satellite en direct de Washington, sur 94.8 MHz ? Savait-on que Ça bout dans ma tête, la radio de SOS-Racisme animée par des femmes, louait depuis peu la fréquence de Libération (92,8) grâce au financement partiel de Pierre Bergé, président-directeur général de la société Yves Saint-Laurent ? Savait-on, enfin, que trois nouvelles radios de format « musique et sport » viennent de faire leur apparition à quelques semaines d'intervalle ? Top 101 (ex-Poste parisien), Top Tonic (ex-Fréquence 94) et Electric FM (ex-Radio-Corsaire), conçue par Jean-Pierre d'Amico, le créateur de NRJ, et financée par d'importants investisseurs, et en premier chef le groupe Bouygues ?

Radio-Orient prospère, Radio des musulmans de France a été saisie ; Skyrock vient de signer avec la DGT (Direction générale des télécommunications) un contrat de location du satellite pour développer un réseau, tandis que France-Musique subit un brouillage désolant. Les dispositions annoncées par le secrétaire d'Etat à la culture et à la communication (*le Monde* du 11 juin) semblent faire preuve de réalisme. Reste à organiser la période intermédiaire. Même au Far-West, l'attentisme peut s'avérer dangereux.

ANNICK COJEAN.

Réforme de l'audiovisuel

L'UDF veut exclure fonctionnaires et professionnels de la CNCL

L'Académie française souhaite être représentée dans la future Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL) chargée de gérer l'audiovisuel. Elle l'a fait savoir à M. Jacques Chirac. Elle vient de recevoir l'appui du groupe d'étude sur la communication créé au sein du groupe UDF de l'Assemblée nationale.

Ce groupe, présidé par M. Raymond Marcellin (Morbihan) et dont les vice-présidents sont M. Alain Griotteray (Val-de-Marne), Mme Louise Moreau (Alpes-Maritimes), MM. Philippe Mestre (Vendée) et André Rossi (Aisne), vient de préparer un amendement modifiant la composition de cette commission prévue dans le projet gouvernemental. Il ne souhaite pas qu'y siègent des représentants du Conseil d'Etat, de la Cour des comptes et de la Cour de cassation, en expliquant que ceux-ci *« risquent de se trouver en situation délicate lorsqu'une de leurs décisions réglementaires se trouvera déférée devant leurs pairs »*.

Ces députés UDF demandent donc que cette commission soit composée de : deux membres désignés par le président de la République, deux par le président du Sénat, deux par le président de l'Assemblée nationale et trois membres désignés par *« un collège constitué d'un délégué élu par chacune des cinq académies composant l'Institut de France et du chancelier de cette institution »*. Celui-ci est M. Edouard Bonnefous, sénateur (Gauche démocratique) des Yvelines, membre de l'UDF.



SPECTACLES

théâtre

Les salles subventionnées

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), à 20 h 30 : Un chapeau de paille d'Italie.

PETIT ODÉON (43-25-70-32), 18 h 30 : Des trous dans la glace, d'Anne Barbey.

BEAUBOURG (42-77-12-33), Cinéma-Vidéo, Vidéo-Informations : à 16 h : Un vigneron en hiver, de J. Donjon; Dans la forêt de Bourgon, le charbon de bois, de G. Silvanie, V. Pichot ; L'art et la matière, de M. Lacroix; 19 h : Abel Gance et son Napoléon, de N. Kaplan: Vidéo-Musique : à 16 h : Peter Grimes, de Britten; à 19 h : Spartacus, de Aram Khachaturian; Concerts-Spectacles : Danse, 18 h 30 : Compagnie Dominique Petit : L'entrevue; Pierre Robert; Les yeux clos; Jade.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77) Danse : à 20 h 30; Tanztheater de Wuppertal.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34), théâtre : à 17 h et à 20 h 30 : Boudoirs empoisonnés.

Les autres salles

AMANDIERS (43-46-91-93) - 2e Festival du théâtre Berbère : 20 h 30 : Tibelkachoutine.

ANTOINE-SIMONE BERRIAU (42-08-77-71) 20 h 30 : Lily et Lily.

ARCANE (43-38-19-70) 20 h : Trois cases blanches.

ATELIER (46-06-49-24) 21 h : Hot House.

BASTILLE (43-57-42-14) 21 h : Britannicus.

BOUCANIER (43-45-60-60) 21 h : Hérode et Salomé.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24) 21 h : les Amoureux de Molière.

BOURVIL (43-73-47-84) 20 h : Pas deux comme elle ; 21 h 30 : Y'en a marr...ezvous.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51) 22 h : la Nouvelle Cuisine.

CARTOUCHERIE Atelier du Chaudron (43-28-97-04) 20 h 30 : Angelico in vitro.

CENTRE CULTUREL SUISSE (42-71-44-50) 20 h 30 : D'où viennent les catules ?

CENTRE LATINO-AMÉRICAIN (45-08-48-28) 20 h 30 : Cabaret de la dernière chance.

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60) 20 h 30 : Mort d'Oluwemi d'Ajumako.

CHAPELLE EXPIATOIRE (48-06-50-84) 20 h 30 : Pénélope.

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69) 20 h 30 : Galerie : Antoine et Cléopâtre ; Resserre 20 h 30 : Scènes particulières d'une journée ordinaire.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24) 21 h : L'âge de Monsieur est avancé.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11) 21 h : Poil de carotte.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22) 20 h 30 : Chrysis.

DÉCHARGEURS (42-36-00-02) 20 h 30 : Poésies avec Vicky Messica.

EDEN-THÉATRE (43-56-64-37) 21 h : Du sang sur le cou du chat.

EDOUARD-VII (47-42-57-49) 20 h 30 : la Répétition.

ESCALIER D'OR (45-23-15-10) 21 h : Histoires... d'aller au théâtre ou la fin d'Othello.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19) 20 h 30 : Stefano.

ESSAION (42-78-46-42) 21 h : la Nuit du 4 août : 19 h : Une saison en Enfer.

FONTAINE (48-74-74-40) 20 h 30 : les Mystères du confessionnal. 22 h : les Chaussures de Madame Gilles.

FORAIN-THEATRE (43-29-12-78) 17 h 30 : Les marrons du feu.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18) 21 h : Messieurs les Ronds-de-cuir.

GALERIE 55 (43-26-63-51) 20 h 30 : The Fantasticks.

GRAND HALL MONTORGUEIL (39-52-42-79) 20 h 30 : la Machine infernale.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79) 20 h 30 : Lady Day.

GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61) 21 h : Des oiseaux par les yeux ; 19 h 30 : le Dédale du silence.

HOTEL DES MONNAIES (43-29-12-78) 21 h 30 : On ne badine pas avec l'amour.

HUCHETTE (43-26-38-99) 19 h 30 : la Cantatrice chauve : 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : les Mystères de Paris.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99) 20 h 30 : la Voisine.

LUCERNAIRE (45-44-57-34) II. 19 h : les Désirs de l'amour : 20 h 45 : Témoignages sur Ballyberg ; 22 h : Pas de balcon pour Roméo. Petite salle, 21 h 30 : Si on veut aller par là ; 18 h 30 : Pardon m'sieur Prévert.

MARIE-STUART (45-08-17-80) 22 h : Haute Surveillance ; 20 h 15 : Savage Love ; 18 h 30 : l'Entrée en matière.

MÉCÈNE (42-77-40-25) 20 h 30 : Ogino.

MICHEL (42-65-35-02) 21 h 15 : Pyjama pour six.

MOGADOR (42-85-45-30) 21 h : Le Grand Théâtre Kabuki.

MONTPARNASSE (43-22-77-74), Grande salle 20 h 45 : le Veilleur de nuit.

MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS (42-60-32-14) 21 h : Enfant et roi.

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99) 20 h 45 : l'Amour-Goût.

ŒUVRE (48-74-42-52) 20 h 45 : La mienne s'appelait Régine.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93). I. 21 h : Et Juliette ; II. 21 h 30 : Rufus. 300 dernières ; 20 h : Speedy Bananas.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81) 20 h 45 : N'écoutez pas mesdames.

PARIS-VILLETTE (42-02-02-68) 21 h : les Trompettes de la mort.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97) 21 h 15 : la Poule d'en face.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47) 20 h 45 : Faisons un rêve.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93) 21 h : Laissez-les vivre.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10) 21 h : le Confort intellectuel.

TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79) I. 20 h 30 : l'Ecume des jours. – II. 20 h 30 : Huis clos. – III. 22 h 15 : Bail à céder.

THÉATRE DE L'UNION (43-22-11-02) 18 h 30 : Passé composé ; 20 h 15 : les Babas-Cadres ; 22 h : Nous, on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE DE L'ILE SAINT-LOUIS (46-33-48-65), 20 h 30 : Astro Folies Show.

TH. DE LA PORTE-SAINT-MARTIN (46-07-37-53) 20 h 30 : le Tombeur.

THÉATRE NOIR (43-46-91-93) 20 h 30 : Cénou ki nou.

THÉATRE DE L'UNION (47-70-90-94), 20 h 30 : Cet animal étrange. Je veux voir Mioussov.

TINTAMARRE (48-87-33-82) 18 h 30 : le Voyage immobile ; 18 h 30 : Buffo ; 22 h 30 : Phèdre.

THÉATRE DU ROND-POINT (42-56-70-80). I. Grande Salle 20 h 30 : les Oiseaux. II. Petite Salle 18 h 30 : les Intimités d'un séminariste ; 21 h : Home.

THÉATRE DU TEMPS (43-55-10-88) 20 h 30 : Lysistrata.

THÉATRE DU TOURTOUR (48-87-82-48) 18 h 30 : Namouna ; 20 h 30 : Vie et mort de P. P. Pasolini.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40) 20 h 30 : Ariane ou l'Age d'or.

VARIÉTÉS (42-33-09-92) 20 h 45 : l'Age en question.

Music-hall

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-27) 21 h : Chansons françaises ; 19 h : le Rat dans la contrebasse.

LA DÉFENSE, Place (47-96-25-55) 20 h 30 : Grand Orchestre du Splendid.

MAISON DES CULTURES DU MONDE (55-44-72-30) 21 h : Chants yiddish et judéo-espagnol.

OLYMPIA (47-42-52-86) 20 h 30 : Popeck.

PIGEON DE LA BUTTE (42-62-57-95) 22 h : P. Péchin, Rachel.

TH. DU JARDIN (47-47-77-86) 20 h 30 : J. Douai, W. Fukuda.

VINGTIÈME ART (43-49-23-16) 20 h 30 : D. Desmas.

La danse

(voir théâtres subventionnés)

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35) 20 h 30 : Créations de danse. Théâtre.

DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47) 22 h : Sel ; 20 h 30 : Emilie Hasard.

ESPACE KIRON (43-73-50-25) 18 h 30 : la Boîte à brume ; à 21 h : Lise blanche.

MAISON DE L'AMÉRIQUE LATINE (42-22-97-60) 20 h 30 : Surface corrigée.

LA RESSERRE (45-89-38-69) 20 h 30 : Delia.

Opérettes, comédies musicales

DEJAZET (48-87-97-34) 20 h 30 : la Petite Boutique des horreurs.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79) 20 h 30 : Lady Day.

GRÉVIN (42-46-84-47) 21 h : L'Amant-statue, Maison à vendre.

Les concerts

Eglise Saint-Louis-en-l'Isle, 21 h : F. Brillouin, J. Person (Bach, Buxtehude, Haendel, Mozart, Fauré).

Eglise allemande, 20 h 30 : H. Schauerte, J.-L. Serre (J. Alain).

Théâtre du Musée Grévin, 21 h : Maison à vendre. L'amant-statue, opéras de N. Dalayrac.

Nouvel Auditorium du Forum des Halles. 20 h 30 : Ensemble Les musiciens du monde (Ravel).

Vendredi 20 juin

Festival de l'Ile-de-France

(47-23-40-84)

Charenton, 19 h 30 : Batterie et Fanfare de la police nationale.

Festival de Ville-d'Avray

(47-50-44-28)

Gymnase, 21 h : Musique des gardiens de la paix de Paris (Durey, Schmitt).

XXIIIe Festival du Marais

(48-87-74-31)

Musique, hôtel d'Aumont, 21 h 15 : P. Badura-Skoda (Brahms, Schmidt, Berg, Brahms).

IXe Festival de la Foire Saint-Germain

(43-29-12-78)

Théâtre, cour de l'hôtel des Monnaies, 21 h 30 : On ne badine pas avec l'amour.

Salle du Monnayage, à 19 h 45 : A quoi rêvent les jeunes filles ?

Musique, salle des fêtes, mairie Ve, 18 h 30 : C. Eda-Pierre.

Eglise Saint-Sulpice, le 24, à 20 h 45 : D. Roth (dupré).

Jazz dans la ville

(42-77-19-90)

Vedettes du Pont-Neuf, à 20 h 30 et 21 h 45 : E. Le Lann Trio.

En région parisienne

LIMAY, église Saint-Aubin 20 h 30 : Chorale de Mantes-la-Ville.

MARCOUSSIS, Château des Célestins (43-22-01-45), 22 h : Fenêtres sur.

MONT-MESLY, place Chabrin (43-77-58-60), 20 h : Eclypse, Umojah, Exode, Jand I, Reggae West Indies.

MONTREUIL, salle Berthelot (48-58-65-33), 21 h : l'Enfant mort sur le trottoir.

NANTERRE, Théâtre des Amandiers (47-21-18-81), 20 h 30 : Quai Ouest.

NEUILLY, Athletic (46-24-03-83), 20 h 30 : Tueurs sans gages.

PALAISEAU, la Mare au Diable (60-14-31-79), 20 h 30 : l'Orchestre.

RUEIL, Th. A.-Malraux (47-49-77-22), 20 h 45 : De doux dingues.

ST-GERMAIN-EN-LAYE, Stade (39-73-92-92), 20 h 30 : le Rusé Petit Jean.

SEVRAN, salle des fêtes (43-84-93-50), 21 h : Opéra de Quat'sous.

LE VÉSINET, Parc du centre médial (39-76-32-75), 21 h : Soirée tango.

VANVES, S. François-Clouet (46-45-46-47), 20 h 30 : Emilie jolie.

VERSAILLES, Palais du Grand Trianon (39-50-71-18), 21 h : Phèdre.

VILLEPARISIS, M.C. (64-27-94-99), 20 h 30 : Voyage.

VINCENNES, Théâtre D.-Sorano (43-74-73-74), 21 h : Abu Hassan.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

16 h, Hommage à Alexandre Trauner : Fedora, de B. Wilder (Vostf) ; l'INA, tour et détour ; 19 h, les Lieux d'une fugue, de G. Perec ; Tompe-l'œil, de C. Binet ; Récits, d'Ellis Island ; Traces, de G. Perec et R. Bober ; 21 h 15, Derrière les portes, de M. Dridi ; Liberté la nuit, de Ph. Garrel.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

17 h, Spartacus, de R. Freda (v.f.) ; 19 h, Rétrospective du cinéma argentin : Tres veces Ana, de D. J. Kohon (Vostf Ang.).

SALLE GARANCE

Tlj à 14 h 30, 17 h 30, 20 h 30 : Le cinéma yougoslave (programmation détaillée au 42-78-37-29).

Les exclusivités

ABSOLUTE BEGINNERS (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

A DOUBLE TRANCHANT (A., v.o.) : Lincoln, 8e (43-59-36-14).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-36-30-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).

L'AMANT MAGNIFIQUE (Fr.) (*) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) : Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

L'AME SŒUR (Suis.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (Brés., v.o.) : Studio Cujas, 5e (43-54-89-22) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BERLIN AFFAIR (*) (v.o.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). – V.f. : Opera Night, 2e (42-96-62-56).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LE DERNIER SURVIVANT (Néo-Zélandais, v.f.) : Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.f.) : Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Espace Gaîté (H. sp.), 14e (43-27-95-94).

EN DIRECT DE L'ESPACE (Fr.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

ÉTATS D'AME (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

FINAL EXECUTOR (It., v.f.) : Paris Ciné, 10e (47-70-21-71).

FOOL FOR LOVE (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

FLAGRANT DÉSIR (Fr.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-35-59-83) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-26-10-30) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

GARDIEN DE LA NUIT (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

GINGER ET FRED (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06). – V.f. : Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-43-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Rialto, 19e (46-07-87-61).

HAVRE (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

HIGHLANDER (Brit., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

L'HONNEUR DES PRIZZI (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95). – V.f. : Le Club, 9e (47-70-81-47).

I LOVE YOU (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; City Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LE LIEU DU CRIME (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

MACARONI (It. v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

LA MACHINE A DÉCOUDRE (Fr.) : Saint-André des Arts, 6e (43-26-48-18).

MAINE OCÉAN (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Miramar, 14e (43-20-89-52).

NOMADS (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) : Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

LES FILMS NOUVEAUX

LE DIABLE AU CORPS (*), film italien de Marco Bellocchio (v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (43-71-52-36) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14 Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Victor-Hugo, 16e (47-27-49-75) ; Pathé Wépler, 18e (45-22-46-01).

LES FANTASMES DE MISS JONES, (**) film français de Gérard Loubeau : City Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).

LE COUTEAU SOUS LA GORGE, film français de Claude Mulot : Forum, 1er (42-97-53-74) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; La Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).

PIRATES (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-04-67) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) : Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES PLAISIRS DE LA CHAIR (J., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 14e (43-26-58-00) ; 14-Juillet Racine, 6e (43-25-19-68) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

POLICE FÉDÉRALE LOS ANGELES (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82).

POURVU QUE CE SOIT UNE FILLE (Fr.-It.,), UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-52-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-19-08).

ROSE BONBON (A.), Forum, 1er (42-97-53-74) ; George V, 8e (45-62-41-46). – (V.f.) : Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

RUNAWAY TRAIN (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – (V.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE SACRIFICE (Franco-suédois) : (v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

SALVADOR (A., v.o.) : Studio de La Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Mercury, 8e (45-62-75-90) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

SOLEIL DE NUIT (A., v.o.) : Opera Night, 2e (42-96-62-56).

LE SOULIER DE SATIN (Franco-portugais, v.o.) : Republic Cinema, 11e (48-05-51-33).

SOUVENIRS SECRETS (Ang., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04), h. sp.

TARAM ET LE CHAUDRON MAGIQUE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

TENUE DE SOIRÉE (Fr.) (*) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Clichy Pathé, 18e (45-22-46-01).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TOUBIB ACADEMY I (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-35-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

ULTRAVIXENS (A., v.o.) (**) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; v.f. : City Triomphe, 8e (45-62-45-76).

UNE FEMME POUR MON FILS (Algérien, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).

UN HOMME ET UNE FEMME : 20 ANS DEJA (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

YOUNG BLOOD (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – (V.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

Z00 (Brit., v.o.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

Les grandes reprises

ANGEL (A., v.o.) : Action-Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LE BAL (Fr.-It.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LA BELLE DE MOSCOU (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77), Mac Mahon, 17e (43-80-24-81).

LES BRANCHES DU BAHUT (A., v.o.) : City Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LA CAGE AUX FOLLES II (Fr.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; George V, 8e (45-62-41-46).

COMMENT EPOUSER UN MILLIONNAIRE (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37) ; Colisée, 8e (43-59-29-46).

CONAN LE BARBARE (A. v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; (v.f.) : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gare de Lyon, 2e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

DELIVRANCE (A. v.o.) (*) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

DON GIOVANNI (Fr.-It.-All, v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-92-52).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23). – V.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

L'ENFER EST A LUI (A., v.o.) : Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

LE FAUCON MALTAIS (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A. v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA FIÈVRE AU CORPS (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

GILDA (A. v.o.) : Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

GLORIA (A., v.o.) : Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

GOLDFINGER (A. v.o.) : Danton, 6e (42-35-10-30) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

LES GRANDES VACANCES DE DONALD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN SEIGNEUR DES SINGES (Brit., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; La Boîte à films, 17e (46-22-44-21) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

GUN CRAZY (A., v.o.) : Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) : Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LADY EVE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LIEN DE PARENTÉ (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

LOLA MONTES (Fr.-all.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

LOULOU (Pabst, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LA MAMAN ET LA PUTAIN (Fr.) : Epée de Bois (Hsp), 5e (43-37-57-47).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Ang., v.o.) : Studio Galande (h.sp.), 5e (43-54-72-71) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-80-00).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

MONTY PYTHON LA VIE DE BRIAN (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

MONTY PYTHON SACRÉ GRAAL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

NATTY GANN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

NOBLESSE OBLIGE (Ang., v.o.) : Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34).

NOSFERATU (All., v.o.) (h. sp.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; v.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PAPA EST EN VOYAGE D'AFFAIRES (You., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

PAROLES ET MUSIQUE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03).

PETER PAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).

POURQUOI PAS (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

PRENDS L'OSEILLE ET TIRE-TOI (A., v.o) : Reflet La Fayette, 9e (48-74-97-27).

RETOUR VERS LE FUTUR (A, v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08).

LA ROUTE DES INDES (Ang., v.o.), Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

SALO OU LES 120 JOURS DE SODOME (It., v.o.) ** : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

THAT UNCERTAIN FEELING (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

THIS IS ARMY (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16e (45-27-77-55).

TOP SECRET (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

TOOTSIE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE 3e HOMME (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34), Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

UN, DEUX, TROIS (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-36).

LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : Forum, 1er (42-97-53-74), Quintette, 5e (46-33-79-38). Marignan, 8e (43-59-92-82), Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

Les festivals

C. SAURA (v.o.), Républic-Cinéma, 11e (48-01-51-33), 22 h : Vivre vite.

CLASSIQUES ET FILMS RARES (v.o.), Olympic-Entrepôt, 14e (45-43-99-41), 16 h et 20 h : Michaël ; 18 h et 22 h : Mi Querida Senorita (v.o.) ; sam., 16 h et 20 h : le Député (v.o.).

C. EASTWOOD Action Rive-Gauche, 5e (43-29-44-40). Bronco Billy.

CINQ FILMS POUR LE PRIX D'UN – VIVE LA REPRISE ! (v.o.), Studio Bertrand, 7e (47-83-64-66), 16 h : l'Homme aux bras d'or ; 18 h 05 : Lignbuc ; 20 h 45 : En marge de l'enquête : 22 h 20 : les Tueurs.

ÉCRANS GAI 86 (v.o.), Olympic-Marilyn, 14e (45-43-99-41), 16 h et 20 h : Que puis-je faire d'un homme nu ? (v.o.), 18 h et 22 h : A un Dieu inconnu (v.o.).

F. LANG, (v.o.), Reflet-La-Fayette, 9e (48-74-97-27), You and me.

HOMMAGE AUX TROIS CINÉASTES RUSSES DE CANNES 1986 : Bondartchouk, Kontchalovski, Tarkovski : Cosmos, 6e (45-44-28-80), le Destin d'un homme.

LUBITSCH (v.o.), Champo, 5e (43-54-51-60), la Folle Ingénue.

PROMOTION DU CINEMA (v.o.), Studio 28, 18e (46-06-36-07), Fool for love.

RENOIR, Latina, 4e (42-78-47-86), le Testament du docteur Cordelier.

TARKOVSKI (v.o.), Denfert, 14e (43-21-41-01), 21 h : Andreï Roublev.

F. TRUFFAUT, Denfert, 14e (43-21-41-01). 19 h : l'Homme qui aimait les femmes.

VOIR ET REVOIR BERGMAN (v.o.), Olympic, 14e (45-43-99-41), le Visage.

(هكذا من الأصل)

RADIO-TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre numéro du samedi daté dimanche-lundi.

Vendredi 20 juin

En raison de l'appel à la grève lancé par les syndicats CGT, CFDT et SNJ, les trois chaînes nationales diffuseront un programme minimum.

PREMIÈRE CHAINE : TF1

Journaux de 13 h et 20 h.
20 h 35 **Téléfilm : le Cœur cambriolé.**
Réal. M. Subiela, d'après Gaston Leroux. Avec Y. Babilée, C. Erhardy, A. Denberg, R. Carel...

DEUXIÈME CHAINE : A2

Journaux de 12 h 45 et 20 h.
20 h 35 **Téléfilm : le Cœur cambriolé.**

TROISIÈME CHAINE : FR3

19 h 15 **Informations régionales.**
20 h 45 **Téléfilm : le Cœur cambriolé.**

Des perturbations sont également prévisibles sur les chaînes privées.

CANAL PLUS

21 h, Viva Zapata, film de E. Kazan ; **22 h 50, Assaut,** film de J. Carpenter : **0 h 20, la Folle histoire du monde,** film de Mel Brooks ; **1 h 55, Derrière la porte verte,** film de A. et J. Mitchell ; **3 h 5, Zombie,** film de G. Roméro ; **4 h 55, Girls,** film de J. Jaeckin.

LA « 5 »

20 h 30, Variétés : Cherchez la femme (et à 0 h 15) ; **22 h 20, Magazine : Grand Prix** (et à 2 h) ; **23 h 15, Série : Tonnerre mécanique.**

TV 6

19 h, NRJ 6 (et à 23 h) ; **20 h, Tonic 6.**

FRANCE-CULTURE ET FRANCE-MUSIQUE

Programme musical, de 6 h à 24 h.

Samedi 21 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 35 **Télé-foot 1.**
13 h **Journal.**
13 h 30 **La Séquence du spectateur.**
14 h 25 **Série : La croisière s'amuse.**
15 h 45 **Tiercé,** en direct d'Evry.
16 h 50 **Téléfilm : La chambre des dames** (rediff.).
17 h 50 **30 millions d'amis.**
18 h 25 **Auto-Moto.**
19 h 40 **Cocoricocoboy.**
20 h **Journal.**
20 h 30 **Tirage du Loto.**
20 h 35 **Pour ceux qui aiment... Beethoven.**
Emission d'Eric Lipmann, réal. J.-P. Barizien.
23 h 35 **Journal.**
23 h 50 **Série : Destination danger.**
0 h 40 **RFE.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

9 h 5 **Rugby,** Australie-France, à Sidney.
12 h 45 **Journal.**
13 h 25 **Série : Buck Rogers.**
14 h 15 **Récré A 2.**
14 h 50 **Les jeux du stade.**
17 h **Les carnets de l'aventure.**
17 h 55 **Série : Amicalement vôtre.**
18 h 45 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
19 h **D'accord, pas d'accord** (INC).
19 h 10 **Le journal du Mundial.**
19 h 30 **Journal.**
19 h 55 **Coupe du monde de football.**
France-Brésil, en direct du Mexique.
21 h 55 **Série : Histoires de l'autre monde.**
22 h 30 **Magazine : Les enfants du rock.**
Rock'n roll graffiti ; portrait d'Alain Bashung.
23 h 30 **Journal.**
23 h 55 **Coupe du monde de football.**
Quart de finale.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

16 h 15 **Magazine : Liberté 3.**
17 h 30 **Série : Fraggle Rock.**
18 h **Emissions régionales.**
18 h 55 **Croq'Soleil.**
19 h **Informations.**
20 h 5 **Fraggle Rock.**
20 h 35 **Pierre Desproges, tout seul en scène.**
21 h 35 **Journal.**
22 h **Série : Mission casse-cou.**
Hors combat, réal. C. Marnham.
22 h 50 **La clef des nombres et des tarots.**
22 h 55 **Musiclub.**

CANAL PLUS

13 h 5, Magazine : Samedi, 1 heure ; 14 h, Feuilleton : Lili petit à petit ; 14 h 50, Cabou Cadin ; 16 h 5, Série : Mike Hammer ; 17 h, Documentaire : Vingt ans de publicité en France ; 17 h 55, Série : Espion à la mode ; 19 h 25, Top 50 ; 20 h 30, Téléfilm : La guerre de Jenny ; 22 h 5, Série : Hollywood Blues ; 23 h 5, Déclic, film de J.-L. Richard ; **0 h 25, Dead Zone,** film de D. Cronenberg ; **2 h 5, Zombie,** film de G. Romero ; **3 h 55, Un tramway nommé Désir,** film d'Elia Kazan ; **5 h 55, Documentaire : Jean-Paul Gaultier** (rediff.).

LA « 5 »

7 h 30 à 18 h 45, Rediffusions (7 h 30, 11 h 15, 15 h, Série : Tonnerre mécanique ; 8 h 30, 12 h 15, 16 h, Pentathlon : 10 h 15, 14 h, 17 h 45, Magazine : Grand prix) ; **18 h 45, Série : Jaimie ; 19 h 30, Musique : Cinq sur cinq ; 20 h 30, Téléfilm : Haute fortune,** 1re partie ; **22 h 30, Magazine : Record ; 23 h 30 à 3 h 30 Rediffusions** (23 h 30, Téléfilm : Haute fortune ; 1 h 30 Série : Lou Grant ; 2 h 30, Musique : Cinq sur cinq.)

T V6

14 h, Tonic 6 (et à 20 h) ; **17 h, System 6 ; 19 h, Superhit de NRJ 6 ; 21 h, Live 6 ; 22 h, à 6 h, Nuit d'été.**

FRANCE-CULTURE

20 h 30 La Petite Apocalypse, de Tadeusz Konwicki, avec Pierre Vaneck, Catherine Vichniakoff, Pierre Olivier, Claire Viret, François Marie...
22 h 10 Démarches.
22 h 30 Musique : repérages de nouveaux talents de la chanson d'expression française.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 4 L'imprévu : Spécial fête de la musique, à 20 h 30, concert donné sur le parking de la maison de Radio-France par l'Orchestre de l'Académie d'orchestres, dir. Serge Baudo.

Dimanche 22 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h **Télé-foot 1.**
13 h **Journal.**
13 h 25 **Série : Starsky et Hutch.** (Rediff.).
14 h 20 **Les habits du dimanche.**
15 h 5 **Alice au pays des merveilles.**
15 h 30 **Tiercé,** en direct d'Auteuil.
15 h 45 **Sports dimanche.**
16 h 45 **Scoop à la Une,** avec Michel Piccoli.
17 h 35 **Les animaux du monde :** Métamorphose pour un zoo.
18 h **Série : Pour l'amour du risque** (rediff.).
19 h 20 **Journal.**
19 h 50 **Football : Coupe du monde.**
Quarts de finale.
21 h 50 **Cinéma : Que les gros salaires lèvent le doigt.**
Film de D. Granier-Deferre (1982). Avec J. Poiret, D. Auteuil, M. Piccoli.
23 h 30 **Journal.**

En cas de prolongation du match de Coupe du monde de 19 h 50, le programme serait ainsi modifié : 22 h 30 Série : Arsène Lupin, La demeure mystérieuse ; 23 h 30 Journal ; 23 h 50 Football.

23 h 50 **Football : Coupe du monde.**
Quarts de finale.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

12 h 45 **Journal.**
13 h 20 **Tout le monde le sait.**
14 h 30 **Série : Les deux font la paire.**
15 h 20 **L'école des fans.**
16 h 15 **Kiosque à musique.**
17 h **Téléfilm : Pour l'amour de Benji** (rediff.).
18 h 25 **Stade 2.**
18 h 45 **Le journal du Mundial.**
19 h 30 **Feuilleton : Maguy.** Crise cardiaque.
20 h **Journal.**
20 h 35 **Série : Les enquêtes du commissaire Maigret** (rediff.).
Maigret aux assises.
21 h 55 **Musique au cœur.**
Magazine musical présenté par Eve Ruggieri. Soixante ans après... Horowitz ou la Russie retrouvée.
23 h 5 **Petit théâtre : Soirée privée.**
de Michaël Sharp, avec Bulle Ogier et Stéphane Jobert.
23 h 35 **Edition de la nuit.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

12 h **D'un soleil à l'autre.**
14 h 30 **Golf-brigade,** et à 16.45.
15 h **Sports-loisirs.**
17 h 10 **Dessins animés.**
17 h 35 **Jeu : Génies en herbe.**
18 h **Décibels**
18 h 30 **RFO hebdo.**
19 h **Petit à petit passionnément :** *Les fers à repasser.*
19 h 5 **Jeu : Signes particuliers.**
20 h 5 **Variétés : Muppet show.**
20 h 35 **Histoire d'un jour.**
Emission de P. Alfonsi et M. Dugowson.
22 h 5 **Journal.**
22 h 35 **Cinéma de minuit : la Kermesse héroïque.**
Film de Jacques Feyder (1935), avec F. Rosay, J. Murat, A. Alerme, M. Cheirel, B. Lancret, L. Jouvet (N.).
0 h 30 **Prélude à la nuit.**

CANAL PLUS

6 h 55 Feuilleton : Lili petit à petit. 7 h 45 Parole d'homme, film de P. Hunt. **9 h 45 Josey Wales hors-la-loi,** film américain de C. Eastwood. **En clair jusqu'à 13 h 50. 12 h Dessins animés. 12 h 05 Canaille plus. 12 h 30 Cabou Cadin. 13 h Informations. 13 h 05 Deux secondes pour un livre. 13 h 09 Magazine : Oh la la !** (INA). **13 h 20 Prochainement sur Canal +. 13 h 50 Téléfilm : La griffe de l'assassin. 15 h 20 Série : Winchester à louer. 16 h 05 Hockey. 17 h 05 Cinéma : On l'appelait Milady,** film de Richard Lester, avec M. York, O. Reed, R. Welch (1975). **18 h 45 Informations. 18 h 50 Automobile : Grand Prix de formule 1 de Detroit. 21 h 05 Cinéma : Justice pour tous,** film américain de Norman Jewison, avec Al Pacino (1979). **23 h 10 Série : Espion à la mode. 0 h 05 Cinéma : Un tramway nommé Désir,** film américain d'Elia Kazan, avec M. Brando, V. Leigh (1951). **2 h Série : Mike Hammer.** (7 h 45 à 18 h 45 Rediffusions.)

LA « 5 »

7 h 45, 11 h 45, 15 h 45 Musique : cinq sur cinq. 8 h 45, 12 h 45, 16 h 45 Variétés : cherchez la femme. 10 h 45, 14 h 45 Magazine : Record. 18 h 45 Série : Jaimie, Derrière les barreaux. 19 h 30 Dessins animés : les Schtroumpfs. 20 h 30 Téléfilm : Haute fortune, 2e partie. **22 h 30 Série : Kojak,** Requiem pour un flic. **23 h 30 à 3 h 30 Rediffusions** (23 h 30 Téléfilm : Haute fortune, 2e partie ; 1 h 30 Série : Lou Grant, Otages ; 2 h 30 Série : Kojak, Requiem pour un flic.)

TV 6

14 h Tonic 6. 18 h 30 Play 6. 19 h Métal 6. 20 h Tonic 6.

FRANCE-CULTURE

20 h Jazz en Bourgogne.
20 h 30 La trahison orale : une épopée musicale sur le diable.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 4 concert (donné le 14 juin 1986 à la Salle Pleyel) : *Les saisons* oratorio, de Joseph Haydn, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. Bruno Weil, chef des chœurs, Jacques Jouineau, soprano, Barbara Schlick, ténor, Gösta Winberg, baryton, Gilles Cachemaille.
23 h Les soirées de France-Musique : Ex-libris ; à 1 h, les Hollywoodiens.

INFORMATIONS « SERVICES »

WEEK-END D'UN CHINEUR

Samedi 21 juin

ILE-DE-FRANCE

Argenteuil, 14 h 30 : livres, photographies anciennes ; **Corbeil-Essonnes,** 14 heures : mobilier, objets d'art, violons et archets.

Dimanche 22 juin

Meaux, 14 heures : objets d'art, mobilier, argenterie ; **Provins,** 14 heures : armes ; **Rambouillet,** 14 h 30 : 1900, 1925, 1950 ; **Verrières-le-Buisson,** 14 h 15 : bijoux, argenterie, mobilier ; **Versailles (Palais des congrès),** 14 heures : tableaux modernes, tableaux anciens, objets d'art, mobilier ; **Versailles-Chevau-Légers,** 14 heures : tableaux et sculptures 1950 ; 15 h 30 : mobilier et objets d'art 1950.

PLUS LOIN

Samedi 21 juin

Bergerac, 14 heures : mobilier, objets d'art ; **Château-Giscours,** 14 heures : armes ; **Dreux,** 14 heures : mobilier, objets d'art, 16 heures : affiches ; **Limoges,** 21 heures : vins, alcools ; **Lyon-Tonkin,** 14 h 30 : Extrême-Orient ; **Tarbes,** 14 h 30 : mobilier, objets d'art, armes ; **Troyes,** 14 heures : cartes postales.

Dimanche 22 juin

Bagnoles-de-l'Orne, 14 heures : mobilier, objets d'art, argenterie ; **Calais,** 14 h 30 : mobilier, objets d'art, argenterie ; **Castres,** 14 h 30 : argenterie, mobilier ; **Château-Giscours,** 14 heures : tableaux, dessins, bronzes animaliers ; **Dijon,** 14 heures : mobilier, tableaux, argenterie ; **Duclair,** 14 h 30 : tableaux, mobilier ; **Epinal,** 14 heures : tableaux, objets d'art, mobilier ; **Gien,** 14 heures : argenterie, bijoux, mobilier ; **La Grande-Combe,** 14 heures : tableaux modernes, objets d'art, livres ; **Limoges,** 14 heures : argenterie, mobilier ; **Manosque,** 14 h 15 : objets d'art, argenterie ; **Nancy,** 14 heures : jouets, mobilier, art 1900 ; **Nogent-le-Rotrou** : 15 heures : bijoux, orfèvrerie ; **Pau,** 14 h 30 : mobilier, tableaux, art nouveau ; **Tonnerre,** 14 h 30 : cartes postales ; **Troyes,** art africain, art islamique, Extrême-Orient.

FOIRES ET SALONS

Abbeville, Antibes, Chantelle (dimanche seulement), **Paris** (boulevard Garibaldi), **Rouen, Villaines-sous-Macé** (dimanche seulement).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 20 juin 1986 :

DES ARRÊTÉS

● Du 12 juin 1986 modifiant l'arrêté du 27 décembre 1972 modifié fixant les conditions d'application des dispositions de l'article R. 55 du code de la route relatives au poids total roulant autorisé des véhicules.

● Du 29 mai 1986 modifiant l'article 9 de l'arrêté du 14 février 1986 relatif au contrôle des transports urbains de personnes et aux transports routiers non urbains de personnes.

● Du 3 juin 1986 relatif au contrôle des connaissances et des aptitudes des élèves sages-femmes et à l'organisation des examens.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 21 JUIN

« L'Institut de France dans le monde actuel », 14 h, musée Jacquemart-André (Mme Grislain Lantuejoul).

« Exposition de Rembrandt à Vermeer », 15 h, Grand Palais (AITC) ou 16 h 30 (P.-Y. Jaslet).

« Notre-Dame côté cloître », 14 h 30, portail Notre-Dame (Art et histoire).

« Une heure au cimetière du Montparnasse », 10 h et 11 h 30, 3, boulevard Edgar-Quinet, et « Promenade parisienne : Montsouris avec ses charmantes courettes et ses ateliers d'artistes », 14 h 45, métro Cité universitaire (V. de Langlade).

« Versailles : architecture militaire des années 80 », 10 h 30, 14 h et 16 h, Les Récollets, 9, rue Saint-Julien (office du tourisme).

« Saint-Germain-l'Auxerrois et son quartier », 15 h, parvis de l'église (Lutèce visites).

« Les jardins de Montmartre », 10 h 30, sortie métro Anvers (Les Amis de la terre de Paris).

« Musée Picasso », 11 h 15, 5, rue de Thorigny (G. Caneri).

« L'hôtel Gaillard », 15 h, tél. : 42-60-71-62 ; après 18 h, 45-48-26-17 (A. Ferrand).

« Port-Royal et le jansénisme », 14 h 30, 123, boulevard de Port-Royal (M. Banassat).

« Le château de Vincennes et sa chapelle, la justice sous saint Louis », 14 h 45, porte face château de Vincennes (I. Hauller).

« Montmartre », 14 h, métro Abbesses (Approche de l'art).

« Les collections océaniennes au Musée des arts », 15 h, Musée des arts africains et océaniens (Paris et son histoire).

« La place de la Concorde », 15 h, grilles entrée des Tuileries (Mme Vermeersch).

« L'hôtel Gallifet », 10 h 15, sortie métro Bac (Mlle Oswald).

« De Le Nain à Watteau au Louvre », 10 h 30, porte Jaujard (P.-Y. Jaslet).

« Cinq cents mètres sous terre dans l'aqueduc de Belleville », 14 h 30, métro Télégraphe, lampes de poche (M. Banassat).

« Descente de la Courtille à Belleville et ses verdures ; ruelles de l'ex-village, regard de la Lanterne, Mylord l'Arsouille », 15 h 15, 69, rue des Gravilliers (M. Barbier).

« L'hôtel de la Païva », 9 h 30, 25, avenue des Champs-Elysées (La France et son passé).

« Les salons XVIIIe de l'hôtel de Soubise », 15 h, 60, rue des Francs-Bourgeois (E. Romann).

« Cités d'artistes de la Glacière et de la Butte-aux-Cailles », 15 h, sortie métro Glacière (G. Botteau).

« Les salons du ministère des finances », 10 h 30, 93, rue de Rivoli (Arcus).

« Les salons de l'hôtel du Châtelet », 15 h, 127, rue de Grenelle.

« La galerie dorée de la Banque de France », 10 h 15, place des Victoires, près la statue de Louis XV (Mlle Oswald).

« La Conciergerie : du palais des rois de France à la prison révolutionnaire », 11 h, 1, quai de l'Horloge (Mme Senant).

« Le ministère des finances », 15 h, 93, rue de Rivoli (Mme Demory).

« Le château de Maisons à Maisons-Laffitte », 15 h 30, vestibule d'honneur (Mme Hulot).

« Le Sénat », 15 h 30, 26, rue de Vaugirard, sous les arcades près de la poste. S'inscrire 42-60-71-62 ; après 18 h, 45-48-26-17 (A. Ferrand).

« La route de Varennes », s'inscrire 45-26-26-77 (Paris et son histoire).

« Saint-Jean de Beauregard et le nouveau parc floral de Dampierre », inscriptions : idem.

« Une heure au Père-Lachaise », 10 h et 11 h 30, porte principale, et « De Jules Vallès aux deux murs des fédérés, souvenirs de la Commune », 14 h 45, métro Père-Lachaise (V. de Langlade).

CONFÉRENCES

DIMANCHE 22 JUIN

1, rue des Prouvaires (1er étage droite), 15 h : « Ce qu'on a caché sur le message de Fatima » (M. Jodin) ; « Origine et histoire des vierges noires » (Natya).

EN BREF

COLLOQUE

L'ACCUEIL DE JOUR DES PERSONNES AGÉES. – La Fondation de France et le CLEIRPPA (Centre de liaison, d'étude, d'information et de recherche sur les problèmes des personnes âgées) organisent à Paris, au Centre Chaillot-Galliera, 28, avenue George-V, deux journées de réflexion sur l'accueil de jour des personnes âgées. Lundi 23 juin, l'accent sera mis sur les expériences d'accueil à caractère thérapeutique ; mardi 24 juin, sur les expériences à caractère social. Renseignements : Fondation de France, 42-25-76-55 : CLEIRPPA : 42-25-78-78.

COMMEMORATION

CONGÉS PAYÉS. – Le Centre de coopération pour la réalisation d'équipements de loisirs (CECOREL) organise, le lundi 23 juin, dans les salons de l'ASTEM, 6, rue Albert-de-Lapparent, Paris-7e, une journée commémorative à l'occasion du cinquantième anniversaire des congés payés. Parmi les personnalités qui interviendront, Mme Madeleine Rebérioux (historienne), MM. Jean-Louis Rollot, Gérard Bullat, Roger Louet, Jacques Pommatau, Jean-François Troglic et André Bergeron.

★ **Renseignements CECOREL, tél. : 47-24-86-00.**

ENVIRONNEMENT

JEUNES EN CHANTIER. – Comme chaque année depuis plus de vingt ans, Etudes et chantiers organise, pendant les mois de juillet et d'août, des chantiers de jeunes. A partir de quatorze ans, on peut, pendant une, deux ou trois semaines, se consacrer au nettoyage des rivières, à l'entretien des forêts, à la création de sentiers de randonnée ou à la rénovation de monuments historiques ou de sites urbains. La participation financière est raisonnable.

★ **Etudes et chantiers, 8, boulevard de Strasbourg, 75010 Paris. Tél. : 16 (1) 42-08-33-39.**

SOLIDARITÉ

FRÈRES DES PAUVRES. – Les Petits Frères des pauvres, qui fêtent cette année leur quarantième anniversaire, et les Amis des Petits Frères, organisent, comme chaque été, des vacances pour les vieillards démunis, isolés et handicapés. Des centaines de jeunes bénévoles y participent. On peut les aider en leur adressant des dons : Petits Frères des pauvres, 64, avenue Parmentier, 75556 Paris, Cedex 11. CCP Paris 46 86 Z.

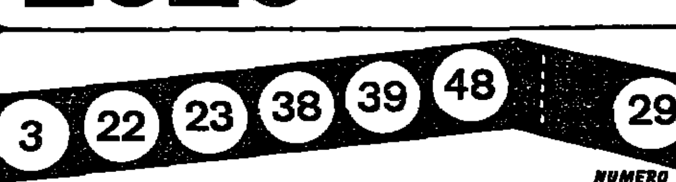
L'association recherche également des jeunes bénévoles de dix-huit à trente-cinq ans disponibles en juillet, août ou septembre pour animer ces séjours de vacances.

★ **Ecrire à Service vacances, 33, avenue Parmentier, 75011 Paris ou téléphoner au 43-55-39-19.**

SECOURS DE FRANCE. – A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la fondation du Secours de France, une soirée de bienfaisance est organisée, le 24 juin, en faveur des nationaux victimes des événements d'Algérie, des harkis, des réfugiés du Sud-Est asiatique (dans les camps et hors des camps), du peuple polonais, des chrétiens du Liban et de tous ceux qui luttent pour la sauvegarde de la civilisation chrétienne. Des spectacles d'arts martiaux et de danse classique seront présentés ainsi que des doubles enchères à l'américaine.

★ **Hôtel de Clermont-Tonnerre, 14, place François-Ier, 75008 Paris, dès 19 heures. Participation : 150 F. Inscriptions : Secours de France, 9, rue Bernoulli 75008 Paris. CCP Paris 16 590 11 D.**

NATIONAL LOTO Nº 25 — TIRAGE DU MERCREDI 18 JUIN 1986



NUMERO COMPLEMENTAIRE

PROCHAIN TIRAGE : SAMEDI 21 JUIN 1986
VALIDATION : POUR LE MERCREDI 25 JUIN 1986 ET LE SAMEDI 28 JUIN 1986 JUSQU'AU MARDI APRES-MIDI
N'OUBLIEZ PAS : SAMEDI 28 JUIN 1986
SUPER BONUS DE JUIN

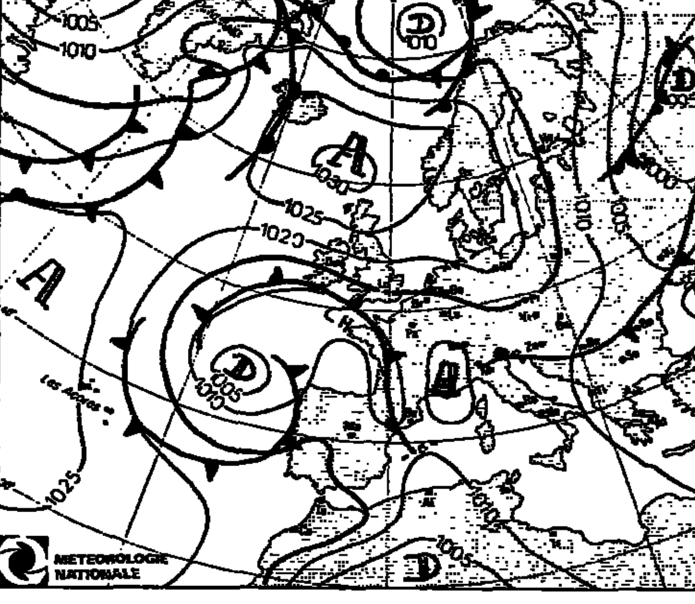
	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1F)
6 BONS Nos	4	2 280 035,00 F
5 BONS Nos + complémentaire	15	283 735,00 F
5 BONS Nos	1 167	11 460,00 F
4 BONS Nos	71 101	185,00 F
3 BONS Nos	1 611 607	12,00 F

Les mots croisés se trouvent dans « le Monde sans visa » page 20

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 20 JUIN 1986 A 0 HEURE UTC

PRÉVISIONS POUR LE 22 JUIN A 0 HEURE UTC



Evolution probable du temps en France entre le vendredi 20 juin à 0 heure et le dimanche 22 juin à minuit :

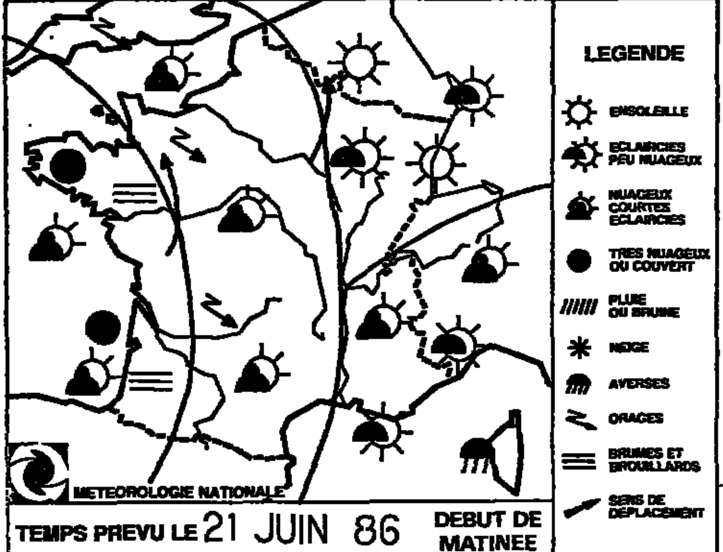
Evolution générale :

Un minimum d'altitude va se positionner au nord-ouest de la Gascogne. Il dirigera un flux de sud sur l'ouest du pays dans lequel circuleront des masses d'air chaud et instable.

Samedi, le temps sera nuageux avec des ondées orageuses de la Bretagne à l'ouest de l'Aquitaine. Il fera assez frais sur la Bretagne : la température évoluera entre 10 à 12 degrés en début de matinée et 20 à 22 degrés dans l'après-midi. Sur le reste de pays, le temps sera brumeux avec des brouillards locaux le matin. Dans la journée, il fera chaud et lourd. De nombreux orages, parfois violents, éclateront des Pyrénées au Massif Central, à la Normandie et au Nord dans l'après-midi et en soirée. Plus à l'est, des orages sporadiques se produiront du Nord-Est au Lyonnais.

Près de la Méditerranée, le ciel sera bien ensoleillé sauf près du golfe du Lion où les nuages bas risquent d'être nombreux. Les vents seront de sud faibles en général, d'est modérés près de la Manche et du golfe du Lion. Les températures minimales seront voisines de 15 à 18 degrés, les maximales iront de 28 à 30 degrés.

Dimanche, le temps frais et nuageux avec des ondées orageuses gagnera la Basse-Normandie, les pays de Loire et l'Aquitaine. Ailleurs, le temps changera peu, brumeux le matin, chaud et lourd dans l'après-midi. Les orages seront encore nombreux. Seules les régions des Alpes à la Côte d'Azur et à la Corse seront épargnées.



TEMPÉRATURES maxima - minima - temps observé

FRANCE	max	min	temps
AJACCIO	24	16	S
BIARRITZ	21	16	N
BORDEAUX	30	15	B
BOURGES	29	16	S
BREST	17	12	C
CAEN	26	14	N
CHERBOURG	22	13	B
CLERMONT-FERR.	28	17	S
DIJON	26	15	N
GRENOBLE St-M-H	30	14	S
LILLE	25	17	S
LIMOGES	27	17	S
LYON	26	18	N
MARSEILLE-MAR.	26	17	S
NANCY	27	18	P
NANTES	25	14	N
NICE	22	18	S
PARIS-MONTS.	27	20	S
PAU	30	14	S
PERPIGNAN	27	18	C
RENNES	26	13	S
ST-ÉTIENNE	27	14	S
STRASBOURG	29	18	P
TOURS	28	16	S
TOULOUSE	29	17	C

ÉTRANGER	max	min	temps
ALGER	30	19	C
AMSTERDAM	22	13	N
ATHÈNES	32	22	S
BANGKOK	32	26	P
BARCELONE	25	16	N
BELGRADE	30	20	S
BERLIN	25	16	N
BRUXELLES	25	15	N
LE CAIRE	34	22	S
COPENHAGUE	16	11	P
DAKAR	28	24	N
DELHI	36	30	S
DJERBA	28	20	S
GENÈVE	24	16	N
HONGKONG	31	28	A
ISTANBUL	29	19	S
JÉRUSALEM	27	16	S
LISBONNE	23	14	N
LONDRES	24	13	C
LOS ANGELES	24	16	S
LUXEMBOURG	26	18	C
MADRID	31	16	N
MARRAKECH	24	17	C
MEXICO	23	13	O
MILAN	27	18	N
MONTRÉAL	23	8	N
MOSCOU	27	17	S
NEW-YORK	27	16	P
OSLO	18	12	S
PALMA-DE-MAL.	18	14	N
PÉKIN	29	18	A
RIO-DE-JANEIRO	25	20	S
ROME	23	15	B
SINGAPOUR	32	28	N
STOCKHOLM	23	14	C
SYDNEY	15	10	S
TOKYO	28	21	N
TUNIS	28	17	N
VARSOVIE	30	18	N
VENISE	27	17	S
VIENNE	30	17	N

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RELIGION

DEUX ASSEMBLÉES HOULEUSES

Regain de tension dans la communauté juive

Bien qu'acquise à l'unanimité, la réélection, le 15 juin, de M. Jean-Paul Elkann, président du consistoire israélite de France, ne parvient pas à cacher la persistance de tensions depuis l'été dernier, au sein de la communauté juive, entre les autorités laïques et religieuses.

Elles avaient éclaté publiquement à la suite du mariage religieux de M. Eric de Rothschild, fils d'Alain, ancien président du consistoire central, célébré contre l'avis du tribunal rabbinique de Paris. Celui-ci avait refusé la conversion de la future Mme de Rothschild, obtenue auprès du tribunal rabbinique de Rabat au Maroc.

Cette polémique a resurgi au cours des deux dernières assemblées générales du consistoire de Paris, le 8 juin, et du consistoire central, le 15. Une première altercation a opposé M. Emile Touati, président du consistoire de Paris, à des membres de l'Union des communautés pour la Torah, qui se disent proches du grand rabbin de France, M. René-Samuel Sirat. Saluant la mémoire de Rahamim Naouri, ancien président du tribunal rabbinique opposé à la conversion de Mme de Rothschild, et récemment décédé, M. Touati a été interrompu, en termes vifs, par l'un des fils du disparu.

Un long tumulte s'en est suivi. Mis en demeure de s'expliquer sur les raisons qui l'avaient conduit à célébrer le mariage de M. Eric de Rothschild, l'ancien grand rabbin de France, M. Jacob Kaplan, a défendu la caractère légitime de la conversion de Mme de Rothschild et assuré qu'il avait agi pour le bien de la communauté juive. *« Je ne regrette rien »*, s'est-il écrié dans le brouhaha, où l'on a entendu cette phrase à l'adresse du rabbin Kaplan : *« Vous avez toujours été du côté des riches et des puissants... »*

Une semaine plus tard, à la fin de l'assemblée du consistoire central, l'incident a rebondi. Pressé par un délégué de dire pourquoi il n'était pas intervenu le dimanche précédent pour ramener le calme, le grand rabbin Sirat a répondu qu'il en avait été empêché. Après des accusations réciproques de *« mensonge »*, M. Touati a quitté la salle.

Sans doute ne faut-il pas surestimer l'importance d'un tel éclat public. On peut l'interpréter comme une simple séquelle de la crise qu'avait provoquée la vigoureuse intervention de M. Sirat dans la presse, le 2 septembre dernier, en faveur d'un respect plus scrupuleux des règles du judaïsme, notamment dans les affaires de conversion et de mariages mixtes, et contre tout libéralisme imputé aux responsables consistoriaux laïcs de la communauté.

Ce désaccord de nature religieuse se doublait, s'il n'en était pas le prétexte, d'un conflit politique, qui a éclaté lors des élections des 24 novembre et 8 décembre 1985, au consistoire de Paris. Une liste conduite par un proche du grand rabbin, M. Alfred Elkoubi, vice-président de la grande synagogue sépharade de la rue Buffault, s'était présentée contre la liste du conseil sortant, dirigée par M. Emile Touati. Bien qu'ayant obtenu 45 % des suffrages, M. Elkoubi avait contesté la régularité des opérations de vote et décliné toute participation au second tour.

On pouvait croire la situation apaisée au début de cette année, grâce à une initiative conjointe de M. Elkann, président du consistoire central, et du grand rabbin de France. Les deux hommes se sont rencontrés en tête à tête le 8 janvier. Peu après, M. Elkann déclarait : *« Dans une atmosphère dénuée d'arrière-pensées, nous avons effacé, sans aucune amertume, les difficultés des derniers mois. »* M. Sirat faisait lui aussi preuve d'optimisme : *« Les relations sont meilleures entre nous qu'elles ne l'ont jamais été,* nous confiait-il en avril dernier. *La crise a été salutaire. »*

Sans majorer la portée des derniers incidents, personne ne peut plus ignorer aujourd'hui la fragilité de cette réconciliation. Parmi les proches de M. Touati, on estime même qu'un point de rupture est atteint. Le président du consistoire de Paris avait dénoncé dans le mensuel *Information juive* de novembre dernier *« le vent de cléricalisme et d'intégrisme, contraire aux traditions du judaïsme authentique »* qui, selon lui, soufflerait sur la communauté.

Les manifestations des ultra-religieux de Jérusalem (*le Monde* du 17 juin) jettent un trouble supplémentaire dans la communauté juive française. M. Touati, toujours lui, renouvelle ses avertissements dans le dernier numéro d'*Information juive* : *« La religion n'a rien à gagner quand elle est utilisée comme moyen de pression et d'intimidation... L'espoir est hors des castes, des sectes et de la nomenklatura religieuse. »*

Récemment interrogé sur Radio-J Shalom, M. Sirat a lui aussi désapprouvé les manifestations de Jérusalem, mais rejeté toute comparaison avec la situation française. Quoi qu'il en soit, le conflit qui l'oppose encore à certains membres du consistoire, et qui, sur fond de renouveau religieux juif, illustre deux conceptions de l'orthodoxie, va dominer la dernière année de son mandat de grand rabbin de France.

HENRI TINCQ.

L'INSTITUT CATHOLIQUE DE LYON S'ASSOCIE AVEC UNE UNIVERSITÉ LIBANAISE

A l'issue d'une visite de cinq jours au Liban, le Père Gérard Defois, recteur des facultés catholiques de Lyon, a annoncé, le mercredi 18 juin, le jumelage de son institut avec l'université du Saint-Esprit de Kaslik.

Fondée en 1949 par les moines de l'Ordre libanais maronite, l'université de Kaslik, à 12 kilomètres, dans le secteur chrétien, au nord de Beyrouth, est le second établissement catholique d'enseignement supérieur du Liban. Elle y est considérée comme un haut lieu de la « résistance » chrétienne.

Le jumelage entre cette université et l'Institut catholique de Lyon se traduira par des échanges d'étudiants, de professeurs, de publications et l'organisation commune de colloques. *« Contre l'actuel sentiment de désengagement et d'abandon qui règne chez les chrétiens du Liban, il s'agit*, a expliqué le Père Defois, *de maintenir un tissu intellectuel et universitaire de haut niveau, pour que le Liban demeure un lieu original de culture chrétienne et francophone. »*

Cette initiative est soutenue par l'association française des Amis de l'université du Saint-Esprit de Kaslik.

★ AUSEK-Ceroc. B.P. 761. 75123 Paris Cedex 03.

LE CARNET DU Monde

Naissances

– **Roger DENIS** et **Sylvia** ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils

Pierre-Yves,

le 16 juin 1986, à Vitry-sur-Seine

– **Florence MAEGHT** et **Benoît FERREUX** ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils

Robinson,

le 6 juin 1986, à Paris.

13, rue Daguerre, 75014 Paris.

Mariages

– **Guy de COMMINES DE MARSILLY** et **Bernadette THOUVENOT,** sont heureux d'annoncer leur mariage, célébré dans l'intimité le 6 juin 1986.

4, rue Alfred-Dehodencq, 75016 Paris.
28, rur Racine. 75006 Paris.

Décès

– Nous faisons part avec affliction du décès, le 17 juin 1986, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans, de

Jean BECK,
alias **Jean Mars,**
citation au *Journal officiel*
pour acte de résistance - 1917

Familles Beck, Deliencourt, Engelbach, Hutter, Malan, Steeg, Blanco, leurs enfants et petits-enfants.

150, rue Raymond-Losserand, 75014 Paris.

– M. et Mme Pierre Clément,
M. et Mme Bernard Raffaelli,
M. et Mme Philippe Bonnemort,
leurs enfants et petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Suzanne BONNEMORT,
née Leblanc,

survenu le 14 juin 1986, à Levallois, dans sa quatre-vingt-septième année.

L'inhumation a eu lieu au cimetière du Père-Lachaise, le jeudi 19 juin 1986, dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

6, allée de la Gare, 78430 Louveciennes.

– M. Bernard Carrière,
M. et Mme Jean-Paul Carrière et leurs enfants Thierry, Marie et Vincent,
Mme Michel Raynaud, née Martine Carrière,
M. Michel Raynaud et leurs filles Christine et Elisabeth,
M. Michel Carrière,

Mme René Bourdet, née Denise Ollier, ses enfants et petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean CARRIÈRE,
professeur honoraire
de langue et littérature grecques
à la faculté des lettres de Toulouse,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
commandeur des Palmes académiques,

survenu le 16 mai 1986, dans sa quatre-vingt-troisième année, et rappellent le souvenir de son épouse,

Mme Jean CARRIÈRE
née Alice Ollier,
professeur honoraire
du lycée de jeunes filles de Toulouse,

décédée le 13 septembre 1985,

qui sont désormais réunis au cimetière de Montauban (82000).

25, rue Ingres, 31000 Toulouse.

– Mme Rose-Marie Duval,
M. et Mme Bernard Duval,
M. et Mme Alain Pey et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Léon DUVAL,
ingénieur CEP et ESE,
ancien chef de service
de la Société générale d'entreprises,

survenu le 14 juin 1986 à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

La cérémonie religieuse à Saint-François-Xavier et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité, selon le désir du défunt.

– M. Roland Faillettaz,
ses enfants et petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

Monique FAILLETTAZ,
née Marmillot,

survenu le 17 juin 1986.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église de Juliénas (Rhône).

Vendredi 20 juin, à 15 h 30.

Selon son désir, ni fleurs ni couronnes, mais dons souhaités, si faibles soient-ils, en faveur des handicapés du Sonneenhof, 22, rue d'Oberhoffen, 67240 Bischwiller.

– Annecy.

On nous prie d'annoncer le décès de

M. Roger GRIMA,

survenu à Annecy, le 11 juin 1986, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

Les obsèques religieuses et l'incinération ont eu lieu à Genève dans la plus stricte intimité familiale.

– Mme Bernard Laville,
son épouse,
M. et Mme Jean Planès,
M. Jacques Laville,
Mme Dominique Gendron-Laville,
ses enfants,
Valérie et Denis Planès,
Arnaud et Gaël Gendron,
ses petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Bernard LAVILLE,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu des suites d'une longue maladie, à Paris, le 17 juin 1986, dans sa quatre-vingtième année.

Les obsèques civiles seront célébrées au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, entrée place Gambetta, Paris (20e), le mardi 24 juin, à 13 h 45.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

45, rue de Calais, 60000 Beauvais.

– Mme Marius Lubetzki,
M. Michel Lubetzki,
Mme Henri Bornstein, ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Joseph Lubetzki,
Mme Pierre Lévy (Strasbourg).
Les familles Orbeck, Lubetzki et Kaplan,
Ses dévouées Mmes Rina Franco et Suzanne Chaed,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Marius LUBETZKI,

le 18 juin 1986, dans sa quatre-vingt-dixième année.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

– Lyon. Ecully. Marseille.

Mme Georges Maréchal, née Marie-Louise David,
M. et Mme Marcel Maréchal et leurs enfants, Mathias et Laurence,
M. et Mme Jean-Claude Maréchal,
épouse, fils, belles-filles, petit-fils et petite-fille,
Parents et amis,

font part du décès de

M. Georges MARÉCHAL

survenu le 18 juin 1986, dans sa soixante-treizième année.

La levée du corps aura lieu le lundi 23 juin, à 8 heures, au dépositoire de l'hôpital de la Timone, entrée boulevard Testanière, 13005 Marseille.

Les obsèques religieuses seront célébrées le lundi 23 juin, à 14 heures, en l'église d'Ecully.

Inhumation au cimetière d'Ecully.

– Mlle Anne Vincent,
M. et Mme Maurice Puget,
M. et Mme Michel Dubigeon,
M. et Mme Alexandre Vincent,
ses enfants, ses petits-enfants,
font part du décès de

Mme Alexandre VINCENT,
née Paule Brachon,

survenu le 17 juin 1986, en Autriche.

Les obsèques ont lieu samedi 21 juin, à 10 heures, en l'église Saint-Similien, à Nantes.

19, rue Bréa, 75006 Paris.
16, place Edouard-Normand, 44000 Nantes.

Avis de messes

– Rodrigo Lopez,

Francis Lopez,

vous prient d'assister à la messe qui sera célébrée en l'église Saint-Philippe du Roule, 154, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris, pour le souvenir de

Anja LOPEZ,

décédée le 20 mai 1986.

On se réunira le mercredi 25 juin, à 11 heures.

– Une messe sera célébrée pour le repos de l'âme

du prince

Mario RUSPOLI,

décédé le 13 juin 1986,

par Mgr J. Nasrallah, le mardi 24 juin 1986, à 12 heures, en l'église catholique grecque de Saint-Julien-le-Pauvre.
Rue Saint-Julien-le-Pauvre, 75005 Paris.

Communications diverses

– L'Association des victimes et rescapés des camps nazis du travail forcé et des réfractaires de la région parisienne invite tous ses ressortissants et les familles des disparus à assister le dimanche 22 juin à la cérémonie organisée sur la tombe du déporté du travail inconnu, au Père-Lachaise, à la mémoire des soixante mille morts dans les camps nazis du travail forcé (dont quinze mille fusillés, pendus ou décapités pour acte de résistance) et des cent cinquante mille qui sont décédés depuis 1945 des suites des sévices endurés. Rassemblement à 9 h 45, place Gambetta. Angle de l'avenue du Père-Lachaise.

Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ÉTAT

– Université de Poitiers, samedi 21 juin, 14 heures, salle des Actes, M. Didier Franck : « Recherches phénoménologiques sur la chair et l'espace. ».

– Université Paris-II, lundi 23 juin, à 14 h 30, salle des Conseils. M. Antoine Basile : « Structure et stratégie juridique de l'entreprise multinationale ».

– Université Paris-IV, mardi 24 juin, à 16 heures, salle 224, Mme Hélène Anagnostopoulos-Baron : « Contribution à l'étude des représentations relatives à l'enseignement et la scolarité des enfants malades chez les enseignants spécialisés ».

Distinctions

ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Ministère de la défense

Sont élevés à la dignité de grand-croix :

MM. Joseph Roos, ingénieur général de l'armement ; Xavier Cusenier, colonel d'infanterie.

Sont élevés à la dignité de grand officier :

MM. André Fayette, général de division ; Roger Frapier, général de division ; Didier Le Nepvou de Carfort, médecin général.

Le *Journal officiel* du 20 juin publie en outre une liste de promotions (commandeurs et officiers) et de nominations (chevaliers) dans l'ordre national du Mérite.

RELIGION

هكذا من الاهل

économie

REPÈRES

Consommation : progression aux Etats-Unis

Les dépenses de consommation ont progressé de 0,9 % en mai, la plus forte progression mensuelle en cinq mois, alors que le revenu personnel baissait de 0,1 % pour la première fois depuis le début de l'année, annonce le département du commerce. L'administration américaine précise toutefois que la baisse du revenu personnel, qui fait suite à une hausse de 1,2 % en avril, a largement été due à des changements dans les subventions versées aux agriculteurs : forte chute en mai, après une sensible progression en avril. Le taux d'épargne, pour sa part, a baissé de 1 point, pour s'inscrire à 4,3 % du revenu disponible.

Production industrielle : redressement en Grande-Bretagne

La production industrielle britannique, après avoir stagné durant près d'un an, s'est brusquement redressée de 1,8 % en avril par rapport au mois précédent, pour atteindre son meilleur niveau depuis sept ans. Un résultat accueilli avec prudence à la City, où l'on souligne l'existence de deux facteurs exceptionnels : les fêtes précoces de Pâques ont faussé les statistiques et le printemps tardif a favorisé la production d'électricité et de gaz. Mais, pour la période février, mars, avril, la production industrielle accuse désormais un progrès de 1,3 % par rapport aux trois mois précédents et de 2 % sur la période correspondante de 1985.

AFFAIRES

Matra vend Jaz et Yema au japonais Seiko

Matra lâche l'horlogerie. Après un an de discussions avec le groupe japonais Hattori-Seiko, son associé dans cette branche industrielle comme actionnaire (20 %) mais aussi comme fournisseur de modules électroniques, le groupe français s'apprête à lui en céder le contrôle à 66 %. M. Jean-Luc Lagardère l'a annoncé aux actionnaires du groupe, réunis le 19 juin en assemblée générale. L'accord est sur le point d'être signé et l'administration ne ferait pas de difficulté selon le PDG de Matra pour donner son feu vert.

Pour se réaliser l'opération devra encore suivre la procédure légale, Matra étant toujours contrôlé à 51 % par l'Etat. Le prix de cession n'a pas été communiqué. Mais les dirigeants de Matra sont formels : le holding Matra Horlogerie (MH), qui regroupe tous les actifs horlogers de Matra (Jaz, Yema, Cupillard, Delta) mais aussi les intérêts de Hattori-Seiko en France (Seiko, Pulsar, Lorus) n'a pas été bradé au franc symbolique.

Après bien d'autres, c'est un nouveau pan de l'industrie française, ou presque, qui bascule en mains étrangères. Plus du quart de l'horlogerie nationale (21,8 milliards de francs de chiffre d'affaires au total dont 1,22 milliard dans le petit volume avec 16 millions de pièces produites) est concentrée dans MH (4 millions de pièces dont 3 millions de montres et mouvements).

Ce n'était un secret pour personne, M. Lagardère avait de longue date décidé d'abandonner (*le Monde* du 3 décembre 1985). Il n'y avait pratiquement plus de « synergie » entre l'horlogerie et les autres activités de Matra. En outre, depuis son entrée dans l'horlogerie en 1979 à la demande pressante des pouvoirs publics, qui souhaitaient le voir jouer un rôle de fédérateur, Matra n'avait enregistré que des déboires, et l'arrivée de Seiko deux ans plus tard comme actionnaire minoritaire avait tout juste permis de limiter les frais en mettant les montres françaises à l'heure des modules japonais. Pour 1985, les comptes de la société se sont encore soldés par un déficit de 52,9 millions de francs (après 70 millions de francs financiers) pour un chiffre d'affaires de 760 millions en baisse de 10,6 %. Globalement, en six ans, l'expérience horlogère malheureuse aura coûté plus de 200 millions de francs à Matra.

Le numéro un mondial

La grande crise du début des années 80, l'invasion des produits bon marché en provenance du Sud-Est asiatique, la baisse des prix, les changements d'habitude de la consommation expliquent ces difficultés. La rentabilisation de MH passait obligatoirement par un allongement des séries, seul capable de conduire à l'abaissement des coûts. Dès lors, deux possibilités s'ouvraient à Matra : laisser pourrir la situation ou retrouver un partenaire de la dimension requise. Il n'en existait aucun en Europe. Les Suisses étaient trop occupés à panser leurs plaies. Seul Hattori-Seiko, numéro un mondial de l'horlogerie avec 15 milliards de francs de chiffre d'affaires et 75 millions de montres et mouvements fabriqués l'an dernier, offrait les conditions recherchées. Ne restait plus qu'à le convaincre de transformer sa participation minoritaire en prise de contrôle pour lui passer la main. C'est désormais chose faite.

D'après Matra, Hattori-Seiko n'envisage pas de procéder à des bouleversements majeurs. En France, le groupe nippo ne prendra aucune mesure sociale antres que celles déjà envisagées. Il jouera la carte de la continuité commerciale et se propose de développer les activités exercées à Morteau (Doubs), notamment dans la fabrication de boîtiers haut de gamme. A l'exportation, il ouvrira complètement la porte de ses réseaux à la firme française.

L'arrivée du japonais a été accueillie avec philosophie dans le Haut-Doubs, même avec soulagement dans la mesure où elle garantit le maintien de l'activité industrielle dans cette région de France où, malgré la reconversion dans la micromécanique, l'horlogerie occupe encore une place prépondérante.

Mais l'on peut redouter que l'industrie horlogère française, déjà devenue l'ombre d'elle-même, ne soit rabaissée au rang de sous-traitant, voire de simple habilleur des produits japonais. Qu'on le veuille ou non, le désengagement de Matra, qui a d'autres ambitions, notamment dans la télévision, ressemble fort à un échec.

ANDRÉ DESSOT.

TRANSPORTS

Les ministres de la CEE s'opposent aux projets de déréglementation aérienne de la commission

De notre correspondant

Communautés européennes. — La France et l'Allemagne fédérale ont fait alliance pour contrer le projet de libéralisation de l'aviation civile élaboré par la Commission de Bruxelles. Paris et Bonn ont présenté, le 19 juin, au cours de la réunion à Luxembourg des ministres de la CEE responsables dans ce secteur, « *des commentaires* » communs qui vont dans le sens d'une déréglementation prudente et progressive des transports aériens européens.

Les propositions franco-allemandes reprennent largement les idées de M. Jacques Douffiagues, le ministre français, notamment sur la fluctuation maximale des capacités de 45/55 contre 50/50 (c'est-à-dire un partage à l'identique) actuellement, alors que la Commission souhaitait que le nombre minimal de sièges réservés à une compagnie nationale soit ramené à bref délai à 25 % du trafic sur la ligne concernée (*le Monde* du 19 juin). M. Douffiagues a exclu qu'un seuil aussi bas puisse être fixé. Selon le ministre français, le document commun a reçu un accueil favorable de la grande majorité des délégations, y compris des Pays-Bas, l'un des deux pays pourtant les plus libéraux avec le Royaume-Uni.

Dans l'après-midi de jeudi, les ministres ont décidé d'écourter le débat pour le reprendre, le 30 juin, dans un climat plus détendu. Une manière de dire à la Commission que les douze ministres sont maîtres du jeu et qu'il leur appartient de décider les modalités d'une déréglementation des transports aériens.

Certains membres de la Commission de Bruxelles, et notamment M. Peter Sutherland, l'un des commissaires directement concerné par le dossier, avaient manifesté l'intention d'ouvrir des procédures judiciaires pour infraction aux règles de concurrence du Marché Commun contre plusieurs Etats membres, sans attendre les délibérations ministérielles. Cette menace a eu ainsi un effet inverse à celui escompté.

M. Douffiagues a jugé « *excessifs* » les propos tenus par le responsable communautaire. M. Dollinger, son homologue ouest-allemand, n'a pas été moins sévère en rappelant, en séance, à M. Sutherland que les gouvernements membres n'avaient pas « *à recevoir des leçons de la Commission.* »

M. S.

FAITS ET CHIFFRES

Conjoncture

● **L'indice des prix CGT.** — D'après l'indice des prix de la CGT, les prix ont augmenté en France de 0,4 % en mai.

Selon la centrale ouvrière, les prix ont progressé de 1,6 % depuis le début de l'année, et de 4 % sur douze mois (pour l'INSEE, l'augmentation est de 0,2 % en mai et de 2,3 % en un an).

Social

● **Grève des personnels au sol d'Air Inter.** — Pour protester contre le blocage des salaires, les syndicats du personnel au sol d'Air Inter appellent à une grève de vingt-quatre heures le jeudi 26 juin. CFDT, CFTC, CGC, FO, SNMSAC, SNPIT et UGICT-CGT ont donné des consignes d'arrêt de travail du jeudi 4 heures au vendredi 5 h 59. Selon la direction, les perturbations du trafic seront faibles.

● **Grève nationale de l'AFPA le 25 juin.** — Pour protester contre des mesures en préparation à l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), l'intersyndicale CGT-CFDT, FO et CFTC appelle les personnels à observer une grève nationale de vingt-quatre heures, le 25 juin. Dans un communiqué publié le 19 juin, les syndicats s'inquiètent de la remise en cause des statuts « *dans une perspective de démantèlement de l'AFPA, sous couvert de rigueur budgétaire* ». On prévoit la supprssion de 143 emplois, auxquels il convient d'ajouter 320 à 400 « *licenciements déguisés dans le cadre du FNE* ». Le blocage et l'individualisation des salaires sont à l'ordre du jour.

● **Travail temporaire : un accord pour la formation en alternance.** — Les entreprises de travail temporaire vont pouvoir, à leur tour, pratiquer la formation en alternance pour les jeunes de dix-huit ans à vingt-six ans. Toutes les organisations syndicales ont signé un accord, le 16 juin, avec les deux syndicats professionnels, le PROMATT (Syndicat des professionnels de travail temporaire) et l'UNETT (Union nationale des entreprises de travail temporaire).

● **Accord des travaux publics : l'arrêté d'extension est publié.** — L'accord sur l'aménagement et la durée du temps de travail, signé le 28 juin 1985 est désormais applicable « *pour tous les employeurs et tous les salariés de cette branche* » (*le Monde* du 18 juin). L'arrêté ministériel qui autorise l'extension de cet accord a été publié au *Journal officiel* en date des 16 et 17 juin.

ÉTRANGER

L'ALGÉRIE ACCEPTE DE DIMINUER LES PRIX ET LES QUANTITÉS DE GAZ LIVRÉ A LA BELGIQUE PENDANT UN AN

La société gazière belge Distrigaz a conclu, le 14 juin, avec la Sonatrach algérienne un « *préaccord* » transitoire réduisant le prix et les quantités de gaz livré par l'Algérie à la Belgique, a-t-on appris le 18 juin. Cet accord, qui doit encore être approuvé par les deux gouvernements, suspendra la procédure d'arbitrage international engagée par Distrigaz il y a un mois (*le Monde* daté 30-31 mars).

La Belgique, comme l'Italie et bientôt la France, a engagé des négociations difficiles avec l'Algérie afin, d'une part, de réduire les quantités prévues, et, d'autre part, de définir une nouvelle formule de prix conforme aux conditions actuelles du marché. Selon des sources belges, le préaccord conclu avec la Sonatrach pour un an — d'avril 1986 à avril 1987 — prévoirait effectivement une baisse des livraisons de 5 à 3 milliards de mètres cubes/an et un alignement des tarifs sur ceux offerts par Alger à la France et à l'Espagne, ce qui revient à ramener le prix du gaz algérien pratiquement en ligne avec ceux des gaz concurrents.

LA TANZANIE OPTE POUR LA THÉRAPEUTIQUE DU FMI

Dévaluation de 25 % de la monnaie, le shilling, revalorisation de 50 à 80 % des prix payés aux producteurs de café, de thé, de noix de cajou et de cacao, réduction draconienne des subventions qui grevaient les maigres finances de l'État : le gouvernement tanzanien vient de concrétiser les engagements pris avec le Fonds monétaire international et qui ont permis un récent accord de principe avec l'organisation après six ans de laborieuses négociations.

Il faudra désormais 40 shillings et non plus 17, pour 1 dollar. Cette opération chirurgicale est adoucie par le flottement de la monnaie introduit en mars qui avait abouti à une première dépréciation progressive du shilling, déjà tombé le matin de l'annonce des mesures tanzaniennes à 29,4 shillings le dollar. Le projet de budget 1986-1987, présenté le 19 juin devant le parlement par le ministère des finances, M. Cleopa Msuya, prévoit également un allégement de la fiscalité et annonce la disparition des entreprises d'Etat, prédominantes dans la production et la distribution, si elles ne parviennent pas à réduire leurs déficits.

INDONÉSIE

● **Une aide de 2,5 milliards de dollars.** — Les membres du Groupe intergouvernemental sur l'Indonésie ont décidé, lors de la conférence des 18 et 19 juin à La Haye, de fournir 2,5 milliards de dollars d'aide à l'Indonésie pour l'année 1986-1987. Avec 1,1 milliard de dollars, la Banque mondiale continuera d'assurer la principale partie de cette aide, renforcée par l'entrée au sein du groupe de l'Espagne et de l'Autriche. Si les Britanniques ont annoncé qu'ils tripleraient leur contribution à 69 millions de dollars, les Etats-Unis ont confirmé un désengagement général en baissant la leur à 86 millions de dollars, contre 100 millions l'an dernier.

Nominations

● **A la direction des industries chimiques et textiles, au ministère de l'industrie, M. ALAIN PERROY**, trente-neuf ans, a été *nommé* directeur, en remplacement de M. Jean-Marie Yolin. M. Perroy est ancien élève de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole nationale supérieure des mines de Paris. Il était précédemment directeur de la direction régionale de l'industrie et de la recherche de la région Ile-de-France.

● **A l'Union des industries textiles, M. LOUIS-CHARLES BARY**, cinquante-neuf ans, a été élu président, en remplacement de M. René Boit, qui avait démissionné en février. M. Bary, diplômé de l'Ecole libre des sciences politiques, a fait toute sa carrière dans l'industrie textile. Appelé à la présidence du Syndicat français des textiles artificiels et synthétiques en 1974, il a été nommé vice-président délégué de l'UIT en 1979.

● **Au ministère de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, M. FRANCIS LE DORE** a été nommé chef du service de l'information. Ingénieur des ponts-et-chaussées, M. Le Dore était, depuis avril 1981, secrétaire de la mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques.

● **A l'INRA** (Institut national de la recherche agronomique), **M**[lle] **SIMONE TOUCHON**, trente-cinq ans, a été nommée directeur général adjoint chargé des questions administratives et financières. Elle succède à M. Paul Vialle, récemment nommé directeur adjoint du cabinet du ministre de l'agriculture, M. Guillaume. Ancienne élève de l'ENA, administrateur civil, M[me] Touchon avait été conseiller technique au cabinet de M. Emmanuelli, secrétaire d'Etat au budget, puis au cabinet de M. Curien, ministre de la recherche et de la technologie.

● **A la CNMCCA** (Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du Crédit agricole), **M. YVES BARSALOU** a été élu président en remplacement de M. André Laur. La présidence de la CNMCCA est « tournante » entre ses différentes composantes. M. Barsalou représente la Fédération nationale du crédit agricole, et succède ainsi, pour trois ans, au représentant de la mutualité.

● **Chez Krupp Stahl**, division acier du groupe ouest-allemand Krupp, **M. GERHARD CROMME**, *quarante-trois ans*, devient président du directoire en remplacement de M. Goedde, cinquante-sept ans. M. Cromme est actuellement le délégué adjoint de Saint-Gobain en Allemagne fédérale et le président de la filiale verrerie du groupe en RFA, Vegla. M. Cromme était depuis quinze ans à Saint-Gobain.

● **Chez Sperry-France, M. JÉROME HURET** a été nommé PDG, en remplacement de M. Mario Frangilalli, démissionnaire pour raisons de santé. M. Huret, diplômé de l'Ecole supérieure d'électricité, a fait sa carrière à la Compagnie générale d'électricité (CGE)jusqu'en 1983. Il est entré, en février 1986, chez Sperry-France comme directeur général. Sperry est l'un des grands constructeurs américains d'ordinateurs ; il a été racheté récemment par son concurrent, Burroughs.

CONJONCTURE

Le Parti socialiste publiera régulièrement douze indices commentés

« On substitue une rigueur sociale à la rigueur économique » déclare M. Pierre Bérégovoy

« *La dégradation du climat vient de ce qu'on substitue à la rigueur économique une rigueur sociale* », a déclaré, jeudi 19 juin, M. Pierre Bérégovoy, ancien ministre de l'économie, des finances et du budget, qui, en compagnie de M. Michel Delebarre, ancien ministre du travail et de l'emploi, et de M. Dominique Strauss-Kahn, secrétaire national aux études pour le Parti socialiste, présentait, au cours d'une conférence de presse, une analyse de la situation économique de mars dernier.

« *Il y a désinformation, car le gouvernement noircit la situation* », a déclaré M. Strauss-Kahn, qui a annoncé l'intention du Parti socialiste de publier tous les trois mois un ensemble de douze indicateurs commentés « *afin d'informer l'opinion publique le plus objectivement possible* ». Parmi ces indices figure la situation de trésorerie de la Sécurité sociale, dont M. Bérégovoy a souhaité qu'elle fasse l'objet d'« *une publication périodique de la part des pouvoirs publics* ».

M. Michel Delebarre a pour sa part critiqué le relâchement de l'effort gouvernemental dans trois domaines : les TUC, les stages jeunes, les stages longue durée. Il a en revanche approuvé les mesures d'exonération ou d'allégement des charges sociales, tout en soulignant qu'elles risquaient de créer un certain attentisme.

Répondant à une question qui lui était posée sur la politique économique actuellement menée, M. Bérégovoy a déclaré : « *Il faudrait surtout que les Français soient davantage rassemblés. La confiance ne se décrète pas, elle se mérite, et les incantations n'y font rien.* » L'ancien ministre a alors renouvelé ses critiques concernant la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes. — « *C'est une faute très grave* », a-t-il dit — et celle de l'autorisation administrative de licenciement, « *Le malaise social monte lentement — Le malaise politique suivra* ».

Après avoir reconnu que l'indice des prix du mois de mai « *était un bon résultat* », M. Bérégovoy a estimé que la libération des prix des services « *était un peu trop rapide* ». D'une façon générale, il a jugé le gouvernement actuel « *beaucoup trop dogmatique* ».

Interrogé sur la privatisation, M. Bérégovoy a déclaré que les entreprises privatisées ne seraient pas nécessairement renationalisées si la gauche revenait au pouvoir. « *Notre seul critère* a répondu l'ancien ministre, *sera de savoir si l'entreprise est en bon état de santé.* » Si elle l'est, son statut et la propriété de son capital ne seront pas modifiés.

Quant à M. Strauss-Kahn, il s'est inquiété de savoir comment seront utilisées les sommes tirées de la privatisation « *Il ne faudrait pas que la vente de Thomson serve à financer le déficit de la SNCF* » a-t-il conclu.

SOCIAL

LA POLITIQUE CONTRACTUELLE « SUR LE TERRAIN »

Moins d'accords salariaux par branches mais davantage dans les entreprises

La négociation collective salariale a régressé dans les branches professionnelles, mais a progressé fortement dans les entreprises, selon les plus récentes évaluations du ministère des affaires sociales. Au 1er mai, sur 183 branches conventionnelles de plus de 10 000 salariés, 54 branches (soit 30 %), dont 40 nationales, avaient conclu un accord salarial : 2 989 595 salariés étaient ainsi couverts, auxquels il faut ajouter 474 262 salariés concernés par les six recommandations salariales que la patronat, faute d'accord, a adressées.

Par rapport au 1er mai 1985, la négociation collective de branches sur les salaires a donc connu un léger recul. Pour 1985, on avait, en effet, enregistré 60 accords (dont 42 nationaux), soit 33 % des branches, 3 461 570 salariés en bénéficiant. Huit recommandations patronales avaient été envoyées sur les salaires, couvrant une population de 1 120 000 salariés. Sur les 54 accords de 1986, qui situent les augmentations salariales en moyenne autour de 2,5 %, la CFDT en a signé exactement la moitié (27), devant FO (26), la CFTC et la CGC (24), la CGT n'en paraphant que 6.

Certains accords affichent des augmentations particulièrement faibles. C'est le cas pour l'aide à domicile en milieu rural, pour les commerces de boucherie et de charcuterie, pour les commerces de gros, la distribution d'eau, les gardiens et concierges, l'hospitalisation à but lucratif, les sociétés anonymes d'HLM, des agents immobiliers, des laboratoires de prothèses dentaires, du nettoiement des ordures ménagères, du nettoyage des locaux, des organismes de sécurité sociale, des travailleuses familiales, de la fabrication mécanique du verre, autant de secteurs où les augmentations ne dépassent pas 2 %.

Cuvée de bonne qualité

Certaines branches ont prévu de reprendre les négociations à la fin du premier semestre, d'autres ont également arrêté des mesures pour les bas salaires (comme la fabrication mécanique du verre, qui a établi une rémunération annuelle garantie de 66 500 F). Dans d'autres branches, les augmentations, qui portent parfois sur les salaires réels, dépassent la barre des 3 %, comme dans les transports routiers, la miroiterie-vitrerie, les bureaux d'études techniques, le cartonnage, etc. Seules trois branches ont explicitement prévu un rendez-vous en fin d'année pour examiner d'éventuels décalages entre l'inflation et les salaires.

Dans les entreprises, la « cuvée » des accords conclus en 1985 apparaît de bonne qualité. Selon un chiffre qui n'est pas encore définitif, 5 165 accords ont été conclus dans des établissements ayant au moins une section syndicale (1), contre 4 076 en 1984, ce qui traduit une progression importante (+ 34 % en un an). Il s'agit de contrats qui portent souvent, en fonction de l'obligation annuelle de négocier, sur plusieurs sujets mais 80 % d'entre eux traitent des salaires et 35 % de la durée du travail. Selon le ministère, *« les accords d'entreprise prévoient des augmentations qui se situent en moyenne autour de 3 %. Les accords allant au-delà sont très réduits, de même que ceux qui ne prévoient aucune augmentation »*.

Le ministère a observé avec une attention particulière le double phénomène d'individualisation des salaires et de diversification des primes. Il a ainsi constaté que *« les critères d'attribution des augmentations individuelles sont particulièrement hétérogènes et assez peu précis hors quelques accords prévoyant une évaluation du mérite en fonction des résultats (quantités produites) ou des performances individuelles »*. Par ailleurs, *« les primes d'objectif ou d'intéressement figurent dans un nombre croissant d'accords. Certains accords fixent des objectifs relatifs à l'assiduité appréciée non plus au niveau individuel mais au niveau collectif »*. Si peu d'accords comportent des mesures spécifiques pour les bas salaires, une des évolutions marquantes — qui confirme le succès de la politique engagée par M. Jacques Delors — est que *« les clauses d'indexation* [des salaires sur les prix] *ont quasiment disparu »*. Toutefois, un bon nombre d'accords prévoient une *« clause de rendez-vous, lorsque le taux d'inflation atteint un niveau déterminé à l'avance »*. Pour peu que la désinflation ne se poursuive pas...

MICHEL NOBLECOURT.

(1) L'obligation de négocier en 1985 a été respectée dans 71,5 % des entreprises assujetties (68 % en 1984 et 43 % en 1983), couvrant 3 297 084 salariés (87,5 % des effectifs). La CGT a signé 52 % des accords signés, la CFDT 49 %, FO 42 %, la CGC 40 % et la CFTC 18 %.

AUTORISATION DE LICENCIEMENT

La CGC propose d'élargir le champ des négociations

Tandis que les sénateurs adoptaient le projet de loi supprimant l'autorisation administrative de licenciement le 20 juin au matin, les partenaires sociaux précisaient leurs intentions dans la perspective de futures négociations.

La veille, la CGPME (Confédération générale des petites et moyennes entreprises) avait réaffirmé son souhait de mettre au point *« les dispositions destinées à compléter les règles issues du projet gouvernemental »*. Elle se déclarait prête à *« mettre en place les règles d'information et de consultation »*, puis à faciliter l'orientation ou le reclassement des salariés licenciés.

De son côté, la CGC a multiplié les propositions. M. Jean-Louis Mandinaud, secrétaire national, a expliqué dans *la Lettre confédérale* que la CGC préconisait *« une négociation globale, sur l'ensemble des problèmes de l'emploi, étalée sur la durée de l'année, en commençant en juillet par le point précis de l'autorisation de licenciement »*. M. Paul Marchelli, président de la CGC, a écrit au président du CNPF pour lui demander que six grands thèmes soient abordés lors de la négociation. Il pourrait s'agir des *« capacités d'adaptation »* (durée et aménagement du temps de travail, seuils sociaux et fiscaux, mutations technologiques, formation) et de la politique salariale, notamment. *« Plus que jamais, la régulation contractuelle doit se substituer à la réglementation de l'Etat »*, a souligné M. Marchelli.

MOUVEMENTS DE GRÈVE DANS LES ARSENAUX

Les syndicats redoutent une « privatisation » des établissements d'Etat

Le ministre de la défense, M. André Giraud, rencontrera prochainement les syndicats des personnels civils de la défense nationale, en particulier les salariés de l'Etat travaillant dans les arsenaux et les établissements industriels où l'on observe, depuis le début de la semaine, divers mouvements de protestation. Les représentants de ces personnels civils avaient demandé à s'entretenir avec M. Giraud avant de lancer leur semaine d'actions, qui s'est traduit par des arrêts de travail ou par des manifestations devant les établissements (entre 20 % et 80 % de grévistes selon les établissements).

Deux préoccupations majeures animent aujourd'hui ces différentes catégories de personnels : la suspension, décidée par le gouvernement, des augmentations de salaire prévues et l'intention prêtée au ministre de la défense de vouloir privatiser certains arsenaux en changeant leur statut actuel.

Concernant le premier point, M. Giraud a en effet annoncé la suspension, à compter du 1er juillet prochain et jusqu'à la fin de cette année, de l'application des décrets de 1951 et de 1967 qui alignent l'évolution des salaires des quelque 140 000 personnels de l'Etat sur celle des travailleurs de la métallurgie parisienne. Les salaires dans les arsenaux ne seront donc plus revalorisés d'ici à la fin de 1986. *« La lutte contre le chômage*, a expliqué M. Giraud, *a conduit le gouvernement à prévoir, pour un temps, la stabilité des salaires des fonctionnaires, en particulier des soldes militaires. Il ne serait pas juste que les autres personnels de la défense, qui jouissent de la garantie de l'Etat, ne suivent pas la règle. »*

Les syndicats ont protesté contre *« le blocage des rémunérations et la réduction du pouvoir d'achat »*, pratiqués en réalité depuis 1982, selon eux, et sans effet sur le chômage puisque ces décisions *« n'ont pas permis de créer des emplois »*.

D'autre part, les organisations syndicales se sont inquiétées des projets gouvernementaux de révision de la loi de programmation militaire 1984-1988 et de leurs conséquences éventuelles sur la situation de l'industrie d'armement. Tout en se refusant à prendre position sur les choix stratégiques que pourrait retenir M. Giraud, les syndicats des établissements ou arsenaux de l'Etat avouent ne pas demeurer indifférents aux effets d'une nouvelle loi de programmation militaire, annoncée pour l'automne prochain, sur les plans de charge dans ces industries travaillant pour la défense nationale. En particulier, ces syndicats suivent avec attention le sort qui pourrait être réservé à la construction d'un porte-avions nucléaire, le *Richelieu*, et à celle du nouveau char, le Leclerc.

Rigidité des mentalités

A cette occasion, les syndicats rejettent toute perspective d'une *« désétatisation »* de la direction des constructions navales ou du groupement industriel de l'armement terrestre. D'ores et déjà, les syndicats ont fait savoir qu'ils répondraient par la grève prolongée à tout projet gouvernemental qui, au nom d'une certaine souplesse de gestion, s'en prendrait au statut étatique de ces entreprises. *« Il y a des rigidités de mentalité auxquelles on peut remédier*, disent-ils, *sans pour autant changer le statut juridique de ces établissements. »*

Le ministre de la défense considère, de son côté, que de tels mouvements de protestation dans les arseneaux de l'Etat sont, à l'heure actuelle, *« inutiles »*, dès lors que le gouvernement entend ouvrir un dialogue avec les syndicats à propos du gel des salaires et de l'avenir des établissements de l'Etat.

M. Giraud fait, en ce qui concerne ce dernier problème, une distinction entre les arsenaux et les usines d'armement terrestre. Le plan de charge des premiers lui paraît assuré pour 1987 et 1988, et dans ces conditions, observe-t-il en substance, il existe bien d'autres urgences ou priorités. En revanche, les activités de certaines usines d'armement terrestre lui semblent beaucoup moins bien garanties à court terme, sans pour autant, qu'il faille croire que la privatisation résolve toutes leurs difficultés.

Le ministre de la défense a demandé que lui soit remis avant le 31 juillet prochain un rapport qui analysera, hors de toute perspective de changement du statut juridique des établissements concernés, les moyens de faire face à la diminution des plans de charge par des mesures administratives internes. A ses collaborateurs, M. Giraud a expliqué, en effet, qu'il n'avait lui-même aucun *a priori* idéologique sur la question et que, comme il avait eu l'occasion d'en apporter la démonstration lors de son passage à la tête du Commissariat à l'énergie atomique, où certaines activités avaient évolué en mieux avec l'institution de sociétés anonymes et où d'autres avaient conservé leur statut, il demeurerait *« pragmatique »*.

GRÈVE BIEN SUIVIE A L'AÉROSPATIALE

Les mouvements de grève à l'Aérospatiale, le jeudi 19 juin — d'une heure à une demi-journée selon les sites, — ont été suivis par 65 % à 70 % du personnel selon Force ouvrière et à 45 % en moyenne selon la direction. A Toulouse, le mouvement de grève avait eu lieu le 17 juin. FO, la CFTC et la CGC avaient lancé un appel commun à l'action contre *« la remise en cause de la politique contractuelle »*, l'accord société de 1970 prévoyant deux augmentations semestrielles de 2 % ayant été dénoncé. La direction fait observer, alors que les discussions sont dans l'impasse, qu'avec l'augmentation générale de 2 % au 1er janvier et l'effet de report des hausses de 1985 sur 1986, la masse salariale va augmenter de près de 4.5 % cette année.

La CGT et la CFDT avaient appelé à l'action séparément sur les thèmes des salaires et de l'emploi. Un comité central d'entreprise est convoqué ce vendredi pour annoncer 2 340 suppressions d'emploi sur deux ans, mais avec 1 000 embauches sur cette même période (pour des catégories professionnelles différentes). Ces départs se feront par le biais de mises à la retraite, de conventions FNE et de congés de conversion, mais pas de « licenciements secs ».



PÊCHE

LE CONTENTIEUX FRANCO-ESPAGNOL

Le comportement de la France est « disproportionné »

nous déclare à Madrid le secrétaire d'Etat à la pêche

La tension demeure vive entre la France et l'Espagne à propos du contentieux sur la pêche. Le jeudi 19 juin, des pêcheurs basques espagnols ont arrêté à la frontière des camions transportant du poisson en provenance des pays de la CEE. Le secrétaire d'Etat espagnol de la pêche nous explique dans l'entretien ci-dessous qu'*« il serait disproportionné que la France veuille remettre en question des décisions adoptées par tous en conseil des ministres de la CEE... »*

De notre correspondant

Madrid. – Les pêcheurs basques espagnols, qui revendiquent le droit de travailler dans une zone en litige au large des côtes landaises, ne décolèrent pas. Ce n'est qu'à contrecœur qu'ils avaient en fin de compte consenti, le 12 juin, à lever le blocus du port d'Hendaye, commencé quatre jours auparavant (*le Monde* du 13 juin).

Depuis, l'échec des négociations menées sur ce thème par Madrid et Paris sous les auspices de la Communauté les ont décidés à repartir à l'assaut. Plusieurs incidents ont eu lieu, et la garde civile a dû intervenir pour protéger des camions transportant du poisson. Les pêcheurs en colère ont également empêché la vente de poisson importé sur le marché de Bilbao.

Ces actions de force répétées risquent de compliquer encore la solution du premier contentieux important qui oppose la France et l'Espagne depuis l'adhésion de cette dernière à la CEE. Dans l'interview qu'il nous a accordée à Madrid, le secrétaire d'Etat à la pêche, M. Miguel Oliver – l'homologue espagnol de M. Ambroise Guellec, – le reconnaît. *« J'ai condamné publiquement et à plusieurs reprises les actions illégales des pêcheurs espagnols,* souligne-t-il, *mais j'ai bien conscience qu'elles sont le fruit du désespoir. »*

Vus du côté espagnol, les intérêts en jeu sont, il est vrai, importants. Dans la zone en litige, quatre cents embarcations pêchent habituellement le merlu, la sardine ou l'anchois, faisant vivre directement ou indirectement près de cinq mille personnes. *« Le problème le plus sérieux est celui du port de Fontarabie, dont les pêcheurs dépendent presque tous de cette zone,* explique M. Oliver. *Si le trapèze d'Eskota leur est dorénavant interdit, ce sera la ruine pour toute la ville, d'autant qu'il s'agit en général d'embarcations très artisanales, peu aptes à se reconvertir à un autre type d'activité. »*

« Ces pêcheurs ont toujours travaillé dans cette zone, poursuit M. Oliver, *et voilà qu'ils s'en voient chassés au moment même où leur pays entre dans l'Europe. Le traité d'adhésion de l'Espagne à la Communauté stipulait pourtant, tant dans sa lettre que dans son esprit, qu'aucun secteur ne pourrait, en tout état de cause, se retrouver dans une situation plus défavorable après l'adhésion qu'avant. C'est aujourd'hui leur cas ! »*

« Anomalie technique »

Juridiquement, le contentieux est complexe. La zone d'Eskota, contrairement à ses voisines, n'est pas expressément mentionnée dans le traité d'adhésion. La France en conclut que les pêcheurs espagnols ne peuvent en revendiquer l'accès, à moins qu'une négociation ne s'ouvre à ce sujet. Pour M. Oliver, cette omission constitue une simple *« anomalie technique »* qu'il convient de corriger au plus vite. *« Ce petit trapèze a été oublié dans le traité d'adhésion parce qu'il ne constituait que la pointe française d'une vaste zone maritime appartenant presque entièrement à l'Espagne. La solution la plus logique serait que la Communauté détermine quel est aujourd'hui son statut, et que nos pêcheurs puissent continuer à s'y rendre en attendant. »*

« Je comprends d'autant moins les réticences de la France à ce sujet que ses propres pêcheurs travaillent très peu dans cette zone, poursuit notre interlocuteur. *Pourquoi vouloir nous en chasser ? »*

En fait, à Madrid, on soupçonne la France de vouloir profiter de la discussion sur le litige pour procéder à une *« renégociation d'ensemble »* des clauses sur la pêche du traité d'adhésion.

La France ne cache pas, en tout cas, qu'elle veut réviser deux dispositions adoptées en décembre dernier à Bruxelles. Apparemment techniques, elles influent en fait de manière déterminante sur le niveau d'activité de la flotte ibérique : Paris demande que le chiffre de cent cinquante bateaux espagnols autorisés à pêcher simultanément dans les eaux communautaires inclue les embarcations en déplacement (qui vont sur les lieux de pêche ou en reviennent), et que l'on modifie à la hausse l'évaluation de la capacité des palangriers (bateaux qui pêchent avec des lignes) espagnols.

Ce serait là bouleverser tout l'équilibre péniblement atteint durant la longue négociation d'adhésion, rétorque-t-on du côté espagnol. *« S'il y a des thèmes conflictuels à régler, nous sommes prêts à les discuter,* affirme M. Oliver. *Mais il nous paraît disproportionné que la France saisisse le prétexte de la zone d'Eskota pour remettre en question des décisions adoptées par tous en conseil des ministres communautaire et qui concernent le fond même du traité d'adhésion ! »*

Les négociations à ce propos entre Paris et Madrid, qui doivent reprendre le lundi 23 juin, au lendemain des élections espagnoles, s'annoncent donc longues et difficiles.

THIERRY MALINIAK.

AGRICULTURE

AU CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION

M. Nallet plaide pour une solution politique des conflits commerciaux

La solution aux conflits du commerce agricole international ne peut être que politique. C'est la principale conclusion, avancée par M. Henri Nallet, ancien ministre français de l'agriculture, à la session du Conseil mondial de l'alimentation (CMA), qu'il préside.

Le CMA s'est réuni à Rome du lundi 16 au jeudi 19 juin ; il a consacré ses travaux à la situation alimentaire en Afrique, à l'instabilité du commerce international et au renforcement de son propre rôle. Les ministres (ou leurs représentants) des trente-six pays membres du CMA ont tenu mardi 17 et mercredi 18 des discussions à huis clos, d'où il ressort, d'après M. Nallet, un accord selon lequel les conflits commerciaux agricoles ne pourront pas être résolus dans le seul cadre du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). Pour M. Nallet, seule une concertation des politiques agricoles des différents Etats pourra empêcher une explosion du système qui voit l'offre globale progresser beaucoup plus vite que la demande, et les grands pays producteurs contraints de brader leurs stocks. Dès lors, le CMA, qui est le seul lieu de rencontre internationale au niveau ministériel, apparaît comme l'outil privilégié pour la préparation d'un tel débat.

La France et l'Italie ont insisté pour que les questions des échanges commerciaux soient abordées en liaison avec celles du développement agricole des pays. Les différents participants ont reconnu le droit légitime de chaque Etat à rechercher son autosuffisance alimentaire. Toutefois au sein des pays en voie de développement, ceux qui sont parvenus à cette autosuffisance ont critiqué les subventions aux exportations accordées par les grands pays producteurs, alors que les pays fortement déficitaires n'ont pas caché leur méfiance à l'égard de règles commerciales plus libérales qui leur seraient imposées, sans leur être forcément favorables.

M. Guillaume annonce aux producteurs de céréales une baisse de 10 % des taxes

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture, a annoncé, le jeudi 19 juin, une baisse d'environ 10 % des taxes perçues en France sur les céréales. Le ministre, qui participait à la journée de clôture du congrès annuel de l'Association générale des producteurs de blé (AGPB), réunie à Aix-les-Bains, donnait ainsi en partie satisfaction aux revendications des agriculteurs.

Les mesures annoncées représentent une diminution de 25 centimes sur les 5,27 F de taxes prélevées par quintal de blé : il s'agit d'une baisse de 15 % de la taxe FAR qui va au budget de l'Etat, d'une baisse de 10 % de la taxe FASC, qui alimente les budgets de l'Office des céréales, d'Unigrains et de l'ITCF (Institut technique), et de 10 % de la taxe Anda qui finance le développement. Ces taxes, spécifiques à la France, représentent 5 % du prix de vente des céréales.

Les céréaliers demandaient aussi une baisse égale du montant de la taxe de coresponsabilité (3,80 F par quintal) perçue par la Communauté européenne.

Par ailleurs, le ministre de l'agriculture a annoncé son intention d'exiger de Bruxelles que le délai de paiement aux producteurs, lorsque leurs produits sont achetés aux « cours d'intervention », soit ramené de cent vingt jours à quatre-vingt-dix jours.

Le Monde

CADRES

La Centre d'Informations Financières, dans le cadre de son expansion à Paris ou proche banlieue, organise un stage pour recruter des CONSEILLERS CCIAUX H.F.
– Formation assurée.
– Rémunérat. très motivante.
Tél. : 45-00-24-03.

propositions diverses

L'Etat offre des emplois stables, bien rémunérés, à tous les Français avec ou sans diplôme. Demandez une documentation sur la revue spécialisée FRANCE CARRIÈRES (C 16) B.P. 402-09 PARIS CEDEX 09.

DEMANDES D'EMPLOIS

F. conn. en INFORMATIQUE ch. place GRANDS MAGASINS, réception marchandises, tenues stock. EXC. RÉF. LIB. DE SUITE. Ecrire sous le n° 6 899 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7°.

J.F. 28 ans, tit. 2 licences lettres linguistique et DESS Dauphine : « Les métiers de formateurs intervenants », recherche poste évolutif de conception organisation évaluation des activités de formation et/ou gestion des ressources humaines fonction personnel recrutement. Ex. de 4 ans formatrice, resp. pédago. Contacter A. Fourestier, 2, rue Rabelais, 92800 Puteaux. Tél. : 47-72-97-36.

L'IMMOBILIER

appartements ventes

5° arrdt

Métro CENSIER
Face église SAINT-MÉDARD
Sur petite place avec arbres, salon avec poutres, cheminée, salle à manger, 1 chambre, entrée, kitchenette, bains, bien aménagé, 138, rue Mouffetard. Escalier A, vend., dim., lundi 14-17 h, sam. 11 h à 13 h 30.

11° arrdt

11° FAIDHERBE URGENT studio 32 m² avec loggia tout confort, 5° étage, clair, 280 000 F. Tél. 43-73-32-26.

14° arrdt

ALÉSIA, bel immeuble, ascenseur, très élégant 5 pièces + chambre service, 1 500 000 F. 1, RUE MARGUERIN samedi 14/17 h ou 45-44-98-07.

16° arrdt

Métro TROCADÉRO
Imm. p. de taille, calme, liv., 1 chbre, entrée, cuis., bains, chff. central ind. + service. 5, RUE SAINT-DIDIER, samedi, dim., 13 h-16 h.

18° arrdt

2 PIÈCES refait neuf, sud, rue Ordener, 320 000 F. Tél. : 42-27-47-43.

Province

A VENDRE COURSEULLES-S/MER (14) 1 appt, séjour., 1 chambre, cuisine équipée, tt cft, petit jardin 30 m², parking. Px 180 000 F. Tél. : (16) 33-52-25-27.

appartements achats

Rech. URGENT 110 à 140 m² Paris, préfère 5°, 6°, 7°, 14°, 15°, 16°, 4°, 12°, 9°. PAIE COMPTANT. T. 48-73-57-80.

AGENCE LITTRÉ
Rech. pour clientèle française et étrangère appts et hôtels part. dans quartiers résidentiels. Paiement comptant chez notaire. Tél. : 45-44-44-45.

locations non meublées demandes

Paris

Pr cadres supérieurs et employés, GDE STÉ FRANÇAISE ÉLECTRONIQUE, déplacés Paris et env. rech. divers appts 2 à 7 p., studios, villas, Paris et banl., courte ou longue durée, 45-03-30-33 à partir 10 h.

Région parisienne

Etude ch. pour cadres villas toutes banl. Loyer garanti. (1) 46-99-89-66, 42-63-57-02.

locations meublées offres

Paris

TOUR TOTEN
ÉTAGE ÉLEVÉ, APPT DE GRAND STANDING. LIVING DOUBLE, 2 CHBRES, 2 BAINS, PARKG, CAVE. 45-02-13-43.

Région parisienne

LA DÉFENSE
Tour EVE, étage élevé, appt avec balcon, standing, living dble, 2 chbres, 2 bains, dche. Michel Bernard 45-02-13-43.

bureaux

Locations

NEUILLY (MÉTRO)
Loue directement 1 bureau ou + dans imm. nf. 47-58-12-40.

VOTRE SIÈGE SOCIAL
Constitution de sociétés et tous services. T. 43-55-17-50.

locaux commerciaux

Locations

A LOUER
CELLULE COMMERCIALE
130 m²
dans hypermarché
MAMMOUTH-Metz (57)
Libre 1er juillet 1986.
Tél. : 87-66-49-93.

A VENDRE OU A LOUER sur RN 305, 2 km de Paris. Ensemble industriel libre de 6 000m² développés. Tél. : 46-71-41-20.

fonds de commerce

Ventes

Vendons toute propriété Odéon/Pont-Neuf GALERIE CARACTÈRE, duplex 1er étage habitable ou loué, droit bail, 500 000 F plus loyer. T. 43-54-63-17, 11 à 19 h.

hôtels particuliers

M° PORTE-DORÉE, St-Mandé pr. bois de Vincennes, maison bourg. 7 p. cuis., tt cft, gar, jardin, exception., 2 285 000 F. MAS IMMOBIL. 43-45-88-53.

pavillons

SAINT-MAUR/LA VARENNE (94) Pavillon sur terrain 234 m², constr. 1968, 100 m² hab., sur 2 niv., plus ss-sol 53 m². Entrée, escal. et palier marbre, cuis., salon, salle à manger, salle de bains, w.-c. Etage : 3 chbres, w.-c., cabinet de toilette, douche, penderie, placard. Ss-sol : gar., buand., atel., pièce aménag., chff central mazout, 1 260 000 F à débat. Tél. : 48-83-61-85 le soir.

LA VARENNE-SAINT-HILAIRE, 500 m RER, QUARTIER TRÈS RÉSIDENTIEL. Constr. récente, excellente maison, récept. 46 m², 4 chbres.
DEMICHELI
48-73-50-22. 48-73-47-71.

maisons de campagne

DAHOUET (22). mais. s/port., jdin, séj., 5 ch., 2 bns, 230 m² hab., gar., dép., 750 000 F. M. Leclerc Val-André 96-72-2244.

domaines

PARAGUAY-ORIENTAL (ITAPUA) Propriété forestière de 886 ha (peuplement complet de bois précieux), pouvant également être divisée, avec les meilleurs sols du Paraguay pour l'agriculture. A vendre pour 1 018 900 F (1 150 F/ha) sols d'origine volcanique, climat et précipitations permettant 2 récoltes/an (production de base soja). La propriété est limitée sur 5 km par une rivière et a accès à la route asphaltée Ruta n° 6 à une distance de 5 km. Vous pouvez payer le prix d'achat en France en francs français.
Veuillez adresser le courrier à : Arno J. Goeatz, Gartenstrasse 6, D-6251 Hirschberg, R.F.A.

propriétés

Vds dem. de caract. 1860 tt cft, de parc boisé, 2 ha, rég. Chalosse, 25 km est de Dax. Px 1 000 000,00 F. Ecr. Pages Baigts, 40380 Montfort-en-Chalosse ou Tél. 58-98-63-11.

150 KM SUD DE PARIS
SUR 3 800 m²
PROPRIÉTÉ EN U
5 p., cuis., bns, w.-c., dépend., chauff., 480 000 F. URGENT.
CRÉDIT 100 m²
H.B. (16) 86-74-08-12 ou après 20 h. (16) 86-74-02-71.

TOURAINE (210 km Paris), b. DEMEURE XVIII°, 6 p., cft, communs, joli jdin ombragé. Cabinet CHATET (16) 47-23-91-29.

60 km AIX-EN-PROVENCE
Mas haras 400 m² nomb. dépend., VALEUR 2 100 000 F. VENDU 1 450 000 F. TÉL. : 91-37-05-21.

RER BOISSY-ST-LÉGER
Villecresnes sup. mais. bourg., parc 2 133 m², tri. séj. 90 m², 4 ch., cuis., tt cft, 240 m² hab. terr., billard, ss-sol complet, gren. aménageable, 1 995 00 F. MAS IMMOBIL. 43-45-88-53.

Lamorlaye, 35 km Paris, part. vend urgt site résidentiel, belle ppté de beau parc 1,6 ha clos de murs, essences variées 184 m² hab., tt cft, parfait état, dépend., bassin, serre, potager, garage, possibilité agrand. Affaire à saisir. Prix à déb., crédit pers. possible 42-64-46-12 h.b. (16) 44-21-52-16 soir.

NEMOURS 75 KM DE PARIS direct aut. Sud. à saisir Gentil
CASTEL AMÉNAGÉ
meublé s/terr. 5 ha, 400 m de berge, riv. poisson., site et vue exception., 16-38-92-72-32 et après 20 h : 16-38-96-22-29. AFFAIRE RECOMMANDÉE PRIX SACRIFIÉ.

L'AGENDA

Accessoires autos

AUTORADIO
Pose immédiate de TOUT autoradio même ach. ailleurs. Ex. : un poste PO GO FM K7 stéréo à 475 F, antivol 125F. Ouvert MÊME le lundi TOUS accessoires autos
AUTOTEC
93, av. d'Italie, Paris-13°. T. 43-31-73-58. M° Tolbiac.

Artisans

Maçonnerie, plomberie, chff., ALARME, peinture, moquette. Conseil financement. T. 69-06-81-96, 30-21-80-22.

Bibliophilie

ACHAT DE LIVRES
A. LAFFITTE 46-34-73-25
19, r. du Cardinal-Lemoine, 5°.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4°, 43-54-00-83. PARCE QUE L'ON AIME ACHAT BIJOUX OR-ARGENT. Métro : Cité ou Hôtel-de-Ville.

Cours

LA PETITE ACADÉMIE DE MUSIQUE OUVRE UN NOUVEAU COURS DE PIANO POUR ADULTES DÉBUTANTS – STAGES INTENSIFS EN JUILLET – TÉL. : APRÈS-MIDI 45-24-63-93
47, rue de Boulainvilliers, 75016 PARIS.

Vacances - Tourisme - Loisirs

Loue vacances août villa meublée Nice mer. Ecrire Sousseau, 58, route de Grenoble, Nice.

CHATEL (HAUTE-SAVOIE)
A louer sem.-15 jrs juill. à sept., studio 4 pers., 46-60-26-53.

Vill. vacances LE NIVOSE, rando., tennis, équit., anim., tarifs int., réduc. enfants. Rens. et réservations LE NIVOSE L'Alpe-du-Grand-Serre 38350 La Mure. Tél. 76-72-18-69.

ILE GRECQUE
Maison à louer, 6 lits, bord mer au mois. Tél. : 45-44-21-97.

Moquettes

A saisir
MOQUETTE 100 %
PURE LAINE
Prix posée : 99 F/m².
Tél. : 46-58-81-12.

Tapis

6° ANNIVERSAIRE
TAPIS D'ORIENT
– 50 %
sur une sélection de 150 magnifiques tapis d'Orient
LAURENT
101, AV. LA BOURDONNAIS, 75007 Paris. T. 45-50-40-21

BIARRITZ
LOUE APPARTEMENT dans IMMEUBLE au bord de la grande plage de BIARRITZ : 1 chambre, 1 salon, 1 salle à manger, 1 cuisine, 1 salle de bains, w.-c., entrée. Juillet 2 000 F la quinzaine ; août 2 500 F la quinzaine (16) 59-24-77-31.

CARROZ-D'ARACHES (Haute-Savoie). A louer STUDIO 4 personnes, tout confort. Juin, août, septembre, station été, 1 150 m d'altitude, piscine, tennis, équitation, etc. Tél. : 43-04-42-41.

DRISCOLL HOUSE HOTEL
200 chambres à un lit. Demi-pension. 65 livres par semaine. Adultes entre 21-60 ans. S'adresser à 172, New Kent Road London SE 1. Tél. : 01-703-4175.

CANNES particulier LOUE GRANDE PROPRIÉTÉ BOURGEOISE de 6 chambres plus pavillon d'amis et gardiens. Piscine, tennis, calme, splendide vue mer. Libre août, ou juillet plus août. Tél. h. b. 93-94-07-00.

A louer juillet maison de campagne (cuisine, séjour rustique, cheminée, 2 chambres, salle de bains, en pleine nature boisée, 10mn baie de Douarnenez, plages. Ecrire Mme Le Page, Le Grannec-Cast 29150 Châteaulin ou Tél. : (98) 73-54-61.

LE TOUQUET belle maison, 5 chambres, jardin, garage, tout confort. A louer juillet, août, septembre. Tél. : 43-54-37-99.

LOCTUDY (Sud-Finistère) maison 4 pièces, jardin du 20-6 au 20-7. Téléph. : 46-68-89-03.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CHARGEURS S.A.

Les actionnaires de la Société se sont réunis le 18 juin 1986 en assemblée générale ordinaire sous la présidence de Jérôme Seydoux.

L'Assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1985, qui se soldent par un bénéfice de 44.6 millions de francs, et décidé la distribution d'un dividende de 9 francs, avoir fiscal compris, à chacune des 5 842 160 actions composant le capital augmenté à raison d'une action gratuite pour dix anciennes à la suite de la décision prise par le conseil d'administration dans sa séance du 16 avril 1986. Ce dividende sera payable en espèces le 4 août ; cependant, les actionnaires ont la faculté d'opter pour le paiement de ce dividende en actions sur la base de 1 035 francs par action nouvelle, à condition d'en faire la demande à compter du 30 juin jusqu'au 25 juillet 1986 auprès de leur banque ou agent de change.

Cette assemblée a nommé administrateur M. Gérald Long, ancien directeur de l'agence Reuter, et renouvelé les mandats d'administrateurs de MM. Renaud Gillet, René Lapautre, Paul Lepercq, de censeurs de MM. Jean Martineau et Henri Rochat et de commissaire aux comptes titulaire de M. Francis Bastien.

A l'occasion de cette assemblée, Jérôme Seydoux a donné des indications sur la marche des principales filiales depuis le début de l'année et sur les perspectives de l'exercice.

Le trafic passager d'UTA a augmenté ; deux Boeing 747-300 neufs ont été acquis et deux Boeing 747-200 ont été transformés en Boeing 747-300 Combi. Le résultat d'UTA devrait se situer en 1986 au même niveau qu'en 1985. Dans le secteur maritime, la situation devrait cesser de se dégrader à la suite des mesures prises pour la réduction d'effectifs et la réorganisation de la flotte. Les pertes des croisières seront très largement inférieures à celles de 1985 à la suite de la vente du *Rhapsody* et de l'arrêt de l'*Azur*. Le secteur industriel dégagera des résultats moins bons que ceux de 1985 en raison de la baisse de ceux de la société argentine Unitan. La fraction de la perte de la « 5 » à supporter par Chargeurs SA ne devant pas dépasser 75 millions de francs, le résultat consolidé de 1986 devrait être en assez nette augmentation sur celui de 1985 (495 millions de francs).

CICA

Société commerciale et industrielle de la côte d'Afrique
GROUPE CFAO

L'assemblée générale ordinaire du 19 juin 1986 a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1985, se soldant par un bénéfice net de 12 362 347 francs, après amortissements, provisions et impôts, en augmentation de 44 % sur celui de l'exercice précédent.

Le bénéfice net consolidé s'élève à 38 168 303 francs, contre 14 997 797 francs en 1984.

L'assemblée a décidé de distribuer à partir du 30 juin 1986 un dividende net par action de 40 francs, assorti d'un avoir fiscal de 20 francs, en progression de 14 % sur celui versé au titre de l'exercice de 1984.

Les mandats d'administrateurs de MM. Georges Milaranca et Pierre Jack Dubois arrivés à échéance ont été renouvelés.

Le mandat de commissaire aux comptes titulaire de M. Roger Cauvin arrivé à expiration a été renouvelé.

Dans son allocution, le président a indiqué que le chiffre d'affaires et les résultats à fin mai continuent de progresser de façon sensible.

Par ailleurs, il a précisé que l'augmentation de capital ouvert le 15 mai et close le 16 juin 1986 s'était déroulée dans de bonnes conditions.

RICQLÈS-ZAN S.A.

L'assemblée générale ordinaire de la société RICQLÈS-ZAN, réunie le 13 juin 1986 sous la présidence de M. Henri GIRARDEL, a approuvé les comptes de l'exercice 1985.

Sur un marché en régression, le chiffre d'affaires, hors taxes, ne s'est élevé qu'à 183,4 millions de francs, en recul de 3,6 % sur celui de l'exercice précédent, la part des ventes à l'exportation stagnant à 8,5 % des ventes totales.

S'ajoutant à une nouvelle dégradation des conditions de vente, l'insuffisance d'activité a entraîné une forte baisse des résultats financiers. Après charges et produits exceptionnels et report en arrière du déficit, la société accuse une perte nette de 6,9 millions de francs contre un bénéfice net de 0,4 million de francs en 1984.

Face à cette situation un important programme de redressement a été engagé dès la fin de l'exercice. Il repose à la fois sur une politique commerciale dynamique et novatrice et sur une réduction sensible des effectifs liée à la modernisation des équipements industriels.

Les mesures prises, bien que d'effet progressif, et les efforts qui suivront doivent permettre à RICQLÈS-ZAN d'enregistrer dès l'exercice en cours une amélioration de tendance tant dans le domaine des ventes que dans celui des résultats financiers.

Le chiffre d'affaires à fin avril est en progression de 3,7 % sur celui de 1985.

L'ORÉAL

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires s'est réunie le 20 juin 1986 sous la présidence de M. Charles ZVIAK, président directeur général.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1985 qui font apparaître :

- un chiffre d'affaires consolidé de 16 430 MF ;
- un résultat d'exploitation de 1 721 MF ;
- un bénéfice net consolidé (hors plus-value) de 775 MF.

Le bénéfice net par action ressort à 167,33 F.

L'assemblée générale a renommé aux fonctions d'administrateurs pour quatre ans M. André BETTENCOURT et M. Roger MARTIN.

Elle a également décidé la distribution d'un dividende net unitaire de 30 F qui sera mis en paiement à compter du 30 juin 1986.

Elle a renouvelé pour six ans les mandats de M. Pierre FEUILLET et de M. André PAVIE comme commissaires aux comptes titulaires.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire a approuvé les résolutions qui lui étaient proposées et portant sur trois points :

- l'absorption, à compter du 1er juillet, de SCODIA, filiale à 100 % de L'ORÉAL ;
- l'autorisation donnée au conseil d'administration de consentir des options de souscriptions d'actions ouvertes à des membres du personnel ;
- l'autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital social jusqu'à un montant de 1 milliard de francs en une ou plusieurs fois par émission en numéraire d'actions nouvelles ou de certificats d'investissement ou par incorporation de réserves ou de primes.

Le Conseil d'Administration, réuni à l'issue des assemblées, a décidé, sur la proposition de son président, M. Charles ZVIAK, de faire usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire et de consentir une première distribution d'options de souscription d'actions.

*Le rapport annuel de **L'ORÉAL** pour l'exercice 1985 peut être obtenu, sur simple demande, en écrivant à :*
***L'ORÉAL**, Information financière,*
41, rue Martre, 92117 Clichy

Cessation de garantie

La Banque d'arbitrage et de crédit, dont le siège social est à Paris 8e, 21 avenue George-V, dénonce la garantie financière qu'elle avait accordée au titre de l'activité d'agent de voyages de la société Pharos France, 2, rue de l'Echelle, Paris 1er.

En conséquence, la présente garantie cessera à l'expiration d'un délai de trois jours francs de la date de la présente publication, conformément au décret 77-363 du 28 mars 1977.

La garantie de la Banque d'arbitrage et de Crédit s'applique à toutes les créances ayant leur origine antérieurement à la cessation de garantie, à condition que ces créances soient produites par le créancier dans un délai de trois mois à compter de la présente publication au siège de la Banque d'arbitrage et de crédit.

Il est précisé que le présent avis ne peut en aucune façon mettre en cause la solvabilité et l'honorabilité de la société Pharos France, qui bénéficiera désormais d'un cautionnement équivalent accordé par la Générale de banque Belge-France, dont le siège social est 12, rue Volney, Paris. »

Bafip

ERRATUM

La souscription à l'augmentation de capital de la Banque financière parisienne – BAFIP sera ouverte du 23 juin au 16 juillet 1986 inclus.

Béghin Say

L'assemblée générale ordinaire de Béghin-Say, réunie le 18 juin 1986 sous la présidence de M. Jean-Marc Vernes, a approuvé les résolutions qui lui ont été proposées et notamment les comptes et le bilan de l'exercice 1985, qui se soldent par un bénéfice net de 53 379 813,71 F après une dotation aux amortissements de 410 963 188 F.

Un dividende de 7,50 F par action, dont 5 F directement distribués et 2,50 F correspondant à l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal), s'appliquant aux 6 027 062 actions composant le capital, sera distribué.

La date de mise en paiement de ce dividende a été fixée au 7 juillet 1986.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le même jour a approuvé les résolutions qui lui ont été proposées et notamment l'autorisation donnée au conseil de procéder à l'émission de certificats d'investissement pour un montant nominal d'augmentation de capital de 300 000 000 F dans une proportion qui ne pourra être supérieure au quart du capital social.

Immindo SA

L'assemblée générale ordinaire d'Immindo SA, réunie le 12 juin 1986 sous la présidence de M. Gérard Dangelzer, a approuvé les comptes de l'exercice 1985 qui font ressortir un bénéfice de 26 445 233,85 f contre 24 046 648,25 F pour l'année précédente. Elle a décidé la mise en distribution à chacune des 1 322 500 actions composant le capital social, d'un dividende de 19,50 F par action dont 0,10 F au titre des primes à la construction.

Le dividende pourra, au gré des actionnaires, être payé soit en numéraire, soit sous forme d'actions de la société émises à 456,47 F et portant jouissance au 1er janvier 1986. Cette option pourra être exercée entre le 23 juin et le 23 juillet 1986 inclus auprès des intermédiaires financiers habilités à payer le dividende. En conséquence, tout actionnaire qui n'aura pas exercé son option au terme de ce délai ne pourra recevoir le dividende lui revenant qu'en espèces.

L'année écoulée a été marquée par la fusion-absorption de la société Focobat qui s'est traduite par une augmentation du capital d'Immindo SA (132 250 000 F contre 125 000 000 F) et par un accroissement de son patrimoine d'habitation en région parisienne (trois programmes situés respectivement à Enghein-les-Bains, Sèvres-Chaville et Poissy).

Par ailleurs, les conditions d'exploitation des immeubles ont été satisfaisantes : le taux d'occupation des immeubles d'habitation est resté proche de 100 % et toutes les surfaces commerciales étaient louées au cours de l'exercice.

Dans le cadre de sa politique d'arbitrage du patrimoine, la société a décidé de vendre l'ensemble immobilier de Bagneux (60 logements) ainsi que le programme de Sèvres-Chaville (16 logements).

A l'issue de l'assemblée générale ordinaire, le conseil d'administration s'est réuni à l'effet de désigner un nouveau président en remplacement de M. Gérard Dangelzer atteint par la limite d'âge. M. Gérard Dangelzer, qui occupait le poste depuis la création d'Immindo SA, a été nommé président d'honneur. Le conseil d'administration a nommé M. Georges Mazaud président de la société et confirmé M. Gérard Billaud dans ses fonctions de directeur général.

Le conseil a tenu à remercier le président, M. Gérard Dangelzer, pour l'œuvre qu'il a accomplie ainsi que pour les résultats obtenus depuis la fondation de la société en 1963.

MARCHÉS FINANCIERS

Avec les Câbles de Lyon

LA CGE INTRODUIT SA DOUZIÈME FILIALE EN BOURSE

Avec les Câbles de Lyon, introduits le 17 juin au second marché de la Bourse de Paris, c'est la douzième société cotée (huit le sont déjà en France et trois à l'étranger) que comptera désormais le groupe nationalisé CGE (Compagnie générale d'électricité). Mais c'est la première filiale que le groupe introduit depuis sa nationalisation, la précédente introduction datant de 1977 avec Electrobanque.

Deuxième câblier mondial, les Câbles de Lyon ont réalisé en 1985 un chiffre d'affaires de 10,67 milliards de francs. Un chiffre d'affaires en progression de 20 à 40 % par an (en francs courants) au cours des dernières années. La société estime détenir 4 % d'un marché mondial du câble évalué à une trentaine de milliards de dollars par an. Le résultat net consolidé a atteint 203 millions de francs en 1985 (contre 122 millions en 1984), dont 64 millions pour les filiales étrangères. Le résultat net part du groupe s'élève lui à 170 millions de francs.

Depuis le début des années 80, le groupe a considérablement développé son caractère international (62 % du chiffre d'affaires sont réalisés hors de France) par de nombreuses acquisitions : en 1981 aux Etats-Unis, en 1982 en RFA, avec la prise de contrôle de Kabelmétal... Sur les 50 unités de production du groupe, 26 sont installées à l'étranger. Sur les 12 700 salariés du groupe, 5 500 travaillent à l'étranger. Selon les prévisions faites au vu des premiers mois de 1986, le chiffre d'affaires devrait progresser de 3 à 5 % cette année, le résultat d'exploitation de 7 à 9 % et le résultat net approcher les 220 millions de francs, en progression de 8,5 %. Le résultat part du groupe augmenterait, lui, de 20 %, à 205 millions de francs. L'endettement à long terme, relativement important (il représente 61 % des capitaux permanents en 1985), devrait se stabiliser à partir de 1986. Pour cette année, les investissements corporels s'élèveront à 450 millions de francs (contre 418 en 1985) et la marge brute d'autofinancement augmentera sensiblement pour atteindre 660 millions de francs (contre 580 en 1985).

La mise en vente le 17 juin de 550 000 titres représentant 19 % du capital entraînera une nouvelle répartition de l'actionnariat : la CGE détiendra 69 % (contre 90 % avant l'introduction en Bourse), l'Electro-Financière (filiale de la CGE) 10 % (inchangé), le public 19 % et le personnel 2 %.

L'opération, conduite par la Société générale, la société Electro-Banque et la charge Nivard Flornoy, s'est effectuée sur la base d'un prix d'offre unitaire minimal de 650 F. Le 17 juin, un cours de 800 F a été coté, et plus de 550 000 actions ont été servies (sur un total de 12,4 millions de titres demandés) dans les conditions suivantes : 20 % pour les ordres libérés entre 860 F et 895 F, et 10 % environ pour les ordres compris entre 800 F et 850 F. On notera que le pool introducteur a opté pour la « fourchette haute » des demandes, ce qui pourrait susciter quelques interrogations sur la carrière future du titre. — C. B.

● **Billets de trésorerie : l'ADEF mise en place à la fin juin.** — L'Agence d'évaluation financière (ADEF), créée sous l'impulsion du Crédit national afin d'établir notamment un « rating » (cotation du risque) des sociétés émettant des billets de trésorerie, version française du papier commercial américain, sera opérationnelle à la fin du mois de juin, a indiqué son directeur général, M. Xavier Laurent-Athalin. Le conseil de surveillance de l'ADEF, qui comprend des représentants des divers actionnaires (Crédit national, Dafsa, AGF, AGP, GMF, UAP, Drouot Assurances, Caisse nationale de prévoyance) sera présidé par M. Yves Flornoy, ancien syndic de la Compagnie des agents de change, le président de la Dafsa, M. Pierre Cabon ayant été désigné à la vice-présidence.

● **Emission Total-CFP : plusieurs innovations.** — La double opération financière annoncée par Total-Compagnie française des pétroles afin de renforcer ses fonds propres de quelque 4 milliards de francs (*le Monde* du 14 juin) comporte plusieurs innovations intéressantes. La première émission proprement dite, destinée à recueillir 1,7 milliard de francs d'argent frais sous forme de 4,6 millions d'actions nouvelles émises à 372 F et assorties d'un bon de souscription, fait l'objet d'un placement simultané sur le marché international (à hauteur de 650 millions de francs environ) et en France, où le solde (1,1 milliard de francs) se répartira à parts sensiblement égales entre l'Etat, actionnaire à 35 % de Total, mais qui n'exercera pas ses droits de souscription, et le public. Par ailleurs, cette émission aura lieu, pour la première fois, au cours de Bourse avec warrant attaché précise Paribas, animateur de l'opération avec pour co-chefs de file la BNP et la Banque Lazard. Enfin, la deuxième partie de l'opération consiste en une attribution gratuite de warrants, autre innovation.

Paris, 19 juin ⬇

Plus résistant

De nouveau assez secouée le 18 juin, la Bourse de Paris s'est un peu ressaisie jeudi. La résistance a commencé à s'organiser et le mouvement de baisse s'est ralenti. Dans la matinée, il s'était même quasiment arrêté. Quelques valeurs de premier plan se sont un peu redressées, comme Peugeot, Lafarge, Europe 1, Pernod-Ricard, Crédit foncier, Michelin, L'Oréal, Club Méditerranée. Mais des dégagements ont encore pesé sur Printemps, Dassault, Total, Schneider, Compagnie bancaire, CSF surtout. Bref, à la clôture, l'indicateur instantané s'inscrivait à 0,33 % en dessous de son niveau précédent.

La réponse des primes avait lieu ce jour. Mais celles-ci ont pour la plupart été abandonnées. Les opérateurs ont donc continué d'ajuster leurs positions en prévision de la liquidation générale du lendemain, quelques-uns parmi les plus petits procédant à des ventes franches pour se procurer les capitaux nécessaires au règlement des soldes débiteurs et à la reconstitution de leurs couvertures.

« Le repli s'effectue en bon ordre dans un climat de bon aloi », disait un professionnel. A dire vrai, la déclaration du gouverneur de la Banque de France, M. Michel Camdessus, sur les taux d'intérêt, dont, selon lui, « la baisse est certainement faite pour l'essentiel », a quand même un peu rafraîchi l'atmosphère. L'effet produit a été très net sur le marché obligataire, calme mais légèrement offert, et sur le MATIF où les cours aux échéances les plus lointaines se sont alourdis. Privée de la perspective d'une nouvelle détente monétaire, la Bourse perd du même coup un de ses ressorts.

NEW-YORK, 18 juin ⬇

Repli

Wall Street a connu, le 19 juin, une séance irrégulière, tandis que l'activité s'étoffait par rapport aux précédentes journées. L'indice Dow Jones des trente valeurs industrielles, après avoir fluctué de part et d'autre, a finalement terminé en repli de 13,08 points, pour s'établir à 1 855,86. Quant au volume des transactions, il portait sur 130 millions d'actions, contre 117,04 millions la veille. Une fois encore, les baisses ont prévalu : 848 titres se repliaient, 667 gagnaient du terrain et 444 sont restées inchangées.

Autour du Big Board, l'incertitude des boursiers était accrue par l'annonce d'une diminution de 0,1 %, en mai, des revenus personnels des Américains, alors que leurs dépenses ont progressé dans le même temps de 0,9 %. D'aucuns estimaient que cette augmentation des dépenses des consommateurs laissait augurer une relance de la croissance économique. Mais les autres statistiques dernièrement publiées (comme la révision à la baisse du PNB américain au premier trimestre) laissent plutôt penser le contraire. Cette indécision a finalement pesé sur la tendance dans un marché nerveux. Parmi les titres les plus échangés figuraient Commonwealth Edison (2,7 millions de transactions) et Dart and Kraft (2,37 millions).

VALEURS	Cours du 18 juin	Cours du 19 juin
Alcoa	39 3/8	39
A.T.T.	25 1/4	25
Boeing	62 7/8	62 1/4
Chase Manhattan Bank	42 1/2	42
Du Pont de Nemours	86 1/2	85 1/8
Eastman Kodak	59 3/4	59 1/4
Exxon	60 1/2	60 3/8
Ford	53 1/4	53 1/8
General Electric	81 1/4	80 1/4
General Motors	78 1/2	78 3/8
Goodyear	32 3/4	32 3/4
I.B.M.	148 5/8	146 1/8
I.T.T.	46 1/8	44 7/8
Mobil Oil	31 1/8	30 7/8
Pfizer	68	68 1/4
Schlumberger	32 1/4	32 1/4
Texaco	33 1/8	33
U.A.L. Inc.	53 1/2	52
Union Carbide	22 1/8	22
U.S. Steel	20 1/2	20 1/8
Westinghouse	53 1/8	52 1/2
Xerox Corp.	55 1/4	55 1/2

CHANGES

PARIS

Dollar : 7,15 F ⬆

La lente remontée du dollar s'est poursuivie vendredi 20 juin sur les marchés des changes, sans raisons particulières, sauf, peut-être, la résistance offerte à la baisse des cours ces derniers jours.

FRANCFORT	19 juin	20 juin
Dollar (en DM)	2,2285	2,24

TOKYO	19 juin	20 juin
Dollar (en yens)	166,95	167,30

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (20 juin)	7 %
New-York (19 juin)	6 13/16 %

INDICES BOURSIERS

PARIS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	18 juin	19 juin
Valeurs françaises	130,1	129,2
Valeurs étrangères	108,8	106,8

Cie des agents de change
(Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général	344,6	342,2

NEW-YORK

(Indice Dow Jones)

Industrielles	1868,94	1855,86

LONDRES

(Indice « Financial Times »)

Industrielles	1 348,10	1 358
Mines d'or	228,90	216,70
Fonds d'Etat	90,63	90,47

TOKYO

	18 juin	19 juin
Nikkeï Dow Jones	17 177,87	17 277,54
Indice général	1 329,12	1 333,50

MATIF

Notionnel 10 %. — Cotation en pourcentage du 18 juin
Nombre de contrats : 4 076

COURS	ÉCHÉANCES				
	–	Juin 86	Sept. 86	Déc. 86	Mars 87
Dernier	–	109,35	110	111,70	110,70
Précédent	–	109,30	110,40	111,15	111,30

AUTOUR DE LA CORBEILLE

ROUSSEL-UCLAF : UN DÉRAPAGE QUI MASQUE DES ATOUTS MAJEURS. — Pour le premier trimestre, la marge brute du groupe diminue de 22,6 %, à 215 millions de francs, et le bénéfice net de 32,9 % à 116 millions pour un chiffre d'affaires de 2,91 milliards de francs (– 6,8 %). A l'origine de ce dérapage : la baisse sensible du dollar, le blocage des prix des médicaments, les méfaits de la météo sur les ventes de produits agrochimiques, la solvabilité défaillante de certains marchés étrangers. Pour l'exercice 1986 entier, le président Salciz s'attend à une baisse de 15 % des résultats sous réserve que le dollar se maintienne à ses niveaux actuels. Mais les perspectives à moyen terme sont excellentes, Roussel-Uclaf devant lancer de nouveaux produits.

DIVIDENDE RHONE-POULENC : ERRATUM. — Le dividende qui sera versé le 1er octobre aux porteurs de titres participatifs augmentera de 2,17 % par rapport à l'exercice 1984, et non de 13,5 %, comme indiqué par erreur (*le Monde* du 19 juin).

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	7,1558	7,1580	+ 0	+ 15	+ 0	+ 30	+ 20	+ 120
$ can.	5,1442	5,1482	– 74	– 52	– 148	– 115	– 480	– 391
Yen (100)	4,2750	4,2793	+ 74	+ 91	+ 164	+ 190	+ 487	+ 559
DM	3,1911	3,1938	+ 61	+ 75	+ 130	+ 151	+ 383	+ 444
Florin	2,8333	2,8354	+ 18	+ 26	+ 43	+ 58	+ 171	+ 221
F.B. (100)	15,6052	15,6186	– 68	+ 33	– 119	+ 48	– 228	+ 159
F.S.	3,8759	3,8797	+ 29	+ 48	+ 88	+ 115	+ 324	+ 481
L (1 000)	4,6469	4,6518	– 218	– 186	– 404	– 356	– 1049	– 944
£	10,7561	10,7678	– 272	– 228	– 537	– 456	– 1366	– 1160

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	6 7/8	7 1/8	6 15/16	7 1/16	6 15/16	7 1/16	6 15/16	7 1/16
DM	4 1/4	4 1/2	4 1/2	4 5/8	4 1/2	4 5/8	4 1/2	4 5/8
Florin	6 1/4	6 1/2	6 1/16	6 3/16	6	6 1/8	5 11/16	5 13/16
F.B. (100)	6 3/4	7 1/4	7 1/4	7 3/8	7 1/4	7 3/8	7 1/4	7 3/8
F.S.	0 3/4	1 1/2	5 3/4	5 7/8	5 7/16	5 9/16	5 1/8	5 1/4
L (1 000)	10 3/4	12 3/4	11 1/2	12 1/4	11 1/2	12	11 3/8	11 3/4
£	10	10 1/4	10	10 1/8	9 7/8	10	9 5/8	9 3/4
F. franç.	6 7/8	7 1/8	7 1/8	7 3/8	7 1/8	7 3/8	7 1/4	7 1/2

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

BOURSE DE PARIS — 19 JUIN

Cours relevés à 17 h 31

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1510	4,5 % 1973	1552	1555	1555	+ 0 19
4360	C.N.E. 3 %	4430	4420	4385	– 1 01
1131	B.N.P. T.P.	1153	1145	1150	– 0 26
1276	C.C.F. T.P.	1140	1140	1140	....
2896	Electricité T.P.	2645	2665	2665	+ 0 75
1660	Renault T.P.	1603	1595	1595	– 0 49
2271	Rhône-Poul. T.P.	2220	2220	2220	....
1385	St-Gobain T.P.	1350	1345	1345	– 0 37
1275	Thomson T.P.	1370	1360	1360	– 0 72
440	Accor	382	382 80	380 20	– 0 47
1780	Agence Havas	1615	1650	1650	+ 2 16
800	Air Liquide	750	741	741	– 1 20
2140	Alcatel	2150	2150	2150	....
1600	Als. Superm.	1365	1369	1369	+ 0 29
460	A.L.S.P.I.	345	340	340	– 1 44
530	Alsthom	408	415	415	+ 1 71
2000	Arjom. Prioux	1611	1600	1585	– 1 65
220	Avenelat-Rey	195	186	186	– 4 61
1340	Aux. Entrepr.	1300	1305	1305	+ 0 38
1600	Avions Dassault	1200	1185	1181	– 1 58
720	Bail-Equipem.	607	595	588	– 3 13
1230	Bail-Investiss.	1088	1090	1090	+ 0 18
1200	Cie Bancaire	1029	1010	1010	– 1 84
760	Bazar H.-V.	523	505	508	– 2 86
490	Béghin-Say	502	510	510	+ 1 59
350	Berger (Me)	303	297	297	– 1 98
640	Bic	581	571	571	– 1 72
1450	B.I.S.	1170	1169	1161	– 0 76
2285	Biscuit (Géné.)	2150	2152	2152	+ 0 09
1890	Bongrain S.A.	1825	1835	1815	– 0 54
1200	Bouygues	1129	1129	1125	– 0 35
3710	B.S.N.	3580	3500	3500	– 1 88
1200	Carnaud	1100	1152	1148	+ 4 36
3760	Carrefour	2788	2780	2780	– 0 28
1800	Casino	1550	1560	1560	+ 0 64
1430	Casino A.D.P.	1240	1210	1210	– 2 41
1150	Cedis	890	860	860	– 3 37
1700	Cetelem	1540	1497	1493	– 3 05
1700	C.F.A.O.	1590	1568	1558	– 2 01
645	C.F.D.E.	457	435	436	– 4 59
1280	C.G.I.P.	1011	990	990	– 2 07
1230	Chargeurs S.A.	1059	1040	1038	– 1 98
85	Chiers-Châtill.	56 50	55 95	55 95	– 0 97
820	Ciments franç.	672	669	669	– 0 44
500	Club Méditerr.	488	490	490	+ 0 40
275	Codetel	228	227 50	227 50	– 0 21
460	Cofimeg	397 50	398	398	+ 0 12
860	Colas	765	745	740	– 3 26
270	Compt. Entrepr.	251 90	251 50	251 50	– 0 15
615	Compt. Mod.	530	520	520	– 1 88
1810	Créd. Foncier	1415	1452	1450	+ 2 47

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

Règlement mensuel

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
605	Crédit F. Imm.	499 90	495	495	– 0 98
2360	Crédit Nat.	1860	1840	1840	– 1 07
420	Crouzet	335	323	321	– 4 17
2050	Damart S.A.	1900	1832	1850	– 2 63
3400	Darty	3180	3275	3260	+ 2 51
310	Dév. P.d.C. (Li)	265	265	265	....
460	D.M.C.	430	415	416	– 3 26
2320	Docks France	2090	2060	2050	– 1 91
1510	Dumez	1210	1201	1215	+ 0 41
1490	Eaux (Gén.)	1285	1285	1282	– 0 23
3000	Ecco	2780	2660	2660	– 4 31
320	Elf-Aquitaine	290	289 10	289 10	– 0 31
310	– (certific.)	276 20	276 50	276 50	+ 0 10
2100	Epeda-B-Faure	1790	1870	1870	+ 4 46
2640	Essilor	2605	2581	2581	– 0 92
520	Esso S.A.F.	440 20	446 50	446 50	+ 1 43
3300	Eurafrance	2790	2800	2800	+ 0 35
1620	Eurocom	1350	1350	1360	+ 0 74
2200	Euromarché	1875	1890	1890	+ 0 80
1540	Europe n° 1	1270	1330	1330	+ 4 72
1860	Facom	1470	1445	1435	– 2 38
765	Fichet-Bauche	758	755	765	– 0 39
335	Financial	275 10	285	285	+ 3 59
580	Fives-Lille	297	300	301	+ 1 34
51	Fonderie (Gén.)	22 50	21 45	21 30	– 5 33
192	Fraissinet (Ma)	189	189	189	....
330	Francarep	301	310	309	+ 2 65
1290	Fromageries Bel	1051	1005	1005	– 4 37
1420	Gal. Lafayette	1040	985	970	– 6 73
....	Gascogne	385	380	380	– 1 29
400	Géophysique	340	320	320	– 5 88
1150	Gerland	1051	1068	1068	+ 1 61
380	GTM-Entrepose	335	331 50	320	– 4 47
720	Guyenne-Gasc.	629	629	626	– 0 47
3400	Hachette	2865	2860	2860	– 0 17
760	Hénin (La)	636	634	634	– 0 31
85	Imétal	73 80	73 60	73 60	– 0 27
780	Imm. Plaine-M.	832	816	816	– 1 92
3940	Inst. Mérieux	3408	3420	3420	+ 0 35
780	Interbail	710	710	710	....
2120	Intertechnique	1850	1750	1750	– 5 40
700	J. Lefebvre	690	700	701	+ 1 59
1490	Lab. Bellon	1390	1371	1375	– 1 07
1450	Lafarge-Coppée	1221	1225	1221	....
1500	Lebon	1405	1406	1405	....
3990	Legrand	3761	3760	3755	– 0 15
1230	Lesieur	1070	1074	1075	+ 0 46
700	Locafrance	630	628	628	– 0 31
1240	Locindus	1090	1095	1095	+ 0 45
1190	L. Vuitton S.A.	1068	1080	1075	+ 0 65
730	Luchaire	616	616	629	+ 2 11
1500	Lyon. Eaux	1160	1115	1125	– 3 01

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
270	Mais. Phénix	209	210 20	215	+ 2 87
740	Majorette (Ly)	635	620	621	– 2 36
123	Manurhin	106	105 10	105 10	– 0 84
455	Mar. Wendel	356 10	355	355	– 0 30
1750	Martell	1565	1520	1520	– 2 87
2370	Matra	2080	2085	2085	+ 0 24
3300	Merlin-Gerin	3080	2950	2970	– 3 57
2870	Michelin	2660	2590	2602	– 2 18
8410	Midi (Cie)	5260	5260	5270	+ 0 19
515	Midland Bk S.A.	471	452	452	– 4 03
595	Min. Salsig. (Ma)	528	529	529	+ 0 18
66	M.M. Penarroya	50	48 20	48 20	– 3 60
2360	Moët-Hennessy	1970	1959	1961	– 0 45
1000	Mot. Leroy-S.	820	822	822	+ 0 24
92	Moulinex	88	88 90	88 50	+ 0 56
1140	Navig. Mixtes	965	966	967	+ 0 20
216	Nord-Est	156	158	159 50	+ 2 24
600	Nordon (Ny)	500	499	499	– 0 20
550	Nouvelles Gal.	482	490	490	+ 1 65
985	Occident. (Gén.)	930	915	915	– 1 61
1600	Omn.F.Paris	1530	1528	1528	– 0 13
270	Opfi-Caby	212 50	214	214 50	+ 0 94
535	Opfi-Paribas	402 90	400 10	400 10	– 0 69
3390	Oréal (L')	3220	3269	3249	+ 0 90
2020	Paris-Réescomp	985	960	960	– 2 53
1250	Pechelbronn	996	960	969	– 2 71
1820	Penhoet	1350	1400	1375	+ 1 85
1100	Pernod-Ricard	1060	1070	1070	+ 0 94
161	Pétroles B.P.	121 80	118	118	– 3 11
1000	Peugeot S.A.	875	877	877	+ 0 22
88	Poclain	56	58 50	58 70	+ 4 82
1500	Poliet	1470	1461	1463	– 0 47
720	P.M. Labinal	615	598	605	– 1 62
2100	Presses Cité	1900	1905	1905	+ 0 26
1700	Prétabail Sic.	1629	1640	1639	+ 0 61
530	Primagaz	427	425	426	– 0 23
670	Printemps	523	511	511	– 2 29
1580	Promodès	1540	1560	1560	+ 1 29
305	Prouvost S.A.	250	232 50	232 50	– 7
955	Radiotechn.	890	894	898	+ 0 89
170	Raff. Dist. Total	156 20	149 70	153	– 2 04
1900	Redoute (La)	1854	1835	1821	– 1 77
1630	Roussel-Uclaf	1200	1299	1285	+ 7 08
1320	Roussel-C.N.I.	990	1048	1048	+ 5 85
5000	R. Impériale (Ly)	4160	4150	4150	– 0 24
300	Sade	250	255	255	+ 2
3090	Sagem	2671	2699	2699	+ 1 04
685	St-Louis B.	646	640	635	– 1 70
2190	Salomon	1960	1950	1980	– 0 51
1430	Salvepar	1080	1080	1080	....
730	Sanofi	671	669	664	– 1 04
475	S.A.T.	449	450	450	+ 0 22

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
820	Saupiquet (Na)	736	699	699	– 5 02
770	Schneider	645	640	630	– 2 32
122	S.C.O.A.	104	106 90	106 70	+ 2 59
82	S.C.R.E.G.	77	77	77 10	+ 0 12
570	Seb	503	490	495	– 1 59
530	Sefimeg	492	498	498	+ 1 21
1900	S.F.I.M.	1799	1799	1797	– 0 11
91	S.G.E.	77 50	75	74 40	– 4
540	Signaux Ent. El.	504	500	500	– 0 79
1101	Silic	955	980	980	+ 2 61
670	Simco-U.P.H.	560	551	552	– 1 42
365	Simnor (Li)	350	350	350	....
1390	Skis Rossignol	1205	1202	1202	– 0 24
1030	Siminco	932	932	932	....
310	Sodero (Na)	250	245	245	– 2
2270	Sodexho	2080	2080	2080	....
505	Sogerap	441	442	441	....
1240	Sommer-Allib.	1130	1145	1145	+ 1 32
720	Source Perrier	682	676	675	– 1 02
1570	Sovac	1290	1295	1295	+ 0 38
570	Strafor	490	485	485	– 1 02
406	Synthelabo	343	344	344	+ 0 29
610	Talcs Luzenac	555	542	542	– 2 34
3410	Tél. Elect.	2980	2930	2928	– 1 74
1250	Thomson-C.S.F.	1230	1188	1185	– 3 65
380	Total (CFP)	380	373	373	– 1 84
93	– (certific.)	86	86 40	86 40	+ 0 46
3050	T.R.T.	2580	2580	2580	....
1010	U.F.B.	868	860	865	– 0 34
1100	U.I.S.	1025	1020	1015	– 0 97
710	U.C.B.	650	655	651	+ 0 15
615	Valéo	519	500	500	– 3 66
150	Vallourec	78	77	77	– 1 28
4000	V. Clicquot-P.	4099	4290	4290	+ 4 66
865	Via Banque	810	770	780	– 3 70
	Étrangères				
880	Elf-Gabon	821	805	807	– 1 70
100	Amax Inc.	96 50	94 80	94 80	– 1 76
420	Amer. Express	425 60	429	428	+ 0 56
174	Amer. Teleph.	175 60	177 50	177 50	+ 1 08
87	Anglo Amer. C.	78 80	77 60	77 60	– 1 52
445	Amgold	424	428	424	....
905	BASF (Akt)	912	915	915	+ 0 32
970	Bayer	1010	1001	1001	– 0 89
143	Buffelsfont.	148	147 50	147	– 0 67
25	Charter	25 10	25 70	25 70	+ 2 39
300	Chase Manh.	295	299 60	299 60	+ 1 55
225	Cie Pétr. Imp.	198 70	198 90	198 90	+ 0 10
49	De Beers	47 45	46 40	46 40	– 2 21
2820	Deutsche Bank	2600	2560	2555	– 1 73
44	Dome Mines	43 90	42 05	43	– 2 05

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
101	Driefontein Ctd	101 20	100	99	– 2 17
575	Du Pont-Nem.	622	622	622	....
420	Eastman Kodak	426 10	428	429	+ 0 68
30	East Rand	27 60	27 60	27 40	– 0 72
300	Electrolux	283 10	282 70	282 70	– 0 16
255	Ericsson	259 80	263 20	259	– 0 30
425	Exxon Corp.	423	427 50	427 50	+ 1 06
565	Ford Motors	382 50	382	382	– 0 13
73	Freegold	58 50	57 80	56 20	– 3 93
82	Gencor	79 50	78 50	78 30	– 1 50
580	Gén. Electr.	588	585	58C	....
475	Gén. Belgique	425	430 50	431	+ 1 41
555	Gén. Motors	555	558	558	+ 0 54
46	Goldfields	45 80	45 70	42 80	– 6 55
43	Gd Metropolitain	42 80	42 60	42 80	....
62	Harmony	59 60	58 80	58 60	– 1 67
38	Hitachi	36 25	35 55	35 50	– 2 06
905	Hoechst Akt.	860	855	855	– 0 58
100	Imp. Chemical	101 50	101	101	– 0 49
92	Inco. Limited	95	94 80	94 75	– 0 26
1060	IBM	1048	1039	1029	– 1 81
330	ITT	318	319	319	+ 0 31
165	Ito-Yokado	168 80	167 80	167 80	– 0 59
63	Matsushita	62 50	62 50	62 30	– 0 32
1340	Merck	721	738	730	+ 1 24
730	Minnesota M.	778	788	788	+ 1 28
220	Mobil Corp.	217 40	219 50	219 50	+ 0 96
32250	Nestlé	31400	31750	31750	+ 1 11
135	Norsk Hydro	151	150	150	– 0 66
173	Ofsil	138 50	141	139 50	+ 0 72
1290	Petrofina	1245	1240	1240	– 0 40
480	Philip Morris	483 50	485	483	– 0 10
167	Philips	155	153	153	– 1 29
560	Quilmès	526	516	518	– 1 52
485	Randfontein	466 10	466	467	+ 0 19
550	Royal Dutch	554	555	555	+ 0 18
71	Rio Tinto Zinc	68 70	68	68 20	– 0 72
86	St Helena Co	80 20	80 40	79 80	– 0 49
220	Schlumberger	225 90	228	228 50	+ 1 15
88	Shell transp.	83 70	83 95	84	+ 0 35
1970	Siemens A.G.	2090	2042	2025	– 3 11
150	Sony	144 70	143 40	143 20	– 1 03
173	T.D.K.	157	155 30	155 30	– 1 08
17 50	Toshiba Corp.	17 10	17 10	17 05	– 0 29
1360	Unilever	1370	1373	1373	+ 0 21
350	Unit. Techn.	342	338 50	340	– 0 58
420	Vaal Reefs	400	405	400	....
400	Volvo	398	404	404	+ 1 50
210	West Deep	189	184 50	181	– 4 23
425	Xerox Corp.	400	401	402	+ 0 50
1 33	Zambia Corp.	1 24	1 20	1 21	– 2 41

Comptant (sélection)

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Obligations		
Emp. 7 % 1973	7680	..
Emp. 8,80 % 77	123	0 575
9,80 % 78/93	104 90	9 209
8,80 % 78/86	100 93	4 581
10,80 % 79/94	109 05	8 551
13,25 % 80/90	111	0 817
13,80 % 80/87	107 85	9 339
13,80 % 81/89	113 45	5 898
16,75 % 81/87	110 56	12 987
16,20 % 82/90	124 85	7 013
16 % juin 82	126 55	0 482
14,60 % fév. 83	124 60	4 780
12,40 % déc. 83	129 20	6 646
12,20 % oct. 84	119 28	8 523
11 % fév. 85	122 56	3 586
10,26 % mars 86	114 30	2 811
ORT 12,75 % 83	1875	..
OAT 10 % 2000	114 95	0 658
OAT 9,90 % 1997	112 20	5 126
OAT 9,80 % 1996	110 65	3 786
Ch. France 3 %	163	..
CNB Bques janv. 82	103 20	5 023
CNB Paribas	105	5 023
CNB Suez	104 20	5 023
CNI janv. 82	103 25	5 023
PTT 11,20 % 85	116	5 717
CFF 10,30 % 86	118	0 596
CNE 11,50 % 85	113 90	0 482
CNT 9 % 86	103 20	1 642
CRH 10,90 % déc. 85	115 10	4 623

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actions		
Aciers Peugeot	380	395
A.G.F. (St Cent.)	7310	7310
André Roudière	247	....
Applic. Hydraul.	547	547
Arbel	140	140
Astorg	280	250
Avenir Publicité	1630	1610
Bain C. Monaco	470	470
Banque Hypoth. Eur.	450	....
B.G.L.	390	....
Blanzy-Ouest	515	....
B.N.P. CI	486	485
B.N.P. Intercontin.	420	411
Bénédictine	4280	4270
Bon-Marché	480	478
Calif	1000	995
Cambodge	338	....
C.A.M.E.	252	245
Campenon Bern.	228 80	235 80
Carbone-Lorraine	625	642
C.E.G.Frig.	514	494
Cemen. Blanzy	2000	1920
Centrest (Ny)	240	245
Cerabati	79 80	84 80 o
Chambourcy (M.)	1150	913 o
Champex (Ny)	185	185
C.I.C. (Financ. de)	265	255
C.I. Maritime	400	385
Cimen.-Sierra	950	....
Cimen. (B)	267 80	275 d
Clause	806	800
Cofradel (Ly)	1095	....
Cogifi	550	550
Comiphos	381 10	381 10
Cie Industrielle	3400	3300

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Comp. Lyon-Alem.	421 20	430
Concorde (La)	1172	1130
C.M.P.	29 10	27 95
Crédit (C.F.B.)	630	605 o
Créd. Gén. Ind.	1378	1378
Cr. Universel (Cie)	840	841
Créditel	205	201
Darblay S.A.	442	450
Darty Act. d. p.	2425	2380
De Dietrich	1525	1480
Delalande S.A.	1004	984
Delmas-Vieilj. (Fin.)	1150	1170
Didot-Bottin	570	555
Drag. Trav. Pub.	38	38
Eaux Bass. Vichy	1620	1620
Eaux Vittel	1071	1100
Economats Centre	555	561
Electro-Banque	429	429
Electro-Financ.	1023	1075
Elf-Antargaz	350	336
E.L.M. Leblanc	580	575
Entrep.-Bretagne	299	298
Entrepôts Paris	592	590
Epargne (B)	2160	....
Europ. Accumul.	99	95
Eternit	2381	2400
Exor	3108	3104
Finalens	258	258
FIPP	200	207
Fnac	1000	960 o
Foncière (Cie)	465	460
Fonc. Agache-W.	830	829
Fonc. Lyonnaise	3842	3890
Foncina	460	475
Forinter	1150	1150
Fougerolle	131	126
France I.A.R.D.	353	385 80 d
France (La)	6760	6770
From. Paul Renard	470	480
GAN	12800	13310
Gaumont	467 50	448 80 o
Gaz et Eaux	2574	2553
Gévelot	290	290
Gr. Fin. Constr.	585	585
Gds Mod. Paris	386 90	389
Groupe Victoire	3770	3530
G. Transp. Ind.	432	430
Hutchinson	780	770
Immindo S.A.	480	....
Immoinvest	336	....
Immobail	502	503
Immobanque	827	827
Immob. Marseille	8120	8160
Immofice	598	597
Invest. (Sté Cent.)	3295	3180
Jaeger	279	287 80
Lafitte-Bail	605	600
Lambert Frères	106 60	106 10
Lille-Bonnières	924	....
Locabail Immob.	868	870
Loca-Expansion	368	377 30
Locafinancière	520	520
Locatel	340	360
Louvre (Sté)	2020	2000
Machines Bull	49	50
Magasins Uniprix	198	180 60 o
Magnant S.A.	139	144 60
Maritime Part.	329	340
M. H.	....	....
Métal Déployé	440	440
Mors	171 10	185
Naval Worms	119 90	119 50

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Navig. (Nat. de)	158 80	160
OPB Paribas	355	340 80
Optorg	192	182
Origny-Desvroise	252	242 o
Palais Nouveauté	936	910
Paribas-CIP	987	986
Paris France	286	297
Paris-Orléans	330	318
Part. Fin. Gest. Im.	1424	1480 d
Pathé-Cinéma	297	297
Pechiney (cert. inv.)	216	216
Piles Wonder	1022	1025
Piper-Heidsieck	723	723
P.L.M.	200	194
Porcher	275	286
Providence S.A.	1670	1603
Publicis	1501	1520
Raff. Souf. R.	223 30	240 d
Rhône-Poul. (c. inv.)	450	450
Ricqlès-Zan	130	135 20
Rochefortaise S.A.	187	182 30
Rochette-Cenpa	66 10	63 50 o
Rosario (Fin.)	190	197
Rougier et Fils	70	70
Sacer	180	185
Sacilor	17 80	16 80
SAFAA	630	621
Safic-Alcan	620	625
SAFT	1450	1405
Saga	297	285
Salins du Midi	490	481
Santa-Fé	180	180
Satam	120	119
Saulnes	65	63
Saunier-Duval	47 65	47 80
Savoisienne (M)	160	....
SCAC	397 30	400
Senelle Maubeuge	550	551
S.E.P. (M)	239	232
Serv. Equip. Véh.	72	69
Sfel	90	94 50
Sicotel	451	460
Siemin	328	328
Sph (Plant. Hévéas)	389	....
SMAC Acieroïd	75	72
Sté Générale-CIP	1010	1010
Sofal financière	2105	2200
Soffo	330	327
Soficomi	840	840
S.O.F.I.P. (M)	145	150 80 d
Sofragi	1051	1021
Soudure Autog.	520	500 o
Sovabail	785	....
Speichim	118	118
S.P.I.	696	700
Spie Batignolles	568	574
Suez (Fin. de)-CIP	1200	1145
Stemi	601	580
Taittinger	1950	1975
Testut-Aequitas	420	410
Tour Eiffel	520	541
Ulinor S.M.D.	518	539
Unibail	851	850
U.A.P.	2670	2700
Un. Imm. France	820	820
Un. Ind. Crédit	1150	1240 d
Usinor	5 50	6
U.T.A.	2140	1990
Vicat	620	645
Virax	207 80	199 50
Waterman S.A.	446	479
Brass. du Maroc	130	139 30 d

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Étrangères		
A.E.G.	1080	....
Akzo	460	....
Alcan Alum.	216 40	218 50
Algemeine Bank	1610	1690
American Brands	635	635
Am. Petrofina	330	....
Arbed	450	....
Asturienne Mines	139	....
Bco Pop Espanol	269	268
Banque Morgan	616	625
Banque Ottomane	940	....
B. Régl. Internat.	27810	27500
Br. Lambert	520	518
Canadian-Pacific	87 60	87
Commerzbank	1044	985
Dart. and Kraft	420	420
De Beers (port.)	45 70	....
Dow Chemical	422	430
Dresdner Bank	1418	1374
Gén. Belgique	425	431
Gevaert	900	....
Glaxo	120	121
Goodyear	230	231 60
Grace and Co	383	390
Gulf Oil Canada	78 20	....
Honeywell Inc.	569	....
I. C. Industries	330	333
Int. Min. Chem.	225	225
Johannesburg	520	....
Kubota	14	14 10
Latonia	272	280
Mannesmann	651	....
Midland Bank Plc	56 60	58
Mineral-Ressourc.	57 50	58 05
Noranda	94 90	94 50
Olivetti	42 50	42 10
Pakhoed Holding	153	152
Pfizer Inc.	485	490
Procter Gamble	589	589
Ricoh Cy Ltd	36 20	36 20
Rolinco	247 90	243 70
Robeco	264 20	263 50
Rodamco	403	405
Saipem	24 20	24 50
Shell fr. (port.)	82	....
S.K.F. Aktiebolag	332	....
Sperry Rand	515	530
Steel Cy of Can.	120	124
Stilfontein	36	39 50
Swedish Match	327	360
Tenneco	268	....
Thorn EMI	47 50	....
Thyssen c. 1 000	600	....
Toray indust. inc	23 50	23 30
Vieille Montagne	820	860
Wagons-Lits	825	800
West Rand	17 60	18
Hors-cote		
Asmar	18	....
C.E.M.	....	....
Cochery	60 10	....
Coparex	390	396
Dubois Inv. (Centr.)	890	890
Hydro-Energie	318	302
Hoogovens	250	....
Nicolas	485	490
Révillon	300	324
Rorento N.V.	140 50	140 80
Sopalem	212	185 60 o
S.P.R.	250	286 d
Ufiner	412	....
Union Brasserie	138 80	139 50

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1620	1615
Alain Manoukian	670	690
Asystel	313 50	305
BAFP	925	900
B.I.P.	1210	1259
Bolloré Technologies	754	754
Buitoni	584	560
Cables de Lyon	807	807
Calberson	531	549
Cardif	1800	1780
Cap Gemini Sogeti	1920	1910
C.D.M.E.	792	821
C. Equip. Elect.	245	240
C.G.I. Informatique	495	493
C. Occid. Forestière	140	140
Dafsa	196 50	198
Dauphin O.T.A.	1765	1765
Dessaisy	1300	1251
Deville	938	925
Drouot-Assurances	551	552
Editions Belfond	294	282 20
Elect. S. Dassault	921	914
Expand	402	400
Filipacchi	856	830
Guy Degrenne	930	915
I.C.C.	287	290
IN Informatique	460	442
Loca-Investissement	390	385
Marceau	490	481
Media Immobilier	535	535
Métallurg. Minière	186	187
M.M.B.	576	580
Molex	324	322
Nanale-Delmas	880	850
Om. Gest. Fin.	357	354 80
Pasmalle-R.D.	3698	3702
Petit Bateau	206 20	214 40
Petrofigaz	808	864
Razel	910	940
St-Gobain Emballage	1200	1207
S.C.G.P.M.	190 30	191
Seine-Metro	905	906
S.E.P.	1300	1280
S.E.P.R.	1270	1270
S.M.T. Goupil	331 80	318 50
Sofibus	361 30	....
Supra	780	779
Valeurs de France	333	331 50

SICAV (sélection) — 19/6

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A. A. A.	667 43	651 15 ◆
Actions France	428 90	407 54 ◆
Actions sélectives	572 24	546 29 ◆
Aedificandi	634 77	605 99 ◆
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1108 39	1081 36 ◆
A.G.F. 5000	501 80	489 56 ◆
A.G.F. ECU	1140 54	1129 25 ◆
A.G.F. Interfonds	438 06	427 38 ◆
A.G.F. OBLIG.	1173 07	1167 23 ◆
Agfimo	643 03	627 35 ◆
Altefi	222 43	212 34 ◆
A.L.T.O.	200 61	191 51 ◆
America-Valor	789 92	754 10 ◆
Amérique Gestion	428 98	409 53 ◆
Argonautes	383 06	365 69 ◆
Associc	1223 47	1223 47
Autovic	1192 54	1157 81
Bourse-Investiss.	434 65	414 95 ◆
Brad Associations	2667 98	2660
Capital Plus	1613 95	1613 95
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Columbia (ex W.I.)	851 67	813 05
Convertisseur	388 14	379 21
Cortal court terme	11800 51	11800 51 ◆
Cortaux	949 85	906 78
Credinter	439 17	426 38
Crois. France	267 90	258 36 ◆
Crois. Mercure	2573 04	2498 10 ◆
Crois. Immobil.	618 58	590 53 ◆
Crois. Prestige	336 07	320 83 ◆
Démeter	12685 24	12685 24 ◆
Drouot-France	591 81	564 78
Drouot-Investiss.	1027 04	980 47
Drouot-Sécurité	237 72	226 94
Drouot-Sélection	150 56	143 73
Ecuric	1169 66	1152 37
Elicoop Sicav	10845 08	10818 03
Energia	233 38	222 80
Epargic	2804 30	2798 70
Epacourt Sicav	7922 74	7902 98 ◆
Epargne Associations	24635 28	24588 38
Epargne-Capital	7829 63	7752 11
Epargne-Croiss.	1515 50	1446 78 ◆
Epargne-Industr.	859 10	867 40
Epargne-Inter	642 41	613 28 ◆
Epargne-Long-Terme	1707 84	1662 23 ◆
Epargne-Oblig.	198 62	193 30
Epargne-Unie	1169 90	1116 85
Epargne-Valeur	409 13	390 58 ◆
Eparoblig	1300 28	1287 68
Eurocic	9783 09	9638 51
Euro-Croissance	529 83	505 80
Eurodyn	951 46	951 46
Francilia Plus	26386 83	26125 57
Fonds Placement	61886 42	61578 53 ◆
Fonds Trimestriel	1150 20	1133 20 ◆
Fonds Valorisation	13063 02	12806 86 ◆
Foncier Investiss.	1077 01	1050 74
Fonchal	269 66	257 43
France-Garantie	307 05	309 44 ◆
France-Investiss.	552 14	527 10
France-Net	124 48	123 25
France-Obligations	456 53	452 01 ◆
Francic	372 23	361 39

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Fructi-Associations	1261 15	1261 15
Fructicapi	300 97	296 52
Fructidor	257 07	253 27
Fructifrance	711 76	694 40
Fructivar	78742 55	78546 18
Fructi ECU	562 41	554 10
Fructi-Première	13233 62	13038 05
Fuzoblig	1092 43	1081 33
Gestilion	64221 18	64061 03 ◆
Gestion Associations	146 47	143 25
Gestion Mobilière	686 25	655 13 ◆
Gest. Rendement	486 28	464 23
Gest. Sél. France	711 96	679 67
Haussmann Associat.	1257 80	1257 80
Haussmann court terme	1108 08	1108 08
Haussmann Epargne	1363 63	1363 63
Haussmann Europe	1819 26	1736 78
Haussmann Oblicroiss.	1280 69	1280 69
Haussmann Obligation	1526 31	1457 10
Horizon	1196 58	1152 02 ◆
I.M.S.I.	599 27	572 10 ◆
Indo-Suez Valeurs	760 03	716 02
Ind. française	14018 71	13743 83
Interoblig.	12185 66	11716 88 ◆
Intersélect France	430 72	411 19
Intervaleurs Indust.	620 07	591 95 ◆
Invest. net	14532 93	14503 92
Invest. Obligataire	17421 58	17386 81
Japacic	162 67	148 22
Jeunépargne	217 52	214 31
Laffitte-crt-terme	59870 82	59670 82 ◆
Laffitte-Expansion	818 54	781 42 ◆
Laffitte-France	320 35	305 82 ◆
Laffitte-Japon	312 20	298 04 ◆
Laffitte-Oblig.	152 12	145 22 ◆
Laffitte-Rend.	208 90	199 33 ◆
Laffitte-Tokyo	1162 15	1109 45 ◆
Lion-Associations	11691 08	11691 08 ◆
Lion-Institutionnels	24703 09	24641 49 ◆
Lioplus	72865 83	71966 17 ◆
Livret portefeuille	677 03	580 22 ◆
Méditerranée	151 74	144 86 ◆
Mondiale Investissem.	462 88	432 34
Monacic	5947 99	5947 89
Moné J.	50388 49	50388 48
Multi-Obligations	455 57	434 91 ◆
Mutuelle Unie Sél.	154 89	147 87
Natio-Assoc.	6749 74	6736 27
Natio-Epargne	13547 46	13413 33
Natio-Inter.	1090 01	1080 84
Natio-Obligations	545 12	530 63
Natio-Patrimoine	1347 63	1311 56 ◆
Natio-Placements	63922 58	63922 58
Natio-Revenu	1118 29	1107 22
Natio-Sécurité	52177 82	52177 82
Natio-Valeurs	687 28	665 68 ◆
Nord-Sud Développ.	1181 84	1179 28 ◆
Oblicoop Sicav	1441 17	1412 91
Oblifon	1114 72	1084 89 ◆
Optimavalor	568 93	543 13 ◆
Orient-Gestion	158 56	149 45 ◆
Paname-rique	512 50	489 26
Parnasope	818 03	780 94
Paribas Epargne	15182 78	15152 48
Paribas Gestion	622 99	597 58

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Pamasse-Valor	1081 72	1080 63 ◆
Patrimoine-Retraite	1628 49	1597 54
Phénix Placements	299 58	288 24 ◆
Pierre Investiss.	715 98	683 49
Placement crt-terme	69564 73	69564 73
Placement J	52511 82	52511 82
Prév'Association	22300 03	22300 03 ◆
Province Investiss.	485 51	463 49
Rentacic	170 65	169 13
Revenus Trimestriels	1008 72	1008 63 ◆
Revenu Vert	1208 18	1206 97
St-Honoré Assoc.	13884 75	13815 67 ◆
St-Honoré Bio-aliment.	689 15	657 90 ◆
St-Honoré Pacifique	482 55	460 67 ◆
St-Honoré P.M.E.	398 54	381 42 ◆
St-Honoré Real	11178 06	11133 53 ◆
St-Honoré Rendement	11987 76	11928 12 ◆
St-Honoré Technol.	710 58	678 36 ◆
St-Honoré Valor	12165 74	12069 19 ◆
Sécuric	10933 35	10922 43
Sécur. Mobilière	432 72	413 10 ◆
Sél. court terme	11971 80	11962 68 ◆
Slecafon (Caution BP)	788 74	777 08
Sicav-Associations	1323 29	1320 65
S.F.I. fr. et étr.	552 53	536 44 ◆
Sicavimmo	787 48	751 77 ◆
Sicav 5000	320 19	311 82 ◆
Sivafrance	502	488 56 ◆
Silvam	395 69	395 10 ◆
Silverente	232 02	225 81 ◆
Sivinter	393 17	392 65 ◆
S.I.-Est	1262 58	1205 33
S.I.G.	891 36	850 54
S.N.I.	1138 28	1105 11
Sobinvest	535	513 19 ◆
Sogepargne	404 01	389 41
Sogevar	1009 50	983 72 ◆
Soginter	1260 50	1203 34 ◆
Soleil Investiss.	512 18	488 96
Technocic	1190 95	1156 28
U.A.P. Investiss.	395 17	377 25 ◆
Uni-Associations	110 33	110 33
Unifrance	421 81	402 69
Unifoncier	1243 74	1187 34
Uni-Garantie	1421 81	1393 71
Unigestion	860 70	821 67 ◆
Uni-Japon	1383 94	1321 18 ◆
Uni-Régions	2452 69	2341 37
Univerte	2254 62	2190 48
Univar	166 77	166 77
Univers-Obligations	1589 98	1537 70
Valorem	478 74	457 08
Valoblig	59409 41	58821 20 ◆
Valorg	1419 52	1418 10
Valrexl	75106 11	75031 08 ◆

c : coupon détaché
o : offert
• : droit détaché
d : demandé
◆ : prix précédent.

Droits et bons

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Attribution		
Agence Havas	311	317
Inst. Mérieux	455	....
Presses Cité	384	384
Souscription		
Crédit F. Imm.	5	4 80
Sade	28	....
Sevco	7 20	6 20

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 19/6	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 102	7 119	6 780	7 360
ECU	6 851	6 858	....	....
Allemagne (100 DM)	318 950	319 420	309	328
Belgique (100 F)	15 608	15 626	15	15 880
Pays-Bas (100 fl.)	283 130	283 610	274 500	291 500
Danemark (100 krd)	86 970	85 980	82 500	90
Norvège (100 k)	93 530	93 700	90 500	96 500
Grande-Bretagne (£ 1)	10 701	10 721	10 350	11 050
Grèce (100 drachmes)	5 051	5 058	4 800	5 700
Italie (1 000 lires)	4 648	4 652	4 400	4 900
Suisse (100 fr.)	386 660	387 280	374 500	394 500
Suède (100 krs)	98 570	98 950	95	101
Autriche (100 sch)	45 380	45 470	44 500	46 450
Espagne (100 pes.)	4 984	4 987	4 850	5 350
Portugal (100 esc.)	4 713	4 718	4 500	5 400
Canada ($ can 1)	5 117	5 111	4 850	5 300
Japon (100 yens)	4 261	4 264	4 080	4 260

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 19/6
Or fin (kilo en barre)	77800	77700
Or fin (en lingot)	77300	77200
Pièce française (20 fr)	532	529
Pièce française (10 fr)	385	401
Pièce suisse (20 fr)	501	510
Pièce latine (20 fr)	452	450
Souverain	582	580
Pièce de 20 dollars	3010	2950
Pièce de 10 dollars	1540	1570
Pièce de 5 dollars	900	920
Pièce de 50 pesos	3045	2990
Pièce de 10 florins	470	464
Or Londres	338 50	338 70
Or Zurich	339	338 50
Or Hongkong	337 50	338 50
Argent Londres	5 09	5 08

Le Monde

Deux otages français de Beyrouth libérés ?

Espoir et circonspection...

De notre correspondant

Beyrouth. – L'« Organisation de la justice révolutionnaire » a annoncé, ce vendredi 20 juin à l'aube, qu'elle allait remettre en liberté deux des quatre otages français qu'elle détient. Il devrait s'agir de deux des quatre journalistes et techniciens d'Antenne 2 enlevés le 8 mars dernier au retour d'un reportage dans la banlieue sud de Beyrouth. La libération doit intervenir *« dans les vingt-quatre heures »*, a indiqué au quotidien *An Nahar* un interlocuteur anonyme parlant au nom de l'organisation. Il n'a pas précisé lesquels des quatres otages – Philippe Rochot, Georges Hansen, Aurel Cornea et Jean-Louis Normandin – allaient être libérés. Il a souligné que la décision de l'organisation était un *« geste de bonne volonté »* récompensant la France *« par suite d'un début de changement de sa politique au Moyen-Orient et suite aux interventions de l'Iran, de la Syrie et de l'Algérie »*.

On savait depuis un certain temps que le cas de l'équipe d'Antenne 2 pouvait être dissocié de celui des quatre autres otages français – il s'en est ajouté un autre depuis lors, M. Camille Sontag, – détenus par le Djihad islamique : MM. Marcel Carton, Marcel Fontaine, Jean-Paul Kauffmann et Michel Seurat.

La libération *« imminente »* d'otages français a été si souvent annoncée que l'information est traitée à Beyrouth avec la plus grande circonspection.

Au quai d'Orsay, on se borne à indiquer que l'on « suit l'affaire ». L'ambassade de France à Beyrouth ne dispose pas d'autre information que celles données par l'interlocuteur disant parler au nom des ravisseurs.

Neuf chrétiens enlevés cette semaine à Beyrouth-Ouest par un « Mouvement indépendant pour la libération des otages » ont été libérés cette semaine en deux groupes. Le dit mouvement en détient (au moins) un dixième, M. Nabil Matar, professeur à l'université américaine de Beyrouth. Le secteur musulman de Beyrouth a eu environ deux mille deux cents « disparus » au fil des onze années de guerre. Les chrétiens enlevés et non restitués sont à peine moins nombreux : mille cinq cents à mille six cents. Dans la grande majorié des cas, il n'y a guère de place pour l'espoir.

L. G.

Bourse de la matinée

RÉSISTANT

Déjà ralentie jeudi, la baisse des cours s'est pratiquement arrêtée à la veille du week-end, rue Vivienne. A l'occurrence de la séance matinale, l'indicateur instantané avait même légèrement progressé (+ 0,25 %). En clôture, il se stabilisait à + 0,06 %. Avance de 1 % de Lafarge, Valéo, Pernod-Ricard, BSN. Repli de même ampleur de Peugeot, Alsthom, Chargeurs.

A LA BOURSE DE PARIS

Valeurs françaises négociées dans la matinée du 20 JUIN

Indicateur de séance (%) : + 0 05

VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	380 20	380 20	381 50
Agence Havas	1650	1680	1670
Air Liquide (L')	741	741	738
Alsthom	415	415	410
Bancaire (Cie)	1010	1018	1010
Bongrain	1815	1815	1815
Bouygues	1125	1122	1125
B.S.N.	3500	3525	3526
Carrefour	2780	2790	2790
Chargeurs S.A.	1038	1040	1030
Club Méditerranée	490	490	492
Dumez	1215	1215	1212
ELF-Aquitaine	289 10	289	288
Essilor	2581	2590	2575
Lafarge-Coppée	1221	1240	1240
L. Vuitton S.A.	1075	1080	1080
Michelin	2602	2615	2616
Midi (Cie)	5270	5270	5270
Moët-Hennessy	1961	1960	1955
Navig. Mixtes	967	967	967
Oréal (L')	3249	3250	3250
Pernod-Ricard	1070	1078	1082
Peugeot S.A.	877	874	887
Sanofi	664	684	664
Source Perrier	675	675	675
Télémécanique	2928	2928	2920
Thomson-C.S.F.	1185	1200	1190
Total-C.F.P.	373	373	373
T.R.T.	2580	2580	2580
Valéo	500	501	504

Le numéro du « Monde » daté 20 juin 1986 a été tiré à 517 747 exemplaires

A B C D E F G

L'affaire de la Société générale

LA COUR DES COMPTES DEMANDE DES SUITES PÉNALES SUR LES « FUITES »

A la suite de la divulgation, par le *Canard enchaîné*, de son prérapport confidentiel sur les pertes de la Société générale au Brésil et à Singapour, la Cour des comptes a saisi les pouvoirs publics *« au plus haut niveau »* et demande au garde des sceaux que *« des suites pénales soient données en ce qui concerne le vol éventuel, la soustraction ou détournement de documents publics »*.

Les rapports et prérapports sur les banques nationalisées, réservés aux directions des établissements et aux autorités de tutelle, ne sont, en effet, jamais publiés. Dans le cas de la Société générale, quatre exemplaires seulement du prérapport avaient été diffusés par la Cour, deux aux dirigeants de la banque, deux au ministre des finances.

Par ailleurs, les réponses « musclés » faites publiquement par M. Jacques Mayoux, PDG de la Société générale, rejetant vigoureusement les accusations des rapporteurs (*« Félicitations pour leur honnêteté »*) ont fortement ému les membres de la Cour des comptes. Ils *« ne sauraient admettre que, sans aucun élément de preuve, de telles accusations soient proférées à l'égard de magistrats et de fonctionnaires tenus d'observer le secret professionnel le plus rigoureux dans l'exercice de leurs fonctions »*. Rappelons que d'autres « fuites » se sont produites ces temps-ci, notamment en ce qui concerne la gestion de TF 1.

SELON LE RAPPORT REMIS PAR M. GANDOIS

De nouvelles aides seraient nécessaires pour la sidérurgie

Une première réunion a regroupé, le jeudi 19 juin, autour de M. Chirac, les ministres concernés par le dossier de la sidérurgie : MM. Madelin, Séguin et Juppé. Forts du rapport de M. Jean Gandois, remis le 12 juin (et non le 19 comme l'annonce officiellement le gouvernement), les ministres ont surtout examiné les conséquences politiques sur les sites « chauds » du Nord et de Lorraine et les conséquences financières sur les budgets 1987 et 1988 des propositions faites par l'ex-PDG de Rhône-Poulenc. Aucune décision n'a été prise. Plusieurs réunions de travail seront nécessaires avant que le gouvernement ne tranche, semble-t-il dans deux ou trois semaines.

Conformément à la mission que lui avait confiée le premier ministre, M. Gandois a *« passé en revue »* tous les aspects du dossier : la fabrication de l'acier, l'aval de la sidérurgie, l'amont (les mines de fer), les problèmes de reconversion (y compris le projet du parc des Schtroumpfs en Lorraine) et les coopérations internationales envisagées par Sacilor avec Arbed-Saarsthal. Son constat serait que les groupes français Usinor et Sacilor ne parviendront pas à rééquilibrer leurs comptes à la fin de 1987 comme l'avait prévu le gouvernement précédent. L'évolution de la concurrence des marchés et des prix en Europe ne le permettra pas, les groupes ayant un retard de compétitivité qui oscille selon les produits de 5 à 15 %.

La remise à niveau impose de réduire encore les frais financiers par conversion des obligations souscrites par le Fonds d'intervention sidérurgique (FIS) de l'Etat et d'apporter des aides supplémentaires (qui ne sont néanmoins pas urgentes, la trésorerie étant satisfaisante pour l'instant).

D'autre part, il faut, d'un point de vue industriel, prendre des décisions sur certains sites des produits longs (Unimétal) et spéciaux (Ascométal) : Gandrange, Longwy, le Marais, Fos-sur-Mer, etc. M. Gandois s'opposerait en la matière à l'entrée de Sacilor, souhaitée par son président-directeur général, M. Dollé, dans le groupe luxembourgeois défaillant Arbed-Saarstahl. M. Dollé y voyait le moyen de construire un groupe européen à peu de frais pour le contribuable français. M. Gandois estimerait que Saarstahl redressée mettrait en cause le site de Gandrange (produits longs). Si, en revanche, Sacilor n'arrive pas à remettre Saarstahl en ordre, le groupe français sera « piégé » et devra payer les pertes. M. Gandois proposerait d'autre part une structure unique de commandement pour Usinor et Sacilor.

Sur l'acier (quatre-vingt mille emplois), la position du gouvernement français est encore plus délicate que sur les chantiers navals (douze mille emplois). Toute aide publique supplémentaire gonflera les dépenses budgétaires. Elle nécessitera, de surcroît, pour obtenir l'aval de la CEE, de réaliser des « coupes » supplémentaires. Les conséquences politiques en Lorraine (région d'origine de quatre ministres) et dans le Nord d'un nouveau plan acier font, on le comprend, hésiter le gouvernement.

E. L. B.

DURCISSEMENT DE LA GRÈVE DANS L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Menaces sur les retransmissions du Mundial

Les syndicats du service public de l'audiovisuel durcissent leurs positions contre le projet de loi gouvernemental sur la réforme de l'audiovisuel. La CFDT et la CGT ont, en effet, déposé jeudi 19 juin, un nouveau préavis de grève pour les mercredi 25 et jeudi 26 juin. Ceci, à la veille du jour (ce vendredi) où l'ensemble des syndicats de ce secteur (y compris la section CGC de TF 1) ont décidé, pour la deuxième fois en un mois d'arrêter le travail.

Le dépôt de ces deux préavis de grève menace directement les retransmissions en direct des demi-finales du Mundial qui doivent être diffusées respectivement le mercredi 25, à 19 h 50, sur TF 1 et le jeudi 26 à 0 heure, sur A 2. Mais les syndicats ont choisi ces deux dates parce qu'elles marquent le début de la discussion au Sénat du projet de réforme.

La CFDT, la CGT et le SNJ ne devraient, toutefois, arrêter leur décision qu'à l'issue des assemblées générales des personnels qui doivent se tenir, ce vendredi, à Paris (à la Bourse du travail) et en province. Une manière, en quelque sorte, pour les syndicats de tester le degré de mobilisation de leurs troupes.

« Nous n'avons pas cherché l'affrontement », a déclaré, jeudi 19 juin, devant la presse, M. François Werner, secrétaire général du Surt-CFDT (majoritaire dans l'audiovisuel public), en ajoutant : *« Nous avons choisi pour notre deuxième grève un jour sans Mundial. Si nous haussons le ton, c'est d'abord parce que le gouvernement persiste. »*

Le ministère de la culture et de la communication, commentant les préavis de grève déposés pour les 25 et 26 juin, a *« réaffirmé »*, jeudi 19 juin, *« sa volonté de poursuivre le dialogue engagé avec les organisations syndicales »*. Le communiqué dénonce par ailleurs une volonté de *« faire pression sur le Parlement »* car *« il constate que la grève aurait lieu le jour où le Sénat entreprend la discussion du projet de loi »*.

A. Rd.

● *Election du conseil d'administration de la société des rédacteurs de TF1.* – Les journalistes de TF1 ont constitué une société des rédacteurs, projet annoncé le 15 mai dernier. Cent quatre-vingt-deux rédacteurs de la chaîne sur deux cent cinquante en sont membres. Les élections au conseil d'administration ont lieu entre le 20 et le 26 juin, par correspondance. Vingt et un candidats sont soumis au vote des rédacteurs de TF1, parmi lesquels Roger Gicquel, Bruno Masure, Jean-Pierre Berthet, Michel Anfrol, Ladislas de Hoyos. Destinée à défendre les droits moraux et professionnels des journalistes de TF1, la société des rédacteurs de TF1 veut être aussi une *« entité »* qui, dans le cadre de la privatisation de TF1, *« mettra en place des mécanismes qui garantiront la qualité de l'information et l'indépendance de la rédaction »*.





Sur le vif

Putain de route

J'ai du chagrin et je suis en rogne, là ! aujourd'hui. Quel enfoiré Coluche ! Pourquoi il a fait ça ? Pourquoi il s'est tué ? Parce que c'est ça, il faut le savoir et surtout il faut le dire – il se gênait pas lui – rouler à cette allure-là sur une départementale, c'est un suicide. Ou c'est un meurtre. Grâce à Dieu, la mort, il se l'est prise, il ne l'a pas donnée. Je le connaissais pas bien, mais ça je le sais, faucher un gamin, ou même un conard, il aurait pas supporté.

Je le connaissais pas bien, on s'était croisé, bonjour, bonsoir, à son mariage, un truc fabuleux, avec Thierry Le Luron, mais je la vois d'ici, la colère qu'il a piquée à la porte du Paradis. Saint Pierre a dû en prendre plein la gueule : putain de camion !

Moi, je réponds : putain de route ! Ça pour tuer, elle tue, la garce : plus de dix mille mecs par an, sans compter ceux qu'elle cloue dans des fauteuils roulants. Ceux-là, on n'en parle pas, c'est rien qu'un chiffre, énorme, cent quatre-vingt mille blessés qu'on se ramasse en douze mois. Là, on est vraiment champions, on bat tous les records. Enfoncés les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la RFA et le Japon, pauvres minables qui n'ont pas le courage d'aller se caramboler, s'éclater les uns sur les autres, pendant les week-ends et les jours fériés.

Nous, on est là, pétant de trouille à l'idée de se faire trucider dans un ascenseur ou dans la rue. C'est pourtant quatre fois moins risqué. Des meurtres, il n'y en a que deux mille par an, calculez. N'empêche, c'est pas supportable. Là, on la réclame, la sécurité, on brame après. En ville.

Dès qu'on la quitte, la sécurité, on n'y pense plus, ou plutôt si, on râle après. Ils nous cassent les pieds avec leurs histoires de casque, de ceinture, d'alcootest et de limitation de vitesse. C'est bon pour les ploucs. Ça réduit le nombre d'accidents ? Et alors ? On s'en fout. Si on a envie de s'entretuer, ça regarde qui ? Désolée, ça regarde ceux qui restent.

Allez, salut l'artiste. T'avais tous les droits, je sais, je sais... Y compris celui de nous plaquer à la brutale.

CLAUDE SARRAUTE.

Le CNRS paralysé par une décision du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat vient d'annuler les élections du comité national du CNRS (Centre national de la recherche scientifique). Ce comité – deux tiers de membres élus au scrutin de liste, un tiers de membres nommés – évalue les laboratoires et étudie les promotions et les embauches de chercheurs. Il joue un rôle-clef dans le fonctionnement du plus grand organisme de recherche français.

L'annulation des élections, qui a été notifiée lundi 16 juin par le Conseil d'Etat, a pour effet, selon les termes d'un communiqué diffusé par le ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur, que le comité *« ne peut plus siéger valablement, qu'il s'agisse des sections, des commissions interdisciplinaires, des commissions de programme ou des conseils de département »*. Il en résulte que *« les travaux de ces diverses instances sont immédiatement et définitivement interrompus. Il en va de même pour les jurys de concours des recrutements des chercheurs »*.

Ce dernier point est le plus gênant à court terme et *« porterait*, selon le communiqué, *un préjudice considérable aux laboratoires qui pourraient être privés, en 1986, de l'apport de jeunes diplômés de l'université et des grandes écoles »*. Aussi le ministère a-t-il chargé le directeur général du CNRS – M. Serge Feneuille, qui a remplacé il y a quinze jours M. Pierre Papon – de réunir dans les prochains jours des commissions d'experts qui devront proposer une liste de chercheurs dont la venue est jugée indispensable. Ces derniers se verront proposer des contrats temporaires, en attendant qu'un nouveau comité puisse valablement évaluer leur candidature. Le ministre indique que *« les règles de composition et de fonctionnement* [du nouveau comité] *seront réexaminées »*

Vives réactions syndicales

Les principaux syndicats de chercheurs, relevant de la FEN et de la CGT, ont violemment réagi à la décision du Conseil d'Etat et au communiqué du ministère. Ils contestent *« l'interprétation juridique d'un arrêt du Conseil d'Etat »* et dénoncent *« une mesure extrêmement grave* [qui] *montre que le gouvernement tient la communauté scientifique française dans le mépris le plus total »*. Ils considèrent que la suspension des travaux du comité national *« engage la casse du CNRS et, au-delà, de l'appareil de recherche du pays »*.

Le comité national du CNRS est composé de quarante-cinq sections, couvrant les diverses disciplines. Les sections ont vingt-cinq membres, dont seize sont élus et neuf sont nommés. Les modalités d'élection, définies par un décret du 27 juillet 1982, prévoient que celle-ci se fait au scrutin de liste avec panachage possible, les électeurs étant répartis en cinq collèges.

C'est l'article du décret définissant le panachage et la proclamation des résultats de l'élection qui a été annulé (art. 6). Le Conseil d'Etat a estimé que l'application de cet article aboutirait à méconnaître les résultats de l'élection, et celle-ci est donc validée. On précise au ministère qu'une réflexion était déjà engagée sur un ajustement des missions et de la composition du comité national. L'arrêt du Conseil d'Etat entraîne la nécessité d'établir rapidement un nouveau texte puis d'organiser de nouvelles élections. Le tout prendra quelques mois, d'où la nécessité des mesures provisoires qui ont été annoncées.

M. A.

● *La NASA ne lancera pas Ulysse et Galileo.* – La NASA a renoncé à faire mettre en orbite par une navette spatiale les sondes solaires et planétaires Ulysse et Galileo qui auraient dû être lancées en mai. La première, construite par l'Agence spatiale européenne, devait être envoyée vers Jupiter, puis déviée dans une direction qui lui aurait fait survoler un pôle du Soleil. La seconde, américaine, devait se mettre en orbite autour de Jupiter. Leur lancement supposait l'installation dans la soute de la navette d'un étage Centaur, fonctionnant à l'hydrogène et à l'oxygène liquide. Avant même l'explosion de Challenger, certains astronautes s'étaient inquiétés des risques que cela représentait. Les sondes pourraient être mises en orbite par des lanceurs Titan 34 D7, dont dix exemplaires ont été commandés par le Pentagone.